

# Departement du Nord Métropole Européenne de Lille

## ENQUETE PUBLIQUE

du

**20 novembre 2018 au 11 janvier 2019**

- Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU)
- Modification de 6 périmètres de délimitation d'abords des monuments historiques (PDA) situés sur les communes de Lille et Hellemmes (commune associée à Lille)



Président : René Bolle

**Membres titulaires**

Jean Bernard - Marc Brillet - Josiane Brouet - Didier Courquin - Jean Michel Delettré - Guy Lalin - Marc Leroy - Jacques Duc - Phillipe Pic - Bernard Porquet - Michel Reumaux - Patrick Stévenoot - Gilles Parenna - Arlette Bourguignon.

## Sommaire

\_Toc14755793

### **3. DOSSIER**

#### **3.0. Note de présentation non technique des projets.**

#### **3.1. Dossier de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la MEL, arrêté.**

#### **3.2. Dossier « création de six périmètres délimités d'abords de monuments historiques »**

### **4. PRELIMINAIRE AU DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE.**

#### **4.1. Saisine de Métropole Européenne de Lille.**

#### **4.2. Désignation de la commission d'enquête.**

#### **4.4. Concertation entre la MEL et la commission d'enquête**

#### **4.5. Organisation territoriale.**

#### **4.5. Présentation des communes.**

4.5.1 Territoire des Weppes

4.5.2. Territoire tourquennois.

1.5.3. Territoire roubaisien

1.5.4. Territoire de la Lys

#### **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

#### **LES CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE AU PROJET METROPOLITAIN**

#### **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

#### **LES CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE AU PROJET METROPOLITAIN**

#### **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

4.5.6. Territoire Est.

4.5.6. Territoire couronne Nord

4.5.7. Territoire couronne Sud

4.5.8. Territoire lillois

### **5. DEROULEMENT DE L'ENQUETE.**

#### **5.1. L'arrêté de mise à enquête publique.**

#### **5.2. Publicité -Information du public.**

Commentaire CE

5.2.2. Points de publicité.

4.6.2. Territoire tourquennois.

4.6.3. Territoire roubaisien

4.6.4. Territoire de la Lys

4.6.5. Territoire Est

4.6.6. Territoire couronne Nord

4.6.7. Territoire couronne Sud

4.6.8. Territoire lillois

**4.7. Permanences**

4.7.1. Territoire des Weppes

4.7.2. Territoire tourquennois.

4.7.3. Territoire roubaisien

4.7.4. Territoire de la Lys

4.7.5. Territoire Est

4.7.6. Territoire couronne Nord

4.7.7. Territoire couronne Sud

4.7.8. Territoire lillois

4.7.9. Bilan du déroulement des permanences

**4.8. Clôture de l'enquête publique unique.**

PV de synthèse

**4.9. Participation à l'enquête publique**

**5. CONCLUSION SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

### **3. Dossier**

Pièces mises à disposition du public selon la législation et réglementation applicables au code de l'environnement en ses articles : L123-10, R123-9, R123-10, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux au public.

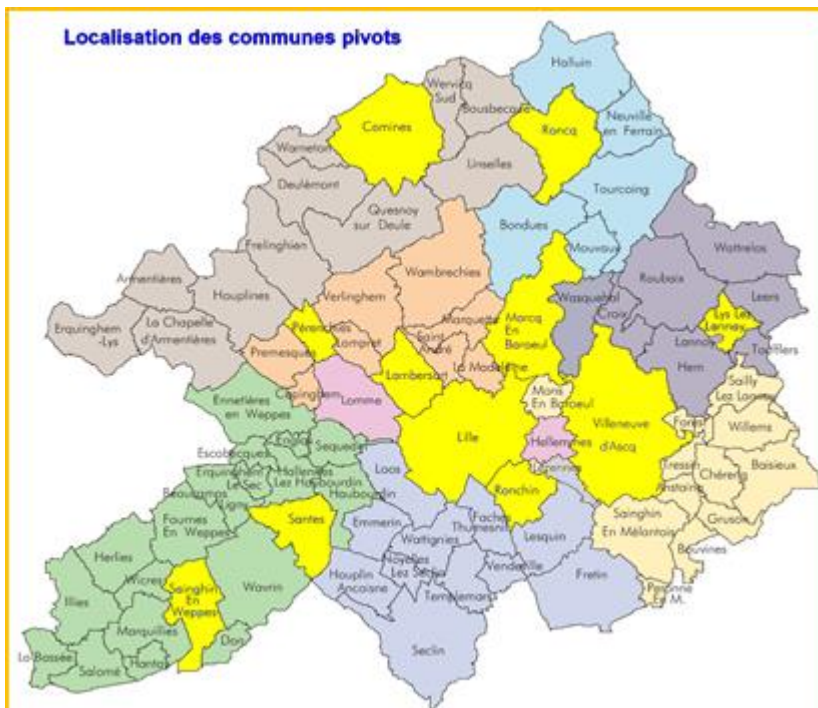
Sachant que quiconque à sa demande pouvait se faire communiquer, à ses frais, les dossiers relatifs à l'enquête publique, et ce, avant le 20 novembre 2018, date d'ouverture de l'enquête publique, jusque la date de clôture, le vendredi 11 janvier 2019.

L'ensemble des pièces correspondant à chaque dossier, énuméré ci-dessous, ont été disponibles selon les modalités légales mentionnées à l'arrêté daté du 22 octobre 2018, de Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille, et portant enquête publique unique :

Au siège de la MEL et dans chacune des mairies retenues, par la MEL, comme « communes pivots » :

Siège de l'enquête : 1 rue du Ballon, 59000 Lille, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00.

11 communes pivots ( en jaune sur la cartographie ci-dessous):



Lille, Lambersart, Marcq-en-Barœul, Pérenchies, Comines, Roncq, Lys-Lez-Lannoy, Villeneuve d'Ascq, Ronchin, Santes, Sainghin-en-Weppes  
Ces lieux disposaient d'une version papier, complète, de chaque dossier et d'un registre d'enquête, pour l'expression du public

A noter qu'en complément, la MEL avait mis en place, dans chacun de ces lieux et à disposition du public le matériel informatique permettant de :

⇒ consulter la cartographie communautaire du PLU2, notamment parcellaire,

fournissant les informations ayant trait aux dispositions d'utilisation des sols.

⇒ Accéder au registre numérique, et s'exprimer

**Commentaire de la CE**

Au regard du positionnement des dites communes pivots il s'avère une certaine concentration sur Lille et les communes limitrophes

La commission d'enquête a attiré l'attention sur ce fait et mis en exergue qu'il y avait une possibilité de répartir autrement les communes pivots, propositions non retenues, par le service organisateur de la MEL.

#### **3.0. Note de présentation non technique des projets.**

Au titre de l'article L123-6 du code l'environnement dans le cadre de l'enquête publique unique, cette pièce est obligatoire.

49 pages ( PLU 2)

1 page (6 périmètres des abords de monuments historiques(PDA)).

### **3.1. Dossier de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la MEL, arrêté.**

#### **3.1.1 Rapport de présentation.**

***Justifie de l'articulation entre le règlement les orientations d'aménagement et de programmation, et le projet d'aménagement et de développement durable.***

**Livre 1** : Propos introductifs, (28 pages) ;

*Présente le PLU dans sa vocation à définir une politique locale d'aménagement, tout en gardant son objectif d'instrument de gestion de l'espace*

**Livre 2** : Contexte territorial.

2.1. Diagnostic territorial, (132 pages)

2.2Etat initial de l'environnement et analyse des perspectives d'évolution :(257 pages)

2.3. Analyse de la consommation foncière et du potentiel de densification et de mutation du tissu, (78 pages) ;

2.4. Inventaire des capacités de stationnement,(10 pages) ;

Livre 3 : Explication et justification des choix retenus dans le projet, (252 pages) ;

Livre 4 : Evaluation environnementale, (286 pages)

Analyse des incidences Natura 2000, (18 pages) ;

Livre 5 : Modalité d'évaluation du document, (18 pages);

Livre 6 : Glossaire, 22 pages

#### **3.1.2. Projet d'Aménagement et de Développement durable**, (93 pages) :

- Le sens du projet de territoire à l'horizon 2025 ;
- Un nouvel élan en matière d'attractivité et de rayonnement ;
- Un aménagement du territoire performant et solidaire ;
- Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental ;
- Une métropole facilitatrice pour bien vivre au quotidien ;
- Traduction graphique des orientations d'aménagement.

#### **3.1.3. Orientations d'Aménagement et de Programmation** (896 pages).

**Livre I** - OAP - Thématiques;

**Livre II** - OAP - Projets urbains,

**OAP N° 1 Armentières - quartier Salengro**

Requalification de friches industrielles au bénéfice d'un site d'excellence

**OAP N°2 ARMENTIERES-HOURLINES « Site des franges industrielles »**

Renouvellement urbain mettant fin à un fonctionnement industriel monofonctionnel

**OAP N°3 Baisieux «Site LIFLANDRES »**

Nouvelle offre de logements en vue de désenclaver et retisser les liens inter-quartiers

**OAP N° 4 Baisieux « Site Basse voie Ogimont 2 »**

Nouvelle offre de logements en vue de désenclaver et retisser les liens inter-quartiers

**OAP N°5 Baisieux « Site Delcour Berthelot »**

Nouvelle offre de logements en vue de désenclaver et retisser les liens inter-quartiers et reconnaissance du patrimoine remarquable et ordinaire.

**OAP N°6 Beaucamps Ligny « Chemin du Moulin site de l'ex-terrain de football »**

Agir sur le cadre de vie- valoriser le quartier- diversifier l'offre nouvelle de logements.

**OAP N°7 Bondues « site du cœur de bourg »**

Affirmer l'identité de la commune comme « petite ville à la campagne- Promouvoir une offre de logements diversifiés, des commerces et équipements. Offres d'accueil de professions libérales.

**OAP N°8 Bondues « site de la Drève 2 avenue de Wambrechies »**

Répondre à la demande de logements. Reconquérir les entrées de ville et de village. Maintenir et valoriser les structures paysagères. Travailler l'insertion du quartier dans son environnement.

**OAP N°9 Bondues « Avenue Albert Lecointre »**

Répondre aux besoins des habitants- inciter à la production d'une offre de logements- renforcer la qualité des cadres de vie. Transition progressive de la ville à la campagne.

**OAP N°10 Chérenghem « rue du cimetière »**

Viser une intensification générale-moderniser le parc de logements- accompagner la ville vers la campagne.

**OAP N°11 Comines « Chemin du calvaire »**

Viser une intensification générale, modérée et contextualisée des projets en extension. Modernisation du parc de logements. Transition progressive de la ville à la campagne.

**OAP N°12 Comines « Parc de l'orchidée »**

Favoriser les accès- Renforcer l'identité du val de la lys. Transition progressive de la ville à la campagne. Graduer l'offre de logements. Insertion dans l'environnement.

**OAP N°13 Croix « site EDGAR »**

Développer une offre commerciale et des services de proximité. Accompagner une modernisation du parc de logements.

**OAP N°14 Don « rue Emile BASLY »**

Agir sur le cadre de vie. Aménager les abords des cours d'eau. Diversifier l'offre nouvelle de logements.

**OAP N°15 Ennetières en Weppes « La sablière »**

Protéger et développer les boisements. Offre nouvelle de logements. Viser la qualité d'insertion.

**OAP N°16 Erquinghem Lys « Fort Mahieu, rue Paul Harris - A 25 »**

Développer les entreprises et l'offre foncière et immobilière pour capter les entreprises. Insertion du projet dans son environnement. Déplacements alternatifs. Raccordement au futur échangeur A 25)

**OAP N°17 Erquinghem Lys « Site du séchoir à lin »**

Viser une intensification générale, modérée et contextualisée des projets en extension. Travailler l'insertion du quartier dans son environnement. Gérer en priorité l'évolution du patrimoine de l'ère industrielle et du patrimoine agricole, les plus exposés aux changements. Renforcer l'identité du val de la lys et valoriser la présence de l'eau. Répondre aux besoins diversifiés de logements.

**OAP N°18 Faches Thumesnil « Site de la Jappe-Geslot »**

Accompagner la modernisation du parc de logements. Tenir compte des spécificités des tissus urbains qui caractérisent la ville et les villages lors des projets d'aménagement. Promouvoir un espace public confortable et adaptés aux usagers.

**OAP N°19 Fournes en Weppes « Orphelins d'Auteuil »**

Permettre la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain. Accompagner la revitalisation des centres villages et des centre-bourgs. Diversifier l'offre nouvelle de logements afin d'assurer l'ensemble des parcours résidentiels.

**OAP N°20 Frelinghien « rue du Pont Rouge »**

Développer l'offre publique et collective de nature de proximité. Accompagner la modernisation du parc de logements.

**OAP N°21 Gruson « site du chemin de l'arbre »**

Maintenir et valoriser les structures paysagères identitaires du territoire. Diversifier l'offre nouvelle de logements. Qualité optimale d'insertion. Valorisation du quartier. Espace public confortable et adapté aux usages. Conditions de déplacements doux et piétons.

**OAP N°22 Hallennes lez Haubourdin « site d'activités des établissements MARIN »**

Permettre un développement économique du site tout en valorisant son installation dans l'environnement agricole et rural.

**OAP N°23 Hem « Tribonnerie 2 »**

Développer l'offre publique et collective de nature de proximité. Offre de logements sur l'armature urbaine. Insertion du quartier dans son environnement.

**OAP N°24 Herlies « Site des fermes hauts champs »**

Résorber une friche bâtie. Valoriser le quartier. Diversifier l'offre de logements. Valoriser le site de la piscine. Liaisons douces. Création d'ouvertures visuelles.

**OAP N°25 Houplines « site moulin de la Lys 2 »**

Développer les entreprises pour dynamiser l'emploi sur des grandes surfaces. Complémentarité de l'offre en terrain d'activités dans la région d'Armentières. Insertion paysagère du site dans son environnement rural.

**OAP N°26 ILLIES « rue Chanoine RIGAUT »**

Transition progressive de la ville vers la campagne.  
Diversifier l'offre nouvelle de logements. Evolution d'un patrimoine vivant

**OAP N°27 ILLIES/SALOME « zone d'activité »**

Faire preuve d'excellence dans la gestion urbaine des eaux pluviales. Transport de marchandises et logistique à grande échelle.

**OAP N°28 LA BASSEE «rue du collège »**

Transition progressive de la ville vers la campagne. Favoriser la place du végétal dans les zones urbaines. Offre nouvelle de logements

**OAP N° 29 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES « La Perche »**

Compléter l'offre de logements. Développer les modes de déplacements alternatifs. Gestion des eaux pluviales. Protéger le réseau des becques et la zone humide sensible.

**OAP N°30 LA MADELEINE « Fichaux Joffre »**

Projets urbains exemplaires et innovants autour de l'intensification des quartiers. Traitement de l'espace et reconquête des coupures urbaines. Cadre de vie. Offre nouvelle de logements.

**OAP N°31 LA MADELEINE « Friche SNCF »**

Projets urbains exemplaires et innovants autour de l'intensification des quartiers. Traitement de l'espace et reconquête des coupures urbaines. Cadre de vie.

**OAP N°32 LAMBERSART « Les Muchaux »**

Favoriser une alimentation de qualité à travers le projet agricole. Développer les modes de transport. Offre nouvelle de logements.

**OAP N°33 LAMBERSART « site rue de LILLE »**

Modérer la consommation foncière. Accroître la production de logements en locatif social. Promouvoir la qualité et la durabilité du parc de logements. Accès aux équipements commerces et services de proximité pour tous les métropolitains.

**OAP N°34 LAMBERSART « secteur rue Bonte abords de voie ferrée »**

Qualité optimale d'insertion au sein des tissus existants. Déplacements doux et piétons. Offre nouvelle de logements.

**OAP N°35 LESQUIN « site du Moulin »**

Insertion du projet dans son environnement. Projets d'aménagement caractéristiques de la ville et des villages. Promouvoir un espace public confortable et adapté aux usages.

**OAP N°36 LILLE « Bld de la Lorraine et de la Moselle »**

Projets urbains exemplaires et innovants (projet port de LILLE). Traitement adapté de l'espace public et une reconquête des coupures urbaines (Bld de la Moselle, Port de LILLE). Reconnecter les berges des canaux à la ville. Cheminements piétons et cyclistes. Renouvellement urbain.



Valorisation des bords à canal, des berges des bois-blancs et la gare d'eau de LOMME. Renouveau urbain. Offre de logements.

**OAP N°37 LILLE « Site du Palais de justice »**

Développement de sièges administratifs. Qualité architecturale. Espace public et reconquête des coupures urbaines.

**OAP N°38 LILLE « QUARTIER DU BALLON »**

Accroître le rayonnement et l'attractivité de la métropole. Qualité architecturale. Renouveau urbain. Nouvelle offre de logements.

**OAP N°39 LILLE « Saint-Sauveur »**

Accroître le cœur métropolitain pour accroître son rayonnement. Accroître le rayonnement de l'attractivité. Veiller la qualité architecturale. Privilégier le renouvellement urbain. Nouvelle offre de logements. Piscine olympique.

**OAP N°40 LILLE « Vauban esquermes/Bd de Lorraine »**

Viser le rayonnement et l'attractivité. Traitement adapté de l'espace public et reconquête des coupures urbaines. Reconnecter les berges des canaux à la ville. Favoriser les cheminements doux. Reconquérir les friches et délaissés. Poumon vert métropolitain. Offre nouvelle de logements.

**OAP N°41 LILLE « site de Multilom »**

Requalifier l'ancien site industriel en quartiers de logements. Limiter l'étalement urbain. Améliorer le cadre de vie. Favoriser l'aménagement paysager. Diversifier les logements nouveaux. Espaces communs fonctionnels de qualité Mise en place d'espaces communs fonctionnels, de qualité et mettre en œuvre des sols fertiles et perméables, supports de biodiversité.

**Commentaire de la commission d'enquête au sujet des O.A.P sur LILLE.**

La commission relève la prise en compte des OAP N° 36 à 41 et l'absence d'autres O.A.P « Projets Urbains » souhaités par la ville de Lille comme indiqué ci-après.

Le Conseil municipal de Lille, dans sa séance du 6 avril 2018- n° 18/217, émet une réserve relative à l'absence d'inscription aux O.A.P. « Projets Urbains » du site QUEBECOR/H2D à Hellemmes, un souhait de voir la production de fiches O.A.P « Projets Urbains » sur la ZA du Grand But à Lomme- sur le secteur des deux portes à LILLE- sur le secteur du « Front Nord » qui s'étend d'EURALILLE à la Deûle et la nécessité de retravailler l'OAP sur le secteur du quartier de Ballon pour l'installation du siège de la M.E.L.

Certaines de ces observations ont été reprises dans les délibérations des conseils consultatif et communal des communes associées :

- Hellemmes en date du 3 avril 2018 N°18/26

- Lomme en date du 4 avril 2018 N° 18/15 à 18/18

Enfin par courrier en date du 19/11/2018 adressé à Monsieur le Président de la M.E.L, Madame la Maire de la ville de Lille renouvelle la demande de voir inscrit au projet PLU2 MEL le site QUEBECOR /H2D d'Hellemmes comme OAP « Projet Urbain ».

**OAP N°42 LINSELLES « site rue de la Viscourt »**

Transition progressive de la ville vers la campagne. Intensification générale, modérée et contextualisée des projets en extension. Répondre aux besoins en matière de logements.

**OAP N°43 LINSELLES « site de Wambrechies »**

Intensification générale, modérée et contextualisée des projets en extension. Modernisation du parc de logements.

Travailler une transition progressive de la ville vers la campagne.

**OAP N°44 MARCQ EN BAROEUL « site du pavé stratégique »**

Préserver les espaces agricoles. Renforcer la frange. Préserver la mixité fonctionnelle. Logements et commerces.

**OAP N° 45 MARQUETTE LES LILLE (site les grands moulins de Paris )**



Insertion au sein des tissus existants en tenant compte des spécificités des tissus urbains qui caractérisent la ville et la campagne. Promouvoir un espace public confortable et adapté aux usages. Offre nouvelle de logements. Promouvoir le mixité fonctionnelle. Des abords des cours d'eau visant une haute qualité paysagère, urbaine et architecturale. Offre commerciale et de services à proximité des habitants. MOUVAUX

**O.A.P.N° 46 MOUVAUX « Site carbonisages »**

Production de logements diversifiée. Solidarité et attractivité. Gérer les contraintes d'un passé industriel. Déplacements doux. Favoriser le renouvellement urbain.

**OAP N°47 NEUVILLE EN FERRAIN « Terrain rue de Tourcoing »**

Répondre aux besoins de la population dans une dynamique de solidarité et d'attractivité.

Production diversifiée de logements. Retisser les liens inter-quartiers.

**OAP N°48 PERENCHIES « rue de la Prévôté »**

Travailler une transition progressive de la ville vers la campagne. Favoriser la place du végétal dans les zones urbaines. Offre nouvelle de logements

**OAP N°49 PERENCHIES « Gare »**

Répondre aux enjeux de mobilité. Offre nouvelle de logements. Déplacements doux et piétons.

**OAP N°50 RONCQ « extension du parc d'activité Pierre Mauroy »**

Développer les entreprises pour dynamiser l'emploi. Augmenter l'offre foncière et immobilière pour capter les entreprises. Viser la qualité pour l'aménagement ;. Plus d'activité économique. Insertion du projet dans l'environnement.

**OAP N°51 SAINGHIN EN MELANTOIS « site de la ferme du tilleul »**

Valoriser les structures paysagères identitaires. Nouvelle offre de logements. Qualité optimale d'insertion au sein des tissus existants. Valoriser le quartier ; Promouvoir un espace public Déplacements doux et piétons

**OAP N°52 SAINGHIN EN MELANTOIS « site de la rue de LILLE »**

Structures paysagères identitaires. Nouvelle offre de logements. Insertion au sein des tissus existants. Promouvoir un espace public. Déplacements doux et piétons.

**OAP N°53 SAINGHIN EN WEPPE «La sablonnière»**

Transition progressive de la ville vers la campagne. Développer un maillage des espaces publics. Nouvelle offre de logements.

**OAP N°54 SAINGHIN EN WEPPE «Plate voie»**

Offre d'équipements de proximité, mutualisée et accessible. Transition progressive de la ville vers la campagne. Offre nouvelle de logements.

**OAP N°55 SAINT-ANDRE « site Jean Gaby »**

Cours d'eau aménagés en haute qualité paysagère, urbaine et architecturale. Offre nouvelle de logements. Qualité optimale d'insertion. Reconquérir les entrées de ville et village. Développer un maillage des espaces publics.

**OAP N°56 SAINT-ANDRE LEZ LILLE « site porte de l'abbaye »**

Répondre au P.L.H. Requalifier une ancienne friche industrielle. Créer un maillage pertinent. Recréer une entrée de ville. Valoriser de nouveaux lieux de promenade. Mixité d'usages. Améliorer le cadre de vie. Créer de l'activité et de l'Emploi.

**OAP N°57 SALOME « site des 3 merlettes »**

Développement urbain en limitant la consommation foncière. Développer un cadre de vie. Dynamiser la production de logements. Améliorer les conditions de déplacement.

**OAP N°58 SECLIN « ZAC A1 EST »**

Répondre aux entreprises souhaitant se développer. Aménagements de grands parcs. Rationaliser le foncier. Favoriser l'effet vitrine vis à vis de l'autoroute. Déplacements alternatifs. Intégration du parc d'activités. Gestion qualitative des eaux. Protection du captage Grenelle.

**OAP N°59 SECLIN « rue du Fourchon »**

Offre nouvelle de logements. Renouvellement urbain. Qualité d'usage des logements.

**OAP N° 60 SEQUEDIN « rue du Hem »**

Offre nouvelle de logements. Reconnaissance des ensembles témoins du passé. Déplacements doux et piétons.

**OAP N° 61 TOURCOING « site rues de Paris et d'Amsterdam »**

Offre foncière en faveur des entreprises. Dynamique de solidarité et d'attractivité pour les habitants. Production diversifiée de logements. Valoriser les patrimoines. Favoriser le renouvellement. Requalifier un ancien site.

**OAP N° 62 VILLENEUVE D'ASCQ « OAP Globale centre-ville »**

Rechercher un centre-ville apaisé et animé-amplifié et appropriable-innovant et des principes d'aménagement sur les 6 secteurs constituant le périmètre « centre-ville » Opération Grand-angle.

**SECTEUR 1 -VERTS TILLEULS**

Affirmer le rôle des villes centres. Aménagement comme incubateur d'écosystèmes économiques. Développement de lieux emblématiques. Améliorer l'image des entrées du territoire. Plus de place au végétal. Maillage des espaces publics accru. Espace privé à l'image de l'espace public.

**SECTEUR 2 - VICTOIRES**

Favoriser un dialogue Ville nature. Renforcement de la boucle du centre-ville.

**HELLEMMES-VILLENEUVE D'ASCQ SITE 3 - LES VERGERS**

Favoriser un dialogue ville-nature. Cadre de vie résidentiel de haute valeur. Boucle du centre-ville. Diversification de l'offre résidentielle du centre-ville.

**VILLENEUVE D'ASCQ SECTEUR 4 PLACE COMMERCIALE**

Organiser un secteur à vocation mixte . Concevoir une micro-polarité. Boucle du centre-ville.

**VILLENEUVE D'ASCQ- LEZENNES -SITE 5 ILOT NORD**

Marquer l'image du centre-ville. Favoriser une mixité programmatique. Façades métropolitaines sur les boulevards. Ville de courtes distances. Parcours doux

**VILLENEUVE D'ASCQ - SITE 6 BREUCQ**

Définir un Ilot à l'échelle de l'opération Grand-Angle. Insertion de nouveaux bâtiments tertiaires.

**OAP N° 63 VILLENEUVE D'ASCQ, HELLEMMES,LEZENNES, LESQUIN, RONCHIN « OAP Globale boulevard de Tournai »**

Créer une façade urbaine et paysagère de qualité. Effacer la fracture causée par le boulevard. Renforcer la présence du Grand Stade. Multiplier les liaisons douces. Conserver et affirmer la trame végétale.

**SECTEUR 1 - FRANGE NORD LEZENNES**

Affirmer le rôle des villes centres. Aménagement visant le rôle d'incubateur d'écosystèmes économiques. Valoriser les grands équipements. Développer les lieux emblématiques. Améliorer les entrées de territoire. Plus de maillages des espaces publics. Résorber les effets de coupures urbaines.

**SECTEUR2- TOURNAI SUD JARDINS DU ROY**

Affirmer le rôle des villes centres. Développer les continuités cyclables. Aménagement visant un incubateur d'écosystèmes économiques. Offre commerciale et de proximité. Reconquérir les entrées de ville. Renouveler le cadre de vie. Insertion au sein des tissus existants. Déplacements doux et piétons. Résorber les effets de coupures. Accompagner les entreprises d'une offre économique diversifiée.

**SECTEUR 3 BORNE DE L'ESPOIR**

Affirmer le rôle des villes centres. Développer les continuités cyclables. Aménagement visant un incubateur d'écosystèmes économiques. Valorisation des grands équipements existants. Développer des lieux emblématiques. Améliorer l'image des entrées du territoire. Reconquérir les entrées. Mobilité. Reconnaissance du rôle social. Espace privé et public de

même qualité. Offre économique diversifiée pour les entreprises. Tissu commercial plus durable et qualitatif.

#### **SECTEUR 4 ANCIEN SITE CARSAT**

Affirmer le rôle des centres villes. Développer les continuités cyclables. Viser l'existence d'un incubateur d'écosystèmes économiques. Développer des lieux emblématiques. Améliorer l'image des entrées. Reconquérir les entrées. Répondre aux enjeux de mobilité. Réduire la vulnérabilité du territoire face aux mouvements de terrains. Favoriser la place du végétal. Développer le maillage des espaces publics. Espace privé et public de même qualité. Résorber les effets de coupures. Offre économique diversifiée pour accompagner les entreprises.

#### **OAP N°64 VILLENEUVE D'ASCQ « site Montalembert »**

Travailler l'insertion dans son environnement. Espace public adapté aux usages. Offre commerciale et de proximité. Mobilisation du renouvellement urbain. Offre de logements. Améliorer les liens inter-quartiers. Renouveler le cadre de vie.

#### **OAP N°65 VILLENEUVE D'ASCQ-CROIX « site Flers/Argosyn »**

Qualité d'insertion au sein des tissus existants. Promouvoir la mixité fonctionnelle. Meilleur maillage des espaces. Offre nouvelle de logements. Importance des continuités écologiques. Abords des cours d'eau de haute qualité paysagère, urbaine et architecturale.

#### **OAP N°66 WAMBRECHIES « quartier Est »**

Reconquérir les entrées de ville. Favoriser la place du végétal. Promouvoir la mixité fonctionnelle.

#### **OAP N° 67 WASQUEHAL « sentier des Lauriers »**

Offre publique et collective de nature de proximité. Abords des cours d'eau de hautes qualités. Enjeux de mobilité. Insertion urbaine du quartier dans son environnement. Offre nouvelle de logements.

#### **OAP N°68 WAVRIN « Anatole France »**

Protéger et développer les boisements. Qualité d'insertion au sein des tissus existants. Offre nouvelle de logements.

#### **OAP N° 69 WERVICQ-SUD « sites Cousin-Gratry et Araujo »**

Offre de logements s'appuyant sur l'armature urbaine. Insertion du quartier dans son environnement. Renforcer l'identité du val de lys et valoriser la présence de l'eau.

#### **OAP N°70 WICRES « site rue du Général Leclerc »**

Insertion au sein des tissus existants de qualité optimale. Offre nouvelle de logements.

#### **OAP N° 71 WILLEMS « site de la chaussée de Verdun »**

Importance à donner aux structures paysagères identitaires. Insertion du quartier dans son environnement. Offre nouvelle de logements. Espace public adapté. Déplacements doux et piétons.

#### **OAP N° 72 WILLEMS « chemin du garde »**

Agriculture devant s'inscrire dans des démarches environnementales innovantes. Nouvelle offre de logements. Insertion au sein des tissus existants. Espace public adapté aux usages. Déplacements doux et piétons.

### **3.1.4. Règlement.**

#### **Règlement écrit.**

#### **Partie 1.**

#### **Livre I - Dispositions Générales applicables à toutes les zones**

#### **Livre II - zones inconstructibles.**

- ⇒ Zone agricole (A)
- ⇒ Zone naturelle (N - NL- NE)
- ⇒ Zone à urbaniser différée (AUD)

#### **Livre III -**

- ⇒ Zone urbaine économique (UI - UE - UX)

- ⇒ Zone urbaine mixte (U)
- ⇒ Zone à urbaniser constructible (AUC)

**Livre IV - Zones Spécifiques et projets publics**

- ⇒ Zone UOP
- ⇒ Zone UZ
- ⇒ Zone U spécifique

**3.1.5. Cartes de destinations des sols.**

➤ **Liste des cartes de destinations des sols à l'échelle communale.**

Les 87 communes concernées

Anstaing, Armentières, Baisieux, Beaucamps Ligny, Bondues, Bousbecque, Bouvines, Cappinghem, Comines, Chérens, Croix, Deûlemont, Don, Englos, Emmerin, Ennetières en Weppes, Erquinghem le Sec, Erquinghem-Lys, Escobecques, Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Fournes-en-Weppes, Frelinghien, Fretin, Gruson, Hallennes-lez-Haubourdin, Halluin, Hantay, Haubourdin, Hem, Herlies, Houplin-Ancoisne, Houplines, Illies, La Bassée, La Chapelle d'Armentières, La Madeleine, Lambersart, Lannoy, Leers, Lesquin, Lezennes, Lille, Linselles, Lompret, Loos, Lys-lez-Lannoy, Marcq-en-Barœul, Marquette-lez-Lille, Marquillies, Mons-en-Barœul, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Noyelles-lez-Seclin, Pérenchies, Péronne-en-Mélantois, Prêmesques, Quesnoy sur Deûle, Ronchin, Roncq, Roubaix, Saily-lez-Lannoy, Sainghin-en-Mélantois, Sainghin en Weppes, Saint-André, Salomé, Santes, Seclin, Sequedin, Templemars, Toufflers, Tourcoing, Tressin, Vendeville, Verlinghem, Villeneuve d'Ascq, Wambrechies, Warneton, Wasquehal, Wattignies, Watrelos, Wavrin, Wervicq-Sud, Wicres, Willems.

Commentaire de la CE

Chaque commune présentée, sur support papier, disposait d'une légende reprenant l'ensemble des éléments relatifs au règlement, et schématisé sur chaque plan.

Par contre l'échelle de lecture du document n'est pas visible sur le support mis à disposition du public.

- **Atlas cartographique inventaire du patrimoine métropolitain (431 pages)**  
Établi à l'échelle 1/5000<sup>e</sup>, les planches localisent les : IBAN, IPAP, IPEN, les cônes de vue, les prescriptions architecturales.
- **Livre des Emplacements réservés.**  
dénombrer les Emplacements Réservés et servitudes inscrits au PLU2.  
7 catégories d'emplacements réservés et de servitudes.  
La note méthodologique mentionne
  - Emplacement réservé d'Infrastructure (ERI) ;
  - Emplacement réservé de Superstructure (ERS) ;
  - Emplacement réservé aux logements (ERL) ;
  - Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global (PAPAG) ;
  - Servitudes de Projets d'Équipements Publics (SPEP) ;
  - Servitude de Mixité Sociale (SMS) ;
  - Servitude de Taille de Logement.
- **Règlement - Fiche « Coefficient de biotope (par surface CBS), (2 pages).**

Définition dictionnaire environnement et développement durable :

*Un biotope désigne une aire géographique de dimensions variables, souvent très petites, offrant des conditions constantes ou cycliques aux espèces constituant la biocénose. L'ensemble des facteurs physiques et chimiques de l'environnement reste sensiblement constant.*

Le document fait part :

- une définition du coefficient de biotope et de la méthode par laquelle il peut être calculé est donnée dans les dispositions générales du règlement

➤ **Inventaire du patrimoine métropolitain - inventaire du patrimoine écologique et naturel (IPEN), (18 pages)**

Identifiés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme, les communes suivantes ont été référencées :

Bondues, Hantay, Hellemmes, Lille, Quesnoy sur Deûle, Roubaix, Sainghin en Weppes, Wasquehal, Willems

➤ **Inventaire des bâtiments susceptibles de changer de destination en zones agricole et naturelle (IBAN).(435 pages)**

Communes concernées :

Baisieux, Beaucamps Ligny, Bondues, Bousbecque, Bouvines, Chérenghem, Comines, Deûlemont, Emmerin, Englos, Ennetières en Weppes, Erquinghem le Sec, Erquinghem-Lys, Escobecques, Fournes-en-Weppes, Frelinghien, Fretin, Halluin, Hantay, Hem, Herlies, Houplin-Ancoisne, Houplines, Illies, La Chapelle d'Armentières, Leers, Lesquin, Linselles, Lompret, Marcq-en-Barœul, Marquillies, Neuville-en -Ferrain, Pérenchies, Péronne-en-Mélantois, Prêmesques, Quesnoy sur Deûle, Roncq, Saily lez Lannoy, Sainghin-en-Mélantois, Sainghin en Weppes, Seclin, Toufflers, Tressin, Verlinghem, Wambrechies, Warneton, Wattrelos, Wavrin, Wervicq-Sud, Wicres, Willems.

➤ **Inventaire du patrimoine architectural et paysager (IPAP),(480 pages)**

Anstaing, Bondues, Bousbecque, Chérenghem Comines, Croix, Don, Emmerin, Englos, Ennetières en Weppes, Escobecques, Faches-Thumesnil, Fournes-en-Weppes, Hallennes-lez-Haubourdin, Halluin, Hantay, Haubourdin, Hellemmes, Hem, Houplin-Ancoisne, Illies, La Bassée, La Madeleine, Lambersart, Lesquin, Lille, Lomme, Loos, Marcq-en-Barœul, Marquette-lez-Lille, Marquillies, Mons-en-Barœul, Mouvaux, Neuville-en -Ferrain, Noyelles-lez-Seclin, Pérenchies, Quesnoy sur Deûle, Ronchin, Roncq, Roubaix, Sainghin-en-Mélantois, Sainghin en Weppes, Saint-André, Salomé, Santes, Seclin, Sequedin, Templemars, Toufflers, Verlinghem, Wambrechies, Warneton, Wasquehal, Wattignies, Wattrelos, Wervicq-Sud, Willems.

➤ **Atlas cartographique des Zones d'Aménagement Concerté.(62 pages)**

Armentières - Le Bizet

Bondues - ZAC - Centre-Ville

Bousbecque - Domaine de la Vallée

Capinghem - Domaine de Rouvroy

Comines- La Gaie Perche II

Comines - Domaine des Tilleuls

Deûlemont - Jardin de la Lys

Emmerin - Le Ghermanez

Faches Thumesnil - ZAC de la Jappe

Faches Thumesnil - La Croisette

Fretin - Lesquin - Sainghin en Mélantois - ZAC d'activités

Hallennes lez Haubourdin - Le Moulin Lamblin

Hallennes lez Haubourdin - Porte des Weppes

Halluin - La Rouge Porte

Halluin - Piste Clincke  
Halluin - Auguste Blanqui  
Halluin - Front de Lys  
Hellemmes - Lille - Parc de la Filature  
Hem - La Vallée 2  
Houplines - Saint Exupéry  
La Bassée - Nouveau Monde  
La Chapelle d'Armentières - Extension de la Houssoye  
Lilles - Iéna Racine  
Lille - Ilot Pépinière  
Lille - Faubourg Arras-Europe  
Lille/Lomme - Les Rives de la Haute Deûle  
Lille/Hellemmes - Fives Cail Babcock  
Linselles - Les Pierres Bleues

➤ **Atlas cartographique - Plan des hauteurs, (128 pages)**

Cartographies matérialisées par un zonage de couleurs distinctes.

Les nuances caractérisent :

La hauteur absolue / et celle de façade

17 références mentionnées :

10/7 - 10 / NR - 13 / 10 - 13 / NR - 16 / 13 - 16 / NR - 19 / 16 - 19 / NR - 22 / 22  
- 22 / NR - 25 / NR - 37 / NR - AH (autre hauteur)

NC - Non constructible

NR non réglementé

Plafond de hauteur spécifique

Linéaire de hauteur spécifique

➤ **Atlas cartographique - Plan du stationnement**

Cartographies matérialisées par un zonage de différentes couleurs.

Les nuances caractérisent :

⇒ Chaque secteur de bonne qualité de desserte

⇒ Les règles de stationnement.

### **3.1.6. Annexes**

**Archéologie préventive** (document consultable par un lien), 1 page

Cette pièce mentionne la prise en compte de l'archéologie dans les procédures d'autorisation d'utilisation des sols

Cartographies de la MEL, avec la délimitation des communes

Le contenu de cette carte matérialise par un zonage de couleurs distinctes, trois possibilités :

⇒ La saisine systématique ;

⇒ La saisine pour les terrains d'une superficie égale ou supérieure à 300 m<sup>2</sup>

⇒ La saisine pour les terrains d'une superficie égale ou supérieure à 550 m<sup>2</sup>

**Atlas cartographique - Annexes sanitaires** (document consultable par un lien), (128 pages).

En préambule un document cartographique, avec quadrillage alphanumérique pour identifier chaque partie de territoire de la MEL.

125 cartes représentent l'ensemble de la MEL, chacune d'elle est accompagnée d'une légende explicative se rapportant au réseau (collecteur gravitaire, collecteur refoulement, et ouvrage) et zonage (collectif et non collectif).

**Atlas cartographique - Obligations Diverses. (432 pages).**

En préambule, avec différents symboles et acronyme une légende fait état des obligations diverses, associé à un document cartographique, avec quadrillage alphanumérique pour identifier chaque partie de territoire de la MEL.

428 planches représentent l'ensemble du territoire de la MEL

**Légende** se rapportant aux obligations diverses

**1. Régimes de préemption**

→ Zones d'aménagement différé (ZAD)

→ Zones de préemption départementale de l'espace naturel sensible (ENS)

Le champ d'application territorial du droit de préemption urbain [DPU] n'est pas reporté sur ce plan. il suffit de se reporter à la carte générale du plan de destination des sols ou il concerne toutes les zones U et AU

**2. Périmètres d'aménagement**

Zones d'aménagement concerté (ZAC)

[PAE] Secteur à programme d'aménagement d'ensemble

[PSS] Périmètre de sursis à statuer

[LOT] Lotissement de plus de 10 ans à règlement maintenu

[PVR] Secteurs à participation pour voirie et réseaux

[PUP] Projet urbain partenarial

**3. Sites protégés ou à risques**

Secteurs à risques naturels majeurs (Aléas faible Aléas fort Aléas moyen)

Secteur à risques technologiques

Secteurs a permis de démolir

**4. Voies de communication**

Plan d'exposition au bruit

|| Aéroport Zone A et B

||| Aéroport Zone C

|||| Aéroport Zone D

Voies bruyantes

Catégorie 1, Catégorie 2, Catégorie 3, Catégorie 4, Catégorie 5,

Secteurs affectés par le bruit en tissu ouvert

Le métropolitain

Plan départementale des itinéraires de promenade et de randonnée

**5. Ancienne zone UI**

Ancienne zone de servitude des fortifications de Lille

**Atlas cartographique des Servitudes d'Utilité Publique.**

En préambule, avec différents symboles et acronymes une légende fait état des servitudes d'utilité publique, associé à un document cartographique, avec quadrillage alphanumérique pour identifier chaque partie de territoire de la MEL.

428 planches représentent l'ensemble du territoire de la MEL

**Servitudes d'Utilité Publique**



- A4 - Servitude de passage pour l'entretien de cours d'eau non domaniaux, plans d'eau et ouvrages associé
- A5 - Servitude relatives aux canalisations d'eau et d'assainissement
- AC1 - Périmètre de 500 autour des monuments historique
- AC2 - Sites classés ou inscrits
- AC3 - Réserves naturelles nationales ou régionales
- A C 4 - ZPPAUP
- AR3 - Poudrières
- Zone d'isolement - Zone de prohibition 1 - Zone de prohibition 2.
- AS1 - Périmètres de protection de captage
- Protection immédiate - Protection rapprochée - Protection éloignée
- EL11 - Interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes et voies rapides
- EL5 - Servitudes de visibilité sur les voies publiques
- EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques
- I1 BIS - Servitudes de 5m relatives à la construction et à l'exploitation des pipe-lines TRAPIL
- I3 - Servitudes relatives au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine
- I5 - Servitudes de 5m relatives aux canalisations de transport de produits chimique
- INT1 - Rayon de 100 mètres autour des nouveaux cimetières transférés hors des communes
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels (PPRN) et les plans de prévention des risques miniers (PPRM)
- PM2 - Périmètre délimité autour d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)
- PM3 - Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

**DUP et PIG**

- DUP
- PIG

**Habillage**

Limites communales - Plans d'eau - Parcelles cadastrales - Bâti - Bordures.

**Cartes véloroutes voies vertes**

**3.1.7 consultation administrative**

- Avis des conseils municipaux  
86 Avis ont fait l'objet d'une délibération, seule la commune de La Bassée ne s'est pas manifestée.
- Avis des personnes publiques associées.

**3.1.7. Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)**

Beaucamps Ligny - Fournes en Weppes - Comines - Tourcoing- Roubaix - Lambersart

*Carte (format A3 des véloroutes et voies vertes).*

**Pièces écrites.**

Ces pièces non obligatoires dans la constitution du dossier relatif à la Révision Générale de la Métropole Européenne de Lille, ont néanmoins été mises à disposition du public dans le cadre d'une totale transparence, de manière dématérialisée.

Par ailleurs la MEL, donnait la possibilité à tout un chacun de disposer en version papier de l'élément pouvant l'intéresser.

- ✓ DREAL
- ✓ MEL - ARS - 05 2016
- ✓ PLU MEL
  
- ✓ Plan de Prévention des Risques naturelles Inondation (PPRI)
- ✓ PSMV du secteur sauvegardé de Lille (16 éléments).
- ✓ Risques
- ✓ Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- ✓ Agence de l'eau Artois Picardie datée du 26 juin 2014
- ✓ Air liquide datée du 04 juillet 2014
- ✓ Agence nationale des fréquences édité le 08 septembre 2015
- ✓ Ars datée du 04 mai 2016
- ✓ Direction générale de l'aviation civile, datée du 10 juin 2014 (DGAC)
- ✓ Fibre numérique
- ✓ GRT Gaz datée du 24 juillet 2014
- ✓ Ministère de la défense du 30 juin 2014
- ✓ Pole des sépultures de guerre. Mel du 24 juillet 2014
- ✓ Réseau Transport Electricité mel. (RTE) du 15 juillet 2014
- ✓ Sécurité routière
- ✓ SNCF mel (PAC) 9 juillet 2014
- ✓ Société des Transports Pétroliers par Pipeline (TRAPIL) mel.
- ✓ Voies Navigables de France (VNF) du 17 août 2014
- ✓ Voies bruyantes mel. 07/08/201

### 3.2. Dossier « création de six périmètres délimités d'abords de monuments historiques »

**Edifices concernés :**

- ⇒ le couvent des Dominicains, Lille St Maurice
- ⇒ la chapelle de la famille Gonnet/cimetière de l'Est, Lille St Maurice
- ⇒ la maison 32 rue Vantroyen, Lille St Maurice
- ⇒ l'église Notre Dame de Lille-Fives
- ⇒ la salle des fêtes de Lille-Fives
- ⇒ la tour-clocher de l'église d'Hellemmes

## 4. Préliminaire au déroulement de l'enquête publique.

### Rappel

Le 19 octobre 2017 arrêt du PLU et avis du conseil Métropolitain sur les projets de périmètres des abords de monuments historiques

Arrêt du bilan de la concertation

Le 15 décembre 2017 Révision générale du Plan Local d'Urbanisme - corrections des erreurs techniques de la délibération arrêtant le projet de PLU.

Arrêt du Plan Local d'urbanisme corrigé

**Le 15 juin 2018**, la Métropole Européenne de Lille, lors de sa séance plénière, a arrêté son projet tel que soumis à la consultation administrative et à l'avis des Conseils municipaux des Communes membres.

#### **4.1. Saisine de Métropole Européenne de Lille.**

Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille, a sollicité de Monsieur le Président du Tribunal de Lille, la désignation d'une commission d'enquête pour diriger une enquête publique unique relative à la révision générale du PLU, ainsi qu'à la création de périmètres d'abords de monuments historiques.

#### **4.2. Désignation de la commission d'enquête.**

**20 juillet 2018** désignation d'une commission d'enquête composée de quinze membres :

**Président :**

René BOLLE

##### **Membres titulaires**

Jean Bernard -- Marc Brillet - Josiane Brouet - Didier Courquin - Jean Michel Delettré - Guy Lalin - Marc Leroy - Camille Perin - Phillipe Pic - Bernard Porquet - Michel Reumaux - Patrick Stévenoot - Arlette Bourguignon, Gilles Parenna.

#### **Commentaire CE**

Chaque membre de la commission, mentionné ci-dessus, réside hors des limites territoriales de la Métropole Européenne de Lille, et conformément aux articles L123-5 et R123-4 du code de l'environnement chaque membre de la commission d'enquête a signé une déclaration sur l'honneur attestant ne pas avoir d'intérêt personnel au projet de plan local d'urbanisme de la Métropole Européenne de Lille.

#### **Modification de la composition de la commission d'enquête**

**Le 14 octobre 2018**

Retrait de Mme Camille Périn de la commission d'enquête

**Madame Perin** est employée en qualité de fonctionnaire territoriale, au «Département du Nord », rue Gustave Delory, 59000 Lille.

La consultation du recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas de Calais<sup>1</sup> indique :

« *Liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur arrêté pour l'année 2018*

**par arrêté du 21 décembre 2017 :**

- Camille Perin, responsable route durable au département du Nord »

**Le 16 octobre 2018**

M. le Président du Tribunal Administratif de Lille, a désigné Monsieur Jacques Duc en lieu et place de Mme Camille Perin.

#### **Commentaire CE**

M. Jacques Duc réside hors des limites territoriales de la Métropole Européenne de Lille, et conformément aux articles L123-5 et R123-4 du code de l'environnement a signé une

---

<sup>1</sup> Recueil spécial n°18 du 09 février 2018.

déclaration sur l'honneur attestant ne pas avoir d'intérêt personnel au projet de plan local d'urbanisme de la Métropole Européenne de Lille.

#### 4.4. Concertation entre la MEL et la commission d'enquête

##### **Le délai d'enquête**

Le code de l'environnement prévoit à minima 30 jours consécutifs d'enquête publique

En raison de la période de vacances scolaires (période Noël, nouvel an), en accord avec la MEL le délai d'enquête a été porté 53 jours consécutifs.

##### Les permanences.

177 permanences ont été prévues, à raison de deux par commune.

**Tableau récapitulatif permanences par jour et territoire**

	Weppes	Tourcoing	Lys	Roubaix	Est	Nord	Lille + siège		Sud	Total
<b>Lundi</b>	6	1	2	1	2	3			3	<b>18</b>
<b>Mardi</b>	6	2	4	2	3	2	1		7	<b>27</b>
<b>Mercredi</b>	6	2	3	4	5	4	1		2	<b>27</b>
<b>Jeudi</b>	6	2	5	3	7	5	3		6	<b>37</b>
<b>Vendredi</b>	9	3	5	4	5	4	3		5	<b>38</b>
<b>Samedi</b>	7	2	5	4	4	4	1		3	<b>30</b>
<b>Permanences par territoire</b>	<b>40</b>	<b>12</b>	<b>24</b>	<b>18</b>	<b>26</b>	<b>22</b>	<b>9</b>		<b>26</b>	<b>177</b>

#### 4.5. Organisation territoriale.

85 communes sur les 90 adhérentes de la Métropole Européenne de Lille, sont concernées, par cette révision générale du Plan Local d'Urbanisme. à noter qu'à la commune de Lille sont associées les communes d'Hellemmes et Lomme

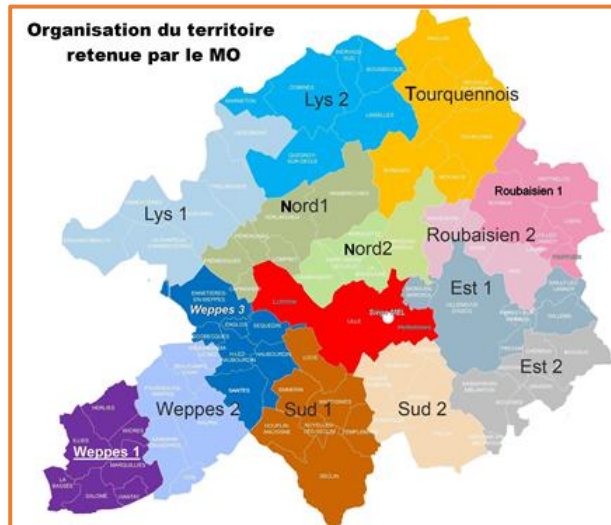
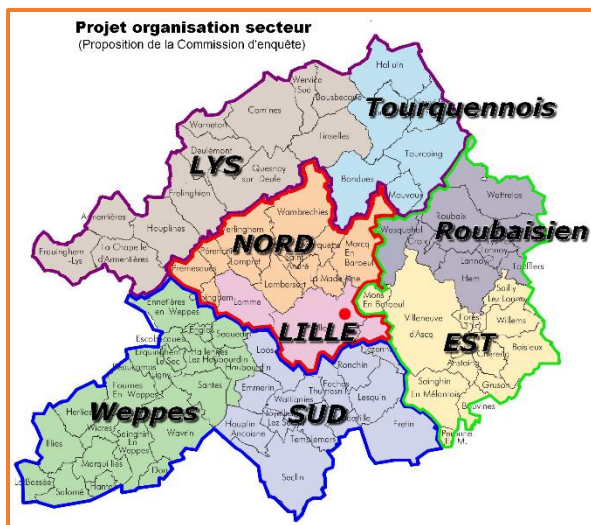
Divisée en 8 territoires, administratifs, la commission souhaitait se placer dans une organisation correspondant à ce découpage pour être en cohérence avec les différents services s'y rattachant, notamment les services de l'urbanisme.

Dans un premier temps la commission d'enquête avait proposé un découpage reliant deux territoires, former un secteur auquel de 3 à 5 commissaires enquêteurs, y étaient rattachés.

Cette solution paraissait adaptée pour une gestion ininterrompue, par les commissaires enquêteurs affectés à ces territoires, et de fait se créait une polyvalence sectorielle.

Pour des raisons organisationnelles (15 commissaires enquêteurs), l'option choisie par le service chargé de l'organisation de l'enquête publique, a été que certains de ces territoires ont été scindés en deux ou trois sous territoires.

L'aboutissement étant d'établir un nombre de zones géographiques correspondant à l'effectif de ladite commission, et l'attribution d'un territoire ou division de territoire par CE.



## 4.5. Présentation des communes.

### 4.5.1 Territoire des Weppes

#### Weppes .1

Poumon vert de la métropole grâce à son activité agricole et ses espaces naturels, le territoire des Weppes poursuit un développement mesuré et innovant.

Le territoire des Weppes se distingue par son caractère agricole. Les zones cultivées représentent 65 % du territoire, soit 7000 ha.

L'agriculture y est diversifiée, avec une prédominance de céréales et pommes de terre et une part importante consacrée au maraîchage.

#### HANTAY

##### Physionomie de la commune d'Hantay:

Hantay est une commune rurale jeune et innovante située au sud des Weppes, qui cherche à développer ses équipements publics

Sa superficie est de 2,09 Km<sup>2</sup>.

La commune se situe à 20 km de Lille et 13 km de Lens .à l'écart des principaux axes routiers, la RN 41 et la RN 47.

L'agriculture y occupe 70 % de son territoire.

Sa population est de 1103 habitants, soit une densité de population de 528 hab. /km<sup>2</sup>, composé de 31% de moins de 20ans et 8% de plus de 65 ans, avec un taux de chômage

Son taux de logements sociaux est de 26,64 %.

##### ACTIONS DE LA MEL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

**Habitat :** Développer des logements/ habitats spécifiques

Priorité 2018-2020 : Béguinage

**Espace public et réseaux :** Aménager l'espace public conformément aux politiques métropolitaines

Priorité 2015-2017 : Rue Mirabeau - trottoirs - de la mairie à la rue Roger Salengro

**Maintenir le patrimoine.**

**Aménager l'espace public en accompagnement des projets communaux**

Priorité 2018 : Rue Schœlcher - voie nouvelle - de la rue Schœlcher à impasse  
(Accompagnement du projet de salle de sport)

### **LES CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE AU PROJET METROPOLITAIN**

- Poursuivre l'effort de production de logements, y compris pour les personnes âgées et pour les personnes autistes ;
- valoriser les déplacements doux et la sécurisation des axes routiers ;
- Promouvoir la mise en œuvre de la voie verte le long du canal d'Aire ;
- Participer aux actions de mutualisation, pour les permis de construire, le logiciel DIA/ADs, le groupement de commandes télécommunication, le matériel d'impression de proximité et l'observatoire fiscal de référence ;
- Proposer de nouvelles actions de mutualisation sur les récupérateurs d'eau pluviale, les achats de véhicules à destination de navettes intercommunales et pour l'entretien de l'éclairage public

## **HERLIES :**

### **Physionomie de la commune**

Herlies est une commune au centre des Weppes, accueillants des équipements intercommunaux majeurs.

**située à une vingtaine de kilomètres au sud ouest de Lille, le long de la RN 41**, Herlies est voisine des communes de Wicres, Illies, Aubers, Fournes en Weppes, Fromelles, Sainghin en Weppes et Marquillies.

Sa superficie est de 7,11 km<sup>2</sup>, avec une population est de 2 180 habitants, soit une densité de 307 hab./km<sup>2</sup>, composée 29 % de moins de 20 ans et 12% de plus de 60 ans

Le Taux de chômage est de 7,4 % et le Taux de logements sociaux de 12,98 %

A proximité se situent les gares SNCF sur les communes de : Marquillies (3.54 km), Salomé (4.17 km), Sainghin-en-Weppes (5.32 km), Wavrin (5.44 km), Santes (7.95 km).

### **Caractéristiques de la commune d'Herlies:**

- ⇒ **Une commune agricole** : 15 agriculteurs de 40 à 55 ans exploitent 70 % du territoire. 3 sont en circuits courts, 5 pratiquent l'accueil.
- ⇒ **Une commune en développement** : 80 logements ont été réalisés dans le cadre du lotissement La Chesnaie, achevé en 2014. Les jeunes de moins de 20 ans représentent 29 % de la population.
- ⇒ **Des équipements métropolitains majeurs** : La commune accueille :
  - Un des deux crématoriums de la métropole, depuis 2002.
  - Une station d'épuration desservant 4 autres communes a été livrée en 2010.
  - La piscine intercommunale des Weppes a ouvert en 2012 et a accueilli 500 000 nageurs depuis, soit 650 nageurs par jour. 20 emplois ont été créés. L'établissement est reconnu pour son adaptation aux handicaps et accueille de nombreux clubs.
- ⇒ **Un projet économique important**

La zone Herlies RN 41 est l'un des 2 projets prochainement opérationnels du territoire.

La zone UG voisine constitue un foncier immédiatement disponible.

⇒ **Une desserte compliquée**

Située loin des gares, la commune souffre d'une desserte en bus insuffisante. La RN 41 est engorgée aux heures de pointe.

⇒ **Des équipements touristiques difficiles à valoriser**

Le camping accueille une population sédentaire et non plus touristique.

Le golf Illies-Herlies connaît des difficultés financières et peine à se développer.

⇒ **Des projets communaux à financer**

L'augmentation de la population implique de nouveaux équipements communaux, nécessitant un effort budgétaire.

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **Mettre en œuvre plusieurs projets de logements**

La commune prévoit plusieurs projets de requalification urbaine. Près de la piscine, une opération est à l'étude sur le site de la ferme Wicquart.

La friche industrielle de La Casserie, propriété de la MEL, fait également l'objet d'études.

A proximité immédiate, le site oméga, propriété de Partenord, est occupé par l'association Autisme 59-62, qui doit libérer les locaux en 2016. Le bâtiment pourrait être réinvesti, en lien avec l'opération sur La Casserie. Le terrain à l'arrière du foyer pourrait être valorisé.

### **Promouvoir le développement économique**

La zone d'activités d'Herlies Rn 41 a été freinée par plusieurs contentieux, aujourd'hui levés, et pourra entrer rapidement en phase opérationnelle.

Le site UG voisin, immédiatement disponible, fait l'objet de négociations avec un porteur de projet.

### **Réaliser des nouveaux équipements publics, dont un groupe scolaire**

Le projet majeur du nouveau mandat est celui du groupe scolaire de 10 classes, représentant un coût de 3 M€. La livraison est prévue pour la rentrée 2016, après réalisation d'un parvis par la MEL.

La commune mène également la réhabilitation de son église et envisage la relocalisation de ses ateliers municipaux. Le projet de nouvelle médiathèque est à l'arrêt pour le moment.

### **Valoriser l'agriculture**

La commune souhaite sécuriser l'activité agricole. Dans le cadre de la révision générale du PLU, des espaces classés en zone naturelle récréative seront reclassés en zone agricole.

### **Aménager des cheminements doux**

La commune cherche à valoriser ses cheminements doux et à créer des itinéraires de promenade.

## **LES CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE AU PROJET METROPOLITAIN**

⇒ Poursuivre l'effort de production de logements, y compris sociaux



- ⇒ Mettre en œuvre un développement économique à travers la zone d'activités Herlies Rn 41 et, sous condition de précision d'un prospect, le site UG voisin
- ⇒ valoriser l'agriculture et reclasser un secteur significatif en zone agricole
- ⇒ Aménager des cheminements doux
- ⇒ Participer aux actions de mutualisation comme la mutualisation de l'instruction des permis de construire et du logiciel DIA/ADs

## **ACTIONS DE LA MEL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

**Habitat** : Développer une offre diversifiée en matière d'habitat

Priorité 2015-2017 :

- ⇒ opération d'habitat sur le site de la Casserie
- ⇒ opération d'habitat sur le site de la ferme Wicquart

Priorité 2018-2020 : opération d'habitat sur le site oméga voisin

**Espaces publics et réseaux** :

1. Aménager l'espace public conformément aux politiques métropolitaines  
Priorité 2018 : • Rue Chobourdin - aménagement de sécurité - de l'entrée de commune à la rue du bourg
2. Maintenir le patrimoine  
Priorité 2015-2017 :
  - ⇒ Rue du Stade - tapis - de la route de l'Aventure au rond-point
  - ⇒ Route de l'Aventure - tapis - de la rue du stade à la limite de la commune (Continuité Illies)
  - ⇒ Rue des Prés - trottoirs - de la rue de la Libaude à la rue des sorbiers
  - ⇒ Rue des sorbiers - trottoirs - de la rue des Liliums à la rue de la Libaude
  - ⇒ Rue des Primevères - trottoirs - de la rue des sorbiers à la fin de voie
  - ⇒ Rue des Liliums - trottoirs - de la rue du Pilly à la fin de voie
  - ⇒ Route de l'Aventure - tapis chaussée - de la rue du stade à limite de commune (Continuité Illies)
  - ⇒ Rue des Prés - tapis trottoirs - de la rue de la Libaude à la rue des sorbiers
  - ⇒ Rue des sorbiers - tapis trottoirs - de la rue des Liliums à la rue de la Libaude
  - ⇒ Rue des Primevères - tapis trottoirs - de la rue des sorbiers à fin de voie
  - ⇒ Rue de la Libaude - trottoirs - de la rue du Pilly à la rue des sorbiers
3. Mettre en œuvre les projets d'intérêt métropolitain  
Priorité 2015-2017 : Rue Chobourdin - quai bus - de la rue des Riez au Clos des vergers
4. Aménager l'espace public en accompagnement des projets communaux  
Priorité 2015-2017 : • Rues de l'Egalité et du Pré Monseu - chaussée, trottoirs - de la rue du bourg à la rue du Pilly (accompagnement de l'école)
5. Accompagner les projets d'intérêt métropolitain et intercommunal  
Priorité 2018 :
  - ⇒ Rue de la Croix - trottoirs - entre le giratoire et la Rn 41 (accompagnement de la zone économique)

**Sur la Commune de HERLIES, le nouveau projet de PLU2 prévoit entre autres :**

- ⇒ L'UGb à côté de la piscine devient UE (zone d'activités diversifiées) ;
- ⇒ L'AUCa, l'UGb et un peu de NP de la zone des Hauts Champs deviennent UE également ;

- ⇒ Le NP à côté et derrière le crématorium redevient A (agricole) car la réserve de superstructure « 2 » pour un parc funéraire paysager est abandonnée ;
- ⇒ Le NP des Bas Champs devient NL (zone naturelle de loisir) sur la partie « Golf, étangs, camping, jardins familiaux, terrain G. Delattre et boulodrome ». Le reste redevient A ;
- ⇒ Abandon de la réserve de superstructure 6 derrière le camping pour une extension de celui-ci ;
- ⇒ Le UD 0,10 + AUCa route d'Aubers deviennent UVD 8.1 (Hameaux) en intégrant la parcelle ZA 43 déjà bâtie ;
- ⇒ Le NP rue des Riez redevient A ;
- ⇒ Le UCb 0,20 de la rue du Pilly devient UVD 6.2 (tissu résidentiel pavillonnaire) en intégrant une partie de la parcelle ZE 15 déjà bâtie ;
- ⇒ Le UG (ex BS rue Chobourdin) devient UE avec une partie en UEP (équipements publics) qui permettrait la création d'un city stade ;
- ⇒ Suppression de la zone AUCmb entre la rue des Riez et l'école qui redevient A ;
- ⇒ Maintien de la zone AUDm près de l'école avec création d'un emplacement réservé en prévision d'une éventuelle extension de cette dernière ;

#### **Les orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P) « projets urbains »**

##### **- Site Ferme des Hauts Champs :**

Conformément aux orientations du projet d'aménagement et de développement durables, le projet urbain poursuit notamment les objectifs suivants :

- ⇒ Résorber une friche bâtie, agir sur le cadre de vie des habitants et le renouveler pour valoriser le quartier,
- ⇒ Diversifier l'offre nouvelle de logements afin d'assurer l'ensemble des parcours résidentiels,
- ⇒ Valoriser le site de la piscine des Weppes et ses espaces publics environnants.

Cette proximité avec un équipement public majeur du territoire doit être accompagnée par l'aménagement de liaisons piétonnes et cyclables facilitant l'accès par modes doux à cet équipement, et par la création d'ouvertures visuelles vers la piscine des Weppes et son jardin.

## **ILLIES :**

### **Physionomie de la commune :**

Commune agricole de 1 414 habitants, la commune d'Illies est en mutation, avec des grands projets économiques et des projets d'habitat significatifs

La commune cherche aussi à valoriser son patrimoine historique et récréatif

Sa Superficie est de 7,91 Km<sup>2</sup>, sa population de 1 414 habitants soit une densité de population de 179 hab./km<sup>2</sup> composée de 29 % de moins de 20 ans et 11% de plus de 65 ans. Depuis le dernier recensement de 1999 à 2008, la population est passée de 1 256 à 1 414 soit une augmentation de 13%.

Le taux de chômage est de 7,7%. Le taux de logements sociaux est de 13,36%

La gare la plus proche d'Illies se trouve à Salomé à 2.38 km

### **Caractéristiques de la commune**

#### **- Une commune agricole en mutation**

L'agriculture occupe 74 % du territoire et 25 % de l'activité économique.

15 agriculteurs sur les 20 de la commune ont plus de 55 ans.

#### **- Des projets économiques conséquents**

La zone économique Illies-Salomé fait partie des grands sites économiques de la métropole (70 ha, à aménager pour moitié).

Le site Malbranque, 7 ha, est en cours de reconquête pour l'accueil de PME-PMI.

- **De nombreux projets de logements**

L'Orée du Golf en cours d'aménagement offrira des logements sociaux, des octaves et des logements en accession.

Le site voisin pourrait faire l'objet d'une opération prochainement.

- **Un important patrimoine historique et culturel**

Connue depuis l'époque mérovingienne, la commune accueille une abbaye cistercienne.

Illies se situait sur la ligne de front pendant la 1ère guerre mondiale.

- **Un territoire vaste, difficile à équiper**

La commune s'étend sur 800 ha, avec de nombreux hameaux.

Le hameau de Ligny-le-Grand fera l'objet de travaux d'assainissement collectifs,

En revanche, le hameau du Transloy est à examiner dans le cadre du futur schéma directeur d'assainissement.

- **Difficulté à valoriser le patrimoine**

La commune soutient les projets de valorisation du golf, en difficulté financière.

Le financement d'un projet de valorisation de l'abbaye reste problématique.

**LES CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE AU PROJET METROPOLITAIN**

- Poursuivre l'effort de production de logements, avec une offre diversifiée
- Mettre en œuvre l'expérimentation des octaves, logements pour personnes âgées
- Développer des projets économiques, avec la requalification du site Malbranque et le projet majeur de 70 ha Illies-Salomé
- valoriser le patrimoine historique de la commune
- Participer aux actions de mutualisation, pour les permis de construire et le logiciel DIA/ADs

**ACTIONS DE LA MEL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

**Habitat :**

1. Développer une offre diversifiée en matière d'habitats

Priorité 2015-2017 : opération d'habitat de l'orée du golf

Priorité 2018-2020 : opération d'habitat sur le site Appourchaux

2. Améliorer le parc d'habitats existants

Priorité 2015-2017 : Assainissement en accompagnement de l'action communale : courée de la cour du Roy

Priorité 2018-2020 : opération courée cour du Roy

**Espaces publics et réseaux**

Aménager l'espace public conformément aux politiques métropolitaines

Priorité 2015-2017 :

- hameau de Ligny-le-grand - aménagement aire piétonne - du hameau de la Mottelette au hameau de Ligny-le-grand
- hameau de Ligny-le-grand - aménagement de sécurité - du hameau de la Mottelette au hameau de l'Aventure

Priorité 2018 :

- Rue du Calvaire - trottoirs - devant la zone industrielle

#### **Maintenir le patrimoine**

Priorité 2015-2017

- Route de l'Aventure - tapis - de la RD 141 à la limite de la Commune (continuité Herlies)
- voie hameau de l'Aventure - voir Herlies - tapis chaussée - de la RD 141 à la limite de commune (continuité Herlies)
- Rue de la Drève Carle - trottoirs - au droit des habitations neuves

Priorité 2018 :

- Rue du Chanoine Rigaut - trottoirs - de la rue Mermoz à la rue du Calvaire

#### **Finaliser le maillage du réseau d'assainissement**

Priorité 2015-2017 : Extension de la collecte hameau de Ligny-le-grand

#### **Sur la commune d'ILLIES, le nouveau projet de PLU2 prévoit entre autres :**

- Une OAP qui permettra d'avoir une vision d'ensemble de la zone de la ferme de l'écuelle - Orée du Golf et de « sauver » la grangia cistercienne, et de proposer des habitations plus résidentielles aux abords du Golf tout en respectant la loi.
- Le retour en A de la zone Illies-La Bassée, ce que le Conseil Municipal désapprouve.

D'une part, les dernières expropriations viennent d'être effectives et sont encore affichées.

D'autre part, les élus estiment que, les réserves de l'A24 qui ont été levées et qui représentent 32 hectares, auraient dû être reprises dans le compte foncier : ce qui aurait permis de ne pas être en contradiction avec la déclaration d'utilité publique et le jugement de cessibilité en date du 20 avril 2017.

#### **Les orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P) « projets urbains »**

##### **- Rue Chanoine Rigaut**

Conformément aux orientations du projet d'aménagement et de développement durables, le projet urbain poursuit notamment les objectifs suivants :

- Travailler une transition progressive de la ville vers la campagne,
- Diversifier l'offre nouvelle de logements afin d'assurer l'ensemble des parcours résidentiels,
- Encadrer les évolutions dans l'optique d'un patrimoine vivant,

##### **- Zone d'activités ILLIES/SALOME**

Situées à la pointe sud-ouest de la métropole lilloise et du Territoire des Weppes, les communes d'Illies et de Salomé, poursuivent l'objectif d'accueillir un projet économique de grande taille pouvant accueillir des grandes unités pour la logistique, des activités de type PME/PMI/artisanat et des activités de service.

Le site d'une superficie d'environ 70 hectares est à cheval sur les territoires d'Illies et de Salomé au croisement de la RN41 et la RN47.

Conformément aux orientations du projet d'aménagement et de développement durables, le projet urbain poursuit notamment les objectifs suivants :

- Faire preuve d'excellence dans la gestion urbaine des eaux pluviales
- Organiser le transport de marchandises et la logistique à grand échelle

## **LA BASSEE :**

**Physionomie de la commune :**

Commune de 6 304 habitants, ce chef-lieu de canton est une porte d'entrée de la métropole et du département. Son rayonnement est important sur le plan scolaire, administratif et commercial.

La superficie est de 3,54 km<sup>2</sup> et sa population de 6 304 habitants, soit une densité de population de 1 781 hab. /km<sup>2</sup>. Le taux de population de moins de 20 ans est de 25 %, et pour les plus de 65 ans de 16 %.

Le taux de chômage est de 14,5 %. Le taux de logements sociaux équivaut à 25,62 %. Occupant une place forte au cœur du triangle régional Béthune - Lens - Lille, La Bassée est valorisée par un réseau de transport dense qui en fait un endroit idéalement desservi.

Le canal d'Aire à La Bassée, réunit la Haute Deûle canalisée au canal de Neufossé depuis Aire sur La Lys où il se connecte et où il passe.

**Le canal d'Aire**, poumon vert de la ville, permet d'agréables promenades le long du chemin de halage, à pied ou en vélo.

La commune est desservie par la gare de La Bassée - Violaines.

Cette gare ferroviaire est le point de passage de nombreuses lignes de bus des réseaux. Deux projets de contournement de La Bassée sont soit réalisés pour l'un et en cours de réalisation pour l'autre :

- Contournement sud », avec une nouvelle voie rejoignant la RN41
- contournement nord » qui, prévoit la création d'une route supplémentaire de 1200 m.

La commune de La Bassée a une activité économique qui se porte bien :

- **Le parc d'activités du Nouveau Monde**, au nord de la ville, qui s'étend sur une surface de sept hectares en forme de losange. Bien plus qu'une simple zone commerciale, c'est avant tout un concept environnemental qui est mis en avant.
- Depuis 2015, la ville accueille un **groupe BNI** (Business Network International). BNI est une méthode de travail permettant aux professionnels de développer leur business et leur réseau de partenaires grâce à la pratique structurée des recommandations d'affaires.
- **Le centre-ville**, toujours aussi dynamique, reste un endroit apprécié avec ses commerces et services de proximité.
- **Le marché hebdomadaire** du jeudi matin a subi quelques aménagements. En effet, les commerçants sont désormais réimplantés sur la place du Général de Gaulle.

#### **Caractéristiques de la commune:**

##### **- Un pôle local**

La Bassée s'établit en bord de Deûle et s'organise de manière relativement compacte. C'est un pôle scolaire, administratif et commercial, doté d'un pôle d'échange, en bord de Deûle.

##### **- Un dynamisme économique**

La commune compte plus de 500 entreprises.

Son développement se poursuit avec le lancement de la zone du Nouveau Monde, en entrée de ville. L'Intermarché du centre-ville prévoit de s'y relocaliser, à proximité d'une cité artisanale et tertiaire.

##### **- De nombreux projets de logements**

La commune a fait l'objet de plusieurs opérations récentes en centre-ville.

Plusieurs opérations sont en cours :

- logements senior et PLS sur le site de l'ancien hospice, foyer-logements pour les apprentis d'Auteuil. Des logements pour personnes autistes et une maison rurale pour personnes âgées sont en projet sur le site de l'ancien collège.

**- Un centre-ville en évolution**

Le centre-ville compte plusieurs sites mutables identifiés.

Le déménagement de l'Intermarché est un enjeu important pour ce secteur.

**- Des attentes concernant les infrastructures routières**

La commune exprime une forte attente envers le projet de contournement nord. Celui-ci n'est pas financé à ce jour.

La requalification de la RD 641, axe central, est aussi un enjeu pour la qualité des espaces publics.

**- L'absence d'équipement pour l'accueil des gens du voyage**

A ce jour, aucun projet n'est engagé.

**- Le coût d'entretien du patrimoine communal**

Le patrimoine bâti en centre-ville est de qualité. L'Hôtel de ville nécessite aujourd'hui des travaux coûteux.

**LES CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE AU PROJET METROPOLITAIN**

Poursuivre l'effort de production de logements, y compris logements sociaux, logements pour personnes âgées et pour personnes autistes

- Assurer une meilleure desserte du secteur par la promotion du projet de contournement
- Aménager une aire d'accueil pour les gens du voyage
- Soutenir la mise en œuvre du plan bleu et de la voie verte le long de la Deûle
- Participer aux actions de mutualisation comme la mutualisation de l'instruction des permis de construire et l'achat groupé du logiciel DIA/ADs

**ACTIONS DE LA MEL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

**Habitat :**

**1) Développer une offre diversifiée en matière d'habitats**

Priorité 2015-2017 : Opération de logements LTO rue de la Fontaine

**2) Réaliser des logements/hébergements spécifiques**

Priorité 2015-2017 :

- Opération de logements adaptés (maison de retraite MARPA et foyer pour autistes) sur le site de l'ancien collège
- Opération de logements senior et différents logements sociaux sur le site l'ancien hospice Foyer jeunes travailleurs orphelins d'Auteuil

**Espaces publics et réseaux**

**1) Aménager l'espace public conformément aux politiques métropolitaines**

Priorité 2015-2017 :

- Rue du bois Saint-Maur - aménagement zone 30 - entre la rue La Fontaine et la rue de Lens
- RD 641 - études - requalification de la traversée de la commune

Priorité 2018 : Rue des trois Maisons - aménagement zone 30 - de la rue Pasteur à la rue du Chemin Vert

**Maintenir le patrimoine**

Priorité 2015-2017 :

- Rue Pauline houdoye - tapis - de la rue de Lens à l'avenue Jean-Baptiste Lebas
- Rue de Canteleu - tapis - de la rue de Lens au chemin du Roy
- Rue Henri Dunant - tapis - de la rue des trois Maisons à la fin de voie
- Chemin du Roy - tapis chaussée et trottoir - de la rue de Canteleu à fin de voie
- Rue Calmette - tapis stationnement 6 places - de la rue Pasteur à la fin de voie
- Rue de Lens - tapis sur trottoirs - de la rue du Marais à la place de la gare
- Rue Henri Dunant - trottoirs - de la rue des trois Maisons à la fin de voie
- Rue Calmette - trottoirs - de la rue Pasteur à la fin de voie
- Rue Jean-Baptiste Lebas - trottoirs - du boulevard du Canal à la rue de Acquart
- Rue du Collège - tapis chaussée - de la rue du Coron d'Illies à la voie Arby
- Impasse Pasteur - tapis chaussée - de rue Pasteur à impasse
- Allée des tilleuls - tapis chaussée et trottoirs - de l'avenue de Dunkerque à Impasse
- Contre-allée avenue de la Marne - tapis chaussée et trottoirs - de l'avenue de Marne vers Impasse, vers Maison de retraite
- Rue Gabriel Péri - trottoirs - n° 95 et n° 9
- Cité Albert Grand - tapis chaussée et trottoirs - de la rue des Fossés à la rue de Tours

**Ecologie urbaine** : Finaliser le maillage du réseau d'assainissement

Priorité 2018-2020 : Extension de la collecte quartier du Marais

**Délibération municipale sur le projet de PLU2** : Aucune délibération municipale sur le projet de PLU2

**Le Conseil Municipal n'a pas sollicité d'ajustements au projet de PLU2**

**Les orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P) « projets urbains »**

**- Rue du Collège :**

Au sud du territoire des Weppes, concernée par plusieurs projets économiques et routiers de dimension territoriale (contournement Nord de La Bassée et ZAC du Nouveau Monde), la commune de La Bassée a, parmi ses objectifs, de développer des projets de logements spécifiques : MARPA, foyer pour adultes autistes, EHPAD et de valoriser les atouts naturels de la commune (projet plan bleu et voie verte).

Au nord de la commune, le secteur de la rue du Collège est situé entre un ensemble pavillonnaire récent et la nouvelle polarité constituée autour du collège et de la cité artisanale.

Desservi à l'est par la rue du Collège menant au centre bourg et à l'ouest par la rue des Trois Maisons, il est bordé au sud par la rue Laennec et au nord par le boulevard de la Rocade qui constitue la nouvelle limite entre la ville et la campagne.

Conformément aux orientations du projet d'aménagement et de développement durables, le projet urbain poursuit notamment les objectifs suivants :

- Travailler une transition progressive de la ville vers la campagne
- Développer les dispositifs favorisant la place du végétal dans les zones urbaines
- Diversifier l'offre nouvelle de logements afin d'assurer l'ensemble des parcours résidentiels.



## **MARQUILLIES**

### **Physionomie de la commune :**

Est une Commune rurale de la plaine des Weppes, présentant une organisation urbaine atypique et de grandes qualités paysagères

Sa superficie est de 6,91 km<sup>2</sup>. Sa Population est de 1 993 habitants soit une densité de population de 288 hab. /km<sup>2</sup>. Cette population se compose de 28% de moins de 20 ans et 65% de plus de 65 ans.

Le taux de chômage équivaut à 8 % et le taux de logements sociaux à 9,04 %.

Le Maire est Monsieur Dominique Dhennin.

### **Caractéristiques de la commune**

#### **- Le rôle important de l'agriculture**

6 exploitants sont en activité sur la commune, avec des exploitations de 55 ha en moyenne. 4 sont en circuits courts.

De manière atypique, le cœur de la commune est resté cultivé.

#### **- Une structure urbaine originale**

- Le Centre-Bourg s'organise de part et d'autre de cet espace cultivé, puis la ville s'étire le long des RD.
- La gare de Marquillies, excentrée, constitue un pôle secondaire. Cette gare permet de se rendre à Lille quotidiennement.

#### **- Une pause dans l'urbanisation**

Un lotissement a été réalisé en entrée de ville dans les années 2000 et de l'établissement Les Papillons Blancs.

Des petits projets sont en cours dans des dents creuses, sans favoriser de projet d'ensemble.

L'objectif de la commune est de mettre à niveau les équipements publics avant de poursuivre l'urbanisation.

#### **- Des activités économiques**

Une déchetterie-ressourcerie rayonne à l'échelle du territoire.

L'entreprise Hocq spécialisée dans les palettes constitue une implantation importante, susceptible de s'étendre.

#### **- Des qualités paysagères**

Marquillies offre des vues portant au loin jusqu'aux terrils du bassin minier.

Le site des anciennes sucreries, privé, constitue un site original.

#### **- Une desserte à valoriser**

Bien que la commune ait le grand avantage d'accueillir une gare, celle-ci souffre d'une desserte limitée.

#### **- Quelques désordres hydrauliques**

Le syndicat de la Libaude, auquel appartenait la commune, a rejoint l'USAN, mais ne bénéficie pas de financements conséquents.

Quelques désordres hydrauliques sont relevés au sud de la commune.

### **LES CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE AU PROJET METROPOLITAIN**

- valoriser l'agriculture
- valoriser le cadre naturel et la proximité du Parc de la Deûle

- Participer aux actions de mutualisation comme la mutualisation de l'instruction des permis de construire

## **ACTIONS DE LA MEL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **1) Habitat**

Développer une offre diversifiée en matière d'habitats

- **Priorité 2015-2017** : opération de logements café de la gare

### **2) Espaces publics et réseaux**

- **aménager l'espace public conformément aux politiques métropolitaines**

Priorité 2015-2017 :

Rue Jean Jaurès - aménagement zone 30 - de la rue de Complivoie au passage à niveau

Priorité 2018 :

- Parking gare - aménagement d'un parc de stationnement - de la rue Jean Jaurès à impasse
- Place Bocquet - requalification d'espaces publics - de la rue Léon Bocquet à impasse

- **Maintenir le patrimoine**

- Rue du Faulx angle rue Bocquet - stationnement - de la rue du Faulx à la rue du Chemin neuf
- Rue des Peupliers - tapis stationnement - de la rue de Verdun à la fin de voie Rue des Peupliers - trottoirs - de la rue de Verdun à la fin de voie
- Rue du Moisnil n° 191 au 141 - trottoirs - de la rue Jean Jaurès à la route de Willy
- Rue de Verdun - trottoirs - de la rue Bocquet à la rue du Moisnil
- Rue Bocquet - trottoirs - de la rue du Faulx à rue de Verdun

### **3) Ecologie urbaine**

Promouvoir et préserver la qualité environnementale

Priorité 2015-2017 : optimisation du DO Emile Zola

**Délibération municipale sur le projet de PLU 2** : 23 avril 2018 - Avis favorable

#### **Requête - Demandes du conseil municipal** :

Le conseil municipal de Marquillies considère que le PLU2 dans son contexte actuel ne répond pas à la demande de logements formulée par les habitants. Il en est de même en ce qui concerne les liaisons douces pourtant préconisées par la MEL

En conséquence demande à pouvoir construire quelques habitations dans les dents creuses de la rue du Moisnil à partir de la rue de Willy jusque l'embranchement de la rue de la ferme des Mottes, et de promouvoir les liaisons douces de Marquillies vers Wicres (rue du Faulx), de Marquillies vers Sainghin en Weppes, de Marquillies vers Salomé.

**Sur la commune de Marquillies, le nouveau projet de PLU2 prévoit entre autres :**

la création de 2 nouvelles zones » A U D M (zones à urbaniser Mixtes) situées pour l'une au centre du village (prolongement du terrain de sport existant vers la rue de Verdun), et l'autre en extension du lotissement existant rue Théodore Monod vers la route de Sainghin.

**Aucune orientation d'aménagement et de programmation (O.A.P) au projet de PLU2**

## **SALOME**

**Physionomie de la commune** :

Porte d'entrée sud de la métropole, cette commune d'environ 3 000 habitants porte des projets d'habitats et de développement économique particulièrement importants.

Salomé appartient au Territoire des Weppes, secteur agricole situé entre la Lys et la Deûle, et qui assure la transition entre trois entités géographiques : Au sud, le Bassin minier dont le paysage se dessine peu à peu vers Salomé et La Bassée ; A l'est, la Flandre qui débute avec la plaine de la Lys, basse, humide ponctuée de bois et bosquets ; Au nord-est, l'agglomération lilloise et la zone urbaine dense.

Salomé est située dans le périmètre d'attraction de la commune limitrophe de La Bassée, qui est l'une des 4 villes les plus importantes du territoire des Weppes (plus de 5 000 habitants) et chef-lieu de canton.

Dépendante de cette ville pour les commerces et les équipements d'envergure, elle appartient au même bassin de vie, notamment en matière de fonctionnement résidentiel et économique. Le secteur La Bassée - Salomé est clairement identifié au Schéma Directeur de Lille Métropole comme zone d'activités économique existante en extension, et comme pôle d'intérêt métropolitain à développer (au carrefour entre la RN 41 et la RN 47). Ce pôle économique en devenir est dédié à l'accueil d'activités diverses. Il permet une offre d'emploi locale à proximité de Salomé, entre les grandes polarités du Nord-Pas de Calais, Salomé bénéficie d'une position géographique privilégiée au centre des bassins d'habitat et d'emplois de Lille, Lens et Béthune (24 km du centre de Lille, à 14 km de Lens). Ces bassins d'emplois et d'habitat sont parfaitement accessibles à partir de Salomé, commune desservie par plusieurs axes de communication structurants à l'échelle de la région voire nationale. Idéalement située au croisement des RN 41 et RN 47 qui assurent une liaison aisée avec Lille et Lens, la commune bénéficie également de la continuité A 25, R.N. 41, R.N. 47 et A 21, qui permet d'assurer un accès rapide au réseau autoroutier français et nord-européen. Vers Béthune, la liaison routière est assurée par la RD 941.

La commune est située sur la ligne SNCF Lille-Béthune et dispose d'une halte SNCF aisément accessible de tout point de la Commune par des modes doux de déplacement. A noter que le Schéma Directeur de Développement et d'urbanisme de Lille Métropole prévoit la modernisation de la desserte ferrée et la substitution des TER par un tram-train au départ de Lille jusqu'à la gare de La Bassée et que Salomé se situe à mi-chemin entre les gares de La Bassée et de Don Sainghin, inscrites comme « sites à enjeu fort de valorisation des axes lourds de transports en commun » où seront prochainement aménagés des pôles d'échanges intermodaux.

Sa Superficie est de 5,25 km<sup>2</sup>. Sa Population est de 2 976 habitants soit une densité de population de 567 hab. /km<sup>2</sup>. Cette population est composée de 27% de moins de 20 ans et de 13% de plus de 65 ans.

Le taux de chômage de la commune est de 11 %. Le taux de logements sociaux est de 16,27 %

#### **Caractéristiques de la commune :**

##### **- Une localisation stratégique**

Porte d'entrée de la métropole lilloise pour les usagers de la RN 47, Salomé se situe au bord du canal d'Aire, en limite du territoire d'Artois Com.

Au croisement de la RN 41 et de la RN 47, la commune dispose d'un accès ferré et d'une desserte fluviale.

##### **- Un centre-ville en devenir**

Le site Casino, au cœur du centre-ville est en projet.

L'équipe municipale a défini un grand projet d'urbanisme sur le Centre-Bourg, le Parc des Trois Merlettes, avec LMH et Bouygues.

**- Une zone économique future**

La zone économique Illies-Salomé, 70 ha maîtrisés par la MEL à 95 %, doit être aménagée pour moitié, pour un projet d'un seul tenant.

L'aménagement de la RD 141 est un préalable, pour un coût de 2 millions d'€.

**- Une zone existante en développement**

Un seul terrain disponible de 1,6 ha.

A proximité, le site d'Alural est investi par l'entreprise Alfacomma.

**- Une voie d'eau à valoriser**

La commune est concernée par les projets de plan bleu et voie verte, à proximité, le Jardin des Poètes est un site de promenade apprécié.

**- Desserte transports en commun**

La desserte en transports en commun reste insuffisante.

**- Des besoins potentiels**

La commune pourrait être concernée par la loi ALUR si le seuil de 3 500 habitants est dépassé, à l'horizon 2030.

Les équipements publics, comme l'école, doivent être mis à niveau à terme.

**LES CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE AU PROJET METROPOLITAIN**

- o Poursuivre l'effort de production de logements, y compris logements sociaux et pour personnes âgées
- o Mettre en œuvre des projets de développement économique majeurs
- o Aménager des liaisons douces
- o Soutenir la mise en œuvre de la voie verte le long de la Deûle
- o Participer aux actions de mutualisation comme la mutualisation des permis de construire

**ACTIONS DE LA MEL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

**Habitat** : Développer une offre diversifiée en matière d'habitat

Priorité 2015-2017 : opération de logements Centre-bourg

**Espaces publics et réseaux** :

1) Maintenir le patrimoine

Priorité 2015-2017 :

- o Rue Pasteur - chaussée trottoirs - de la rue Pasteur à l'impasse
- o Rue Emile Dola - chaussée trottoirs - de la rue Emile Dola à impasse
- o Pont du blanc ballot - phase 1 restauration anti-corrosion du tablier et des garde-corps + réfection des bétons - entretien d'ouvrages d'art
- o Rue de la République - tapis chaussée - de la rue Jean Delattre à la rue Saint-Michel sur Loire
- o Rues du Rhin et du Danube - tapis chaussée - de la rue Saint-Michel sur Loire à la rue Jules Breton
- o Pont du blanc ballot - phase 2 restauration anti-corrosion du tablier et des garde-corps + réfection des bétons - entretien d'ouvrages d'art

Priorité 2018 :

- o Impasse des 4 Maisons - chaussée trottoirs - de la rue Victor Hugo à fin de voie

2) Mettre en œuvre les itinéraires cyclables sur voies routières

Priorité 2018 :

- Pont du blanc ballot - canal d'Aire aménagement « PMR et 2 roues » - aménagement modes doux sur ouvrages d'art - liaison n° 44 - point dur n° 51

3) Aménager l'espace public en accompagnement des projets ruraux

Priorité 2015-2017 :

- Place Louis Bocquet - voie nouvelle - de la rue Pasteur vers le groupe scolaire

4) Participer à l'amélioration des réseaux d'énergie sur le territoire

Priorité 2015-2017 :

- Participation financière à l'enfouissement des réseaux place Bocquet et rue Pasteur
- Participation financière à l'enfouissement des réseaux en lien avec l'opération des trois Merlettes

### **Les orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P) « projets urbains »**

#### **Site des Trois Merlettes**

À l'entrée sud de la Métropole, la commune de Salomé porte des projets d'habitat et de développement économique particulièrement importants.

La zone des « Trois Merlettes » est identifiée comme une réelle opportunité pour y développer l'urbanisation future de la commune.

La commune souhaite engager une opération d'aménagement ambitieuse, exemplaire et respectueuse du caractère rural de son territoire.

Conformément aux orientations du projet d'aménagement et de développement durables, le projet urbain poursuit notamment les objectifs suivants :

- Soutenir un développement urbain optimisé limitant la consommation foncière et l'étalement urbain et développer la métropole des proximités,
- Développer un cadre de vie adapté aux attentes de chacun en promouvant la qualité dans les opérations d'aménagement, en développant des espaces publics de qualité adaptés aux évolutions des usages et en développant une architecture attentive au site et aux usages.
- Dynamiser la production de logements et promouvoir la qualité d'habiter pour tous en favorisant une offre de logements digne, confortable et adaptée à tous.
- Améliorer les conditions de déplacements sur le territoire. Améliorer la cohabitation des différents modes de déplacement et mettre en place les conditions de déplacements doux et piétons confortables et faciles

## **WICRES**

#### **Physionomie de la commune :**

Plus petite commune de la métropole en raison de sa superficie de moins de 3 Km<sup>2</sup>, Wicres est une commune agricole et résidentielle du cœur des Weppes d'environ 400 habitants.

Sa superficie est de 2,77 Km<sup>2</sup> et sa population de 396 habitants soit une densité de population de 143 hab. /km<sup>2</sup>). Cette population se compose de 33 % de moins de 20 ans et 11 % de plus de 65 ans

Le taux de chômage est de 7,5 % et le taux de logements sociaux de 6,16 %

#### **Caractéristiques de la commune :**

##### **- Une commune rurale**

Implantée sur moins de 3 km<sup>2</sup>, Wicres compte environ 400 habitants.

L'agriculture représente 76 % du territoire, avec 6 exploitations de 48 ha en moyenne.

**- Des opérations d'habitat récentes et une population jeune**

Un lotissement de 37 maisons Kaufman & Broad a été réalisé en 2010, induisant l'arrivée de 100 nouveaux habitants.

Un nouveau lotissement Vilogia est en cours de construction, avec 30 nouveaux logements. La population de la commune est jeune, les moins de 20 ans représentant 33 % de la population.

**- Un patrimoine à valoriser**

La structure du village est compacte, autour de l'église et de la mairie.

La commune compte plusieurs grandes fermes, éléments de patrimoine à valoriser.

**- Absence de commerces**

L'unique estaminet de la commune a fermé.

La Claire Fontaine et le Colombier, deux salles de réception, sont les seuls établissements de la commune.

**- Desserte en transports en commun limitée**

La desserte en bus est limitée. La ligne 68 (Salomé-Sainghin-en-Weppes) a été supprimée fin 2014 et la ligne 61 Wicres-Sainghin-en-Weppes a vu sa fréquence baisser, de 36 à 29 passages.

**- Besoin en cheminements piétons-vélos**

La commune souhaiterait promouvoir l'usage du vélo.

L'aménagement d'un cheminement vélo reliant Herlies, Wicres et Sainghin-en-Weppes, identifié au PLU, reste hypothétique pour des raisons budgétaires.

**LES CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE AU PROJET METROPOLITAIN**

- valoriser le patrimoine rural
- Poursuivre l'effort de construction de logements et favoriser le classement des opérations
- Aménager les espaces publics
- Soutenir les projets de liaisons douces
- Participer aux actions de mutualisation comme la mutualisation des permis de construire

**ACTIONS DE LA MEL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

**Habitat** : Développer une offre diversifiée en matière d'habitat

Priorité 2015-2017 : • opération Vilogia

**Espaces publics et réseaux**

1) Aménager l'espace public conformément aux politiques métropolitaines

Priorité 2015-2017 :

- Résidence de la Place - aménagement d'un parc de stationnement - de la rue du général Leclerc à impasse
- Parvis de la Mairie - requalification d'espaces publics - de la rue du général Leclerc à la résidence de la Place

2) Maintenir le patrimoine

Priorité 2015-2017 :

- Allée de la Claire Fontaine - chaussée et trottoirs - de la rue Leclerc en impasse
- Allée de la Claire Fontaine - tapis chaussée et trottoirs - de la rue du général Leclerc à impasse

3) Participer à l'amélioration des réseaux d'énergie sur le territoire

Priorité 2015-2017 : • Participation financière à l'enfouissement des réseaux place de la Mairie

**Le nouveau projet de PLU2 prévoit entre autres la création d'une zone AUDM**

**Les orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P) « projets urbains »**

**Site rue du Général Leclerc**

Plus petite commune de la métropole en raison de sa superficie, Wicres est une commune agricole et résidentielle au cœur des Weppes.

La commune a pour projet de valoriser le patrimoine rural, poursuivre l'effort de construction de logements.

Conformément aux orientations du projet d'aménagement et de développement durables, le projet urbain poursuit notamment les objectifs suivants :

- Rechercher une qualité optimale d'insertion au sein des tissus existants,
- Diversifier l'offre nouvelle de logements afin d'assurer l'ensemble des parcours résidentiels.

## Weppes.2

### **BEAUCAMPS-LIGNY**

**Physionomie de la commune :**

Petite commune rurale de moins de 1 000 habitants, a pour spécificité la présence de l'Institut Ste Marie, pôle scolaire de 3 000 élèves et enseignants. L'enjeu pour la commune est de mettre en œuvre un développement limité, en préservant son identité rurale et en intégrant les contraintes liées au fonctionnement de cet établissement.

La Superficie de la commune est de 5,04 km<sup>2</sup>

Le taux de chômage est de 7,2 %

La Maire de la commune est Madame Catherine Lefebvre

**Démographie communale :**

- Population
  - en 2010 : 889 habitants
  - en 2015 : 857 habitants - soit une baisse de 2,94% par rapport à 2011Cette population se compose de 29% de moins de 20 ans et de 14% de plus de 65 ans  
La densité de population est de 175 hab. /km<sup>2</sup>
- Logements
  - en 2010 : 332 logements
  - en 2015 : 338 logementsLe taux de logements sociaux est de 1,97 %

**Caractéristiques de la commune**

**1) Commune agricole de moins de 1 000 habitants**

Beaucamps-Ligny comptait 917 habitants en 2012. La commune présente une tendance au vieillissement de sa population et un faible renouvellement du parc de logements. Le revenu moyen des habitants est élevé et le taux de chômage est inférieur à la moyenne métropolitaine.

Le territoire est occupé à 77 % par l'agriculture, avec 8 exploitants sur des surfaces de 45 ha en moyenne.

**2) Un pôle scolaire majeur**



L'établissement Ste-Marie, pôle scolaire privé majeur du territoire, regroupe 3 000 élèves et enseignants, de la maternelle jusqu'aux classes préparatoires.

En l'absence de gare et de desserte bus adaptée, les flux d'autocars scolaires occasionnent des déplacements importants.

Le changement des zonages scolaires et le développement des classes préparatoires ont aussi entraîné une forte hausse du trafic de véhicules particuliers.

### **3) La volonté de mener un développement mesuré**

Attachée à son identité rurale, la commune prévoit une opération d'une trentaine de logements, sur une partie d'un terrain de football.

Des orientations à long terme ont été identifiées dans une étude d'urbanisme.

### **4) Une desserte bus et vélo limitée**

Située à 13 km de Lille, la commune est peu desservie en transports en commun et souhaite la création d'une liaison vers la gare de Wavrin.

Une piste cyclable existe le long de la RD 7 mais ne dessert pas non plus la gare de Wavrin.

### **5) Un parc de logements sociaux très restreint**

Les logements sociaux représentent moins de 2 % du parc de logements.

Les services de l'Etat travaillent à un projet sur le site de la Pichotte, site excentré en limite de Radinghem-en-Weppes.

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **Réaliser le projet urbain sur une partie de l'actuel terrain de football**

Suite à une étude d'urbanisme menée en 2012, la commune souhaite s'engager dans la réalisation d'une opération d'habitat, sur un actuel terrain de football au centre de la commune. Une trentaine de logements sont envisagés, se répartissant entre petit collectif et logements individuels. Un parc urbain sera aménagé sur le reste du site.

### **Mener une réflexion à long terme sur d'autres sites**

La commune propose d'inscrire au Scot (et non au PLU) une petite zone d'extension à proximité de la rue de l'Eglise et de la rue de Radinghem.

Par ailleurs, les services de l'Etat travaillent à un projet de 11 logements sociaux sur le site de la Pichotte, à la limite avec Radinghem-en-Weppes. La commune a signalé le caractère excentré et mal desservi de ce site.

### **Apaiser le trafic au centre de la commune**

La commune accueille un trafic atypique, disproportionné par rapport à sa taille, en raison de l'importance du site scolaire privé.

Des remontées de file importantes ont lieu aux heures de pointe.

Afin d'apaiser le trafic, la rue de la gare sera aménagée en zone 30. Pour libérer l'espace public, une zone bleue est instaurée autour de l'Institut Ste-Marie.

### **Développer les liaisons cyclables et les déplacements en bus**

La commune demande la mise en place de navettes bus vers Wavrin, gare la plus proche. Ce transport en commun permettrait de réduire significativement le temps de parcours vers Lille. Selon la même logique, des aménagements cyclables sont également souhaités en direction de la gare de Wavrin.

## **LES CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE AU PROJET METROPOLITAIN**

- Poursuivre l'effort de production de logements
- Promouvoir les déplacements doux et les liaisons vers la gare

- Participer aux actions de mutualisation sur l'instruction des permis de construire et le logiciel DIA/ADs

## **ACTIONS DE LA MEL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **Habitat :**

- Développer une offre diversifiée en matière d'habitat

Priorité 2015-2017 • opération d'habitat sur l'actuel terrain de football

### **Espaces publics et réseaux**

#### **1) Maintenir le patrimoine**

Priorité 2015-2017 :

- Rues de Radinghem et du brulle - trottoirs - de la rue du Cristal à la rue Plouy et de la rue de Ligny au chemin Boidin
- Rue de Ligny - trottoirs - de la rue Champagnat au chemin du buffle

#### **2) Aménager l'espace public conformément aux politiques métropolitaines**

Priorité 2015-2017 : Rue de la gare - aménagement zone 30 - de la rue de l'Eglise à la fin d'agglomération

## **Orientation d'aménagement et de programmation (O.A.P) au projet de PLU 2**

### **- Chemin du Moulin/Site ex-terrain de football**

La commune de Beaucamps-Ligny a pour objectif de :

- développer en renouvelant le cadre de vie des habitants par l'aménagement d'une opération mixte d'habitat et de jardin public ;
- Diversifier l'offre de logements en mixant formes urbaines, tailles de logements et modes d'occupation (location /accession),
- Assurer la proximité avec les équipements sportifs et scolaires, qui doit être accompagnée par l'aménagement de liaisons piétonnes et cyclables facilitant l'accès à ces équipements par modes doux.

Le site de l'ancien terrain de football est desservi par la route de Fournes (RD7) via le Chemin du Moulin, au nord du site. Il est situé en centre bourg, à proximité immédiate des écoles, équipements publics et Mairie. La plaine agricole constitue cependant l'horizon en limite sud du site.

L'environnement proche se compose des équipements sportifs et scolaires de la commune à l'est, d'une aire de stationnement dédiée à l'institution Sainte-Marie au sud-est et des fonds de jardin de maisons individuelles traditionnelles au nord du site.

Conformément aux orientations du projet d'aménagement et de développement durables, le projet urbain poursuit notamment les objectifs suivants :

- Agir sur le cadre de vie pour valoriser le quartier,
- Diversifier l'offre nouvelle de logements afin d'assurer l'ensemble des parcours résidentiels

### **Programmation et forme d'habitat**

L'opération comporte environ 30 logements individuels et 6 logements collectif

## **DON :**

### **Physionomie de la commune :**

Don est une petite commune au potentiel naturel et récréatif important, particulièrement bien desservie par les transports en commun.

La de la commune est de 2,32 km<sup>2</sup>

### **Démographie communale :**

- Population :

- En 2010 : 1365 habitants

- en 2011 : 1359 habitants

- en 2015 : 1322 habitants

- en 2016 : 1307 habitants soit une baisse de population de 3,83% par rapport à 2011.

La Densité de la population est de 586 hab. /km<sup>2</sup>

Cette population se compose de 29% de moins de 20 ans et de 12% de plus de 65 ans.

Le taux de chômage est de 10,4 %

- Logements :

- en 2010 : 542 logements

- en 2015 : 552 logements

Le taux de logements sociaux est de 11,63 %

### **Caractéristiques de la commune**

- **Une commune au développement mesuré**

Don se situe à 19 km de Lille, dans la continuité de Sainghin-en-Weppes.

Le développement de la commune s'est fait de manière mesurée, avec une augmentation de 200 habitants entre 1980 et 2012.

- **Un centre-ville bien équipé**

Le centre-ville se situe à moins d'un kilomètre de la gare de Don-Sainghin, 3e gare TER de la métropole, ce qui permet de se rendre à Lille-Flandres en 25 mn.

Une desserte bus conséquente reliant Annœullin à Don-Sainghin conforte l'offre en transports en commun.

Une nouvelle école et son parvis ont été réalisés.

- **Des atouts naturels importants**

Bordée par l'eau sur de grandes longueurs, la commune a toujours été tournée vers la Deûle et compte une écluse et une halte nautique.

Le Parc de la Deûle est proche. Le site de la Louvière en fait désormais partie.

- **Des projets d'habitat s'échelonnant dans le temps**

Le projet SOFIM démarre en centre-ville avec 80 logements.

La commune privilégie un développement mesuré et réfléchi à la capacité de ses équipements publics.

Un autre projet de logements à moyen terme concerne un projet de béguinage et quelques lots libres.

- **Les contraintes d'ordre environnemental**

Le territoire est contraint par l'eau et par le classement en zone naturelle d'importantes surfaces classées.

La présence des champs captant constitue une contrainte pour la mise en œuvre d'aménagements.

- **De fortes attentes concernant le Plan Bleu**

Don est un site prioritaire du Plan Bleu.

Néanmoins, le programme d'investissements n'est pas arrêté à ce jour.

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **- Mener des projets d'habitat qualitatifs intégrant la proximité de l'eau**

Le projet SOFIM en cours d'élaboration prévoit 80 logements en bord à voie d'eau, avec une attention particulière portée sur le lien à l'eau et à la qualité des espaces publics.

Les projets à venir témoigneront de ce souci de valorisation de l'espace public.

Un béguinage et quelques lots libres sont envisagés sur le site du Paradis.

### **- Sécuriser le trafic de transit**

Une des priorités majeures de la commune concerne la sécurisation de la RD 141, axe central, notamment au niveau du pont proche de la frontière avec Annœullin. L'espace pour les piétons y est particulièrement inadapté, alors que le trafic automobile et poids lourds est dense. La circulation de transit sur la RD reste trop rapide et les poids lourds ne respectent pas l'interdiction de traversée de la commune.

### **- Poursuivre la mise en valeur naturelle et récréative en lien avec l'eau**

La commune souhaite la valorisation des bras de la Deûle, ainsi que l'aménagement de pontons et des espaces publics attenants.

Un nouveau ponton vient d'être inauguré, que la commune souhaiterait accompagner par des interventions sur l'espace public.

La commune soutient également un projet porté par un acteur privé, l'aménagement d'une base de loisirs intégrant une prairie paysagère, un skate-park et un téléski aquatique.

### **- Poursuivre les aménagements du Parc de la Deûle**

Le site de la Louvière a été intégré récemment dans le Parc de la Deûle.

La commune souhaite également que le site de la Blanchisserie, intercommunal avec Sainghin-en-Weppes puisse être aménagé en vue d'une ouverture au public.

## **LES CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE AU PROJET METROPOLITAIN**

- Poursuivre l'effort de production de logements, y compris pour les logements sociaux et les béguinages
- valoriser la voie d'eau
- Protéger les champs captant
- Promouvoir les déplacements doux et les liaisons vers la gare
- Promouvoir le développement du Parc de la Deûle
- Participer à l'action de mutualisation sur le logiciel DIA/ADs et à l'observatoire fiscal partagé

## **ACTIONS DE LA MEL EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

**Habitat** : Développer une offre diversifiée en faveur de l'habitat

Priorité 2015-2017 : • opération d'habitat rue Emile Basly

Priorité 2018-2020 : Construction d'un béguinage

### **Espaces publics et réseaux**

1) Aménager l'espace public conformément aux politiques métropolitaines

Priorité 2015-2017 : Rue de la Payelle - trottoirs - de la rue Gustave Delory à impasse

Priorité 2018 : Rue Anatole France - trottoirs - de la rue de l'Egalité et la rue Camille Demoulin

2) Maintenir le patrimoine

Priorité 2015-2017 :

- Route de la centrale - trottoirs - de la zone des Ansereuilles voie 1 à la rue Delory
- Rue de l'Abbé Dubus - tapis trottoirs - de la rue de l'Egalité à la RD 41

- Rue Gustave Delory - trottoirs - rue Calmette (Wavrin) - rue Koenig (Wavrin)
- Rue Longuet - trottoirs - rue Marcel Sembat - rue Pierre Curie

**Sur la commune de DON le nouveau projet de PLU2 prévoit entre autres :**

L'emplacement réservé de superstructure :

- S1 : Aire de stationnement et voie d'accès (0.15 Ha) rue Anatole France ;
- S2 : Création d'un ouvrage d'assainissement (0.09 Ha) Chemin du Halage ;
- S3 : Salle polyvalente (0.72 Ha) route de la centrale.

**Orientation d'aménagement et de programmation (O.A.P) au projet de PLU 2**

- Rue Emile Basly

## **ERQUINGHEM LE SEC**

**Physionomie de la commune :**

Village de 580 habitants où l'agriculture représente 78% du territoire se caractérise par la jeunesse de sa population.

Après plusieurs investissements importants, la commune met l'accent sur l'animation et les services.

La superficie de la commune est de 1,75 km<sup>2</sup>

Le taux de chômage est de 5,9 %

Le Maire est Monsieur Éric Pauron

**Démographie communale :**

- Population :

- en 2010 : 534 habitants

- en 2015 : 580 habitants, soit plus 9,67% par rapport à 2011.

Cette population est composée de 32% de moins de 20 ans et 10% de plus de 65 ans.

La densité de population est de 307 hab. /km<sup>2</sup>

- Logements :

- en 2010 : 198 logements

- en 2015 : 220 logements

Le taux de logements sociaux est de 12,06 %

**Caractéristiques de la commune :**

- **Une commune agricole en évolution**

L'activité agricole occupe 78 % du territoire de la commune.

Néanmoins, la commune connaît une évolution rapide puisque sa population a doublé depuis 1982.

Les moins de 20 ans représentent près du tiers de la population, ce qui constitue une spécificité par rapport au reste du territoire.

- **Des investissements importants à l'échelle de la commune réalisés pendant le précédent mandat**

L'extension et la réhabilitation de l'école ont constitué un chantier majeur pour la commune au précédent mandat

Des travaux ont été réalisés dans la salle des fêtes, les ateliers communaux, la mairie et le cimetière.

- **Une volonté d'optimiser le fonctionnement communal**

La commune cherche à maîtriser ses coûts de fonctionnement (énergie, éclairage...).

Les services à la population constituent une priorité, en lien avec la recherche de l'amélioration du cadre de vie.

- **Une commune traversée par la RD 7**

La commune est traversée par la RD 7, axe important du territoire. La limitation à 30 km/h ne suffit pas à créer un effet de porte au niveau de la traversée du village.

La vitesse automobile au sein du village incite à une réflexion sur les dispositifs de ralentissement.

**- Les déplacements doux, à améliorer**

La desserte en bus reste limitée et les itinéraires vélos gagneraient à être sécurisés. Les cheminements piétons sont à développer.

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **1) Poursuivre l'équipement de la commune**

Le précédent mandat a été marqué par l'extension de l'école.

La mise à niveau des équipements publics reste une priorité. Une ancienne ferme appartenant à la commune sera reconvertie, avec une destination restant à préciser.

La rénovation de la place de la mairie constitue également un objectif.

### **2) Sécuriser la circulation dans le village**

La question de la vitesse automobile, notamment sur la RD 7 constitue une priorité.

La commune s'établit de part et d'autre d'un axe très emprunté.

L'aménagement de la traversée du village par la RD 7 nécessite notamment d'être revu, afin d'améliorer « l'effet de porte » au niveau du village.

La commune soutient également la demande, partagée avec les communes voisines, d'itinéraire cyclable sécurisé en direction de Saint-Philibert.

### **3) Préserver le cadre de vie**

Cette réflexion s'accompagne de la volonté de développer les cheminements doux.

La commune exprime une forte attente envers la mise en œuvre par la MEL de la voie verte correspondant à l'ancienne voie ferrée des Weppes.

### **4) Mettre en œuvre des actions d'animation**

La commune poursuit son accueil des spectacles des Belles Sorties.

### **5) Poursuivre les démarches de mutualisation**

La commune a participé notamment à l'Agenda 21 avec 4 autres communes des Weppes.

Des actions de mutualisation sont également menées avec Escobecques (achat récent d'un tracteur en commun).

La commune signale la problématique de la prolifération des rats musqués, qui nécessite une réflexion sur l'organisation des piégeages et pourrait justifier une action de mutualisation entre communes concernées

## **LES CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE AU PROJET METROPOLITAIN**

- valoriser le patrimoine agricole et rural
- Promouvoir les déplacements doux et les liaisons cyclables vers le métro saint-Philibert
- Promouvoir le projet de voie verte sur l'ancienne voie ferrée des Weppes
- Participer aux actions de mutualisation comme l'instruction des permis de construire, le logiciel DIA-ADs, le groupement d'achats télécommunications ainsi que l'observatoire fiscal partagé
- Proposer d'autres actions de mutualisation avec la MEL, à destination notamment des petites communes et la mise en œuvre d'un site internet sur la mutualisation, afin de faciliter l'information des communes sur les groupements d'achats et communiquer sur le recensement annuel des actions
- Mener des actions de mutualisation avec Escobecques, commune voisine, avec l'achat récent d'un tracteur commun aux deux communes

## **ACTIONS DE LA MEL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

**Espaces publics et réseaux :** Maintenir le patrimoine

Priorité 2015-2017 : Rue du Cornet - trottoirs - de la rue de l'Eglise à fin de voie

## **FOURNES EN WEPPE**

### **Physionomie de la commune :**

Fournes-en-Weppes, petite commune de 2 000 habitants joue un rôle stratégique au sein du territoire du fait de sa localisation centrale au croisement d'axes structurants. Son développement commercial récent et les opérations de logements en cours illustrent l'attractivité de la commune.

La superficie de la commune est de 8,22 km<sup>2</sup>

Le taux de chômage est de 5,5 %

Démographie communale :

- **Population**

- en 2009 : 2008 habitants

- en 2010 : 2035 habitants

- en 2015 : 2183 habitants

- en 2016 : 2216 habitants, soit une progression de 5,27% par rapport à 2011

La densité de population est de 256 hab. /km<sup>2</sup>

La population est composée de 26% de moins de 20 ans et 15% de plus de 65 ans.

- **Logements**

- en 2010 : 815 logements

- en 2015 : 902 logements

Le taux de logements sociaux est de 4,75 %

### **Caractéristiques de la commune :**

- **Une commune agricole**

La commune de Fournes-en-Weppes est constituée à 80 % d'espaces cultivés.

La densité de population de la commune est particulièrement faible, s'établissant à moins de la moitié du niveau du territoire.

- **Des indicateurs socio-économiques positifs**

Le niveau de revenu moyen est nettement supérieur à la moyenne métropolitaine.

Le taux de chômage est particulièrement faible (5,5 %).

- **Une situation stratégique**

La situation stratégique au centre du territoire et au croisement de la RN 41, de la RD 7 et de la RD 141A contribuent au succès commercial des implantations récentes : Match et magasin d'agriculteurs « Comme à la ferme ».

Le projet de parking de covoiturage à l'entrée de la commune sur le site des 4 chemins s'appuie sur cette situation centrale.

- **Un centre-ville dynamique**

Le centre-ville est particulièrement bien équipé : nouvelle école, mairie récente, Poste, Trésorerie, commerces.

Le centre-ville accueille également l'institut des Orphelins d'Auteuil.

- **De nouvelles opérations de logements**

Deux opérations de logements sont en cours : 24 logements de standing rue du Bois Lasson et l'opération Icade de 65 logements dont 18 sociaux.

- **Une accessibilité qui reste compliquée**

L'éloignement des gares et métro contraint les déplacements en mode doux.

- **Un parc de logements peu diversifié**

Le taux de logements sociaux de la commune est faible (4,75 %).

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **- Préserver le devenir du centre-ville**

Afin de préserver le devenir du centre-ville, la commune s'interroge sur le devenir du site des orphelins d'Auteuil, institution nationale gérée par une direction parisienne.

Une étude d'urbanisme a été menée en 2011 dans ce but. La commune prévoit d'inscrire un périmètre PPOA dans le cadre de la révision générale du PLU afin de maîtriser le devenir du site en cas de mutation.

Cette étude d'urbanisme a également suggéré une diversification du parc de logements. L'opération Icade, 65 logements dont 18 sociaux, s'inscrit dans cette démarche.

### **- Confirmer la vocation commerciale et agricole de la commune**

En lien avec sa dynamique commerciale, la commune souhaite développer des liens avec la zone maraîchère en travaux à Wavrin.

### **- Réaliser des équipements pour la jeunesse**

Un nouveau groupe scolaire vient d'être réalisé.

La commune souhaite désormais réaliser une maison de la jeunesse, dans un local communal. Une micro-crèche est envisagée à terme.

### **- Aménager des chemins piétons**

La commune cherche à valoriser son cadre de vie tout en préservant son caractère agricole.

Un ensemble de cheminements piétons est à l'étude.

### **- Favoriser l'intégration du Hameau des Prés**

La commune demande le réexamen du zonage d'assainissement du hameau des Prés. Celui-ci sera étudié dans le cadre du schéma d'assainissement.

## **LES CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE AU PROJET METROPOLITAIN**

- Poursuivre l'effort de production de logements, y compris pour les logements à destination des personnes âgées
- valoriser l'espace rural et l'activité agricole et les circuits courts
- Aménager des chemins piétons
- Participer aux actions de mutualisation sur l'instruction des permis de construire

## **ACTIONS DE LA MEL EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

**Habitat** : Développer une offre diversifiée en faveur de l'habitat

Priorité 2015-2017 : opération d'habitat Icade

### **Espaces publics et réseaux :**

1) Aménager l'espace public conformément aux politiques métropolitaines

Priorité 2015-2017 : Rue hameau des Prés - aménagement de sécurité - de la rue Faidherbe au boulevard Victor Hugo

Priorité 2018 :

Rue Gombert - aménagement d'un parc de stationnement - de la rue du 4 septembre à Impasse

2) Maintenir le patrimoine

Priorité 2015-2017 :

- Rue du 4 Septembre - parvis école - de la rue Faidherbe à la rue du 8 Mai 1945

- Rue Thiers - trottoirs - de la rue Pasteur à la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

- Avenue du Château - trottoirs et tapis - de la rue Faidherbe à l'impasse



- Chemin du bois Lasson - chaussée trottoirs - de la rue du général Leclerc au chemin de Fromelles
- hameau du bas Flandres - tapis chaussée - de la rue Carnot à fin de commune
- Rue François-Marie Raoult - tapis chaussée et trottoirs - de la rue Faidherbe à la rue Pasteur
- Rue du bois Lasson - chaussée trottoirs - de la rue Thiers à l'entrée du lotissement

### **Orientation d'aménagement et de programmation (O.A.P) au projet de PLU 2**

Souhaitant confirmer sa vocation périurbaine et agricole, la commune de Fournes-en-Weppes a pour objectif de préserver son caractère rural et le devenir de son centre.

L'opération de renouvellement urbain du tissu existant du secteur des orphelins d'Auteuil/UNEAL représente une opportunité de développement permettant de satisfaire aux objectifs démographiques du PLH (Programme Local de l'Habitat).

Le site, d'environ 49 180 m<sup>2</sup>, inclut les secteurs des orphelins d'Auteuil, des terrains de sport et d'UNEAL. Il offre la possibilité d'implanter différentes typologies de logements à proximité immédiate du centre.

Jouxté par une zone humide, une bande boisée et un cimetière allemand auxquels il donne accès, le site bénéficie d'un environnement paysager de qualité dont le projet aura à tenir compte.

Conformément aux orientations du projet d'aménagement et de développement durables, le projet urbain poursuit notamment les objectifs suivants :

- Permettre la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain,
- Accompagner la revitalisation des centres villages et des centres bourgs,
- Diversifier l'offre nouvelle de logements afin d'assurer l'ensemble des parcours résidentiels.

Sur ce secteur, une densité maximale de 25 logements à l'hectare est souhaitée. Il s'agit de :

- Créer une offre des logements diversifiés, par une programmation mixte et des formes variées (logements collectifs en accession et/ou location, des maisons individuelles groupées ou non, de taille variable, en accession, location/accession et locatifs sociaux).
- Offrir une mixité de produits : une part de logements locatifs sociaux représentant un minimum de 30% de l'ensemble de l'opération (de type PLUS/PLAI) ou à chaque phase. Le reste des logements est proposé en accession libre ou abordable.

La programmation envisagée comprend :

- La construction de 60 logements environ dont un béguinage pour personnes âgées d'une vingtaine de logements, des logements individuels et individuels groupés sur les terrains de sport et site UNEAL ;
- La réhabilitation des bâtiments de la Fondation des orphelins d'Auteuil avec un potentiel de 60 logements environ en petits collectifs ;
- L'intégration d'une possibilité de développement d'offre de services et d'équipements

## **SAINGHIN EN WEPPE**

### **Physionomie de la commune :**

Une commune de 5 000 habitants au cœur des Weppes accueillant la 3<sup>e</sup> gare TER de la métropole.

La superficie de la commune est de 7,71 Km<sup>2</sup>

Le taux de chômage est de 8,5 %

Le Maire actuel est Monsieur Matthieu Corbillon.

#### **Démographie communale :**

- Population
  - en 2009 : 5475 habitants
  - en 2010 : 5553 habitants
  - en 2016: 5641 habitants soit une augmentation de 2,14% par rapport à 2011Cette population se compose ainsi : moins de 20 ans 27% et plus de 65 ans 16%

La densité de population est 731 ha/km<sup>2</sup>

- Logements
  - en 2010 : 2205 logements
  - en 2015 : 2307 logementsLe taux de logements sociaux est de 8,56%

#### **Caractéristiques de la commune :**

##### **1) Un ancien village-rue**

Sainghin-en-Weppes s'organise le long de la RD 41. Le centre-ville se situe au nord alors que la gare est implantée à l'extrémité sud.

La commune s'est étoffée progressivement dans les années 60-80, avec des lotissements, souvent en impasse. La commune doit aujourd'hui réfléchir à son développement et sa centralité.

##### **2) La 3<sup>e</sup> gare TER de l'agglomération**

La gare Don-Sainghin est la 3<sup>e</sup> gare de l'agglomération.

Le pôle d'échange a été aménagé en 2011, avec 300 places de parking, une réorganisation des bus et un garage-vélo.

##### **3) Agriculture et atouts naturels**

La commune compte 15 agriculteurs, dont 5 en circuits courts.

Des sites relevant du Parc de la Deûle sont aménagés sur les communes voisines de Wavrin et Don.

##### **4) Besoin en logements**

La commune doit réaliser environ 300 logements sociaux en raison de la loi SRU.

Le projet La Sablonnière, en redéfinition, prévoit à terme 600 logements.

##### **5) Contraintes liées à l'eau**

Les champs captant pèsent sur le développement de la commune et la perspective d'un contournement.

Des zones humides sont identifiées et ont occasionné une redéfinition de la première phase de La Sablonnière.

Un schéma d'assainissement est en cours.

##### **6) Besoins en termes d'espaces publics**

La requalification de la RD 141 et la création de liaisons douces font partie des préoccupations de la commune.

#### **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

- Mener une réflexion globale sur l'aménagement de la commune

La commune envisage un master-plan pour repenser son développement et analyser les possibilités de maillage.

Le regroupement des écoles constitue un principe de recomposition urbaine, qui aura des implications importantes sur les flux en heure de pointe du matin notamment.

Le plan de circulation sera analysé à cette occasion, de même que le stationnement en centre-ville.

Le projet de salle des fêtes, initialement prévu rue de la Claire voie, est finalement proposé près de La sablonnière, à proximité d'équipements sportifs.

Un besoin identifié de logements pour personnes âgées implique la recherche d'un site pour la réalisation d'un béguinage.

**- Réaliser des opérations de logements et répondre aux obligations liées à la loi SRU**  
La Sablonnière, projet phare de la commune prévoyant à terme 600 logements, est en cours de redéfinition pour sa première phase.

Suite à la découverte de zones humides, une première phase de 120 logements est à l'étude, en se concentrant sur une partie du site pressenti.

Un petit projet mené avec LMH sur le site du presbytère est en cours de mise en œuvre.

**- Aménager le site de la Blanchisserie**

Le site de la blanchisserie, propriété de la MEL, fera prochainement l'objet d'études de pollution. La maîtrise foncière et les budgets d'aménagement ne permettent pas d'envisager une ouverture au public. Néanmoins, la mise en valeur de ce site constitue un objectif à moyen terme pour la commune

**- Aménager des liaisons douces**

La commune souhaite l'apaisement du trafic sur son axe central, la RD 41 mais également dans les rues secondaires et en secteur rural.

Des demandes d'aménagement d'entrées de ville et de liaisons douces ont été exprimées auprès du Conseil Général

## **LES CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE AU PROJET METROPOLITAIN**

- Poursuivre l'effort de production de logements, y compris logements sociaux
- Répondre aux obligations liées à la loi SRU en matière de logements sociaux
- Promouvoir le projet de mise en valeur de la blanchisserie dans le cadre du Parc de la Deûle
- Soutenir la mise en œuvre de la voie verte le long de la Deûle
- Aménager des liaisons douces et sécuriser les entrées de ville
- Réaliser une aire d'accueil pour gens du voyage
- Participer aux actions de mutualisation comme l'achat groupé du logiciel DIA/ADs et l'observatoire fiscal partagé

## **ACTIONS DE LA MEL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

**Habitat :**

1) Développer une offre diversifiée en faveur de l'habitat

Priorité 2015-2017 :

- opération de logements de la sablonnière
- opération de logements du Presbytère

2) Réaliser des logements / hébergements spécifiques

Priorité 2018-2020 : Béguinage en centre-ville

### **Espaces publics et réseaux**

1) Aménager l'espace public conformément aux politiques métropolitaines

Priorité 2015-2017 :

- Rue du Chevalier de la barre - parking - de la rue de la Cense à la rue Jules Guesde
- Ruelle de la Plate voie - avancée trottoirs - angle ruelle de la Plate voie à la rue Jules Ferry
- Rue du Chevalier de la barre - avancée trottoirs - de la place de la République à la rue Delory
- quartier de la sablonnière - trottoirs - de l'avenue de la sablonnière à la rue de L'Abbé Delllany

Priorité 2018 : Rue Sadi Carnot

- aménagement aire piétonne - de la fin d'agglomération à la rue Anatole France
- Place du général de gaulle - aménagement d'un parc de stationnement - de la place du Général De gaulle à Impasse

2) Maintenir le patrimoine

Priorité 2015-2017 :

- Rues du Chevalier de la Barre et ruelle de la Concorde - chaussée et trottoirs - de la rue du Chevalier de la Barre à la rue du Capitaine Lheureux
- Ruelle Gillon - trottoirs - de la rue de la Plate voie à la rue du Capitaine Lheureux
- Place du général de gaulle - trottoirs - de la rue Gambetta à la place du général de Gaulle
- Ruelle Carlier - trottoirs - de la rue Gambetta à la rue de la Plat
- Rue Aragon - chaussée trottoirs - de la rue Sadi Carnot à la rue Sadi Carnot
- Rue Gambetta - trottoirs - de la rue du 8 Mai 1945 à la fin d'agglomération
- Rue du 8 Mai 1945 - trottoirs - entre rue Gambetta et chemin des Combles

Priorité 2018 :

- Rue Jules Ferry - chaussée - de la rue Gambetta à la ruelle de la Plate voie
- Rue de la Plate voie - chaussée trottoirs - de la place du général de gaulle à la rue vaillant
- Rue du vert gazon - tapis chaussée et trottoirs - de la rue du général Leclerc à la rue Louise Michel

3) Participer à l'amélioration des réseaux d'énergie sur le territoire

Priorité 2015-2017 : Participation financière à l'enfouissement des réseaux ruelle de la Concorde

### **Le nouveau projet de PLU2 prévoit entre autres :**

1) Deux orientations d'aménagement et de programmation (OAP) :

L'OAP n°53 - La Sablonnière (zone d'extension urbaine - le projet comprend du logement social, du logement libre, un emplacement réservé pour un équipement public et une zone d'activité).

L'OAP n°54 - Plate Voie (zone de renouvellement urbain comprenant deux secteurs pour une surface totale de 27 100 m<sup>2</sup> dont un emplacement réservé pour équipement public destiné à accueillir le transfert de l'école Sainte- Marie et un espace destiné à la création d'une ferme ou d'un jardin pédagogique).

2) Douze emplacements réservés :

Deux emplacements réservés au logement (la première ruelle de la plate voie sur le site de l'OAP n°54 et le second rue du Chevalier de la Barre sur le site de l'école Sainte-Marie).

Cinq emplacements réservés d'infrastructures (déviation du V.C. 407 par Wavrin - Voie de la Cense ; Stationnement complémentaire et pôle d'échanges - Rue Jean Jaurès ; Aménagement voirie - rue de la Plate Voie ; Aménagement voie d'accès au site de l'ancienne blanchisserie ; cheminement piétonnier vers Wicres - Chemin d'Hocron).

Cinq emplacements réservés de superstructure (un emplacement est réservé à l'extension du parking du général de Gaulle et à la création d'un jardin pédagogique ; un emplacement est réservé au déménagement de l'école Sainte-Marie - Cf. OAP n°54 ; un emplacement est réservé à la réalisation d'équipements sportifs et espaces verts - Carrière des combles ; un emplacement est réservé au SDIS rue du 8 mai ; un emplacement est enfin réservé à la réalisation d'un terrain familial locatif gens du voyage - Rue de Verdun).

3) 17 inscriptions au registre du patrimoine architectural, urbain et paysager (IPAP).

## **Orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P) au projet de PLU 2**

### **1) LA SABLONNIERE**

Située au sud-ouest de la métropole lilloise et du Territoire des Weppes, la commune de Sainghin-en-Weppes a une identité rurale forte, marquée par les espaces agricoles qui l'enserrent.

Identifiée dans l'armature urbaine du Scot comme ville d'appui pouvant accueillir une part importante des projets de logements (mise en conformité avec la loi pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové ALUR).

Elle mène une réflexion globale sur son aménagement (master plan 2016) qui a défini plusieurs enjeux dont :

- créer des franges paysagères entre espaces urbanisés et espaces agricoles tout en dégagant des ouvertures sur le grand paysage,
- développer le maillage des cheminements doux à partir des chemins existants.

Le site est situé au nord-est de la commune, en frange de la récente Phase 1 de « La Sablonnière ». Il se développe parallèlement à la rue Gambetta, axe historique de la ville.

Il est également situé à quelques pas du bourg et des principaux équipements communaux. (Équipement sportif au sud et école maternelle Allende à ouest)

Le périmètre de l'OAP comprend 2 secteurs:

- Secteur 1 : au sud desservi par l'avenue de la Sablonnière,
- Secteur 2 : délimité au nord par le chemin rural de la Carrière des Combles.

Conformément aux orientations du projet d'aménagement et de développement durables, le projet urbain poursuit notamment les objectifs suivants :

- Travailler une transition progressive de la ville vers la campagne
- Développer un maillage des espaces publics à l'échelle du quotidien pour tous les modes de transports et pour tous les usages
- Diversifier l'offre nouvelle de logements afin d'assurer l'ensemble des parcours résidentiels.

## **Programmation**

### **Objectifs d'optimisation foncière**

Sur ce site il s'agit de :

- proposer une diversité de taille et de typologie de logements moins consommatrices de foncier que les constructions récentes, permettant l'accueil de jeunes ménages et de familles modestes,
- répondre aux besoins de logements pour séniors (toute typologies),
- prévoir une réserve pour l'extension des équipements nécessaires au quartier et pour la commune à terme,
- prévoir une zone mixte (village artisanal).

La programmation envisagée sur le **secteur 1** comprend la réalisation d'environ 108 logements dont :

- Environ 83 logements en collectifs,
- Environ 25 maisons individuelles,

La programmation envisagée sur le **secteur 2** comprend :

- La réalisation des maisons individuelles groupées ou non, de taille variable, en accession, location-accession et locatifs sociaux, de logements collectifs,
- Une réserve pour équipement public (école),
- Un programme mixte logements / activités de services ou Co-working.

## **2) PLATE VOIE**

Située au sud-ouest de la métropole lilloise, sur le Territoire des Weppes, la commune de Sainghin-en-Weppes a une identité rurale forte, marquée par les espaces agricoles qui l'enserrent.

Identifiée dans l'armature urbaine du Scot comme ville d'appui pouvant accueillir une part importante de projets de logements (mise en conformité avec la loi pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové (ALUR)).

Elle mène une réflexion globale sur son aménagement (master plan 2016) qui a défini plusieurs enjeux dont:

- créer des franges paysagères entre espaces urbanisés et espaces agricoles tout en dégagant des ouvertures sur le grand paysage,
- Développer le maillage des cheminements doux à partir des chemins existants.

L'OAP couvre deux emprises desservies par la rue de la Plate voie :

- Le secteur 1 (environ 12 700 m<sup>2</sup>) attenant à la place du général de Gaulle à vocation à accueillir des espaces et équipements publics dont l'extension de la place, le transfert de l'École Sainte Marie et la création d'une ferme ou jardin pédagogique,
- Le secteur 2 (environ 14 400 m<sup>2</sup>) occupé par l'entreprise HOCQ (devant déménager), a principalement vocation à accueillir des logements, ainsi qu'une petite part de bureaux.

Conformément aux orientations du projet d'aménagement et de développement durables, le projet urbain poursuit notamment les objectifs suivants :

- Développer une offre d'équipements de proximité, mutualisée et accessible
- Travailler une transition progressive de la ville vers la campagne
- Diversifier l'offre nouvelle de logements afin d'assurer l'ensemble des parcours résidentiels.

### **Programmation**

#### **Objectifs d'optimisation foncière**

Sur le secteur 1 le programme prévoit la réalisation de :

- Un équipement d'intérêt collectif (école)

- Une ferme ou jardin pédagogique
- L'extension du parking / place

Sur ce secteur 2, il s'agira de :

- Respecter le caractère rural de la commune tout en introduisant des typologies variées et alternatives à la maison individuelle telles que petits collectifs, habitat intermédiaire,
- Proposer une diversité de taille de logements pour permettre à la fois l'accueil de jeunes ménages et de familles modestes,
- Rendre les logements accessibles aux familles modestes : formes moins consommatrices de foncier et de taille plus réduite que les constructions récentes.
- Réaliser des logements locatifs sociaux destinés à l'habitat adapté pour les gens du voyage (soit 11 logements au total, à répartir avec l'emplacement réservé au logement - ERL 2 - Site de l'école Sainte-Marie).
- Le programme représente environ 30 logements à l'hectare

## **WAVRIN**

### **Physionomie de la commune :**

Deuxième commune des Weppes, Wavrin accueille une partie du parc de la Deûle, une gare TER significative, un collège, des équipements publics et une zone d'activités.

La superficie de la commune est de 13,55 km<sup>2</sup>

Le taux de chômage est de 10,3 %

Le Maire de la commune est Monsieur Alain Blondeau

### **Démographie communale :**

⇒ population

- en 2010 : 7641 habitants

- en 2015 : 7656 habitants, soit une hausse de 0,25% par rapport à 2011

Cette population comprend 27% de moins de 20 ans et 13% de plus de 65 ans.

La densité de population est de 562 hab. /km<sup>2</sup>

⇒ Logements

- en 2010 : 3099 logements

- en 2015 : 3229 logements

Le taux de logements sociaux est de 19,22 %

### **Caractéristiques de la commune :**

#### **- Commune au cœur de la plaine des Weppes**

Avec près de 8 000 habitants, Wavrin joue un rôle stratégique au cœur du territoire.

#### **- Agriculture, Parc de la Deûle**

La commune bénéficie d'une activité agricole soutenue, sur 56 % du territoire, avec 17 exploitations dont 6 circuits courts.

Wavrin accueille une partie du Parc de la Deûle.

#### **- Les enjeux du Centre-Bourg**

Le Centre-Bourg accueille une gare TER importante, une école maternelle et primaire, un collège, des commerces et des équipements publics.

Le devenir d'un site central de 12 ha est stratégique pour la commune.

#### **- Une zone d'activité dynamique**

La zone des Ansereuilles comprend des entreprises dynamiques. Les flux poids lourds sont surtout générés par 3 entreprises situées à la périphérie extérieure de Wavrin.

**- Champs captant**

La commune est concernée par les champs captant, contrainte forte. L'actualisation de son périmètre, en cours, est source d'incertitude pour la commune.

**- Des déplacements contraints**

Le centre-ville souffre d'un engorgement en heure de pointe, notamment lié au passage à niveau.

Le principe de contournement a été validé par le Conseil Départemental et dépend aujourd'hui d'arbitrages financiers.

Le parking de la gare est proche de la saturation.

**- Carence en logements sociaux**

La commune est concernée par l'article 55 de la loi SRU et doit à ce titre réaliser 176 logements sociaux d'ici 2025.

**- Gens du voyage**

La commune doit réaliser un équipement pour l'accueil des gens du voyage. Les études de faisabilité sont en cours.

**LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

**- Repenser l'organisation de la commune**

La commune envisage de repenser globalement son organisation, en l'attente du projet de contournement.

Le projet d'urbanisation de 12 ha en centre-ville sera revu à la baisse afin de ne pas aggraver la congestion actuelle du quartier.

La commune soutient le projet de nouveau collège, qui reste soumis à priorisation.

La commune est également en contact avec l'ARS en vue de la réalisation en zone centrale d'un EHPAD, également soumis à priorisation.

La commune envisage par ailleurs de regrouper ses écoles, sur un site qui reste à préciser.

**- Développer l'activité économique**

La commune a la volonté d'acquérir les terrains situés dans la zone AUDa le long de la Rn 41 afin d'y développer une activité économique.

**- Réaliser des opérations de logements**

Au titre de la loi SRU, Wavrin doit réaliser 176 logements sociaux d'ici 2025. Un projet de 76 logements est engagé aux abords de la gare Don-Sainghin. A moyen terme, la commune cherche à développer le secteur AUDa au nord, au niveau de la rue de Lille.

**- Réfléchir au stationnement et aux espaces publics**

Wavrin souhaite une réflexion sur le stationnement en centre-ville et la mise en valeur des cheminements piétons.

La commune a sollicité le Conseil Départemental pour l'aménagement d'une liaison cyclable entre Wavrin et Santes.

La commune souhaite également une extension du parking de la gare, avec réorganisation de ses accès.

**- Mettre en œuvre la zone maraîchère**



Un projet expérimental de zone maraîchère, mené par la Métropole Européenne de Lille, est en cours d'aménagement.

**- Réaliser l'aire d'accueil des gens du voyage**

**LES CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE AU PROJET METROPOLITAIN**

- Poursuivre l'effort de production de logements, y compris logements sociaux
- Répondre aux obligations liées à la loi SRU en matière de logements sociaux
- Développer l'activité économique
- Mettre en œuvre la zone maraîchère
- Soutenir la mise en œuvre de la voie verte le long de la Deûle
- Réaliser une aire d'accueil pour gens du voyage
- Participer aux actions de mutualisation comme la mutualisation des permis de construire, du logiciel DIA/ADs, les groupements de commandes télécommunications et matériel d'impression de proximité ainsi que l'observatoire fiscal partagé

**ACTIONS DE LA MEL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

**Habitat** : Développer une offre diversifiée en matière d'habitat

Priorité 2015-2017 :

- opération d'habitat sur le site de l'ancien Lidl (Maison Flamande)
- opération d'habitat marais de la ville (Piraino)
- opération d'habitat îlot La Poste

**Transports et déplacement** : Renforcer la mobilité dans les territoires

Priorité 2015-2017 : Extension du parking de la gare

**Espaces publics et réseaux**

1) Aménager l'espace public conformément aux politiques métropolitaines

Priorité 2018 : Carrefour rues de Verdun et Poincaré - aménagement de sécurité - de la rue de Verdun à la rue Poincaré

2) Maintenir le patrimoine

Priorité 2015-2017 :

- Rue Jean-Baptiste Lebas - chaussée trottoirs - du chemin de la justice à la rue Jules Guesde
  - Rue Léon Gambetta - tapis - de la rue Achille Pinteaux à la rue du grand Coin
  - Rue du Marais de Lattre - tapis - de la rue de la Chasse Lagache à la fin de voie
  - Rue de Verdun - tapis - de la rue Raymond Poincaré à la rue Roger Salengro
  - Rue Léon Gambetta - trottoirs - de la rue Achille Pinteaux à la rue du grand Coin
  - Rue du bac - tapis chaussée - rue Clemenceau à fin de voie
  - Rue des bruyères - tapis chaussée et trottoirs - de la rue Guy Mollet à impasse
  - Rue des silènes - tapis chaussée et trottoirs - de la rue Guy Mollet à impasse
  - Cité Victor Hugo - tapis chaussée et trottoirs - de la rue Koenig à la rue Jules Guesde
  - Rue Gambetta - tapis chaussée et trottoirs - de la rue Pinteaux à la rue du grand Coin
  - Rue Desrousseaux - tapis chaussée et trottoirs - de l'avenue de l'Europe à la rue Schaffner
  - Rue des Moulins - chaussée - de la rue Sadi Carnot à impasse
  - Chemin du Riez Charlot - tapis chaussée - de la rue de Lille au chemin de la Chambrière
  - Rue Sadi Carnot - tapis chaussée et trottoirs - du chemin du Moulin à impasse
- 3) Mettre en œuvre les itinéraires cyclables sur voies routières

Priorité 2015-2017 : Rue Anatole France - aménagement cyclable - de la rue Lille à Wavrin à la rue Clémenceau à Santes

4) Mettre en œuvre les projets d'intérêt métropolitain

Priorité 2018 : Rue Salengro - accès collègue - voie nouvelle - de la rue Salengro à impasse

**Sur la commune de Wavrin, le nouveau projet de PLU2 prévoit entre autres :**

- La préservation de la ressource d'eau potable et notamment les champs captant du sud de Lille (Emmerin, Houplin-Ancoisne, Ansereuilles nord et sud, Sainghin-en-Weppes, Wavrin et Seclin) qui représentent à eux seuls un peu plus de la moitié de la production issue des eaux souterraines, nécessaires aux besoins des 85 communes communautaires ;
- En cohérence avec le PADD et le SCOT, la ville de Wavrin, respectant l'article 55 de la loi SRU, la réduction de sa perspective de développement foncier, passant de 70 hectares à 26 Hectares de zones AUDa, AUDm et AUC ;
- Afin de respecter la loi Besson, un emplacement pour la création d'un terrain de passage des gens du voyage ;
- La modélisation d'un projet de contournement,
  - La création d'une zone d'activité le long de la RN41, en cohérence avec le projet contournement

**Orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P) au projet de PLU 2**

**- ANATOLE FRANCE**

Identifiée au SCOT comme ville relais, la commune de Wavrin dispose d'une bonne desserte ferroviaire mais son développement est contraint par la présence des champs captant dans sa partie sud.

Elle compte seulement 18% de logements sociaux.

Situé à 200 m de la gare, le terrain des Bois-Blancs est identifié comme site de renouvellement prioritaire pour la commune.

La parcelle est située au cœur d'un double écrin de verdure : les arbres bordant les habitations avoisinantes sur rue et le patrimoine paysager présent sur le site. Ce cadre est un véritable potentiel pour le futur quartier.

En direction des rues de Lille et Anatole France, son voisinage est principalement constitué de maisons individuelles et de leurs jardins. Au nord, elle est bordée de terres agricoles.

Conformément aux orientations du projet d'aménagement et de développement durables, le projet urbain poursuit notamment les objectifs suivants:

- Protéger et développer les boisements
- Rechercher une qualité optimale d'insertion au sein des tissus existants
- Diversifier l'offre nouvelle de logement afin d'assurer l'ensemble des parcours résidentiels

**Programmation**

**Objectifs d'optimisation foncière**

Il s'agit de créer une offre de logements individuels diversifiés sous forme de lots libres ou bâtis.

La programmation envisagée comprend la réalisation d'environ 90 logements dont :

- 23 maisons locatives sociales
- 67 lots à bâtir.

**Mixité fonctionnelle**

Programmation et forme d'habitat :

Logements

Libre : 75%

Locatif social + PLS : 25%

Accession abordable : 0%

## Weppes.3

### **ENGLOS**

La commune d'Englos se situe dans le pays des Weppes, en Flandre romane à 7 kms à l'ouest de Lille.

Située au croisement de l'A25 et de la RD 7, le bourg d'Englos tire ses principales recettes fiscales du centre commercial situé en partie sur son territoire, édifié sur 70 hectares, avec 65 commerces et 4000 places et parking.

La commune souhaite conserver son caractère rural et limiter l'urbanisation. Son église du XI<sup>ème</sup> siècle et ses aménagements paysagers contribuent à son identité. Elle souhaite également mettre en œuvre un projet artisanal et tertiaire, ainsi que la création d'un centre médico-social. Elle demande à être partie prenante des réflexions sur le site du centre commercial d'Auchan et sur les infrastructures routières voisines.

Elle souffre de la proximité de l'A25 qui est souvent fortement engorgée notamment aux heures de pointe. Les aménagements pour piétons et vélos sont insuffisants et la desserte en transport en commun n'est pas satisfaisante.

#### Caractéristiques de la commune :

La superficie de la commune est de 1,35 km<sup>2</sup>

Sa population est de 606 habitants soit une densité au km<sup>2</sup> de 449. Les moins de 20 ans représentent 26 % de la population (dans la moyenne de la MEL qui est de 27 %), et les plus de 65 ans représentent 11 % (inférieur à la moyenne de la MEL qui est de 13 %).

Le revenu médian s'établit à 26.702,00 € nettement supérieur à celui de la MEL qui est de 17.985,00 €.

Le taux de chômage est de 9,6 % inférieur à celui de la MEL qui s'élève à 15,7 %.

Enfin le taux de logements sociaux est de 3,4 % très en deçà de celui de la MEL qui est de 25,7 %.

### LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

#### **Conserver sa ruralité**

La commune d'Englos souhaite conserver son caractère rural et limiter l'urbanisation. Son église du XI<sup>e</sup> siècle, ses fermes anciennes et ses aménagements paysagers contribuent à son identité.

#### **Mener un projet artisanal**

La commune souhaite mettre en œuvre un projet artisanal et tertiaire en face de l'Holiday Inn.

A proximité immédiate, un projet médico-social est envisagé.

#### **Être associé au devenir du site d'Auchan**

La commune demande à être partie prenante des réflexions sur le site du centre commercial Auchan et sur les infrastructures routières voisines. Elle s'oppose notamment à la mise à 2x3 voies de l'A25 et déplore l'abandon de l'A24. La commune s'inquiète de l'aggravation des conditions de circulation dans la métropole.

#### **Réaliser des équipements, dont un béguinage**

Après la réalisation d'une nouvelle mairie et d'une médiathèque, la commune envisage la requalification de l'espace Kaliméra ainsi que la construction d'une crèche.

La réalisation d'un béguinage est prévue à moyen terme.

La commune envisage également de se doter d'équipements de vidéosurveillance.

#### **Améliorer l'accès à la commune**

Outre les problèmes de circulation automobile, la commune met en avant les difficultés à circuler en vélo, y compris dans un rayon restreint. La commune demande des aménagements cyclables sur la RD 63 vers Ennetières-en-Weppes et sur la RD 652 vers le métro Saint-Philibert.

## **ENNETIÈRES-EN-WEPPEES.**

La commune d'Ennetières-en-Weppes se situe dans le pays des Weppes, en Flandre romane à 8,2 kms à l'ouest de Lille.

Située à proximité de l'A25, le bourg d'Ennetières-en-Weppes bénéficie des recettes fiscales générées par l'implantation sur une partie de son territoire du centre commercial d'Auchan-Englos et de SALTI.

Malgré un centre bourg en développement (édification d'un centre culturel et sportif, d'une salle des fêtes, d'un cabinet médical) la commune est essentiellement rurale : elle comporte 28 exploitations dont 8 en circuits courts ce qui contribue à en faire un bassin maraîcher particulièrement dynamique. Elle souhaite conserver son patrimoine agricole et le valoriser en mettant en œuvre des projets d'habitat et d'accueil touristique. Elle demande à être partie prenante des réflexions sur le site du centre commercial d'Auchan et sur les infrastructures routières voisines.

Elle souffre de la proximité de l'A25 qui génère un trafic dense et rapide sur sa route principale, notamment aux heures de pointe. L'aménagement de la rue du Bourg, qui traverse le centre bourg, constitue une priorité afin d'apaiser le trafic automobile de même que la sécurisation du giratoire du MIN qui accueille un trafic important de poids lourds. Les aménagements pour piétons et vélos sont insuffisants et la desserte en transport en commun n'est pas satisfaisante.

#### **Caractéristiques de la commune :**

La superficie de la commune est de 10,44 km<sup>2</sup>

Sa population est de 1316 habitants soit une densité au km<sup>2</sup> de 126. Les moins de 20 ans représentent 26 % de la population (dans la moyenne de la MEL qui est de 27 %), et les plus de 65 ans représentent 17 % (supérieur à la moyenne de la MEL qui est de 13 %).

Le revenu médian s'établit à 26.447,00 € nettement supérieur à celui de la MEL qui est de 17.985,00 €.

Le taux de chômage est de 6,1 % très inférieur à celui de la MEL qui s'élève à 15,7%.

Enfin le taux de logements sociaux est nul.

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **Poursuivre les opérations d'habitat en valorisant le patrimoine agricole**

La commune s'appuie sur le dispositif IBA2 (valorisation des éléments de patrimoine rural) pour mettre en œuvre des projets d'habitat et d'accueil touristique. La commune souhaite également urbaniser les dents creuses en tissu aggloméré.

### **Poursuivre l'aménagement du Centre-Bourg**

L'aménagement de la rue du Bourg, qui traverse le Centre-Bourg, constitue une priorité afin d'apaiser le trafic automobile. La commune soutient un projet de petit commerce en face de l'église. A proximité, le devenir du site de la Catho est suivi avec attention.

### **Améliorer les déplacements automobiles**

La commune a affirmé son opposition à l'A24, sur tout le territoire de la commune.

Outre l'aménagement de sa rue principale et de la route Nationale, la commune demande la sécurisation du giratoire du MIN, qui accueille un trafic important de poids lourds.

### **Développer les déplacements doux**

L'amélioration de la desserte bus constitue une priorité. La commune demande une modification de la ligne transitant la zone de la Houssoye afin de desservir également son Centre-Bourg.

La commune souhaite également l'aménagement de l'accès cyclable au métro Saint-Philibert, ou au moins jusqu'à l'arrêt de bus à Englos, ainsi que la réalisation d'une liaison piétonne vers Englos.

### **Assurer la desserte en assainissement des hameaux**

La commune d'Ennetières-en-Weppes demande le réexamen des zonages d'assainissement des hameaux. Des études sont envisagées par la MEL.

### **Veiller au bon fonctionnement hydraulique du territoire**

Suite aux débordements de la Becque du Paradis, Lidl de La Chapelle d'Armentières a pris des engagements, en cours de mise en œuvre. La commune rappelle sa vigilance quant aux projets potentiellement perturbateurs, comme par exemple l'extension future de la zone de la Houssoye.

## **ESCOBECQUES**

La commune d'Escobecques se situe dans le pays des Weppes, en Flandre romane à 12 kms à l'ouest de Lille.

Elle s'organise à partir d'un centre village accueillant l'église et la mairie, ainsi que quelques rues soigneusement paysagées. La commune ne dispose plus d'école.

La commune est essentiellement rurale avec 4 exploitations qui occupent 80 % du territoire. Elle se situe dans la continuité urbaine d'Erquinghem-le-Sec avec laquelle la coopération se développe : accueil des enfants, achats groupés... Elle souhaite développer son habitat tout en préservant le patrimoine agricole. Elle envisage également, à plus long terme la réalisation d'un béguinage.

Elle souhaite valoriser son cadre de vie rural et les loisirs comme la randonnée et poursuivre les actions de mutualisations avec Erquinghem-le-Sec

La desserte en transport en commun n'est pas satisfaisante.

**Caractéristiques de la commune :**

La superficie de la commune est de 1,85 km<sup>2</sup>

Sa population est de 304 habitants soit une densité au km<sup>2</sup> de 164. Les moins de 20 ans représentent 25 % de la population (dans la moyenne de la MEL qui est de 27 %), et les plus de 65 ans représentent 27 % (très supérieur à la moyenne de la MEL qui est de 13 %).

Le revenu médian s'établit à 32.687,00 € nettement supérieur à celui de la MEL qui est de 17.985,00 €.

Le taux de chômage est de 2,7 % inférieur à celui de la MEL qui s'élève à 15,7 %.

Enfin le taux de logements sociaux est nul.

**LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

**Mener un projet d'habitat ainsi qu'un béguinage**

La commune recherche un site pour mener une petite opération d'habitat.

Plusieurs hypothèses doivent être débattues en conseil municipal. L'objectif de la commune est de réaliser une petite opération en centre-village sans empiéter sur les exploitations maraîchères existantes.

La commune envisage également à plus long terme la réalisation d'un béguinage.

**Equiper la commune en vidéosurveillance**

Suite à plusieurs cambriolages, le projet important du mandat consiste en l'acquisition de 7 caméras de vidéosurveillance.

**Promouvoir le projet de voie verte**

La commune souhaite valoriser son cadre de vie rural et les loisirs comme la randonnée. Le projet de voie verte le long de la voie ferrée constitue donc une attente forte.

**Poursuivre les actions de mutualisation**

La commune mène plusieurs actions de mutualisation avec Erquinghem-le-Sec, commune voisine : salle de tennis, médiathèque, temps libre, achat groupé d'un tracteur.

Son objectif est de poursuivre ces mutualisations et de s'investir également dans les projets inscrits dans le schéma de mutualisation voté par la MEL.

## **HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN**

La commune d'Hallennes-lez-Haubourdin se situe dans le pays des Weppes, en Flandre romane à 10 kms à l'ouest de Lille.

Située dans la continuité urbaine d'Haubourdin, c'est une commune peu étendue avec une densité élevée. Elle se trouve à proximité de l'embranchement de la RN 41 et de l'autoroute A 25.

La commune souhaite mettre en œuvre des projets d'habitat conséquents incluant des logements sociaux : chantier de la ZAC Porte des Weppes (323 logements dont 98 sociaux), CIRMAD (65 logements), Promogim (51 logements) et Akerys (51 logements + commerces) ; poursuivre un développement économique et commercial (Moulin Lamblin) ; mettre à niveau les équipements publics (nouveau restaurant scolaire, agrandissement de l'école de musique, ...) et poursuivre les actions de mutualisation.

Elle souhaite également améliorer la mobilité : elle subit des embouteillages significatifs aux heures de pointe, et valoriser les déplacements doux.

**Caractéristiques de la commune :**

La superficie de la commune est de 4,35 km<sup>2</sup>

Sa population est de 4249 habitants soit une densité au km<sup>2</sup> de 977. Les moins de 20 ans représentent 28 % de la population (dans la moyenne de la MEL qui est de 27 %), et les plus de 65 ans représentent 14 % (dans la moyenne de la MEL qui est de 13 %).

Le revenu médian s'établit à 21.325,00 € supérieur à celui de la MEL qui est de 17.985,00 €.

Le taux de chômage est de 7,4 % inférieur à celui de la MEL qui s'élève à 15,7 %.

Enfin le taux de logements sociaux est de 4,91 % très en deçà de celui de la MEL qui est de 25,7 %.

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **Mettre en œuvre des projets d'habitat conséquents incluant des logements sociaux**

Le chantier de la ZAC Porte des Weppes est en cours (323 logements dont 98 sociaux). D'autres opérations en centre-ville confirment ce dynamisme : CIRMAD rue du Général de Gaulle (65 logements), Promogim rue Gambetta (51 logements) et Akerys sur le site de l'ancien hôpital (51 logements + commerces).

Ces projets permettront d'augmenter la part de logements sociaux de la commune.

### **Poursuivre un développement économique et commercial soutenu**

Moulin Lamblin accueille des entreprises performantes, comme Sodepac (CA 12,5 M€) qui a une importante activité à l'export.

Le développement de Moulin Lamblin 2 s'est accompagné de l'implantation d'activités commerciales. Le démarrage de l'opération Moulin Lamblin 3 s'annonce satisfaisant.

Sur le plan commercial, la commune soutient la relocalisation de Leclerc, sur un site qui reste à préciser.

### **Accompagner le développement de la commune par la mise à niveau des équipements publics**

Un nouveau restaurant scolaire sera construit et l'école de musique sera agrandie. Le service jeunesse sera également réaménagé.

### **Poursuivre les actions de mutualisation**

La commune d'Hallennes-lez-Haubourdin est particulièrement active en matière de mutualisation : copilotage d'Agenda 21 intercommunal, participation aux groupements d'achats, réflexion sur la performance énergétique des bâtiments publics.

## **HAUBOURDIN**

La commune d'Haubourdin, située à 8 km à l'ouest de Lille, marque la transition entre la première couronne de l'agglomération et le territoire périurbain des Weppes.

Suite au départ de nombreuses activités industrielles, leurs sites ont été remplacés par des opérations de logements. Toutefois le tissu des PME et PMI reste dense avec notamment la présence de Cargyll, multinationale majeure. Des quartiers ont fait ou feront l'objet de requalification (quartiers de l'Heurtebise ou du Parc) La commune bénéficie également de nombreux équipements : scolaires, administratifs, commercial et sportifs.

La commune souhaite poursuivre la réalisation de logements et de nouveaux équipements communaux, requalifier le quartier du Par et le site Lever, réaliser en partenariat avec la ville de Santes, le terrain de passage pour les gens du voyage.

Elle souhaite améliorer la mobilité, notamment vers Lille, et exprime de fortes attentes envers les projets routiers et de transports en commun ; mais elle souhaite aussi valoriser les déplacements doux et développer le stationnement.

### **Caractéristiques de la commune :**

La superficie de la commune est de 5,31 km<sup>2</sup>

Sa population est de 14 934 habitants soit une densité au km<sup>2</sup> de 2 812. Les moins de 20 ans représentent 27 % de la population (dans la moyenne de la MEL qui est de 27 %), et les plus de 65 ans représentent 14 % (dans la moyenne de la MEL qui est de 13 %).

Le revenu médian s'établit à 17.070,00 € pratiquement égal à celui de la MEL qui est de 17.985,00 €.

Le taux de chômage est de 14,4 % égal à celui de la MEL qui s'élève à 15,7 %.

Enfin le taux de logements sociaux est de 28,79 % légèrement supérieur à celui de la MEL qui est de 25,7 %.

### **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

Poursuivre la réalisation de logements

Plusieurs chantiers sont en cours de finalisation (La Canteraine, centre-ville, rue Salengro). La ville poursuit sa mutation avec de nombreux projets de logements : ancien hôpital, friche Alexandre, opération LM H avenue de Lassus.

La commune compte près de 29 % de logements sociaux et cherche à se stabiliser à ce niveau.

Requalifier le quartier du Parc

La requalification du quartier du Parc constituera le projet important de la fin de mandat, en lien avec la mise en œuvre de la Liane 5. Ce projet comprendra des réhabilitations et des interventions sur l'espace public.

Réaliser de nouveaux équipements communaux

Le chantier du projet culturel de la Ferme du Bocquiau est en cours. La commune envisage aussi la création d'une nouvelle cuisine centrale, en partenariat avec Loos.

#### **Accompagner les projets de transport**

La Liane 5, qui permettra d'optimiser le trajet vers Lille, sera accompagnée d'aménagements de cheminements piétons.

Haubourdin attend également la mise en œuvre de la LINO, objet d'arbitrages budgétaires. La commune réfléchit à la valorisation de ses abords, en envisageant le déplacement des jardins familiaux voisins vers le mail du Bon Pêcheur. Les passages à niveau seront modifiés. Deux projets de stationnement concernent le centre-ville, rue Victor Hugo et place de la Gare.

#### **Requalifier le site Lever**

L'étude d'urbanisme menée sur le site Lever n'a pas permis de déboucher sur un aménagement. La commune reste néanmoins vigilante quant à son devenir.

#### **Réaliser le terrain de passage pour gens du voyage**

Les études opérationnelles devraient être prochainement lancées, pour un équipement en intercommunalité avec Santés.

#### **Accueillir le dispositif de déchetterie mobile**

Un service de déchetterie mobile vient d'être mis en place, avec des retours positifs.

## **SANTES**

La commune De Santés se situe dans le pays des Weppes, en Flandre romane à 12 kms au sud-ouest de Lille.



Dans une région densément urbanisée et cultivée, la commune a conservé, grâce notamment au Parc de la Deûle qui occupe 120 hectares, un niveau de naturalité supérieur à la moyenne de l'agglomération. Elle est desservie par le train et traversée par la Deûle. Le port, géré par la CCI, constitue une enclave au fonctionnement spécifique. 36 entreprises y sont installées sur 110 hectares, soit 1000 emplois directs et 2000 indirects. Ce port est desservi par les réseaux routier, fluvial et ferroviaire. Toutefois 45 % du territoire est encore à usage agricole géré par 8 exploitations.

La commune souhaite poursuivre la réalisation de logements, notamment des logements sociaux (en vertu de la loi SRU, 374 logements sociaux devraient être réalisés d'ici 2025) ; accompagner, en concertation avec le port de Santes, le développement économique ; réaliser, agrandir ou moderniser les équipements communaux ; réaliser en partenariat avec Haubourdin, le terrain de passage des gens du voyage ; préserver la ceinture verte et agricole.

#### **Caractéristiques de la commune :**

La superficie de la commune est de 7,57 km<sup>2</sup>

Sa population est de 5768 habitants soit une densité au km<sup>2</sup> de 762. Les moins de 20 ans représentent 28 % de la population (dans la moyenne de la MEL qui est de 27 %), et les plus de 65 ans représentent 13 % (dans la moyenne de la MEL qui est de 13 %).

Le revenu médian s'établit à 22.767,00 € supérieur à celui de la MEL qui est de 17.985,00 €. Le taux de chômage est de 8,4 % inférieur à celui de la MEL qui s'élève à 15,7 %.

Enfin le taux de logements sociaux est de 8,62 % très en deçà de celui de la MEL qui est de 25,7 %.

### **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

#### **Poursuivre la réalisation de logements**

La commune doit mettre en œuvre un effort de construction important, du fait de l'article 55 de la loi SRU.

Le projet de la ferme Wattlelos (30 logements sociaux) démarre, de même que 11 logements sociaux répartis sur deux opérations.

La dernière tranche de l'opération Blanc Ballot est en cours de concertation (28 logements dont 10 sociaux).

#### **Accompagner le développement économique**

La ville est en cours de concertation avec le port de Santes, qui prévoit des projets sur les sites Santes 1 et 2. Des échanges techniques et politiques sont en cours d'organisation, en associant également la MEL.

#### **Réaliser des équipements**

Lors du précédent mandat, un effort a été apporté aux équipements concernant les enfants : extension d'école, halte-garderie, cantine, aire de jeux.

La valorisation des équipements communaux se poursuit, avec l'extension de la bibliothèque et sa transformation en biblio médiathèque.

La commune va engager un certain nombre de travaux de modernisation et de maintenance, ainsi que la mise en accessibilité de son patrimoine immobilier.

#### **Réaliser le terrain de passage des gens du voyage**

La commune prévoit de réaliser un terrain de passage intercommunal avec Haubourdin à proximité du site Santes 2.

### **Préserver la ceinture verte et agricole de la commune**

La commune cherche à préserver sa ceinture verte et rurale afin de conserver son identité. Dans ce contexte et en raison de contraintes d'aménagement spécifiques, la zone AUda au nord (intercommunale avec Hallennes-lez- Haubourdin et Wavrin) pourrait être reclassée en zone agricole.

Dans le même esprit, les sites au contact du Parc de la Deûle font l'objet d'une grande attention.

### **SEQUEDIN**

La commune de Sequedin se situe dans le pays des Weppes, en Flandre romane à 8 kms au sud-ouest de Lille. Elle est située en première couronne de l'agglomération lilloise. Son tissu associatif est très riche et actif grâce à une dynamique humaine importante. Dans sa population, sont comptabilisés 600 détenus de la prison.

Elle est concernée par des infrastructures importantes : la Deûle, A25, voies SNCF (qui séparent la ville en deux), centre commercial Auchan-Englos et MIN, centre de valorisation organique, dépôt de bus Transpole, Direction Interdépartementale des Routes et Maison d'arrêt.

La commune souhaite mettre en œuvre des projets d'habitat incluant des logements sociaux (278 logements sociaux doivent être réalisés d'ici 2025 au titre de la loi ALUR), améliorer l'accessibilité de la commune, accompagner le projet de restructuration de la zone commerciale d'Auchan-Englos, poursuivre la réalisation d'équipements communaux.

Elle souffre d'un accès compliqué et de la coupure des voies ferrées. La réalisation d'un contournement est fortement attendue.

#### **Caractéristiques de la commune :**

La superficie de la commune est de 3,93 km<sup>2</sup>

Sa population est de 4700 habitants soit une densité au km<sup>2</sup> de 1196. Les moins de 20 ans représentent 23 % de la population (légèrement inférieur à la moyenne de la MEL qui est de 27 %), et les plus de 65 ans représentent 13 % (dans la moyenne de la MEL qui est de 13 %).

Le revenu médian s'établit à 21.644,00 € supérieur à celui de la MEL qui est de 17.985,00 €.

Le taux de chômage est de 8,2 % inférieur à celui de la MEL qui s'élève à 15,7 %.

Enfin le taux de logements sociaux est de 5,37 % très en deçà de celui de la MEL qui est de 25,7 %

### **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

Réaliser des opérations d'habitat

Il s'agit d'une priorité pour la commune, qui doit s'acquitter d'une amende importante au titre du constat de carence. 278 logements sociaux doivent être réalisés d'ici 2025.

A ce jour, 169 logements sont en projet, dont 59 sociaux.

Plusieurs sites sont concernés : rue de la Petite Couture (2 sites), chemin de la Briqueterie, rue du Hem - chemin Noir (2 sites).

La commune recherche de nouveaux sites à urbaniser. Des arbitrages restent à effectuer dans le cadre du SCOT sur la vocation résidentielle et/ou économique des sites potentiels d'extension.

Améliorer l'accessibilité

Deuxième priorité, l'amélioration de l'accessibilité de la commune passe par la réalisation d'un contournement, couplée à un échangeur de l'A25, dans le cadre du projet de LINO (liaison nord-ouest).

Ce projet s'intègre à un projet d'infrastructure globale (LINO nord et sud) et doit faire l'objet d'arbitrages financiers par tronçons.

#### **Accompagner le projet de restructuration de la zone commerciale**

Une étude d'urbanisme commercial a été engagée par Immochan et la MEL sans être finalisée.

La ville de Sequedin souhaite être partenaire des réflexions, en collaboration avec Ennetières-en-Weppes, Englos et Capinghem.

#### **Poursuivre l'équipement de la commune**

La commune vient de réaliser un pôle culturel, incluant une salle de spectacle, un hall d'accueil et une médiathèque. Un projet de vidéo-surveillance est également envisagé.

### **4.5.2. Territoire tourquennois.**

*Localisé au nord-est du territoire métropolitain, le territoire tourquennois constitue la plus importante porte d'entrée dans la Métropole européenne de Lille depuis la Belgique. Il s'étend sur six communes aux profils différents :*

*Bondues, Halluin, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing.*

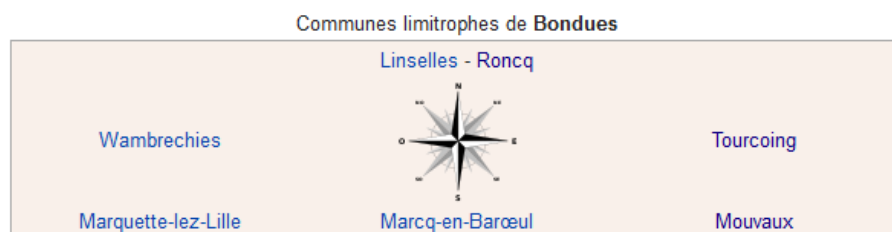
*La plus peuplée, Tourcoing, compte 92018 habitants, tandis que Bondues, la moins peuplée, en compte 9816. Il accueille 14,3% de la population de la métropole sur 10,1 % de la superficie.*

*Ce niveau de population le classe au troisième rang des huit territoires, tant au plan du nombre que de la densité d'habitants au kilomètre carré.*

Le territoire tourquennois dispose non seulement d'un potentiel encore important de développement avec près de 219 ha ouverts à l'urbanisation en extension mais aussi de sites mutables liés à son passé industriel, potentiel de renouvellement urbain de près de 233 ha. Ce potentiel de développement est néanmoins à mettre en perspective avec le futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et la nécessaire préservation de la zone agricole à long terme. Le parti d'aménagement sera mené en intégrant les cadres de réflexion qui accompagnent la volonté de renouvellement urbain et de maîtrise de l'extension urbaine. Parmi ces éléments, la notion de valorisation des axes lourds de transport en commun sera prise en compte en cohérence avec l'identité du territoire. L'urbanisation de ce territoire doit être faite de façon très raisonnée, en rupture avec la culture encore présente du lotissement et du pavillonnaire très consommateur d'espace.

## **BONDUES**

### **Situation géographique**



### **Données chiffrées de la commune**

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	13,05	61,74(21 %)	611,45
Population	9 816	159 305(6%)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	752	2 580	1 822
Population de :			
- de 20 ans	27%	29%	27%
+ de 65 ans	20%	13%	13%
Revenu médian (€/UQ)	32 330		17 985
Taux de chômage	9%	16,8%	15,7%
Taux de logements sociaux (1/1/15)	13%	24%	25,7 %

### Présentation de la commune

Commune de 9.816 habitants située pratiquement à mi-chemin entre la frontière belge et le centre de Lille, elle est traversée par la RD 617. Elle promet une offre de logements diversifiés dans un environnement attractif.

La présence d'un golf ainsi que d'un aérodrome contribue à offrir un cadre de vie agréable à une population stable dont le revenu médian est très supérieur à celui du territoire géré par la MEL. Le taux de chômage y est faible.

La vie culturelle est dominée par le salon du livre. Le musée de la résistance, le château du Vert Bois et son arboretum constituent également des lieux culturels incontournables de la commune.

Le Parc de Ravennes-les-Francs regroupe de nombreuses entreprises. La commune abrite l'usine de bonbons Lamy Lutti avec 600 salariés.

Toutefois, le maillage en transports en commun reste insuffisant.

Au niveau du projet du PLUI2, il peut-être retenu les points suivants que la municipalité a relevés :

- Classe son zonage mixte en zone urbaine des villes d'appui et relais (UAR),
- Comprend 3 secteurs d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) : Le secteur du « projet de centre bourg », le secteur de la « Drève 2 » et enfin celui du « Bel arbre »,
- Intègre la ZAC du centre bourg dans un zonage spécifique UZ2,
- Définit des secteurs de protection paysagers ou arborés sur les zones résidentielles : Domaines de la Vigne, domaine des Saules, Domaine du Vert Touquet, les secteurs de la Croix Blanche, des Bois Blancs, du Funquereau, du Jambon, du Bois d'Achelles et abords.
- Prend en compte les besoins futurs d'aménagement en faveur du développement des modes de déplacement doux.
- Propose d'ouvrir à terme à l'urbanisation deux nouvelles zones, l'une au nord rue du Fort Debout et l'autre à proximité du centre-ville sur le secteur du Cabut,
- Reclasse la partie nord de l'aérodrome en zone naturelle de loisirs (NL), afin de mieux répondre à sa nouvelle vocation,
- Définit une zone de centralité commerciale complémentaire (UX1), avenue du Général de Gaulle face au Musée de la Résistance,
- Propose un large espace naturel relais en appui de l'Arc Nord,
- Prend en compte les besoins futurs d'aménagement en matière de lutte contre les inondations.
- Reclasse la partie historique de la ZA Ravennes les Francs (au sud de l'échangeur) en zone économique à vocation industrielle (UE1) et la zone Raven'Park en UX dans des limites mises au point de manière conjointe avec la ville de Tourcoing

Le premier projet présenté dans la cadre de la révision du PLUI est la requalification du centre bourg.

Ce projet qui s'étendra sur 4 hectares environ concourra à la création d'environ 230 logements induisant de la mixité sociale. Une salle polyvalente et un lieu multi-associatif seront édifiés. Des activités tertiaires et des commerces donnant sur l'avenue du Général de Gaulle compléteront ce projet.

Le projet dit du « site de la Drève 2 avenue de Wambrechies » s'étendra su 4,4 hectares. Il y est prévu un minimum de 28 logements à l'hectare en mixité sociale, le tout en insertion architecturale urbaine et paysagère.

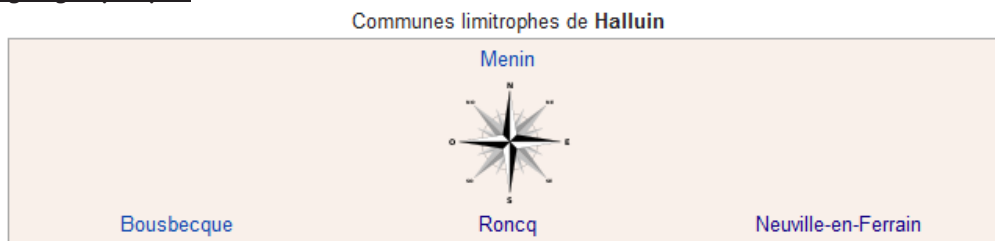
Le troisième projet dit « avenue Albert Lecointe » ouvre à l'urbanisation le secteur du Bel Arbre. Il est prévu d'y construire de 40 à 45 logements toujours en mixité sociale dans un environnement urbain.

Il est à noter que, malgré ces projets de construction de logements sociaux, la commune ne pourra pas atteindre le seuil demandé par la loi SRU.

Par ailleurs, il peut être remarqué une forte volonté de préserver des espaces verts sur ce territoire.

## **HALLUIN**

### **Situation géographique**



### **Données chiffrées de la commune**

		Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	12,56	61,74(20%)	611,45
Population	20 620	159 305(13%)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	1 642	2 580	1 822
Population de :			
- de 20 ans	29%	29%	27%
+ de 65 ans	13%	13%	13%
Revenu médian (€/UC)	17 986		17 985
Taux de chômage	13,6%	16,8%	15,7%
Taux de logements sociaux	24,47 %	24%	25,7 %

### **Présentation de la commune**

Commune de 20.620 habitants adossée à la frontière belge, elle constitue une porte entrée de la Métropole. Elle subit d'énormes problèmes de fluidité de circulation sur la RD 951 et l'A22. Avec un taux de chômage un peu en deçà de la moyenne du territoire MEL, elle dispose d'un potentiel fluvial à développer.

Le revenu médian des ménages se situe au niveau du territoire de la MEL.

Urbanisée à 50% de son territoire, de grands espaces agricoles et naturels sont à préserver comme le Mont d'Halluin.

Traditionnellement, l'activité principale était le textile qui, en 1948, employait 7500

personnes dont près de la moitié de frontaliers. La ville a compté jusqu'à vingt entreprises textiles. Halluin était, par ailleurs, un important site de fabrication de meubles (notamment de chaises).

À compter des années 80, ces deux secteurs d'activités ont progressivement disparu, en raison d'une forte concurrence internationale.

De nos jours, l'économie de la cité se concentre sur quelques industries (notamment de traitement des déchets), l'agriculture et les services.

Le développement des filières de recyclage, l'accompagnement de Triselec, l'arrivée du haut débit, la diversification de l'activité économique ainsi que la valorisation du mode de transport fluvial pourront contribuer à booster l'économie.

Le renouvellement urbain est une priorité. Le centre-ville manque de commerces de qualité et des cellules commerciales sont vacantes.

Le rajeunissement de la population est dû à l'arrivée de foyers mais souvent en situation difficile. Certains quartiers ont un taux de paupérisation élevé (demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés).

Sur la commune d'Halluin, le nouveau projet de PLUI2 prévoit entre autres :

- D'identifier suite à l'approbation du Schéma de Cohérence territoriale le 10 février 2017, au sein des territoires des dynamiques urbaines qu'Halluin est considérée comme une ville d'appui.
- Le redéploiement des activités économique en zone UE autour de la ZAC du front de Lys concomitamment à l'abandon de l'extension de la zone de la rouge porte
- La poursuite des efforts en termes de renouvellement urbain par la reconversion des friches.
- Le renforcement du commerce de centre-ville autour des axes structurants que sont la rue de Lille et la rue Marthe Nollet
- La création d'Espaces Naturels Relais (ENR) présentant une mosaïque de milieux avec des qualités écologiques couplés à des milieux anthropisés mais présentant une réelle potentialité. Les parcs de la Lys et du Ferrain ainsi que la véloroute voie verte participent à la valorisation des paysages.
- D'identifier des secteurs où sont concentrés différents services publics afin de leur permettre de s'adapter au regard de l'évolution des besoins de la population.

## **MOUVAUX**

### **Situation géographique**



### **Données chiffrées de la commune**

		Territoire	MEL
<i>Superficie (km<sup>2</sup>)</i>	4,17	61,74(7%)	611,45
<i>Population</i>	13 477	159 305 (8 %)	1 113 833
<i>Densité de population (nb. hab/km<sup>2</sup>)</i>	3 232	2 580	1 822

Population de : - de 20 ans	27%	29%	27%
+ de 65 ans	17%	13%	13%
Revenu médian (€/UQ)	24 782	-	17 985
Taux de chômage	8,9 %	16,8%	15,7 %
Taux de logements sociaux	13,1 %	24%	25,7 %

### Présentation de la commune

Cette commune de 13.477 habitants est constituée à 80% de maisons individuelles. Située sur l'axe Lille-Tourcoing, elle est traversée par le grand boulevard et le tramway.

Le revenu médian par foyer est supérieur à celui du territoire de la MEL. Dès lors, les lotissements bénéficient d'un certain standing avec des espaces verts très présents comme le parc du Hautmont.

La ville est urbanisée à 96% avec un centre-ville en pleine requalification proposant un programme de 210 logements, de commerces, d'équipements culturels et sportifs et d'espaces publics. Le prix du foncier est très élevé.

Le grand boulevard, le tramway et le réseau bus transversal combinés à des liens structurants avec l'A22 et la rocade Nord-Ouest contribuent à donner une accessibilité satisfaisante à la commune.

Les activités économiques sont très présentes notamment au parc des Peupliers dont il est prévu une extension.

La commune souhaite également recycler la friche AVI pour favoriser l'arrivée de nouvelles entreprises.

Le projet dit du « site des Carbonisages » qui s'étendra sur 2,10 hectares offrira une mixité sociale couplée à une mixité fonctionnelle, tout en intégrant également des commerces, des activités de service ainsi qu'un établissement pour personnes âgées dépendantes.

Sur la commune de MOUVAUX, le nouveau projet de PLUI2 prévoit entre autres :

- De classer la Ville dans le territoire de dynamique urbaine de la Couronne Urbaine du Grand Boulevard au même titre que les communes de Croix, Lille (pour partie), La Madeleine (pour partie), Marcq-en-Barœul, Villeneuve d'Ascq (pour partie) et Wasquehal. Compte tenu de la qualité de sa desserte en transport en commun, du bon niveau d'équipement des communes, ce territoire présente un quadruple enjeu en termes de dynamiques urbaines :
  1. Conforter l'axe du Grand Boulevard et intensifier les dynamiques et fonctions urbaines dans ses sections les plus « lâches » tout en respectant, quand il se doit, la qualité d'ensemble du patrimoine paysager et architectural
  2. Assurer une meilleure intégration du Grand Boulevard dans la ville
  3. Assurer la préservation, la mise en valeur, le développement du patrimoine urbain, paysager et architectural
  4. Valoriser les ouvertures du territoire sur ses franges urbaines

Ce territoire de dynamiques urbaines comme les 7 autres se compose de différentes zones urbaines mixtes, en fonction des caractéristiques des tissus bâtis et des ambiances urbaines et paysagères. Un dispositif réglementaire découle de chaque zonage.

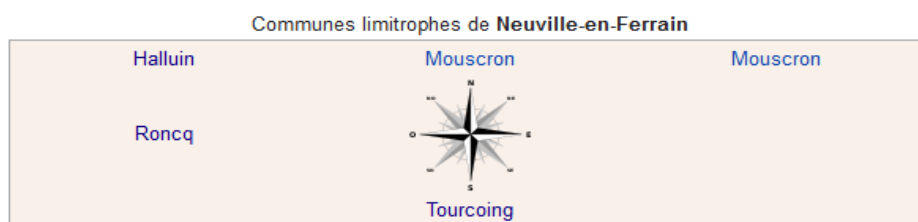
- De contribuer à une amélioration du cadre de ville et de la qualité de vie des Mouvallois par la mise en œuvre de 21 emplacements réservés devant permettre à la commune d'une part de développer l'offre en logements aidés et répondre ainsi aux objectifs du Programme Local d'Habitat (PLH), de la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU), mais également devant permettre de renforcer les ouvrages publics (aménagement de la Rue de Verdun, création de 3 nouvelles poches de stationnement en centre-ville)



- De protéger le cadre de « ville » des Mouvallois en veillant à promouvoir une urbanisation et un développement des constructions, respectueux des espaces paysagers, des sujets de hautes tiges et des frontages végétalisés. Le patrimoine arboré et végétal de la commune, pour une grande partie situé en domaine privé, est un marqueur fort de l'identité de la commune. Le PLU2 se doit de protéger ce cadre de vie, héritage du passé, au service du bien vivre de tous, pour le transmettre aux générations futures et contribuer ainsi aux défis environnementaux de notre siècle.
- De protéger le patrimoine de la Ville à travers le travail porté à l'inventaire du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (IPAP). Au travers son développement impulsé autour de la présence du Grand Boulevard, Mouvaux a la chance d'accueillir sur son territoire un patrimoine architectural remarquable, témoignant de la richesse architecturale de la fin du XIX<sup>ème</sup> et du début du XX<sup>ème</sup> siècle.
- De permettre de conforter l'attractivité commerciale du centre-ville en donnant la priorité au développement du commerce et des services de proximité

## **NEUVILLE EN FERRAIN**

### **Situation géographique**



### **Données chiffrées de la commune**

		Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	6,18	61,74 (10%)	611,45
Population	10 266	159 305(6%)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	1 661	2 580	1 822
Population de :			
- de 20 ans	27%	29%	27%
+ de 65 ans	15%	13%	13%
Revenu médian (€/UC)	21 148	-	17 985
Taux de chômage	7,8 %	16,8%	15,7%
Taux de logements sociaux	12,85%	24%	25,7 %

### **Présentation de la commune**

Au cœur d'un important nœud autoroutier Neuville-en-Ferrain est une ville transfrontalière située aux portes de la Flandre belge, voisine de Tourcoing.

Cette commune de 10.266 habitants a connu une hausse de 7,3% de sa population depuis 1999. Son accessibilité est largement assurée par l'A22, la RD 191 et la RD 639, mais ces axes sont souvent saturés.

Le revenu médian par foyer se situe au-dessus du niveau du territoire de la MEL pour un taux de chômage moitié moindre que celui de la Métropole.



La commune est urbanisée sur 50% de son territoire et à 35% pour les surfaces agricoles et naturelles.

Le potentiel de renouvellement urbain est faible, de l'ordre de 8 ha et d'environ 5 ha en extension urbaine.

Jusque dans les années 1880 le tissage à domicile domine, puis il est remplacé par le travail à l'usine.

Aujourd'hui, l'activité économique est dominée par l'industrie et le commerce de gros dans un grand parc d'activités (PANEF) et la ZAC du Petit Menin. Le commerce est globalement actif mais demanderait à être renforcé et réorganisé spécialement dans le centre-ville.

Le parc immobilier social est globalement vieillissant. De fait, la municipalité souhaite utiliser des sites économiques pour densifier et rajeunir ce parc. Dans cette optique, elle s'interroge également sur l'opportunité d'utiliser les espaces verts des lotissements. Le potentiel de renouvellement reste faible.

Le projet dit du « terrain rue de Tourcoing » propose, sur une zone de 4,20 hectares, de créer environ 150 logements en mixité sociale avec un équipement communal.

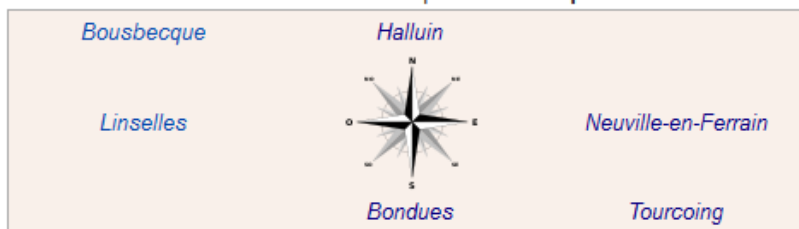
Sur la commune de Neuville-en-Ferrain, le nouveau projet de PLUI2 prévoit entre autres :

- Un classement de la commune dans la catégorie « ville de la couronne urbaine de cœur métropolitain et des villes centre d'agglomération ».
- Le maintien des grands équilibres actuels avec les trois grandes zones : zone urbaine mixte, zones d'activités économiques avec le PANEF, le parc d'activités Gustave Eiffel et la ZAC du Petit Menin, et les zones naturelles avec notamment les terrains inclus dans le projet d'aménagement du Parc du Mont du Ferrain ainsi que la plaine agricole vers l'étang de pêche.
- La définition d'une zone économique UE1 interdisant toute création nouvelle de commerce de détail et des extensions mesurées des commerces de détail existants;
- L'application sur la commune de l'option constante plutôt que dynamique afin de préserver le cadre et les équilibres existants et de ne pas densifier davantage le paysage urbain de la commune.
- L'inscription de 6 emplacements réservés pour le logement (ERL) : sur les terrains qui sont susceptibles de muter et sur lesquels il sera nécessaire d'aboutir à un équilibre au regard de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain qui impose un principe de mixité sociale. Les sites inscrits sont les suivants : terrain rue des Fromets (L1), terrain rue d'Halluin (L2), terrain rue de la Briqueterie (L3), terrain rue de Tourcoing (L4), terrain rue du Dronckaert (L5 - en cours d'urbanisation), terrain secteur ouest, le long de l'A 22 (L6).
- Le maintien d'une zone à urbaniser différée (zone AUDm) située chemin Vandeputte dans le périmètre actuellement défini et qui fera l'objet d'une procédure ultérieure compte tenu de la nécessité de se laisser le temps d'établir un projet et une programmation répondant aux enjeux communaux.

## **RONCQ**

### **Situation géographique**

**Communes limitrophes de Roncq**



**Données chiffrées de la commune**

		Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	10,59	61,74 (10%)	611,45
Population	13108	159 305(6%)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	1 238	2 580	1 822
Population de : - de 20 ans	26%	29%	27%
+ de 65 ans	15%	13%	13%
Revenu médian (€/UC)	21 131	-	17 985
Taux de chômage	10,4%	16,8%	15,7%
Taux de logements sociaux	16,96%	24%	25,7 %

**Présentation de la commune**

La commune de 13.108 habitants située à 4 kms de la frontière belge et à 17 kms de Lille fait la transition entre le territoire urbain et le rural.

Elle présente la particularité d'une bipolarité entre le Centre-Bourg au nord et le Blanc-Four au sud.

Avec un revenu médian par foyer supérieur à celui du territoire de la MEL et un taux de chômage plus faible, elle a vu sa population augmenter fortement comme à Halluin.

Le fort potentiel d'extension urbaine est un atout pour cette commune avec 72 hectares de zone à urbaniser.

L'offre en logements reste à développer et à l'adapter aux besoins des habitants. Les 3 hectares d'espaces verts intégrés dans le tissu urbain pourraient être reconvertis en zone d'habitat.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle l'activité principale de la ville est la fabrication de la toile de lin mais cette activité est touchée par la concurrence anglaise qui travaille avec de la matière première moins coûteuse importée de Russie. Les filatures modernes se développent à Roubaix et Tourcoing ce qui est fatal à la ville.

La commune de Roncq accueille un des plus gros hypermarchés de France ainsi que le Centre International de Transports, importante zone industrielle et logistique située au Nord-Est du bourg et qui accueille de nombreuses entreprises ainsi que les équipements de services d'accompagnement.

L'activité commerciale demeure attractive en centre-ville.

Le projet dit « extension du parc d'activité Pierre Mauroy » propose sur 14 hectares d'accueillir des activités économiques.

Les liaisons avec Lille sont confortées par une LIANE express (Ligne À Niveau Élevé de service). Le réseau des lignes de bus est satisfaisant.

Sur la commune de RONCQ, le nouveau projet de PLU2 prévoit entre autres :

- Une réduction des zones AUD (pour une surface d'environ 28 hectares) rendues à la zone A au titre du compte foncier tel qu'approuvé lors de notre séance du 29 septembre 2016 portant avis sur le projet politique (PADD) du PLU;

- De même, la zone UP entre la rue du Moulin et la voie de chemin de fer devient une zone A, pour une surface de l'ordre de 11 hectares ;
- Entre les sites Activai et Chiens Guides d'aveugles, la vocation d'espace naturel est préservée à travers un zonage NL ;
- La levée totale de l'emplacement Réserve d'infrastructure pour la réalisation de l'autoroute A 24

## **TOURCOING**

### **Situation géographique**



### **Données chiffrées de la commune**

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	15,19	61,74 (10%)	611,45
Population	92 018	159 305 (6 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	6 058	2 580	1 822
Population de :			
- de 20 ans	31 %	29%	27%
+ de 65 ans	12%	13%	13%
Revenu médian (€/UC)	14 360	-	17 985
Taux de chômage	21,3%	16,8%	15,7%
Taux de logements sociaux	29,95 %	24%	25,7 %

### Evolution de la population

1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
12 110	11 380	11 999	14 661	17 973	19 966	22 503	26 834	27 615
1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
29 646	33 498	38 262	43 322	48 634	51 895	58 008	65 477	73 353
1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
79 243	81 671	82 644	78 600	81 379	81 972	78 393	76 080	83 416
1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016
89 258	98 755	102 239	96 908	93 765	93 540	92 357	92 018	97 476

De 1962 à 1999 : [population sans doubles comptes](#) ; pour les dates suivantes : [population municipale](#).  
 (Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999<sup>26</sup> puis [Insee](#) à partir de 2006<sup>48</sup>.)

### **Présentation de la commune**

Quatrième ville de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, avec ses 92 018 habitants, la « cité des Bouteux » voisine de Roubaix se situe à 15km au nord-est de Lille.

Tourcoing a connu un riche passé industriel qui impacte encore aujourd'hui la morphologie de la ville.

Toutefois, avec un revenu médian par foyer inférieur à celui du territoire de la MEL et un taux de chômage supérieur de 40 % comparé à ce même territoire, elle doit faire face à plusieurs challenges. Un atout, 38% de la population a moins de 25 ans.

Le territoire de la commune est urbanisé à 98% mais un grand nombre de friches industrielles peuvent être mises en valeur et réhabilitées.

Le logement reste une priorité. Avec un taux proche des 30% de logements sociaux, la ville souhaite proposer des logements intermédiaires en accession, accession sociale et en location accession. La requalification de l'habitat passe également par celle des courées et l'amélioration de l'habitat durable dans le cadre du PIG.

Les quartiers prioritaires sont l'Épidème, la Bourgogne, les Phalempins, le Pont Rompu, le quartier intercommunal Roubaix-Tourcoing, le Blanc Seau, Croix Bas St. Pierre, les Virolois. Ce projet a pour but de réduire les inégalités sociales entre territoires. Dès décembre 2014, le quartier de la Bourgogne a été choisi parmi 200 autres quartiers prioritaires pour une rénovation urbaine nécessaire.

Le projet dit du « site rues de Paris et d'Amsterdam » situé en marge du quartier Brun Pain-Francis et voisin de Mouvaux occupe près de 8 hectares. Il permettra d'accueillir de nouveaux logements sur environ 4,30 hectares et de nouvelles activités économiques sur le reste du site.

Sur la commune de Tourcoing, le nouveau projet de PLUI2 prévoit entre autres un développement harmonieux de la Ville en fonction de l'identité et des particularités architecturales et paysagères de chacun de ses quartiers.

La Ville a souhaité pouvoir travailler à l'échelle de l'îlot pour être le plus précis possible dans la correspondance entre l'existant et le PLUI2.

### **1.5.3. Territoire roubaisien**

Le territoire Roubaisien, situé au nord-est de la Métropole lilloise, est frontalier avec la Belgique. Il est composé des communes de Croix, de Hem, de Lannoy, de Leers, de Lys-Lez-Lannoy, de Roubaix, de Toufflers, de Wasquehal et de Wattrelos.

Le territoire roubaisien rassemble 226 850 habitants sur 58,9 km<sup>2</sup> répartis sur 9 communes, la plus peuplée étant Roubaix (96 984) ville au passé industriel omniprésent, qui connaît depuis quelques années d'importantes opérations de redynamisation urbaine, notamment dans son centre-ville et la moins peuplée Lannoy (1 726).

D'autres communes, telles que Wasquehal, Croix, Hem ou Wattrelos, possèdent également une armature urbaine dense, mais avec des tissus urbains contrastés : les anciens bourgs ont vu se développer un habitat ouvrier très important pendant l'ère industrielle, mais aussi des grands ensembles d'habitat social (H.B.M. puis Z.U.P.), ainsi que des quartiers fortement résidentiels. Ce tissu urbain continue d'accueillir de très importantes activités économiques. Enfin, les autres communes, plus périurbaines, entourent cet ensemble, au sud et à l'est, avec un espace agricole qui possède une grande qualité paysagère, prolongé au sud-est par des espaces naturels, écologiques et boisés riverains de la Marque.

Le territoire Roubaisien accueille 19,2% de la population de l'arrondissement regroupés sur 6,7% de sa superficie.

Le territoire Roubaisien comprend donc neuf communes réparties en deux sous territoires Roubaisiens :

#### **a- Roubaisien 1 : 5 communes :**

Leers - Lys les Lannoy - Toufflers - Roubaix - Wattrelos

#### **b- Roubaisien 2 : 4 communes :**

Croix - Hem -,Lannoy - Wasquehal, -

## ROUBAISIIEN 1

### LEERS

La commune de LEERS est une commune semi-rurale située à l'est du territoire roubaisien en limite de la Belgique (Leers-Nord) Située à la frontière belge, la commune de Leers est limitrophe des communes françaises de Wattrelos, Roubaix, Lys-lez-Lannoy et Toufflers et en Belgique de la ville d'Estaimpuis (dont les sections ou anciennes communes de Néchin et Leers-nord). Elle s'étend sur une superficie de 5,40 km<sup>2</sup>. Située à 28 m. d'altitude, la rivière Espierre est le principal cours d'eau qui traverse la commune

Leers fait partie de l'arrondissement de Lille et de la Septième circonscription du Nord.

Dans le cadre du redécoupage cantonal de 2014 en France, la commune fait désormais partie du canton de Roubaix-2.

La commune est membre depuis 1964 de la *Communauté urbaine de Lille (CUDL)* renommée en 1996 *communauté urbaine Lille Métropole (LMCU)*. Cette structure intercommunale est transformée le 1er janvier 2015 en *Métropole européenne de Lille*.

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	5,40	58,85	611,45
Population	9 343	222 695	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	1 730	3 784	1 822
Population de :	25%	30%	27%
- de 20 ans			
+ de 65 ans	19%	13%	13%
Revenu médian (€/UQ)	20 887	18131	17 985
Taux de chômage	11,1 %	20,7 %	15,7%
Taux de logements sociaux (1/1/15)	16,25%	32,59 %	25,7 %

#### **Son cadre de vie, un atout sur un territoire très urbanisé**

Leers est parsemée de verdure : Parc de la Butte, surfaces agricoles, squares et espaces verts attenants aux résidences.

Leers bénéficie aussi de la présence du canal de Roubaix, réouvert à la navigation depuis 2011 et dont les berges ont été entièrement réaménagées.

Une population plus aisée que sur le reste du territoire

Le revenu médian est 14 % plus élevé que celui du territoire et la part des ménages ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté est nettement moins élevée.

Le taux de chômage est plus faible que le taux métropolitain ou territorial, mais a tendance à augmenter (12,36 % juin 2015).

#### **Un vrai potentiel économique**

La commune compte 542 établissements économiques au 31/12/2012 et accueille depuis les années 70 avec Toufflers et Lys-lez-Lannoy le parc d'activités Roubaix Est.

#### **Une production de logements insuffisante et contrainte**

Pour atteindre 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025 imposé par la loi Duflot, la commune doit réaliser un minimum de 356 logements sociaux

Une population vieillissante

Une population qui diminue depuis 1999 d'environ 0,5 % par an, soit une évolution 2,5 fois plus élevée que celle du territoire roubaisien (0,20 %).

Une population qui reste surtout moins jeune que sur le territoire roubaisien, alors que la commune n'est pas desservie par un mode de TC structurant (métro, tramway ou Liane).

#### **Un commerce de proximité à préserver**

Il se concentre rue de l'Eglise et doit face à la concurrence du centre commercial Auchan Leers qui envisage une restructuration et appelle à la vigilance

### **PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

#### **Attirer des jeunes ménages sur la commune**

Divers objectifs sont poursuivis dont celui de créer de nouveaux équipements publics :

(Médiathèque, centre de la petite enfance en cours de construction soit 34 places supplémentaires pour les tout petits), la construction de logements accessibles financièrement (ERL 7 Dédicace mais aussi autour de la friche Deprat) et la nécessité de bénéficier de la couverture numérique très haut débit.

#### **Conforter le commerce de proximité**

La ville entend améliorer ses capacités de stationnement à proximité du secteur commerçant, sur un foncier communal à l'angle des rues Roger Salengro et Molière. Une gare bus y sera aménagée pour délester le contour de l'église.

#### **Être en conformité avec le schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage**

LEERS doit répondre aux objectifs de construction de logements sociaux imposés par la loi Duflot. S'agissant de l'accueil des gens du voyage, un projet intercommunal d'habitats adaptés a été formulé par les communes de LEERS et LYS-LEZ-LANNOY et ROUBAIX dans le secteur du Carihem. Pour l'heure -fin 2018- le périmètre et la capacité d'accueil du projet demeurent incertains

## **LYS LES LANNOY**

La commune de LYS-LEZ-LANNOY, attenante à la ville de Roubaix, proche de la Belgique, est une commune péri-urbaine de taille moyenne du territoire roubaisien qui a la particularité d'entourer la commune de LANNOY.

	<b>Commune</b>	<b>Territoir</b>	<b>MEL</b>
Superficie (km <sup>2</sup> )	3,26	58,85	611,45
Population	13 378	222 695	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	4104	3 784	1 822
Population de :	28%	30%	27%
- de 20 ans			
+ de 65 ans	13%	13%	13%
Revenu médian (€/UQ)	18 739	18131	17 985
Taux de chômage	12,6%	20,7 %	15,7 %
Taux de logements sociaux (1/1/15)	23,75 %	32,59 %	25,7 %

#### **Un potentiel économique**

La commune compte 739 établissements économiques au 31/12/2012 et accueille depuis les années 70 en commun avec ses voisins le Parc d'activités Roubaix-Est. Il est identifié par la MEL pour



expérimenter une gestion et une animation durables. C'est le 1<sup>er</sup> contrat de parc signé pour le territoire roubaisien.

### **Des équipements de qualité**

Les quatre principaux équipements culturels de la ville sont l'espace culturel Maurice Codron (médiathèque, école de musique et lieux associatifs), l'Eden (salle de spectacle), la Ferme du Gauquier (centre culturel pluridisciplinaire) et la salle des fêtes André Desmulliez. La ville dispose de plusieurs terrains de sports et d'un nouveau Dojo sur le site Stein. Elle possède également une équipe de tennis de table et de gymnastes de haut niveau.

### **Un commerce de proximité à préserver**

Le commerce de proximité se concentre dans la rue Jules Guesde et doit faire face à la concurrence des commerces de Lannoy et de Hem, situés à proximité.

Une production de logements encore insuffisante malgré un effort important

Lys-lez-Lannoy est toujours concernée par l'article 55 de la loi SRU, malgré un effort de rattrapage important engagé au mandat précédent puisqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, elle affiche un taux de 23,75 % de logements sociaux.

## **PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

**Favoriser le retour à l'emploi des lyssois :** la commune de Lys-lez-Lannoy entend jouer un rôle actif dans le retour à l'emploi des lyssois. Il s'agit notamment d'intégrer Pôle emploi au projet de requalification économique du site Stein.

**Conforter le bien vivre ensemble :** Il s'agit d'améliorer l'image de certains secteurs de la ville en pérennisant les investissements déjà réalisés en poursuivant notamment la requalification du site Stein et en veillant à améliorer la gestion de chantier. La dynamique intercommunale est forte et tend encore à se renforcer notamment dans le domaine de la sécurité avec le CIsPD (en association avec Hem, Forest-sur-Marque, Lannoy, Leers et Toufflers) et la vidéo-surveillance.

Le développement de l'offre de logements adaptés aux personnes âgées (ex : le site Gutenberg) est un objectif pour la commune qui ambitionne également de réhabiliter et pérenniser le foyer de logements Longchamp. La ville entend aussi améliorer les capacités de stationnement de la commune autour de secteurs à enjeux.

**Le très haut débit pour accroître l'attractivité de la ville**

## **ROUBAIX**

### **Physionomie de la commune de Roubaix :**

ROUBAIX est la seconde ville en poids de population du territoire métropolitain (derrière LILLE). Elle centralise les équipements culturels les plus attractifs du territoire roubaisien. La commune se situe à 11 km de Lille et à 17 km de Tournai et de Courtrai en Belgique. Elle est au cœur de l'Eurométropole de Lille-Kortrijk-Tournai. ROUBAIX s'inscrit dans un vaste et dense réseau de transports en commun (métro, tramway, 12 lignes de bus, 30 stations de location de vélos « V'Lille, gare ferroviaire desservie par les TGV, les TER Nord-Pas-de-Calais et par les trains de la compagnie nationale belge SNCB).

Par ailleurs le canal de Roubaix traverse une partie de la ville.

	<b>Commune</b>	<b>Territoire</b>	<b>MEL</b>
Superficie (km <sup>2</sup> )	13,23	58,85	611,45
Population	94186	222 695	1 113 833

Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	7 119	3 784	1 822
Population de :			
- de 20 ans	34%	30%	27%
+ de 65 ans	11 %	13%	13%
Revenu médian (€/UQ)	9 641	-	17 985
Taux de chômage	29,9 %	20,7%	15,7 %
Taux de logements sociaux (1/1/15)	40,72 %	32,6 %	25,7 %

En 2016 la population roubaisienne de sensibilité musulmane s'élève à 40%.

**Une commune dynamique :**

Roubaix est riche de son patrimoine et de sa diversité. Elle a obtenu le label Ville d'art et d'histoire en 2001 et dispose d'équipements et d'événements culturels de qualité qui rayonnent à l'échelle métropolitaine (La Condition Publique, La Manufacture des Flandres, Le Colisée) et nationale (Le Musée de la Piscine). Elle dispose aussi d'équipements sportifs variés, le plus connu étant le Vélodrome et accueille chaque année l'arrivée de la mythique course cycliste du Paris-Roubaix.

**Une commune accessible :**

Roubaix est desservie par le tramway et le métro et dispose d'un pôle d'échanges multimodal : Euro téléport. Elle bénéficie également d'une gare qui fait l'objet d'un projet de développement lié à sa vocation universitaire.

**Une place pour l'arbre en ville :**

La ville a obtenu le Prix national de l'Arbre en 2002, et a initié la Charte de l'Arbre du territoire roubaisien signée en 2012. → Le Parc Barbieux est le plus grand parc classé au nord de Paris et est en cours de rénovation.

**Une commune aux difficultés hors normes :**

C'est l'ampleur des problématiques à traiter : les enjeux de qualité de cadre de vie, de réponse aux usagers dans la proximité, un volume de logements à réhabiliter dans les quartiers anciens, une géographie prioritaire qui concerne plus de 80 % de la commune et un nombre de friches à requalifier qui font de Roubaix, une commune hors normes et nécessite de lui appliquer des dispositifs spécifiques et innovants.

**Une perte d'attractivité :**

Malgré son dynamisme économique et touristique, elle souffre d'un manque d'attractivité qui se traduit par une perte de population et une grande difficulté à attirer des investisseurs privés.

**Un manque de liaisons transversales :**

Roubaix bénéficie certes des moyens de transports collectifs structurants mais les axes de transports lourds ciblent essentiellement la liaison Lille/Roubaix et ne permettent pas de relier les différents quartiers de façon optimale et concurrentielle.

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

**Donner de l'air à la ville :**

Dans le domaine de l'aménagement, l'objectif affiché est d'installer une stratégie de développement en contexte de décroissance urbaine.

La ville considère avoir fait un effort important en matière de construction de logements (elle comporte 37 % de logements sociaux) et souhaite privilégier une dédensification au profit d'un meilleur cadre de vie.

Il faut permettre à la ville de respirer, en créant de nouveaux espaces verts, en ne



reconstruisant pas systématiquement après les démolitions, et en agissant fortement sur le cadre de vie : propreté, sécurité, aménagements de proximité.

**L'innovation, la créativité, la solidarité comme leviers du développement économique mais pas seulement :**

Le développement économique est la priorité de la municipalité.

La ville entend accélérer la commercialisation des friches pour permettre l'installation d'entreprises, accompagnée par la MEL et l'EPF. La ville a ciblé deux secteurs qui doivent jouer le rôle de locomotive du renouvellement urbain, économique et social :

- A l'Alma, il s'agit d'accompagner La Redoute en trouvant une nouvelle vocation à son immobilier et faire du projet Blanchemaille, le moteur du développement urbain et social du quartier en complément du cluster du Campus-gare en cours de réalisation.
- Sur le Pile, il s'agit de favoriser le développement et l'environnement d'OVH qui a décidé de miser sur Roubaix pour ouvrir à côté de son siège social dans ce quartier, un centre de recherche technologique devant employer à l'horizon 2019 un millier de jeunes diplômés. C'est aussi l'opportunité pour la ville et la MEL de maîtriser le devenir du Pile et du Sartel en les utilisant comme viviers pour proposer des solutions de développement à l'entreprise sur le plus long terme : enjeux habitat, foncier...

**L'innovation comme base d'une nouvelle solidarité métropolitaine :**

Roubaix refuse d'être systématiquement identifiée comme ayant des difficultés socio-économiques et nécessitant donc une intervention financière de la MEL et de ses autres partenaires ; et ce, même si son territoire est couvert à 80 % par la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Au contraire, la ville de Roubaix se positionne comme un territoire expérimental : en matière de stratégie urbaine en contexte de décroissance urbaine, d'innovation avec sa politique 0 déchet et le projet.

Blanchemaille ; deux projets générateurs d'emplois. Le défi est de faire en sorte que les bénéficiaires des emplois créés soient les demandeurs d'emplois en quartiers prioritaires. Mais la solidarité métropolitaine doit se jouer aussi à l'échelle du SCoT car les réponses ne sont pas à trouver uniquement sur Roubaix.

**Un enjeu fort de développement autour de la gare :**

L'enjeu du confortement de la gare de Roubaix et du renforcement du trafic ferroviaire est certes un enjeu communal nécessaire à la réussite du projet Campus gare, mais il dépasse le seul territoire communal en tant qu'enjeu de développement territorial.

En effet, Roubaix, comme Croix et Wasquehal sont sur le trajet de la liaison ferroviaire Lille-Courtrai. Les gares sont un élément d'attractivité important pour les investisseurs qui justifient les investissements de la MEL pour le pôle gare campus ou la requalification de la branche de Croix-Wasquehal.

**La MEL face à la nécessité du rééquilibrage territorial :**

La MEL a besoin de clarifier certaines stratégies métropolitaines au niveau du SCoT et du PLU pour assurer un rééquilibrage harmonieux en terme de peuplement des territoires, en faveur des zones commerciales et de chalandises de centre-ville (ex : Roubaix, Tourcoing), en faveur de l'emploi industriel et productif correspondant au niveau de qualification du bassin d'emploi roubaisien ou encore en matière d'accessibilité et de dynamisation des zones d'activités urbaines existantes et à venir (Union, Peignage) face à la poussée des zones d'activités périurbaine.

## **TOUFFLERS**

TOUFFLERS est une petite commune semi-rurale située au sud-est du territoire roubaisien à la fois en limite du territoire Est (SAILLY-LEZ-LANNOY) et de la Belgique (NECHIN).

La grande ville la plus proche est ROUBAIX.

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	2,4	58,85	611,45
Population	3 988	222 695	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	1 668,6	3 784	1 822
Population de :			
- de 20 ans	27%	30%	27%
+ de 65 ans	14%	13%	13%
Revenu médian (€/UQ)	21 316	18131	17 985
Taux de chômage	9,7 %	20,7 %	15,7%
Taux de logements sociaux (1/1/15)	23,75 %	32,59 %	25,7 %

### **Une population plus aisée que sur le reste du territoire**

Le revenu médian est 18 % plus élevé que celui observé dans la métropole et la part des ménages ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté (9 %) est 2 fois moins élevée que la part métropolitaine et 3 fois moins que la part roubaisienne (21%)

### **Un dynamisme économique**

La commune compte 201 établissements économiques en 2012 et accueille depuis les années 70 en commun avec ses voisines le Parc d'activités Roubaix-Est. Il est identifié par la MEL pour expérimenter une gestion et une animation durables. C'est le 1<sup>er</sup> contrat de parc signé pour le territoire roubaisien.

Elle compte également 90 hectares de surface agricole dont une partie dédiée au maraîchage.

### **Un cadre de vie attractif**

TOUFFLERS marque sa volonté de rester une « ville à la campagne ».

### **Une population vieillissante**

Une population qui diminue depuis 1999 d'environ 0,21 % par an, soit une évolution similaire à celle du territoire roubaisien (0,20 %), mais une population qui reste moins jeune que sur le reste du territoire roubaisien.

### **Une production de logements insuffisante et contrainte**

Toufflers est concernée par l'article 55 de la loi SRU car elle ne répond pas à l'obligation des 25 % de logements sociaux.

### **Une accessibilité qui peut encore être améliorée**

Le temps de parcours en transports collectifs pour rejoindre Lille reste important, de l'ordre d'une heure contre 25 minutes en voiture.

Beaucoup d'actifs travaillent en dehors de la commune d'où une congestion des axes routiers

## **PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **Des actions en faveur du « vivre ensemble » :**

La commune de Toufflers projette durant le mandat de mener plusieurs actions valorisant l'offre en activités culturelles et sportives.

Il s'agit de la rénovation des équipements sportifs, mais aussi de la reconversion de l'équipement culturel La Chênaie en une médiathèque.

L'extension du restaurant scolaire est aussi une priorité.

Les aînés toufflersois ne sont pas oubliés, la commune souhaitant renforcer les services du

CCAS pour lutter contre l'isolement des personnes âgées. Une ambition pour la commune : s'occuper de tous les habitants quel que soit leur âge, en développant services et animations

#### **Un cadre de vie à préserver :**

Le cadre de vie des habitants est une préoccupation majeure du maire pour ce mandat. C'est pourquoi, la priorité est mise sur l'aménagement des abords de l'église, qui comprend sa mise en accessibilité PMR mais aussi l'amélioration des conditions de stationnement, de circulation routière mais aussi piétonne compte tenu de la proximité des écoles et du restaurant scolaire.

**Le très haut débit pour accroître l'attractivité de la ville**

## **WATTRELOS**

La commune de WATTRELOS est la deuxième commune, après ROUBAIX, en poids de population pour le territoire Roubaix. Sa superficie est proche de celle de Roubaix, mais sa densité est deux fois moins importante.

Elle fait partie de l'Eurométropole LILLE-KORTRIJK-TOURNAI qui compte plus de 2 millions d'habitants. Située à la frontière franco-belge, à 14 km de LILLE, elle est limitrophe de ROUBAIX, TOURCOING, LEERS et, en Belgique de MOUSCRON.

Le canal de Roubaix qui longe le sud de la commune est rouvert à la navigation depuis 2009

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	13,44	58,85	611,45
Population	41 538	222 695	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	3 091	3 784	1 822
Population de :			
- de 20 ans	29%	30%	27%
+ de 65 ans	14%	13%	13%
Revenu médian (€/UQ)	15 888	-	17 985
Taux de chômage	17,9%	20,7 %	15,7 %
Taux de logements sociaux (1/1/15)	34,87 %	32,6 %	25,7 %

Un volontarisme économique et de sérieux atouts

WATTRELOS constitue une polarité économique importante. Elle dispose de nombreux parcs d'activités (Beck, Avelin, Martinoire, Winhoutte) et accueille pour partie l'éco-quartier de l'Union.

Les parcs d'activités sont commercialisés mais elle dispose encore de potentialités de développement dans la requalification des friches St-Liévin et Peignage Lainière et dans la re-commercialisation des espaces libérés par la Redoute sur la Martinoire.

#### **Une ville attractive et animée**

WATTRELOS est dotée de nombreux équipements : groupes scolaires, lycées, piscine, Cité des sports, Musée des arts et traditions populaires, office du tourisme, parc urbain de 43 ha, ferme pédagogique, conservatoire de musique et de danse et le 2<sup>e</sup> centre hospitalier du territoire.

WATTRELOS offre un cadre verdoyant et aéré sur sa partie Sud-Est.

#### **Une ville ouverte sur l'extérieur**

Wattrelos périurbaine à Roubaix et Tourcoing ne dispose ni du métro, ni du tramway.

Située en entrée d'agglomération, les grands axes routiers qui la desservent la relient aisément aux réseaux routiers belges et français (VRU et RD 700)

Un fonctionnement urbain qui doit être mieux affirmé

A WATTRELOS se juxtaposent des quartiers denses et des hameaux ayant conservé un caractère rural,

La rénovation enclenchée des espaces publics du cœur de ville est une 1<sup>ère</sup> étape de reconquête, la création de la ZAC centre-ville en 2014 augurant de l'amélioration sensible du cadre de vie de cette centralité dans la décennie à venir.

#### **Une topologie contraignante**

Sa situation géographique en point hydrologiquement bas du territoire métropolitain lui vaut de converger les eaux pluviales du versant nord-est. D'importants travaux d'assainissement restent à engager

### **PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

#### **Offrir de la lisibilité au centre-ville :**

La requalification du centre-ville de Wattrelos doit permettre d'affirmer la centralité par le regroupement des services publics, l'apport d'une offre culturelle nouvelle par la création d'un équipement dédié, une plus grande diversité commerciale, la production de nouveaux logements dans une programmation diversifiée offrant une nouvelle mixité.

#### **Améliorer l'accès à la ville :**

La ville souhaite toujours être desservie par le métro - la ligne 2 s'arrêtant à Tourcoing ? et maintient sa demande de prolongement au Scot. Elle entend bénéficier de la proximité des gares de Tourcoing et d'Herseaux (Belgique) en améliorant la lisibilité de leur offre de services auprès des habitants et en leur facilitant l'accès et le stationnement à proximité. Elle compte également sur la finalisation de la liaison Tourcoing-Wattrelos pour offrir à ses habitants un accès plus direct aux grands axes et donc améliorer leur mobilité dans le cadre d'un trajet domicile-travail.

En reportant le trafic routier et notamment poids lourds en dehors du cœur de ville, il sera alors possible d'apaiser l'espace public des quartiers.

#### **Réussir le pari de la reconversion :**

la ville entend poursuivre la reconversion du site de La Lainière, l'aménagement du site st Liévin (AC centre), mais sa priorité est désormais d'accompagner La Redoute dans la reconversion de son site logistique wattrelosien de 31 ha sur la Martinoire.

Il s'agit également pour la ville de finaliser le projet de requalification de Beaulieu engagé au titre du PnRU1 et de rapidement engager la requalification du secteur des villas.

Ce dernier, associé au quartier de la Mousserie entretient de fortes connexions avec le Pôle d'excellence de l'Union et s'inscrit de fait dans le prolongement de cet éco-quartier d'avenir.

## **ROUBAISIEEN 2**

### **CROIX**

La commune de CROIX proche de la frontière avec la Belgique, est la troisième ville du territoire roubaisien en poids de population derrière Roubaix et Wattrelos.

Elle est située à environ 8 km au nord-est de Lille et 2 km au sud-ouest de Roubaix, et est entourée par les communes de Wasquehal au Nord-Ouest, Roubaix au Nord-Est, Hem au Sud - Est et Villeneuve d'Ascq au Sud-Ouest,

Altitude : mini 20 m - maxi 48 m

La commune est proche du parc naturel régional Scarpe-Escaut.

Le canal de Roubaix passe par la ville qui est également traversée par la Marque.

Un des enjeux de la ville est la mise en valeur de la trame bleue (projet de requalification de

### *la Branche de Croix Wasquehal)*

La commune de Croix est constituée de quatre quartiers,

- Saint-Pierre/Mackellerie (mairie et le second marché de Croix),
- Canal/Planche-Épinoy où sinue le canal de Roubaix faisant la liaison Deûle-Escaut
- Centre/Saint-Martin (avec son centre de la petite enfance, sa piscine, son terrain de football, son commissariat et le marché principal de la ville)
- et Beaumont/Barbieux (bien que le parc Barbieux lui-même ne fasse pas partie de la commune).

#### Une ville accessible

Elle bénéficie d'une bonne accessibilité routière (Grand Boulevard et VRU) et d'un bon réseau de transports en commun. Desservie par la gare TER de Croix-Wasquehal et la halte de l'Allumette, elle est aussi reliée à Lille en 15 mn par le tramway et le métro (2 stations).

En matière d'accessibilité cyclable, elle est équipée de 2 stations V'Lille (Mairie et EDHEC) et d'un abri V'Lille d'une capacité de 68 vélos.

#### Une ville bien équipée

Croix dispose d'une offre variée d'équipements publics : une école de musique, une piscine, de nombreux terrains de sport, une grande école l'EDHEC, un collège, 6 écoles maternelles, 5 écoles primaires publiques, 5 crèches publiques (...) et 4 bâtiments classés aux Monuments historiques dont la Villa Cavrois.

#### Un développement économique dynamique

Croix dispose d'un parc d'activités économiques (de la gare Croix-Wasquehal), de commerces de proximité dynamiques et accueille quelques sièges sociaux.

#### Une trame bleue à valoriser

La ville est adossée à l'eau, mais aujourd'hui elle lui tourne le dos, notamment à cause de son passé industriel et de l'implantation de ses usines au bord de la Marque pour l'assainissement et le transport de marchandises.

Un des enjeux est donc la mise en valeur de la trame bleue (projet de requalification de la Branche de Croix-Wasquehal).

#### Une trame verte à créer

Si elle profite de sa proximité avec le Parc Barbieux et valorise son patrimoine arboré (elle a déjà obtenu le Prix de l'Arbre), les espaces verts qualitatifs doivent pouvoir être confortés et surtout reliés dans un parcours de promenade, intégrant notamment le Parc de la mairie et les jardins Mallet Stevens.

#### Un quartier en attente

La ville est concernée par la géographie prioritaire de la politique de la ville sur une partie du quartier St Pierre (proportion d'inactifs importante, commerces de proximité à requalifier, habitat dense). Le marché foncier y est accessible, attirant ainsi de jeunes ménages modestes en primo accession.

## **PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **Impulser une dynamique sur St Pierre/Mackellerie**

Ce quartier en géographie prioritaire, limitrophe de Roubaix est la priorité du mandat.

Son attractivité repose sur la diversification de l'offre de logement, la dédensification de son urbanisation, la qualité et la diversité :

- de son commerce, la pertinence de son plan
- de circulation (actions à engager sur les franchissements de la voie ferrée et du boulevard Montesquieu)
- et l'amélioration de l'offre de services à la population.

### **Renforcer l'attractivité du centre-ville**

La place des Martyrs (arrêt de métro centre-ville) et plus globalement tout le secteur situé autour est identifié par la ville comme un secteur à enjeux.

**Poursuivre la dynamique de création d'emplois.**

La ville cherche à consolider la vocation économique au nord de la Branche de Croix en continuité du Parc de la Gare et a identifié un secteur à valoriser pour créer une véritable ceinture économique.

**UNE orientation d'aménagement et de programmation (O.A.P) « projets urbains »**

- OAP 13 - site Edgard

**HEM:**

De taille moyenne la commune d'HEM permet de faire la liaison entre des communes plus denses comme Roubaix, et des communes semi rurales comme Leers et Toufflers.

La commune d'Hem est située dans la vallée de la Marque entre Roubaix et Villeneuve-d'Ascq, et à la lisière entre les zones très densément urbanisées de Roubaix et les zones plus rurales de Forest-sur-Marque ou Cysoing

Altitude : mini : 20 m / maxi : 52 m.

Elle est entourée par les communes de Roubaix au Nord, Croix au Nord-Ouest, Lannoy-Lys-les-Lannoy au Nord-Est, Toufflers à l'Est, Saily lez Lannoy au Sud-Est, Forest-sur-Marque au Sud, et Villeneuve d'Ascq à l'Ouest,

Hem est l'une des plus anciennes cité du nord de la France. Elle s'est développée grâce à l'industrie textile à la fin du Moyen-Age, profite ensuite de la révolution industrielle au XIXème siècle, et connaît une nouvelle période de croissance après la Seconde Guerre mondiale avant de décroître face aux crises et à la montée du chômage

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	9,65	58,85	611,45
Population	17 988	222 695	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	1 864	3 784	1 822
Population de :			
- de 20 ans	29%	30%	27%
+ de 65 ans	15%	13%	13%
Revenu médian (€/UQ)	18 204		17 985
Taux de chômage	17,8%	20,7 %	15,7%
Taux de logements sociaux (1/1/15)	34,86 %	32,6 %	25,7 %

**Un fort potentiel économique**

Hem dispose de 4 parcs d'activités :

- parc des 4 vents en bordure de la RD 700,
- la zone artisanale Marcel Lecoeur en limite de Roubaix,
- la zone d'activités du Rivage face à la mairie
- et le parc d'activité de la Blanchisserie

C'est aussi l'une des rares communes du territoire à disposer de foncier économique à échéance SCOT

**Un effort à poursuivre sur le logement**

Le parc social représente 34 % du parc de logement (2009) dont 90 % date d'avant 1974.

La ville a mené une politique active pour corriger les déséquilibres générés par les modes d'urbanisation liés à son histoire, traduit par une offre d'habitat attractive et diversifiée pour reconquérir les classes moyennes. (ex OAPH..)

### **Des espaces naturels valorisés**

La commune d'Hem, seule commune du territoire roubaisien à faire partie du Parc de la Marque, entend valoriser ses 300 ha d'espaces naturels et confirmer ainsi son statut de ville à la campagne.

### **Une accessibilité en demi-teinte**

Hem dispose d'une bonne desserte en transports collectifs : 4 lignes de bus dont la Liane 4. Roubaix et Villeneuve d'Ascq accessibles en TC depuis Hem proposent des correspondances (métro, tram) vers Lille.

## **PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **Améliorer le cadre de vie des habitants**

Il s'agit d'améliorer la qualité de vie et l'image de certains secteurs de la ville en pérennisant les investissements déjà réalisés dans les différents quartiers que ce soit à Beaumont, dans les Hauts Champs-Longchamp, à la Blanchisserie ou à la Vallée 2.

### **Favoriser le retour à l'emploi des hémois,**

Il s'agit de développer le commerce de proximité dans tous les quartiers, mais aussi de soutenir les créations d'entreprises locales (quartier d'affaires, la Blanchisserie) et l'insertion professionnelle des jeunes hémois (chantier école notamment).

### **Conforter le bien vivre ensemble.**

C'est favoriser les liens entre et au sein des générations

### **Une orientation d'aménagement et de programmation (O.A.P) « projets urbains »**

- OAP n° 23 - TRIBONNERIE 2

## **LANNOY :**

D'une superficie de 0,18 km<sup>2</sup>, soit 18 ha, Lannoy est la plus petite commune du territoire roubaisien, et la troisième plus petite commune de France en superficie, mais aussi la plus dense.

Située sur la sur la plaine du Ferrain, la commune de Lannoy, limitrophe au Sud d' Hem, a la particularité d'être insérée physiquement dans la commune de Lys-lez-Lannoy.

Altitude : mini 20 m - maxi 32 m

	<b>Commune</b>	<b>Territoire</b>	<b>MEL</b>
Superficie (km <sup>2</sup> )	0,18	58,85	611,45
Population	1 793	222 695	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	9 961	3 784	1 822
Population de :			
- de 20 ans	23%	30%	27%
+ de 65 ans	18%	13%	13%
Revenu médian (€/UC)	17 241	18131	17 985
Taux de chômage	12,1 %	20,7 %	15,7%
Taux de logements sociaux (1/1/15)	36,09 %	32,59 %	25,70%

### **Des équipements en quantité et de qualité**

La commune offre de de nombreux équipements sportifs et culturels de qualité tant pour les aînés que pour les jeunes.



### **Une politique volontariste en faveur des seniors**

Pour répondre aux besoins de la population moins jeune que sur le reste du territoire roubaisien, la ville développe une politique senior dynamique en faveur des personnes âgées.

### **Une pratique avérée de la mutualisation**

De par sa petite taille, Lannoy travaille avec ses voisins : Lys les Lannoy pour l'école du Petit Prince, Toufflers pour le Syndicat d'Initiative, ou Hem pour les services de son CCAS ou de son épicerie solidaire.

### **Un parc de logements vieillissant mais une absence de foncier disponible**

La loi SRU ne s'applique pas à Lannoy, mais la commune contribue à l'offre de logements sociaux du territoire roubaisien (36,09 %)

Le parc de logements est vieillissant et pose la question de son adaptabilité.

L'offre de stationnement reste un enjeu majeur

On relève une présence forte de la voiture : de nombreux espaces lui sont dédiés (parkings)

## **PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **Mettre l'accent sur les politiques de solidarité,**

Il s'agit de favoriser le retour à l'emploi grâce notamment aux dispositifs mis en place par la Maison de l'Emploi du Val de Marque et de profiter de l'opportunité du projet de requalification économique du site Stein et des futures créations d'emplois.

Il s'agit aussi de poursuivre et d'intensifier la politique d'accompagnement social des publics les plus fragiles notamment par la mutualisation avec le CCAS de Hem (EHPAD, livret senior...).

### **Conforter le bien vivre ensemble et préserver le cadre de vie,**

Il s'agit de répondre aux besoins des plus jeunes comme des aînés en menant une politique dynamique.

La municipalité souhaite également maintenir un environnement agréable, fleuri et verdoyant au travers des espaces de respiration qu'elle possède.

### **Le très haut débit pour accroître l'attractivité de la ville.**

Lannoy fait partie du secteur de déploiement de la fibre optique par SFR, en commun avec Lys-lez-Lannoy, Toufflers, Leers et Sailly-lez-Lannoy.

### **Orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P)**

Aucune OAP n'est prévue sur le territoire de Lannoy

## **WASQUEHAL:**

Wasquehal est située dans le Nord de la France, à 7,5 km de Lille, de 6 km de Mouscron en Belgique et à moins de 290 km de cinq capitales européennes.

De par sa proximité avec la Belgique, Wasquehal se trouve également toute proche de la frontière linguistique qui, au nord de la ville, sépare la région flamande de la région wallonne. Ainsi, par exemple, le poste-frontière de Menin est flamand, tandis que ceux de Comines-Warneton et de Mouscron sont wallons. Wasquehal est très facilement accessible grâce à son réseau d'infrastructures de communication routières et de transports en commun (métro Ligne 2, tramway lignes T et R, train), véritable carrefour autoroutier de la métropole lilloise, au cœur du triangle Lille-Roubaix-Tourcoing.

Altitude : mini 18 m - maxi 47 m.

C'est la quatrième ville du territoire roubaisien en poids de population derrière Roubaix, Wattrelos et Croix.

		Territoire	MEL
--	--	------------	-----



<b>Superficie (km<sup>2</sup>)</b>	6,86	58,85	611,45
<b>Population</b>	19 998	222 695	1 113 833
<b>Densité de population (nb. hab/km<sup>2</sup>)</b>	2 915	3 784	1 822
<b>Population de :</b>	27%	30%	27%
<b>- de 20 ans</b>			
<b>+ de 65 ans</b>	15%	13%	13%
<b>Revenu médian (€/UQ)</b>	22 006		17 985
<b>Taux de chômage</b>	10,9%	20,7 %	15,7%
<b>Taux de logements sociaux (1/15)</b>	23,12%	32,6 %	25,7 %

La Marque canalisée et le canal de Roubaix qui traversent la commune, sont rouverts à la navigation touristique depuis 2008.

Les villes proches de Wasquehal sont Croix à 1,81 km, Villeneuve d'Ascq, Marcq-en-Barœul à 2,12 km, Mons-en-Barœul à 3,56 km, Hem (59510) à 4,01 km, et Mouvaux à 4,21 km.

#### **Une ville accessible**

La ville bénéficie d'une bonne accessibilité routière : elle est assise sur deux branches du grand boulevard, au croisement de l'A 25 et de la VRU et de la Rocade Nord-Ouest.

Elle dispose d'une gare SNCF, de 5 arrêts de tramway, et de 2 stations de métro, et de lignes de bus.

#### **Une ville attractive**

La commune affiche un taux de chômage de 10,9 % soit deux fois moins que celui du territoire grâce à ses 15.000 emplois, son dynamisme économique et sa situation géographique centrale dans la métropole et des infrastructures au service de la mobilité.

#### **Des équipements variés et de qualité**

Une riche vie associative et des équipements culturels et sportifs exceptionnels. L'unique patinoire métropolitaine y est implantée, à côté d'un dojo de niveau international, mais également une piscine, un cinéma, une école de musique, une ferme pédagogique ou encore une école de théâtre

#### **Des cours d'eau peu valorisés**

La ville est traversée par 3 cours d'eau qui n'ont pas été pris en compte dans l'urbanisme récent. Une nouvelle vision de l'urbanisme permettrait de développer une autre façon pour les habitants d'occuper ces espaces dans une forte concentration urbaine.

#### **Des friches industrielles à requalifier**

La commune dispose de foncier mutable situé en centre-ville (ex UIOM), aux abords de la rue de Marcq ou encore en bordure de VRU. Ce foncier offre des occasions de développement.

Des grands axes omniprésents

Ces axes de circulation peuvent être des avantages pour la ville mais forment des barrières qui isolent certains quartiers.

### **PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

#### **Tourner la ville vers l'eau**

Wasquehal possède également une situation unique au confluent de trois cours d'eau : La Marque, le Canal de Roubaix et la Branche dite de Croix-Wasquehal,

Ces trois cours d'eau qui traversent la ville, n'ont pas été pris en compte dans l'urbanisme récent.

Le projet de requalification de la Branche de Croix-Wasquehal, en tant que requalification d'ampleur du centre-ville et des friches au nord et à l'ouest de la commune, doit lui

permettre de tourner la ville vers l'eau, tant du côté de l'avenue Jean-Paul Sartre que de la rue de l'Yser.

**Améliorer la circulation locale et l'accessibilité de la gare pour rester attractif,**  
Wasquehal est traversée par un intense trafic automobile local. La ville entend l'améliorer par la réalisation d'une entrée directe de la VRU (de maîtrise d'ouvrage départementale) sur le centre commercial Carrefour mais aussi par des itinéraires alternatifs de desserte. Le trajet en train reste compétitif par rapport au métro (7 minutes contre 15 en métro pour rejoindre Lille).

Mais l'accessibilité de la gare doit être améliorée.

**Retrouver une marge de manœuvre financière au service des habitants.**

La remise en ordre des finances municipales vise à restaurer les capacités d'investissement de la ville. Wasquehal fournit désormais un effort important de remise en état de son patrimoine et ses infrastructures. Il s'agit de pouvoir mener à bien la construction d'une crèche dans le centre-ville, le développement de la Ferme Dehautt en gestion directe, la requalification du quartier du Haut-Vinage ou encore la mise en valeur des services publics au Caprea

#### **1.5.4. Territoire de la Lys**

La Lys historique constituait la frontière avec la Belgique. Pour toutes les communes le long de la rivière, le développement s'est fait avec la LYS. Aujourd'hui avec son élargissement, la frontière ne suit plus toujours la LYS avec des conséquences sur l'urbanisation et sur le développement agricole et économique.

*Deux bassins de vie constituent le territoire : à l'ouest de la Deûle, l'armentierois, composant plus de la moitié de la zone urbaine du territoire, et à l'est, la vallée de la Lys, composée de villes jumelles franco-belges (Comines, Wervicq, Warneton etc...) et caractérisée par le paysage rural avec la plaine qui borde la Lys et la Deûle.*

*Aujourd'hui, l'héritage industriel du territoire, fait de friches, présente un réel potentiel à valoriser ou à requalifier.*

*Réparti sur douze communes, le territoire de la Lys est le plus vaste de la MEL mais compte seulement 8% de la population métropolitaine.*

Le territoire de LA LYS comprend donc DOUZE communes réparties en deux sous territoires :

##### **Lys 1 : 6 communes :**

Armentières, Deulémont, Erquinghem Lys, Frelinghien, Houplines, La Chapelle d'Armentières.

##### **Lys 2 : 6 communes :**

Bousbecque, Comines, Linselles, Quesnoy-sur-Deûle, Warneton. Wervicq-Sud,

## **LYS 1**

### **ARMENTIERES :**

*Porte d'entrée occidentale de la métropole, Armentières est la commune centre du bassin de vie armentierois, frontalière à la Lys et à la Belgique.*

*La ville assure ainsi une fonction d'articulation entre la Flandre intérieure, le Béthunois, la province belge de Flandre occidentale et la métropole lilloise.*

*Armentières, ville centre d'agglomération à l'entrée de l'agglomération Lilloise en venant du littoral, de Grande-Bretagne, de la Belgique et des Pays-Bas.*

La ville d'Armentières est située au Nord- Ouest de la métropole de Lille en limite du département du Pas-de-Calais avec la commune de Nieppe (2,87 km) et de la Belgique avec la Lys.

Les villes les plus proches sont Erquinghem Lys (2,81km) et la Chapelle d'Armentières au sud (1,94 km), et Houplines (2,6 km) à l'Est

### **Données chiffrées de la commune**

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	6,28	115,87(5%)	611,45
Population	25 704	88 240 (29 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	4 093	1 789	1 822
Population de :			
- de 20 ans	29%	28%	27%
+ de 65 ans	14%	14%	13%
Revenu médian (€/UQ)	15137	-	17 985
Taux de chômage	17,4%	12,5%	15,7 %
Taux de logements sociaux (1/1/15)	27,01 %	21 %	25,7 %

## **1- Historique**

Armentières fut historiquement rattachée à la France par Louis XIV en 1668. Elle est connue comme cité de la toile dès le moyen-âge en raison de la qualité de l'eau de la LYS. De nombreuses industries textiles, ainsi que des blanchisseries et des teintureries s'y sont installées.

La ville a été détruite à plus de 80% lors de la première guerre mondiale.

Après la première guerre mondiale les usines furent reconstruites mais la ville ne retrouva pas son importance d'antan. Elle dispose d'un patrimoine culturel et a

## **2- Population.**

C'est la seule ville du territoire de la LYS, centre d'agglomération qui s'étend sur 6,28 km<sup>2</sup> soit 4 093 habitants au km<sup>2</sup>. Elle dispose de 27% de logements sociaux (le seuil armentierois est de 20%).

La commune est urbanisée dans sa totalité. L'urbanisation s'est développée lors de la révolution industrielle du XIX<sup>ème</sup> siècle notamment le long de la LYS.

Le taux de chômage est de 17,4%, beaucoup de ménages ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté.

Dans le cadre des projets ANRU, le site Delobelle doit faire l'objet de rénovation urbaine.

Le quartier Salengro qui jouxte les Prés du HEM est en plein renouvellement (OAP avec un projet EURALOISIRS et un programme de logements sur la friche Dufour adjacente. Sur ce site se trouve le château de l'industrie Motte Cordonnier (ancienne propriété du brasseur)

## **3-L'accessibilité- Activité économique et cadre de vie**

L'accessibilité vers le cœur de la métropole lilloise est très compliquée aux heures de pointe depuis l'A25 complètement saturée. Il n'y a pas d'échangeur de sortie direct sur Armentières, il faut quitter l'autoroute à Nieppe ou La Chapelle d'Armentières et traverser les deux villes pour arriver au centre d'Armentières d'où l'inscription au PLU1, reconduite au PLU2 d'un échangeur sur l'A25 pour desservir Armentières.

La ville dispose d'un pôle d'échange autour de sa gare TER (la deuxième de la métropole en trafic de voyageurs) avec un parking relais pour les voitures mais ce site est aujourd'hui saturé.

L'établissement de santé mentale d'Armentières occupe une place importante dans la ville. Cet établissement est le prolongement d'un couvent créé en 1615 pour accueillir les aliénés, puis d'un nouvel asile créé à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Détruit pendant la première guerre mondiale,

cet établissement reconstruit entre 1925 et 1938 comprend 13 pavillons disposés de part et d'autre d'une large allée. Ces pavillons ont une ossature en béton armé et des murs en brique. L'EPSM est aujourd'hui sous occupé, la reconversion et la densification du site sont à l'étude. De même, un projet de boulevard permettrait de désenclaver l'arrière de l'EPSM et de relier Houplines.

Une ZAC dans le quartier du Bizet au Nord de la commune est en cours de finalisation La ville bénéficie autour de la LYS d'un lac de 44 ha dont l'aménagement a commencé en 1968, c'est à la fois en une réserve d'eau potable pour la communauté urbaine de Lille et une base de loisirs. Le parc des Prés du Hem est aujourd'hui avec le parc de la Deûle un des fleurons des espaces naturels de la MEL. Grand parc périurbain où l'on pratique autant les activités nautiques que les animations en famille, c'est aussi une réserve environnementale qui prend sa place dans le maillage vert et bleu voulu par la Métropole. Il répond ainsi aux politiques de trame verte et bleue régionale et nationale et s'inscrit dans le réseau écologique paneuropéen

## **DEULEMONT :**

Commune rurale située à la confluence des rivières de la Lys et de la Deûle, frontalière avec la Belgique.

Les communes limitrophes sont Warneton au nord, Frelinghien au sud. Deûlémont fait partie des villes et villages durables.

### **Données chiffrées de la commune :**

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	9,94	115,87(5%)	611,45
Population	1 687	88 240 (29 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	170	1 789	1 822
Population de :			
- de 20 ans	31 %	28%	27%
+ de 65 ans	8%	14%	13%
Revenu médian (€/UQ	21 872	-	17 985
Taux de chômage	8,3%	12,5%	15,7%
Taux de logements sociaux (1/1/15)	9,14%	21 %	25,7 %

### **1- Historique :**

Deûlémont comme son nom l'indique, est situé à l'embouchure de la Deûle.

AU 1er siècle de notre ère, le village était alors situé de part et d'autre de cette rivière, partie Flandre et partie Châtellenie de Lille.

De par sa position près de la frontière, et pour des questions de conquêtes territoriales, Deûlémont a de tout temps souffert d'invasions et de multiples campements ou passages de troupes.

Ce n'est que depuis 1769, que la Lys forme la limite entre la France et la Belgique.

À la fin du XIXème, Deûlémont connaît une activité intense : une ligne de tramway, inaugurée en 1897 reliant Armentières à Halluin, passe par Deûlémont.

La Lys et la Deûle favorisent un trafic fluvial important.

Elles facilitent le transport des marchandises pour les nombreuses industries installées principalement au hameau des écluses ou au pont rouge : plusieurs briqueteries, une minoterie (moulin) une pannerie (fabrication de tuiles) un tissage, une distillerie, une genièvrerie, deux chantiers de bateaux où l'on fabriquait et entretenait les péniches.

Le 3 août 1914, la déclaration de guerre viendra mettre un terme à cette activité florissante. Deûlémont est rasé à 90%. La reconstruction proprement dite ne sera réellement effective qu'au début des années 20.

## **2- Population :**

Le village comptait 1757 habitants en 1911, 715 en 1921, 1360 en 1982. Aujourd'hui la population est de 1687 habitants sur 9.94 km<sup>2</sup>, soit 170 habitants au km<sup>2</sup>

Il aura fallu près de quarante années, pour que Deûlémont retrouve un certain dynamisme et le nombre d'habitants qui était le sien il y a plus de cent ans.

Le taux de chômage est faible (8,3%) comparé au taux métropolitain. Avec une faible densité de population, les habitants travaillent essentiellement en dehors de la commune, vers le cœur de la métropole.

Deûlémont n'est pas concerné par la loi SRU (environ 10% de logements sociaux). L'urbanisation est mesurée. Un projet de 100 logements (quartier des Iris) est en cours de réalisation. La commune ne souhaite pas de nouvelle extension et a demandé la suppression de la dernière zone d'extension du PLU1.

La commune dispose de bons équipements sportifs et d'un tissu associatif bien fourni.

## **3- Activité touristique - économique et cadre de vie**

Activité économique avec la zone logistique de l'entreprise Demeyère (meubles). Une petite zone commerciale est installée à l'entrée de la ville, il est prévu de la renforcer (zone de polarité commerciale secondaire envisagée au PLU2).

L'entreprise SOTERNOR cherche à s'étendre sur des espaces boisés, et des zones humides et l'entreprise Flandria (située sur la commune de Warneton) voudrait s'étendre sur le territoire de Deûlémont mais avec des problématiques liées à la trame verte et bleue.

Deûlémont est concerné par plusieurs projets portés par VNF : mise à grand gabarit de la Lys et création de terrains de dépôts. La richesse écologique des milieux naturels a poussé à inscrire au PLU2 de nombreuses zones NE (réservoirs de biodiversité) parfois incompatibles avec les projets de VNF

La confluence de la Lys et de la Deûle engendre un tourisme vert. La présence d'un port de plaisance situé sur la Deûle rend le village agréable, le port a vocation à se développer afin de représenter un réel atout touristique.

Le lagunage de Deûlémont est unique sur la métropole. Un projet d'aménagement de l'espace « Saint Symphorien » est porté par la MEL : confortement de la trame verte, réalisation de chemins de découverte, randonnée via le Pont Rouge, activités de la pêche.

## **ERQUICHEM-LYS :**

Ville de la couronne urbaine avec une plaine agricole faisant partie des villages durables. Elle est située à l'entrée nord-ouest de la MEL, en bord de Lys et à la limite du département du Pas-de-Calais avec la commune de Nieppe au nord.

Les communes limitrophes sont Armentières au nord-est, la Chapelle d'Armentières à l'est, Bois-Grenier au sud-est, Fleurbaix au sud, Saille-sur-la-Lys au sud-ouest et Steenwerck à l'ouest.

La ville se situe à 19km de Lille.

## **Données chiffrées de la commune**

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	8,94	115,87(5%)	611,45
Population	4 634	88 240 (29 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	518	1 789	1 822
Population de :			
- de 20 ans	27%	28%	27%
+ de 65 ans	14%	14%	13%
Revenu médian (€/UQ)	19 838	-	17 985
Taux de chômage	7,1 %	12,5%	15,7%
Taux de logements sociaux (1/1/15)	16,37%	21 %	25,7 %

### **1- Historique**

Au X<sup>ème</sup> siècle existait une position fortifiée située entre la route d'Estaires et la Lys. En 1864, Erquinghem-Lys a été amputée d'une partie de son territoire pour créer la commune de Bois-Grenier.

Un musée est installé en centre-ville près du cimetière britannique pour commémorer l'opération menée en 1917 par les hommes du Liverpool Scottish. De ce fait, la commune reçoit de nombreux visiteurs étrangers.

### **2-Population :**

La ville compte 4634 habitants sur 8.94 km<sup>2</sup>, soit 518 habitants au km<sup>2</sup>. Le taux de logements sociaux est de 16,37% (taux armentierois égal à 20%).

La commune doit se développer à l'intérieur des limites que constitue l'A25, la ligne TGV Lille-Calais-Londres, et la voie ferrée Roquette réservée aujourd'hui au fret. La région étudie la réouverture au trafic passagers. Elle est traversée sur toute sa longueur par le CD 945.

La ville s'est étendue au Nord sur le site dit du Fort Mahieu (en limite de la Chapelle d'Armentières) le long de l'avenue Paul Harris. La maison de retraite devrait rejoindre ce site.

Renouvellement urbain et densification des dents creuses : plaine du stade, lotissement de la Ceriseraie et rue Delpierre.

Un projet de logements est prévu sur le terrain de l'ancien séchoir à lin (propriété de la famille Ramery).

### **3-Accessibilité- Activité économique et cadre de vie**

Un projet d'échangeur de l'A25 déjà inscrit au PLU1 a été repris au PLU2 dans le but de desservir directement Armentières et son pôle d'échange. En parallèle à cet aménagement, une zone d'activités le long de l'autoroute est en projet sur 16 ha (zone d'activités du Fort Mahieu). Le Fort Mahieu est le 1<sup>er</sup> secteur sous-opérationnel de la porte des Anglais à l'entrée de la métropole.

La commune compte de nombreux établissements économiques dont notamment le siège social de Ramery, entreprise de bâtiments et travaux publics.

Les exploitations agricoles sont nombreuses pour une commune périurbaine d'où la question de l'emprise de l'échangeur de l'A25 sur les terres agricoles. Les routes partant du centre-ville pour rejoindre les habitations situées au sud du territoire sont étroites.

La commune est drainée et irriguée par la Lys, le cadre de vie est de qualité. Les boucles de la Lys sont mises en valeur par des aménagements. En raison de zones humides inondables, les prairies sont protégées. Les habitants bénéficient de sentiers de randonnée.

Le séchoir à lin construit au bord de Lys pour le blanchissement du lin a été inscrit à l'inventaire des monuments historiques en 2000. La destination de ce bâtiment n'a pas encore été arrêtée.

## **FRELINGHIEN :**

Commune rurale située en bord de la Lys frontalière avec la Belgique, et entre les bassins de vie de l'armentériois et de la vallée de la Lys (Comines-Halluin)

Les communes limitrophes sont Deûlémont au Nord-Est, Houplines à l'ouest, Verlinghem au sud, Quesnoy sur Deule au sud-est.

Frelinghien fait partie des villes et villages durables.

### **Données chiffrées de la commune**

	<b>Commun</b>	<b>Territoire</b>	<b>MEL</b>
Superficie (km <sup>2</sup> )	11,27	115,87(5%)	611,45
Population	2 454	88 240 (29 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	218	1 789	1 822
Population de :			
- de 20 ans	25%	28%	27%
+ de 65 ans	15%	14%	13%
Revenu médian (€/UQ)	21 304	-	17 985
Taux de chômage	7,3%	12,5%	15,7%
Taux de logements sociaux (1/1/15)	14,38%	21 %	25,7 %

#### **1- Historique :**

Appartenant aux Pays-Bas espagnols aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, le village ne sera rattaché à la France qu'en 1713.

Lors de la première guerre mondiale, le village faisait partie de la ligne de front, plus de 200 blockhaus édifiés par les allemands jalonnaient le territoire de la commune. Les bombardements ont vidé le village de ses habitants.

#### **2- Population :**

La ville compte 2454 habitants sur 11,27 km<sup>2</sup>, soit 218 habitants au km<sup>2</sup>. Elle n'est pas concernée par la loi SRU (14,5% de logements sociaux).

La commune dispose de bons équipements sportifs et d'un tissu associatif bien fourni. L'urbanisation est modérée, équilibrée.

Au centre de la ville, l'ancien hôpital Jean XXIII et la friche Flandre Investissement constituent des gisements fonciers pour y développer de l'habitat. Ce dernier site est en cours de dépollution, la requalification pourrait permettre la réalisation d'un programme mixte de logements dont 30% de locatifs sociaux, de services, d'espaces verts, de stationnement et assurer des liaisons supplémentaires vers la Lys.

#### **3- Activité économique - touristique et cadre de vie**

L'agriculture tient une place importante. Les différents projets de renouvellement urbain cherchent à éviter les empiétements, les morcellements (plus de 10 hectares d'extension urbaine inscrits au PLU1 ont été reclassés en zone agricole dans le PLU2). La commune relaie les demandes d'inscription à l'inventaire des bâtiments agricoles (IBAN).



Commerce de proximité avec la présence d'une enseigne de ventes de meubles, d'une supérette, et de restaurants.

La commune dispose d'un parc d'activités (d'initiative communale) rue Ampère, qui regroupe une douzaine d'entreprises artisanales et de services.

Le cadre de vie est agréable. La trame verte et bleue de la Lys attire de nombreux touristes.

Développement du tourisme lié aussi à la première guerre mondiale : observatoire militaire de la guerre 1914-1918, inscrit à l'inventaire des monuments historiques en 1922.

## **HOUPLINES :**

Houplines est une commune périurbaine située dans le bassin de vie armentierois, frontalière à la Lys et à la Belgique.

Ville de la couronne urbaine, située dans le bassin de vie d'Armentières, Houplines est aussi plaine agricole et village durable.

Les communes limitrophes sont Comines-Warneton Belgique au nord, Frelinghien à l'est, Prêmesques au sud, La Chapelle d'Armentières au sud-ouest et Armentières à l'ouest.

### **Données chiffrées de la commune**

	<b>Commun</b>	<b>Territoire</b>	<b>MEL</b>
Superficie (km <sup>2</sup> )	11,32	115,87(5%)	611,45
Population	7 712	88 240 (29 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	681	1 789	1 822
Population de :			
- de 20 ans	29%	28%	27%
+ de 65 ans	14%	14%	13%
Revenu médian (€/UQ	18116	-	17 985
Taux de chômage	12,8%	12,5%	15,7 %
Taux de logements sociaux (1/1/15)	15,06%	21 %	25,7 %

### **1-Historique :**

Houplines a été rattachée à la France en 1668

Grâce à la Lys navigable, l'industrie s'est développée de bonne heure, moulin à papier, moulin à huile puis au XVIII<sup>e</sup> siècle, la filature et le tissage.

Avec la révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle, Houplines devient un centre textile important comme Armentières.

Lors de la première guerre mondiale, le front passait sur le territoire d'Houplines, et la ville a été presque entièrement détruite.

La ville est aujourd'hui composée de deux ensembles : « Houplines Bourg » à l'est qui est le village historique, résidentiel et « Houplines rue » à l'ouest représenté par un habitat ouvrier qui s'est développé au 19<sup>ème</sup> avec l'activité industrielle.

### **3- Population :**

La ville compte 7 712 habitants sur 11,32 km<sup>2</sup>, soit 681 habitants au km<sup>2</sup>. Elle a 15,06 % de logements sociaux (le taux de l'Armentierois est de 20%)

RENOUVELLEMENT URBAIN : il y a carence de logements sociaux mais la ville est engagée dans une démarche de renouvellement urbain des quartiers contigus (15 ha) de la route d'Houplines et de l'Octroi. A ce jour, les logements sont rachetés et murés en attendant leur réhabilitation.



RECONQUETE DES FRICHES INDUSTRIELLES : le secteur des Franges Industrielles (en limite d'Armentières) représente un foncier de 15 ha qui fait l'objet d'étude en cours, la friche Vanderschotten est en cours de cession à Habitat du Nord pour la construction de 50 logements environ.

#### **4- Accessibilité- Activité économique-cadre de vie**

Houplines est traversée par un réseau routier important : route départementale de Menin (Belgique) à Béthune en passant par Armentières, route départementale 945 qui relie Houplines à l'échangeur de l'A25 et route départementale 7 vers Pérenchies. La ligne ferroviaire n'existe plus, mais plusieurs lignes de bus desservent la ville.

Les routes qui desservent les habitations situées au sud du territoire sont très étroites, des espaces de stationnement ont été créés pour permettre le croisement de véhicules.

Le parc des Moulins de la Lys représente l'essentiel de l'activité économique essentiellement autour de la logistique. Un projet d'extension de cette zone est inscrit au PLU2.

La ville souhaite conserver une zone d'extension rue Salengro mais ce secteur est actuellement en urbanisation différée avec une vocation à accueillir plutôt de l'habitat individuel. Le futur aménagement de la zone a donc vocation à évoluer.

La ville dispose d'un cadre de vie agréable le long de la Lys avec d'importantes zones vertes : le parc Harris, les chemins de halage et le bras mort de la Lys pour lequel un réaménagement est prévu.

## **LA CHAPELLE D'ARMENTIERES :**

Ville de la couronne urbaine, située dans le bassin de vie d'Armentières un peu à l'écart de Lille et de sa banlieue, mais aussi plaine agricole faisant partie des villages durables.

Les communes limitrophes sont Armentières au nord, Houplines au nord-est, Prêmesques à l'est, Ennetières en Weppes au sud, Bois-Grenier au sud-ouest, et Erquinghem-Lys à l'ouest.

### **Données chiffrées de la commune**

	<b>Commun</b>	<b>Territoire</b>	<b>MEL</b>
Superficie (km <sup>2</sup> )	10,33	115,87(5%)	611,45
Population	8 389	88 240 (29 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	812	1 789	1 822
Population de :			
- de 20 ans	28%	28%	27%
+ de 65 ans	14%	14%	13%
Revenu médian (€/UC)	19 964		17 985
Taux de chômage	10,6%	12,5%	15,7 %
Taux de logements sociaux (1/1/15)	20,13%	21 %	25,7 %

#### **1- Historique**

Jusqu'en 1790, le territoire faisait partie de la ville d'Armentières puis une commune distincte fut créée, ensuite réintégrée à Armentières pour devenir définitivement La Chapelle d'Armentières en 1820.

A partir du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, la commune se développe autour de trois paroisses, le BOURG, WEZ-MACQUART, et LA CHOQUE. Ces trois secteurs de la ville sont encore apparents aujourd'hui avec leurs églises et leurs écoles.

La ville subit d'importantes destructions pendant la première guerre mondiale.

## **2-Population :**

La ville compte 8 389 habitants sur 10,33 km<sup>2</sup>, soit 812 habitants au km<sup>2</sup>. Le taux de logements sociaux est de 20,13% (taux armentierois égal à 20%).

A l'ouest de la ville, et à cheval sur la commune d'Erquinghem-Lys lieudit le Fort Mahieu se construit un projet de 160 logements.

La ville fait le choix aujourd'hui d'une urbanisation mesurée pour maintenir le cadre de vie de ville à la campagne. La ville dispose de secteur résidentiel. Dans le cadre du PLU2, 40 hectares de secteur urbanisé au PLU1 passent en zone agricole.

### **3-Accessibilité- Activité économique et cadre de vie**

La Chapelle d'Armentières est traversée par l'autoroute A25 qui relie Lille (15km) au littoral (60 km de Dunkerque). La route nationale traverse la commune de Wez-Macquart au sud-est à Armentières au Nord d'où un trafic journalier important entraînant des nuisances sonores et environnementales.

L'un des enjeux en termes de mobilité est l'ouverture du pôle d'échange au sud, les franchissements du faisceau SNCF étant peu nombreux. L'essentiel des activités économiques se situe sur la zone de la Houssoye (de l'autre côté de l'autoroute) avec une extension sur plus de 15 ha en phase de commercialisation. Cette zone devrait accueillir des installations industrielles, artisanales, des bureaux et des services. L'entrée de la zone est actuellement en travaux.

La commune accueille des entreprises comme Sérasem spécialisée dans le secteur de la recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles, et la plateforme logistique régionale de Lidl.

Un projet d'hôtel est porté par les Salons Kennedy (zone UE) à la sortie de l'échangeur de l'A25.

Un projet de télésiège nautique est porté par un propriétaire privé pour lequel le PLU2 a prévu la création d'une zone de loisirs auparavant zone agricole.

Un projet de voie verte doit se développer le long de la voie ferrée désaffectée.

## **LYS 2**

### **BOUSBECQUE**

Bousbecque est une commune périurbaine située en pleine vallée de la Lys, frontalière avec la Belgique.

La commune est connue pour son fort ancrage industriel.

La commune est située à dix kilomètres au Nord-Est de Tourcoing et est entouré des villes de Halluin, Roncq, Linselles et Wervicq-Sud

La Lys constitue la frontière naturelle avec Belgique, mais il n'existe pas de pont permettant une communication directe avec la commune belge de Menin ou Wervik.

Bien qu'il n'y ait pas de traversée matérielle possible vers la Belgique, l'îlot belge, tourné vers Bousbecque, représente un réel atout touristique à deux pas du centre ville fraîchement rénové.

La commune est traversée par deux cours d'eau : le Ruisseau Riez et le Ruisseau du Ham.

#### **Données chiffrées de la commune :**

	<b>Commune</b>	<b>Territoire</b>	<b>MEL</b>
Superficie (km <sup>2</sup> )	6,44	115,87(5%)	611,45
Population	4 700	88 240 (29 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	730	1 789	1 822
Population de :			
- de 20 ans	29%	28%	27%

+ de 65 ans	11 %	14%	13%
Revenu médian (€/UC)	20 683	-	17 985
Taux de chômage	8%	12,5%	15,7%
Taux de logements sociaux (1/1/15)	15,75%	21 %	25,7 %

## **L'HISTOIRE**

Les premières traces écrites sur la commune datent du XI<sup>e</sup> siècle. Le nom vient du flamand « Boschbelke » que l'on peut traduire par ruisseau du bois. C'est depuis le traité d'Utrecht de 1713 que la ville est devenue définitivement française.

Au cours du Moyen-âge, Bousbecque va développer la culture du lin et en 1352, les drapiers obtiennent le privilège d'apposer sur leurs étoffes leur propre sel de plomb. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Bousbecque est devenue le premier producteur français de lin.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les producteurs doivent faire face à une concurrence internationale de plus en plus forte. C'est à cette époque que les industriels Dalle et Lecomte se sont lancés dans l'industrie papetière ; ces activités sont encore présentes dans la commune.

A partir de 1840 le passage de la Lys sera assuré par un bac jusqu'en 1970.

La ville, adossée à la Lys et à la Belgique, est bien desservie par les transports en commun. Cependant, le temps de parcours en transports collectifs pour rejoindre Lille et Tourcoing reste important, respectivement de l'ordre de 50 et 30 minutes en bus.

## **L'ACTIVITE ECONOMIQUE**

Le taux de chômage est de 8 % de la population et reste faible par rapport au territoire métropolitain, le revenu médian est supérieur de 14% à la moyenne métropolitaine.

La commune possède un potentiel économique conséquent avec des entreprises de renommées fortes et installées durablement sur le territoire (Ahlstom, Wipac, Wepac, Delannoy...).

La part du secteur agricole reste faible, mais connaît un regain d'activité. L'industrie constitue la ressource économique la plus forte du territoire.

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **Maintenir l'industrie**

Bousbecque bénéficie d'un héritage industriel important, relativement diversifié, mais axé essentiellement sur la papeterie.

### **Des friches à requalifier**

Ancien site industriel fermé depuis 2009, le site Beaulieu, 16 ha dont 9,7 ha en zone agricole et 6,3 ha en zone urbaine, bénéficie d'une situation exceptionnelle, à l'interface entre la ville et les bords de Lys. La ville souhaite être accompagnée pour mettre en œuvre la requalification du site.

En parallèle, des petites friches comme Denève ou l'ex-site Wipak au pont des Vaches feront l'objet d'un renouvellement urbain.

### **Des entrées de ville à améliorer**

L'entrée de ville en provenance d'Halluin supporte fortement l'empreinte industrielle et son réaménagement est une priorité de la commune.

### **Un cadre de vie à préserver**

Le curage du bras mort, l'aménagement d'un passage vers l'îlot belge et la création de cheminements doux sont autant de possibilités de développement du tourisme vert. Les terres agricoles valorisées autour de la ville doivent être préservées de l'urbanisation.

### **Une liaison difficile vers Lille**

La commune est aujourd'hui bien desservie par le plan bus II. Cependant, il est toujours compliqué de rejoindre le cœur de la métropole en transports en commun ou en voiture aux heures de pointe.

### LES CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE AU PROJET METROPOLITAIN

Sur la commune de Bousbecque, le nouveau projet de PLU2 prévoit entre autres :

- Contribuer à l'effort métropolitain en termes d'habitat : logements sociaux, mais aussi résidences individuelles
- Requalifier les friches présentes sur la commune, et épargner les terres agricoles.
- Maintenir l'activité économique présente.
- Se tourner davantage vers la Belgique et l'Eurométropole.
- Participer à la mise en œuvre de la métropole nature.
- En matière de mutualisation :

La commune s'intéresse à l'action de mutualisation des espaces verts pour l'achat de matériels et matériaux avec Wervicq-Sud,

La commune s'intéresse à l'adhésion UGAP,

La commune s'intéresse à la mise en place d'un observatoire fiscal partagé

## COMINES

*Comines est une commune périurbaine située en plein cœur du territoire de la Lys, en bord de cette même rivière, frontalière avec la Belgique (Comines B).*

### Données chiffrées de la commune

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	16,02	115,87(5%)	611,45
Population	12 637	88 240 (29 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	789	1 789	1 822
Population de :			
- de 20 ans	28%	28%	27%
+ de 65 ans	14%	14%	13%
Revenu médian (€/UC)	18 493		17 985
Taux de chômage	12,6%	12,5%	15,7 %
Taux de logements sociaux (1/1/15)	25,14%	21 %	25,7 %

### SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune est située à quinze kilomètres au Nord-Est de Tourcoing. La Lys constitue la frontière naturelle avec Belgique. Un seul pont permet de rejoindre la ville de Comines Belgique avec une circulation difficile aux heures de pointe.

C'est la ville centre du nord du territoire de la Lys, regroupant commerces, services et équipements dont 2 collèges.

La commune possède un hameau « Sainte Marguerite » relativement autonome avec des équipements, écoles et un secteur d'activité.

Le territoire de 1602 ha est entouré des villes de WARNETON, QUESNOY-SUR-DEULE, LINSSELLES et WERVICQ-SUD.

La commune est couverte par une ZPPAUP qui a évolué en « Site Patrimonial Remarquable ».

## **L'HISTOIRE**

Les activités économiques principales de Comines au Moyen-Âge furent la draperie et le commerce. C'est en 1276 qu'est accordé aux bourgeois les moyens d'ériger le premier beffroi, symbole du statut de « ville à loi », à l'origine de l'autorité communale.

Comme d'autres communes voisines, Comines s'est développée de part et d'autre de la Lys. C'est le traité d'Utrecht qui rétablit la Lys comme frontière naturelle. Comines Nord deviendra belge à partir de 1830.

La ville a été reconstruite après la première guerre mondiale.

## **L'ACTIVITE ECONOMIQUE**

Le taux de chômage reste en-deçà de la moyenne du territoire métropolitain.

La part du secteur agricole avec 6,6 % des emplois sur la commune constitue une ressource conséquente en partie grâce à un foncier agricole important et préservé.

La commune dispose de 710 établissements économiques avec de grandes entités comme Onduclair, la ferme de la Gontière, Daucy et les rubaneries. Ces activités sont regroupées dans deux zones :

- Zone d'activité de la Nouvelle Energie à l'est
- Zone d'activités de la Gaie Perche : Maurice Schuman

L'industrie reste stable avec cependant une légère baisse, tout comme le commerce et le secteur des services.

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **Une ville qui veut créer des emplois**

L'aménagement de la zone Maurice Schuman permet l'accueil d'entreprises de tailles différentes et sera génératrice d'emplois.

La commune s'attache aussi à maintenir et favoriser le développement commercial en petites et moyennes surfaces.

### **Des quartiers de ville à requalifier**

Le projet de requalification majeur se situe sur les emprises SNCF. Ces 6 ha de délaissés propriété RFF font l'objet d'une opération de renouvellement urbain avec création de logements, commerces et services liés avec un TER à fort cadencement.

Les secteurs placés en renouvellement urbain sont la Briqueterie, P. Howyn ou Hurlupin-Château.

### **Une logique de déplacements en transports en commun à repenser**

Un cadencement repensé et augmenté des TER, associé à un rabattement approprié de bus provenant de l'ensemble du bassin de vie Comines- Linselles- Bousbecque - Wervicq-Sud - Deulémont améliorerait considérablement les déplacements journaliers vers le cœur de la métropole.

### **Une extension de la ville à maîtriser afin d'assurer le juste équilibre avec le monde agricole**

La commune dispose d'un foncier important. Les possibilités d'extension sont limitées par la rocade de la Lys. Les aménagements des zones des Tilleuls, de la Briqueterie et le domaine des Saules seront phasés pour garantir les intérêts agricoles.

### **Des espaces publics à conforter**

Le réaménagement de la Grand-Place, il est indispensable de réfléchir sur les dynamiques des quartiers et les interrelations.

## LES CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE AU PROJET METROPOLITAIN

Sur la commune de Comines, le nouveau projet de PLU2 prévoit entre autres :

- Contribuer à l'effort métropolitain en termes d'habitat : logements sociaux, mais aussi résidences individuelles...
- Participer au développement économique grâce à ses parcs d'activités.
- Offrir un cadre de vie agréable et fonctionnel répondant aux besoins.
- Continuer le travail engagé avec la Belgique afin de favoriser les synergies.
- Développer le tourisme vert en lien direct avec le parc transfrontalier du Val-de-Lys.
- En matière de mutualisation :

La commune s'intéresse au projet initié sur l'éclairage public,

La commune s'intéresse à l'adhésion UGAP,

La commune s'intéresse à la mise en place d'un observatoire fiscal partagé, La commune s'intéresse à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

## LINSELLES

Linselles est une commune périurbaine, en plein cœur de la vallée de la Lys avec une double influence tourquennoise et lilloise.

### Données chiffrées de la commune

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	11,71	115,87(5%)	611,45
Population	8181	88 240 (29 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	699	1 789	1 822
Population de :			
- de 20 ans	26%	28%	27%
+ de 65 ans	16%	14%	13%
Revenu médian (€/UC)	21 197		17 985
Taux de chômage	10,3%	12,5%	15,7 %
Taux de logements sociaux (1/1/15)	18,16%	21 %	25,7 %

Le territoire est entouré des villes de BONDUES, QUESNOY-SUR-DEULE, COMINES, WERVICQ-SUD, BOUSBECQUE et RONCQ.

## HISTOIRE

Au XIXe Linselles est un bourg rural paisible de 3 000 habitants. La culture du tabac, le commerce et l'artisanat textile font sa prospérité. La révolution industrielle va permettre le développement des industries de filatures et de tissages, faisant disparaître les ateliers à domicile.

En 1952, 58% de l'activité était textile mais les fermetures successives ont fait disparaître l'activité.

## ECONOMIE

Le taux de chômage est de 10,3% de la population et reste en-deçà de la moyenne du territoire métropolitain. Elle reste stable par rapport à l'année 2010.

La commune compte 577 établissements économiques fin 2012 dont plus de 65% dans le domaine des commerces et services.

Les industries plus importantes se situent sur les zones d'activités de la Vignette et du Blaton. L'agriculture est bien présente à la périphérie de la ville : elle constitue une activité économique à part entière, de par les emplois qu'elle génère en aval.

La commune compte 626 établissements actifs en 2016 avec une distribution forte dans le secteur tertiaire. Le commerce, transports et services divers représente 69,2 % des établissements, mais ne représente que 35,3% de l'emploi.

**Un développement équilibré**

Le développement de la commune se fait de manière homogène et équilibrée en prenant en compte le monde agricole.

Avec une superficie de presque 12 km<sup>2</sup>, la densité de la commune est faible en comparaison au territoire de la Lys.

La commune dispose d'un très bon tissu associatif et sportif.

**Une requalification à poursuivre**

La priorité de la commune est de préserver les surfaces agricoles ; de ce fait, le renouvellement urbain de certaines friches comme SCA Peaudouce, ou le site plus central du Presbytère s'impose.

**Une ville excentrée des grands réseaux de transport**

En plus des flux importants automobiles et de la requalification de TDL, pose dès à présent des difficultés en traversée du cœur de Linselles.

Le temps de parcours en transports collectifs pour rejoindre Lille ou Tourcoing, est trop important. De plus, il manque des liaisons bus pour rejoindre les grandes lignes passant dans les communes voisines.

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **Une ville qui requalifie ses friches**

Un projet de reconversion de la friche de la filature SCA située sur la zone d'activités de la Vignette, dans une déclinaison mixte accueillant logement et activités. La localisation du site porte un enjeu important d'avoir une urbanisation autorisant son insertion dans un tissu paysager et urbain.

Un autre projet de centre-bourg en requalification du Presbytère.

### **Une mobilité à améliorer**

En raison des flux importants sur la rue Castelnau, l'aménagement de la voie de contournement sud-ouest de Linselles soulagera le trafic routier.

Au niveau des transports en commun, Linselles a formulé le souhait d'améliorer les possibilités de déplacements avec les villes d'Halluin Tourcoing et Armentières via des jonctions bus.

### **Le cadre de vie : une priorité communale**

Les extensions sont savamment dosées pour éviter le morcellement agricole.

Il faut aussi noter, que pour être conforme à la loi Besson II, la commune devra se doter d'une aire conformément au schéma d'aire d'accueil des gens du voyage.

### **Améliorer la vie dans les quartiers**

Pour améliorer la qualité du service public, des gros travaux doivent être entrepris dans certains quartiers de la ville. La cité Sainte-Marie et la rue du Docteur Bonenfant nécessitent de gros travaux d'assainissement et aménagements viaires



## LES CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE AU PROJET METROPOLITAIN

- Installer toutes formes d'activités et de constructions, en circonscrivant le développement des zones AUDm, AUCm,
- L'extension des zones UVD, soit dans des délaissés naturels, à la frontière des terres agricoles, qui font plutôt fonction de « lieux de villégiature », soit dans des espaces urbains non occupés, mais intégrés dans le diffus communal.
- Il est aussi nécessaire de rappeler que la construction de logements sera en priorité exécutée sur ce qui peut être qualifié de « friches industrielles ou d'activités ».
- L'installation d'un terrain familial pour sédentariser des gens du voyage.

Ces dispositions semblent répondre à la nécessité d'être économe des terres agricoles et sont garantes d'une optimisation des infrastructures existantes.

## QUESNOY SUR DEULE

Quesnoy-sur-Deûle est une commune périurbaine située au Nord-ouest de Lille, proche de la frontière belge, entre l'agglomération urbaine lilloise Wambrechies et la vallée de la Lys, Le territoire est entouré des villes de WAMBRECHIES, VERLINGHEM, FRELINGHEIN, DEULEMONT, COMINES et LINSELLES ;

### Données chiffrées de la commune

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	14,36	115,87(5%)	611,45
Population	7 048	88 240 (29 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	491	1 789	1 822
Population de :			
- de 20 ans	28%	28%	27%
+ de 65 ans	14%	14%	13%
Revenu médian (€/UQ)	21 397	-	17 985
Taux de chômage	9,5 %	12,5%	15,7%
Taux de logements sociaux (1/1/15)	17,49%	21 %	25,7 %

La population a baissé de 5% en cinq ans. L'offre de logements était faible et sans programme qui avait abouti. Le profil général de la population reste cependant sensiblement stable. L'aménagement de la ZAC de l'Ange-Gardien prévoit 340 logements avec commerces, services et activités. Une nouvelle extension urbaine est prévue rue du Maréchal Foch.

### HISTOIRE

Si la présence humaine sur le site semble très ancienne, la première mention du village date de 1143. Tout au long de son histoire, la Deûle a joué un rôle essentiel. L'industrialisation du XIXe siècle apporte le développement d'usine fortement en rapport avec l'agriculture locale (tannerie, huileries, brasseries, teillages et filatures de lin).

Cet élan sera brisé par la première guerre mondiale et la reconstruction du village sera difficile. En 1936 la population n'est que de 3500 personnes et ne dépassera sa population de 1914 que dans les années 80.

La ville a fortement souffert de la première guerre mondiale



## **ECONOMIE**

La ville est candidate pour accueillir un projet de piscine intercommunale sur le secteur « Val de Deûle III ». Les terrains appartiennent à la CCI qui avait investi sur un projet de zone d'activités qui a été abandonné.

Il y a un projet de doublement de l'écluse géré par VNF.

La commune compte 465 établissements actifs en 2016 avec une distribution forte dans le secteur tertiaire. (280 auto-entrepreneurs fin 2012) Le commerce, transports et services divers représente 58,1 % des établissements, mais ne représente que 35,1% de l'emploi.

Le foncier agricole représente 1100 ha environ avec 37 établissements agricoles.

Il n'y a aucune entreprise de plus de 50 salariés autre que l'administration publique.

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### ***Le centre-ville, moteur de développement de la commune***

La ZAC de l'Ange-Gardien de 11 ha possède une situation stratégique, au bord de la Deûle, de la ligne SNCF Lille-Comines et du Centre-bourg bénéficie d'un projet de restructuration alliant mixité sociale et fonctionnelle, espaces publics et constructions.

Deux autres friches pourraient connaître une revalorisation de leur espace : la friche STMC-Esterra et le site UNEAL-Gamm 'vert.

### ***Une volonté d'être attractive***

Dans une perspective de développement territorial, la commune pourrait accueillir un projet mutualisé de piscine intercommunale.

### ***Une logique de déplacements en transport en commun à repenser***

Vers le cœur de la métropole, un cadencement repensé et augmenté des TER, associé à un rabattement bus améliorerait considérablement les déplacements journaliers.

### ***Accompagner le maintien de l'agriculture***

Au vu du contexte budgétaire tendu, la commune sollicite une compensation et un accompagnement dans l'entretien des becques, fossés, et autres charges liées au monde rural.

### ***Proposer du foncier économique***

Les négociations sont engagées avec VNF et Port de Lille pour de l'activité économique locale, et de l'activité en bord à voie d'eau liée à un quai de chargement.

## **LES CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE AU PROJET METROPOLITAIN**

- Contribuer à l'effort métropolitain en termes d'habitat : logements locatifs et accession, dans des typologies adaptées aux besoins.
- Participer au maintien et au développement économique de la métropole via l'aménagement de zones d'activités locales.
- Développer le tourisme vert en lien direct avec la Basse Deûle et le parc transfrontalier du Val de Lys.
- Participer à la métropole nature et agricole.
- Contribuer aux objectifs du PCET MEL.
- En matière de mutualisation :

La commune souhaite mutualiser les autorisations d'urbanisme avec le SIVOM Alliance Nord-Ouest,

La commune s'intéresse au projet initié sur l'éclairage public,

La commune souhaite mettre en réseau les écoles de musique.

## WARNETON

Warneton est une petite commune rurale située en plein cœur du territoire de la Lys, en bord de cette même rivière et frontalière avec la Belgique (Warneton B).

Données chiffrées de la commune :

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	4,17	115,87(5%)	611,45
Population	224	88 240 (29 %)	1 113 833
Densité de population (nb./km <sup>2</sup> )	54	1 789	1 822
Population de :			
- de 20 ans	29%	28%	27%
+ de 65 ans	14%	14%	13%
Revenu médian (€/UQ)	18 574		17 985
Taux de chômage	6,6%	12,5%	15,7%
Taux de logements sociaux	0%	21 %	25,7 %

### ECONOMIE

Un village avec une activité économique forte

La population de Warneton travaille essentiellement dans le milieu agricole, ou sein des entreprises présentes dans la commune.

La commune compte 14 établissements économiques en 2012 dont des grands comptes métropolitains comme Flandria Aluminium ou encore Vérandalys.

Le secteur artisanal est aussi très bien représenté.

**Un village qui veut garder son caractère agricole :** rester un petit village attractif et proche de la «nature».

**Un manque de logement social :** Non concernée par l'article 55 de la loi SRU Warneton ne dispose pas de logements sociaux (base 2012)

**Absence d'équipement :** La commune ne dispose pas d'équipement scolaire ou municipal (salle des fêtes, ou de sport). La commune et ses associations ont des partenariats avec les entreprises locales et les communes voisines.

**Une accessibilité et une traversée à améliorer :** Le temps de parcours en transports collectifs pour rejoindre Lille reste important, de l'ordre d'une heure en bus, contre 30 minutes en train au départ de Quesnoy-sur-Deûle mais dont le cadencement est bien trop faible

- Une ruralité très attractive qu'il faut préserver
- Un développement économique à valoriser
- Un pari lancé sur le tourisme vert
- Des projets liant intérêt public et développement durable
- Un réseau viaire à sécuriser en lien avec le transfrontalier

## WERVICQ SUD

Wervicq-Sud est une commune périurbaine située en plein cœur du territoire de la Lys, en bord de cette même rivière, frontalière avec sa ville jumelle Wervik Belgique.

Le territoire est entouré des villes de COMINES, LINSSELLES et BOUSBECQUE.

Données chiffrées de la commune

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	5,09	115,87(5%)	611,45
Population	5 073	88 240 (29 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	957	1 789	1 822
Population de :			
- de 20 ans	29%	28%	27%
+ de 65 ans	14%	14%	13%
Revenu médian (€/UQ)	19 262	-	17 985
Taux de chômage	12,5%	12,5%	15,7%
Taux de logements sociaux (1/1/15)	28,93 %	21 %	25,7 %

## HISTOIRE

La commune a connu au XIV<sup>e</sup> un commerce de draps important puis au XVI<sup>e</sup> siècle elle devient un des principaux centres de production de tabac d'Europe. Le traité d'Utrecht en 1713 divise la commune et les limites actuelles ont été fixées définitivement en 1820 par le traité de Courtrai. La ville de Wervicq-Sud devient indépendante.

Avec l'arrivée de la vapeur, la ville développera des manufactures en nombre. Les deux guerres mettront en grande difficulté qui aura du mal à se relancer après 1945. Le textile reste cependant encore l'activité prédominante.

## POPULATION

Il existe aussi un habitat résidentiel qui attire une population plus aisée, notamment dans le secteur appelé « la montagne », grand espace boisé classé en EBC.

On y retrouve des propriétés avec de grandes parcelles qui font l'objet de demandes des propriétaires pour avoir la possibilité de diviser les parcelles.

## ECONOMIE

La commune compte plusieurs friches à requalifier :

- La friche Cousin-Gatry et l'ancienne casse De Araujo représentent un potentiel intéressant face à la Lys.
- Site Plovier qui est en cours de réaménagement en logements.
- ZAC des prés de la Lys permet encore quelques implantations

L'entreprise la plus importante est la Holding Cousin-Dalle.

La commune compte 307 établissements actifs en 2016 avec une distribution forte dans le secteur tertiaire. Le commerce, transports et services divers représente 65,1 % des établissements, mais ne représente que 43% de l'emploi.

## LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

### Une ville qui se renouvelle sur elle-même

L'entreprise Cousin-Dalle occupe un site de 10 ha en front de la Lys. Elle souhaite réaménager celui-ci et libérer un foncier qui pourrait être réaménagé avec le concours de l'aménageur Notre Logis.

Une seconde friche Plovier, en plein centre-ville est susceptible d'accueillir 80 logements. Il y a cependant nécessité de procéder à une dépollution complète du site.

La troisième friche est le site De Araujo, sur 8000 m<sup>2</sup> où une dépollution s'impose aussi.

### Une mobilité à améliorer

En raison des flux importants sur la rue Castelnau, l'aménagement de la voie de contournement sud-ouest de Linselles soulagera le trafic routier.

Au niveau des transports en commun, Linselles a formulé le souhait d'améliorer les possibilités de déplacements avec les villes d'Halluin - Tourcoing et Armentières via des jonctions bus.

#### **Un cadre de vie à préserver**

Avec seulement plus de 5 km<sup>2</sup>, la municipalité doit travailler les projets déjà urbanisés ou à requalifier pour maintenir son poumon vert agricole et naturel.

En lien avec le canal Seine Nord Europe, l'aménagement du parc transfrontalier de la vallée de la Lys vise à renforcer la trame verte et bleue au sein de l'Eurométropole : la phase II 2016-2017 en construction pourrait concerner la commune.

#### **Une accessibilité et un désenclavement à parfaire**

Vers le cœur de la métropole, un cadencement repensé et augmenté des TER au départ de la gare de Comines (25 minutes de Lille), associé à un rabattement bus améliorerait considérablement les déplacements journaliers.

### **LES CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE AU PROJET METROPOLITAIN**

La commune s'engage à :

- Contribuer à l'effort métropolitain en termes d'habitat : logements sociaux, mais aussi résidences individuelles.
- Participer à l'effort de renouvellement urbain en vue d'épargner le foncier agricole.
- Maintenir l'activité économique présente.
- Continuer le travail engagé avec la Belgique afin de favoriser les synergies.
- Participer à la mise en œuvre de la Métropole nature.
- En matière de mutualisation :
  - la commune s'intéresse à la mutualisation dans les espaces verts pour l'achat de matériels et matériaux avec Bousbecque,
  - la commune s'intéresse à l'adhésion UGAP,
  - la commune s'intéresse à la mutualisation en matière d'espaces publics.

#### **4.5.6. Territoire Est.**

### **EST 1**

#### **FOREST SUR MARQUE :**

Située à l'extrémité est de Villeneuve d'Ascq et au sud de la ville de Hem, la commune de Forest-sur-Marque s'est développée sur 105 ha dont 51 a vocation agricole, en conservant un caractère « insulaire » entre deux bras de la Marque (la Marque principale et la Petite Marque).

Cette commune rurale fait partie du territoire « est » de la MEL.

Sa population est passée de près de 1000 habitants dans les années 70 à plus de 1400 actuellement.

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	1,05	76,13(4%)	611,45
Population	1 452	105 623 (1 %)	1 113 833

Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	1 383	1 387	1 822
Population de :			
- de 20 ans	24%	28%	27%
+ de 65 ans	15%	11 %	13%
Revenu médian (€/UQ)	23 931	-	17 985
Taux de chômage	7,8%	15,3%	15,7%
Taux de logements sociaux (1/1/15)	6,52 %	35,4 %	25,7 %

Un village compact entre chaîne des lacs et Val de Marque aux portes de Villeneuve d'Ascq,

Forest-sur-Marque est une commune de 1500 habitants environ, dont la densité est très élevée pour un village de cette taille.

Les forestois bénéficient de la proximité des espaces remarquables de la chaîne des lacs et de la réserve naturelle du Héron.

La commune se distribue de part et d'autre de la RD 952, axe structurant nord/sud qui relie le territoire Est à la RD700 vers le roubaisis.

La desserte en transports en commun est assurée par les lignes 67,30 et 238.

Une économie à la fois industrielle et agricole

Entreprise historiquement implantée dans le cœur du village, Pocheco a développé un concept innovant d'économie, devenu emblématique de son essor.

La commune aménage par ailleurs un site économique et artisanal rue de Tressin sur lequel se déploient quelques activités.

Côté agricole, six exploitations sont en activité dont une seule commercialise une part de la production en circuit-court.

**Une reconversion complexe d'un site en friche en cœur de village**

Suite aux cessations d'activités respectives des établissements Socatex et Elis-RLST, une démarche de recyclage urbain est engagée depuis plusieurs années avec la DREAL et un aménageur pour développer un programme de logements mixte.

**Une gestion contrainte du stationnement en centre-village**

La commune subit une pression en matière de stationnement.

**Une sécurisation des déplacements piétons et cycles à améliorer**

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE :**

**Accompagner le renouvellement du centre-bourg avec de nouveaux espaces publics et améliorer la gestion du stationnement**

La commune ne souhaite pas développer d'extension urbaine à l'horizon du SCOT Par ailleurs, le centre du village fait face à une problématique de déficit de stationnement et a la nécessité de gérer la circulation des poids-lourds.

**Maitriser les contraintes environnementales liées à la Marque**

Le village est impacté par le plan de prévention des risques d'inondation de la Marque (alea faible au sud à moyen au nord, au niveau de la Petite Marque).

**Mieux valoriser la situation stratégique de la commune**

Au carrefour de plusieurs itinéraires de promenade, la commune est cependant dépourvue de liaison cyclable sécurisée avec ses communes limitrophes (Hem, Saily-lez-Lannoy, Villeneuve d'Ascq).

Une friche industrielle en centre-ville est une opportunité de renouvellement urbain. La réalisation d'une place centrale est envisagée

## **MONS-EN-BAROEUL :**

Porte d'entrée du territoire Est depuis les quartiers lillois de Fives et St-Maurice-Pellevoisin, la ville de Mons-en-Barœul est également limitrophe des communes de Marcq-en-Barœul et de Villeneuve d'Ascq.

Cette commune est localisée dans la partie septentrionale de la plaine du Mélandois, en Flandre romane, à la limite du pays de Ferrain. urbaine fait partie du territoire « est » de la MEL.

Mons-en-Barœul bénéficie d'une position géographique, pivot au cœur de la métropole

Sa population est passée de 28 000 habitants dans les années 70 à environ 21 000 actuellement

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	2,77	76,13(4%)	611,45
Population	21 361	105 623 (1 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	7 417	1 387	1 822
Population de :			
- de 20 ans	29%	28%	27%
+ de 65 ans	13%	11 %	13%
Revenu médian (€/UQ)	15 037	-	17 985
Taux de chômage	19,8%	15,3%	15,7%
Taux de logements sociaux (1/1/15)	40,37 %	35,4%	25,7 %

(%) : la part de la commune - UC : unité de consommation - Source : ADULM sauf taux de logements sociaux issu de l'indicateur Filocom/ RPLS 2013

La commune est dans sa quasi-totalité en zone U. Elle est fortement concernée par la rénovation urbaine et l'amélioration des services à la population

Une accessibilité facilitée

Au cœur des grands axes de circulation métropolitains (voie rapide urbaine, autoroute A22 via la Pilaterie et les Prés, boulevard de l'Ouest), la ville est desservie par une trame viaire structurée (axe de l'Europe) et par la ligne 2 du métro qui permet de relier les gares de Lille-Europe et Lille-Flandres en 3 à 4 stations.

La Corolle et les stations de vélo en libre-service V'Lille, le service d'auto-partage Lilas complètent l'offre de transport.

Des espaces naturels de proximité et des équipements culturels et sportifs de qualité : éco-parc du Baroeul, Le Fort, Le Polyèdre.

Une diversité de quartiers

Le quartier du Haut de Mons, berceau historique de la commune.

La Bas de Mons, en limite de Fives et le quartier des Sarts, en limite d'Hellemmes,

Le Nouveau Mons, emblématique de l'urbanisme de la fin des années 60, devenu depuis peu éco-quartier

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **Le PRU du Nouveau Mons, écoquartier moteur de progrès pour la performance énergétique.**

Le Nouveau Mons est inscrit dans la liste des sites prioritaires bénéficiant de la solidarité nationale au sein du Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine (NPNRU).

De nouvelles formes urbaines adaptées aux défis environnementaux du 21<sup>e</sup> siècle

Les interventions prévues dans les secteurs en frange visent d'une part à réussir la couture urbaine du secteur Bourgogne, au Nord du quartier du Nouveau Mons et d'autre part à engager les démarches de rénovation énergétique au sein des copropriétés América et Europe.

Des équipements et des services pour mieux vivre ensemble

La ville propose aux habitants de nombreux équipements contribuant à leur épanouissement.

La ville souhaite aussi encourager les initiatives permettant aux habitants d'agir de façon éco-responsable, de s'approprier les nouveaux usages et les écogestes. Enfin, la ville veille à accompagner et développer les actions qui favorisent la réussite éducative.

Une ambition qualitative en matière d'espaces publics et de trame verte

Bénéficiant d'une situation géographique idéalement placée à la croisée des grands axes autoroutiers et remarquablement desservie en transports en commun avec une offre de services « transports doux » renforcée ces dernières années, de nouveaux enjeux se dessinent pour l'avenir de Mons-en-Barœul.

Il s'agit notamment de créer des zones de circulation apaisée et partagée notamment sur les quartiers anciens (Pasteur, Franklin, Carnot, Courcot), de développer de nouvelles solutions de gestion du stationnement, de favoriser la circulation des cyclistes, de sécuriser les cheminements piétons et de résorber les discontinuités intercommunales.

Mons-en-Barœul «ville des courtes distances» répond aussi à une exigence forte en matière de qualité paysagère des espaces publics afin de venir enrichir la trame verte monsoise.

Une mobilisation en faveur de l'emploi

## **SAILLY-LEZ-LANNOY :**

Cette commune rurale fait partie du territoire « est » de la MEL.

La commune de Sailly-lez-Lannoy est située à la limite de l'agglomération roubaisienne et de la frontière franco-belge.

Elle s'inscrit dans un espace de plaines agricoles au sud du pays du Ferrain, entité géographique qui s'étend depuis Halluin jusqu'à Baisieux. La Vallée de la Marque en constitue les limites sud et ouest.

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	4,43	76,13(4%)	611,45
Population	1 752	105 623 (1 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	395	1 387	1 822
Population de :			
- de 20 ans	26%	28%	27%
+ de 65 ans	16%	11 %	13%
Revenu médian (€/UQ)	27 002	-	17 985
Taux de chômage	7,3%	15,3%	15,7%

---

Taux de logements sociaux (1/1/15)	5,17%	35,4%	25,7 %
------------------------------------	-------	-------	--------

---

### **Une commune péri-urbaine préservée malgré la pression foncière**

Implantée sur une crête formant la ligne de partage des eaux entre la Vallée de la Marque et l'Escaut, à 14 km de Lille, 17 km de Tournai et 7 km de Roubaix, Saily-lez-Lannoy a su préserver une identité rurale tout en accueillant une population à dominante urbaine.

Les deux tiers de la surface communale sont agricoles. 9 exploitations (dont circuit court et self-cueillette) sont en activité. Des équipements et services pour toutes les générations Nouvelle école élémentaire (2012), bibliothèque, équipements sportifs.

### **Une proximité avec les grands axes routiers**

La commune est desservie par les routes départementales RD 90 (lignes de bus 66 et 226) et la RD 64 (dernier itinéraire pave du Paris-Roubaix en très mauvais état).

Elle est également reliée à la RD 700, itinéraire congestionné qui forme une coupure urbaine au nord-ouest du village.

### **Un maintien difficile des commerces de proximité**

#### **Un réseau de chemins à valoriser**

A la croisée des chemins et des circuits de Randonnée, la commune bénéficie d'un bon réseau de liaisons piétons-cycles, de voies agricoles qui mériteraient d'être sécurisées et complétées d'une part vers le Val de Marque (rue des 3 frères Lefebvre), d'autre part vers la Belgique (plaine de Meurchin).

### **Le constat d'une fracture numérique**

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE :**

### **Résorber la fracture numérique**

Il s'agit de favoriser le télétravail et d'accéder au service numérique à haut débit.

### **Un nouveau quartier à intégrer au village**

Il s'agit d'un nouveau quartier qui sera rebaptisé « les jardins du Château Neuf » (110 logements)

### **Sécuriser les déplacements doux**

La réalisation de pistes cyclables permettrait d'accéder aux points de vente de fermes.

### **Connecter le village à la trame verte du val de Marque**

Création d'un sentier pédestre.

## **TRESSIN**

Au cœur de la ruralité, Tressin a un riche passé lié à l'agriculture. Situé au cœur de la vallée de la Marque, son territoire est limitrophe avec les communes de Chérens, Willems, Forest-sur-Marque, Villeneuve d'Ascq et Anstaing, la rivière la Marque étant la limite de territoire.



	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	1,89	76,13(4%)	611,45
Population	1 289	105 623 (1 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	682	1 387	1 822
Population de :			
- de 20 ans	30%	28%	27%
+ de 65 ans	13%	11 %	13%
Revenu médian (€/UC)	25 643	-	17 985
Taux de chômage	6,8 %	15,3%	15,7%
Taux de logements sociaux (1/1/15)	11,58%	35,4 %	25,7 %

(%) : la part de la commune - UC : unité de consommation -Source : ADULM sauf taux de logements sociaux issu de l'indicateur Filocom/ RPLS 2013

### **Une situation géographique favorable**

La commune de Tressin est au cœur d'un réseau favorisant les déplacements avec les transports publics vers Roubaix-Tourcoing et la Cité Scientifique.

### **Un environnement préservé**

L'environnement de Tressin demeure riche en espaces de verdure : boisement des rives de la Marque, Pont du Nord et Fort de Tressin, réserve de 12 ha où fructifient la flore et la faune.

### **Une activité industrielle importante**

#### **Un centre du village rénové**

La rénovation complète de la place De Gaulle et de ses abords donne une image nouvelle du centre.

### **Un rythme soutenu de l'urbanisation**

La densification du quartier du Gressart, la « ZAC de la Boiserie » et le lotissement de la Couture ont conduit le village à doubler sa population entre 1966 et 2012.

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **Préserver les terres agricoles du Val de Marque**

La vallée de la Marque, comme la plaine du Mélandois, a conservé son caractère agricole malgré le développement des activités économiques.

En préservant ces espaces, le souhait est de faciliter l'implantation de maraîchage. Restaurer les sentiers disparus

La commune possède un cadre exceptionnel pour la qualité de vie ; des espaces qu'il convient de préserver. La multitude de chemins de promenade et autres sentiers sont abondamment pratiqués par des citoyens .

### **Transformer le site du Fort de Tressin en poumon vert**

Toujours dans le domaine de l'environnement, il reste à valoriser le « Fort de Tressin ». Un espace vert de 12 ha, parfaitement entretenu par une association mais dont le public ne peut avoir accès en raison d'une étude de sol en cours.

## **VILLENEUVE D'ASCQ**

Villeneuve d'Ascq fait partie des neuf villes nouvelles françaises décidées par l'Etat en 1970.

Qualifiée de « Lille-Est » lors de son aménagement par l'EPALE (Etablissement Public d'Aménagement de Lille-Est), la ville nouvelle de Villeneuve d'Ascq est née de la fusion des trois bourgs d'Annappes, Ascq et Fiers.

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	27,46	76,13(4%)	611,45
Population	62 681	105 623 (1 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	2 283	1 387	1 822
Population de :			
- de 20 ans	29%	28%	27%
+ de 65 ans	9%	11 %	13%
Revenu médian (€/UQ	18318	-	17 985
Taux de chômage	16,6%	15,3%	15,7 %
Taux de logements sociaux (1/1/15)	42,27 %	35,4 %	25,7 %

(%) ; la part de la commune - UC ; unité de consommation - Source : ADULM  
sauf taux de logements sociaux issu de l'indicateur Filocom/ RPLS 2013

### **Une ville mixte et multipolaire**

La ville nouvelle s'est développée en moins de 15 ans, autour de 7 grands quartiers avec une offre globale de 43 % de logements sociaux. La ville compte 30 km de chemins piétonniers, plus de 40 km de voies cyclables et 200 ha d'espaces naturels.

### **Un moteur scientifique, économique et commercial**

23 parcs d'activités de toutes tailles accueillent 2 000 entreprises, le parc scientifique européen de la Haute Borne, de grandes enseignes et centres commerciaux (V2..).

1<sup>er</sup> pôle universitaire de la région avec les universités Lille 1 et 3, écoles d'ingénieurs et laboratoires universitaires.

### **Une excellente accessibilité tous modes :**

située à la convergence de 3 autoroutes, dotée de parcs relais, lignes de métro 1 et 2, tram, vélos et train.

### **Un haut niveau d'équipements sportifs et culturels**

Equipements de renom avec le LaM - Musée d'art moderne, La rose des vents Scène nationale, Le stade Pierre-Mauroy, le Palacium, le Forum des Sciences... mais aussi deux piscines, une médiathèque des salles de sports de proximité...

### **Une population encore jeune malgré le recul démographique**

Une perte de population de 1,7 % par an dans les années 2000 qui tend à se résorber avec les programmes de logements.

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **le renouvellement du centre-ville pour conforter son attractivité et renforcer sa lisibilité**

Le centre-ville de l'ex ville nouvelle se redessine autour d'un vaste projet d'aménagement.

### **Le boulevard de Tournai, un axe stratégique à forte potentialité**

Il s'agit de valoriser un secteur stratégique dans la continuité du centre de Villeneuve d'Ascq et du stade Pierre Mauroy.

### **Trois priorités pour une même ambition en faveur des quartiers en politique de la ville**

Concernant la jeunesse, la ville souhaite faciliter l'accès à l'emploi.

En matière d'amélioration du cadre de vie, la ville entend poursuivre les réhabilitations thermiques et les résidentialisations Villeneuve d'Ascq s'investit fortement en faveur du lien social.

## **WILLEMS**

Situé géographiquement dans le Pays du Ferrain en Limite de l'agglomération roubaisienne, Willems est un bourg frontalier avec la Belgique qui compte environ 3 000 habitants sur une superficie de 580 ha dont 60% environ de terres agricole La superficie de la commune est moyenne avec 4.62 km<sup>2</sup>

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	5,80	76,13(4%)	611,45
Population	3 030	105 623 (1 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	522	1 387	1 822
Population de :			
- de 20 ans	30%	28%	27%
+ de 65 ans	12%	11 %	13%
Revenu médian (€/UQ)	20 717	-	17 985
Taux de chômage	9,1 %	15,3%	15,7%
Taux de logements sociaux (1/1/15)	24,26 %	35,4%	25,7 %

(%) : la part de la commune - UC : unité de consommation - Source : ADULM sauf taux de logements sociaux issu de l'indicateur Filocom/ RPLS 2013

Un bourg péri-urbain aux nombreux atouts

Qualité du cadre de vie et de l'environnement (base de loisirs des 6 Bonniers), mixité et diversité de l'habitat (béguinage de la ferme Rouzé), services de proximité (commerces, marché...), activités artisanales, commerciales et industrielles diversifiées, associations, clubs sportifs et socioculturels...

Une population jeune malgré une tendance qui s'inverse.

Une population en augmentation continue depuis les dernières décennies et les familles avec enfants majoritaires. La part des plus de 65 ans est légèrement supérieure à la moyenne du territoire.

Un tissu économique dynamique et diversifié

Industrie, services, artisanat, commerces et une dizaine d'exploitations agricoles

Une part importante de logements sociaux

Les abords restent à finaliser en lien avec la réalisation de logements.

Une carence en haut-débit

Une situation frontalière en retrait des grands axes routiers

### **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

**Achever la reconversion du site Caddy et accueillir de nouvelles habitations et entreprises**

Entreprise textile emblématique de la commune, Caddy a fermé ses portes en 2003 laissant

un site de 1,2 ha en friche en plein cœur de bourg. Le projet de recyclage s'est enclenché via une convention avec l'EPF, visant d'une part le développement de logements et d'autre part la réalisation d'un bâtiment multifonctionnel qui a ouvert ses portes fin 2014

### **Améliorer le cadre de vie et préserver l'environnement**

En matière d'environnement, Willems est concernée par la prescription en matière de Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) pour le bassin de la vallée de la Marque. En effet, la commune est traversée au sud par le Riez Simon qui rejoint plus au nord la petite Marque. Le territoire communal comporte une grande zone d'expansion des crues dans le secteur des marais et de la base des « 6 Bonni

## EST 2

### ANSTAING

Anstaing est une commune rurale située dans la plaine du Mélantois entre les quartiers villeneuvois (Ascq et Haute-Borne) et le Val de Marque.

Traversée par la Marque et bordée par l'A27 au sud, la commune est voisine des villages de Chéreng, Gruson et Tressin.

Elle est située sur la D.941 à 11 Km au Sud-Est de Lille.

Anstaing est entourée par : Villeneuve d'Ascq à l'Ouest, Tressin au Nord, Chéreng à l'Est, Gruson au Sud-Est, Sainghin-en-Mélantois au Sud-Ouest.

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	2,30	76,13(4%)	611,45
Population	1 313	105 623 (1 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	571	1 387	1 822
Population de :			
- de 20 ans	28%	28%	27%
+ de 65 ans	12%	11 %	13%
Revenu médian (€/UQ	22 658	-	17 985
Taux de chômage	8,7 %	15,3%	15,7%
Taux de logements sociaux	6,33 %	35,4 %	25,7 %

Le territoire de la commune n'était, dans le passé, qu'un vaste marais. Vers 1741, des travaux d'assèchement et de canalisation de la Marque sont engagés jusqu'en 1877. Les paysans vont ainsi récupérer des pâturages sur ces terrains marécageux.

Anstaing se trouve à une altitude moyenne de 27 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans la plaine crayeuse du Mélantois, à la limite de la Pévèle ; ces deux territoires étant séparés par la Marque dont voici le tracé : Mons-en-Pévèle, Pont-À-Marcq, Bouvines, Gruson, Anstaing, Tressin, Villeneuve d'Ascq, Wasquehal.

Le nom du village est d'origine germanique, formé d'un nom d'homme AUSTIN ou AUSTINUS et de la terminaison ING : abréviation d'INGHEM d'où la supposition « village de ANST » ou « habitation de ANST ».

Une mosaïque d'espaces ouverts et boisés :

Plaine agricole et rives de la Marque.

De nouveaux équipements dans un centre- bourg requalifié

Le nouveau groupe scolaire (école Andrée Chédid) permet le redéploiement et l'amélioration de l'accessibilité des services à la population (bibliothèque, salle des mariages).

Un village accueillant et solidaire

La population s'est accrue de plus de 10% entre 2007 et 2014.

Une recomposition de la trame urbaine à accompagner

Le tissu urbain morcelé appelle de nouvelles perspectives de développement prenant appui sur le renouveau du hameau du Petit-Paris, porte d'entrée depuis la D41.

Une desserte ferroviaire sous-valorisée :

La ligne Ascq-Orchies.

Une agriculture soumise à des enjeux contradictoires

### LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

Préserver l'environnement et le cadre de vie

Le village d'Anstaing souhaite conserver un caractère rural, familial et dynamique en maîtrisant son développement au sein du Val de Marque, en lisière de Villeneuve d'Ascq.

Revitaliser l'axe ferré « Ascq-Orchies »

La commune d'Anstaing s'est particulièrement impliquée dans le débat sur le devenir de cette ligne TER obsolète. Le micro-PDU du territoire Est adopté en 2012 avait préconisé une étude pour sa valorisation. Désormais chiffré, le projet de « Régénération et modernisation de la ligne Ascq - Orchies » est inscrit dans le CPER 2015-2020.

Reconvertir le site Damafleur et intégrer le Petit Paris aux perspectives de développement

La commune d'Anstaing est confrontée à l'atomisation de la trame urbaine due à une alternance d'espaces ouverts et d'espaces bâtis et souhaite se développer harmonieusement.

## **BAISIEUX**

Ville frontalière de la Belgique, la commune de Baisieux est limitrophe des communes wallonnes de Blandain et de Templeuve. Implantée au nord de l'A27, elle est voisine des communes de Chérengh, Gruson et Willems (MEL) et de Camphin-en-Pévèle et Cysoing (Communauté de Communes du Pévèle-Carembault).

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	8,68	76,13(4%)	611,45
Population	4 512	105 623 (1 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	520	1 387	1 822
Population de :			
- de 20 ans	28%	28%	27%
+ de 65 ans	13%	11 %	13%
Revenu médian (€/UQ)	22 775	-	17 985
Taux de chômage	6,8%	15,3%	15,7%
Taux de logements sociaux	10,93%	35,4%	25,7 %

### **Une porte Est de la Métropole européenne de Lille**

Porte Est depuis la Wallonie, la commune de Baisieux fait partie du pays du Ferrain en limite du Val de Marque et du plateau agricole du Mélantois, à la lisière nord de la plaine de Bouvines-Cysoing.

Elle est située idéalement entre la ville de Lille, métropole régionale à 15 km, et la ville de Tournai, chef-lieu de la province du Hainaut de la région Wallonne à 10 km (Belgique).

### **Un développement favorisé par le réseau structurant**

La commune est accessible via la route (RD 941), le fer (ligne Lille-Tournai) et l'A27 via un échangeur qui a permis notamment l'arrivée de 1700 habitants depuis 1975. (+40%).

### **Baisieux-Centre, une nouvelle centralité pour relier les deux polarités historiques**

La réunion des deux quartiers de Baisieux-Sin et du «Grand Baisieux» s'est construite progressivement et se poursuit : lotissements, centre commercial, complexe sportif, nouvelle école...

### **Un tissu industriel implanté au sein d'un bourg rural**

L'activité douanière a disparu, les effectifs des usines ont certes fondu depuis 50 ans mais il reste encore des établissements industriels emblématiques...

La surface agricole représente les deux tiers de la superficie totale de la commune mais il ne reste plus qu'une dizaine d'exploitations.

### **Un retard en logements sociaux à combler**

Commune de plus de 3500 habitants, Baisieux fait face aux obligations en renforçant la production de logements locatifs sociaux : le taux est ainsi passé de 6 à près de 11 % entre 2007 et 2014.

### LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

La volonté communale est de donner à tous les basiliens la possibilité d'habiter, de travailler, de s'approvisionner et de se détendre à Baisieux dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

Maîtriser le développement de la commune malgré la pression des réglementations nationales

### **Redynamiser les activités économiques et commerciales**

En matière de développement économique et en complément de la création d'une nouvelle zone à vocation mixte « habitat et activités économiques » au nord de l'A27 à intégrer au SCOT et au PLU, la commune de Baisieux participe au projet de création d'un parc d'activités économiques transfrontalier « Tournai-Camphin-Baisieux ».

Améliorer la mobilité liée aux déplacements internes et de transit

Préserver et favoriser l'animation et la qualité de vie

La commune Baisieux souhaite contribuer avec Willems au lancement d'une nouvelle phase de développement de la base de loisirs des 6 bonniers, en termes d'accroissement des surfaces et de l'offre d'activités de loisirs

## **BOUVINES**

Implantée au cœur de la Vallée de la Marque et en lisière de la Pévèle, Bouvines est situé au sud-est de Lille, sur la rive droite de la Marque bordée à l'ouest et au nord-ouest par la Marque reprofilée qui fait office de limite communale avec Sainghin-en-Mélantois.

	<b>Commune</b>	<b>Territoire</b>	<b>MEL</b>
Superficie (km <sup>2</sup> )	2,71	76,13(4%)	611,45
Population	704	105 623 (1 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	260	1387	1 822
Population de :			
- de 20 ans	26%	28%	27%
+ de 65 ans	14%	11 %	13%
Revenu médian (€/UQ)	26 294	-	17 985
Taux de chômage	5,4%	15,3%	15,7%
Taux de logements sociaux	2,27 %	35,4%	25,7 %

### **Un patrimoine historique et naturel**

Bouvines est connue pour la célèbre bataille de Bouvines qui a eu lieu en 1214, et qui a été remportée par le roi de France Philippe-Auguste sur la coalition du roi d'Angleterre, Jean sans Terre, l'empereur du Saint Empire romain germanique Othon IV de Brunswick, et Ferrand de Portugal, comte de Flandre.

Bouvines est un des grands lieux historiques de la France.

La commune a réalisé la restauration de son patrimoine (église et fontaine St-Pierre) et porté le projet touristique transfrontalier Europiat autour de l'ancienne voie romaine reliant Seclin

à Tournai via la plaine de Bouvines-Cysoing.

Ce secteur est également célèbre pour ses routes et chemins pavés empruntés lors de la course cycliste Paris-Roubaix.

La commune faisait autrefois partie de la Flandre wallonne (ou romane) et du diocèse de Tournai.

#### **Un village agricole aux portes de la Pévèle**

Bouvines s'étire sur un coteau depuis la rivière de la Marque. Le village se trouve à la croisée de deux paysages ; au sud les bosquets et pâturages de la Pévèle et au nord-est le plateau cultivé du Mélantois. Village dont les surfaces agricoles et naturelles représentent les 4/5<sup>ème</sup> de la superficie communale, Bouvines fait partie du berceau de l'endive, la perle du terroir de Pévèle.

#### **Une nouvelle école, de nouveaux logements et un projet de parc d'activités**

##### **Des atouts touristiques à faire valoir**

##### **Une congestion routière**

Située à 14 km de Lille et 9 km de l'aéroport de Lesquin, la commune de Bouvines est traversée par la RD 955 qui constitue le principal axe emprunté par les habitants de la Pévèle.

Cet axe est l'une des routes départementales les plus congestionnées de la métropole. Avec les communes du secteur, Bouvines plaide en faveur d'une offre alternative de déplacements sécurisés pour les modes doux (piétons et cycles).

##### **Une accessibilité numérique à améliorer**

#### **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

Le classement de la plaine de Bouvines, un atout touristique et environnemental

La plaine agricole dite de «Bouvines-Cysoing» qui s'étend jusqu'aux portes de Tournai, vient d'être classée par l'Etat en site protégé en raison de son passé historique. Il s'agit désormais de définir un mode de gestion avec tous les acteurs œuvrant sur ce périmètre afin de prendre en compte les réalités du monde agricole, les enjeux de protection de la vallée de la Marque, le développement d'un tourisme vert et les projets liés au Paris- Roubaix.

Bien qu'aucune zone urbanisable ne figure dans le périmètre du plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Marque, celui-ci est un document prescriptif que la commune souhaite prendre en compte dans son développement. Seules les terres agricoles traditionnellement humides sont incluses dans ce périmètre.

#### **Sécuriser les déplacements et favoriser les alternatives au « tout routier »**

Située sur la ligne TER obsolète Ascq-Orchies, la commune est concernée par le projet de modernisation de la ligne, inscrit dans le CPER 2015-2020.

#### **Développer une offre économique et commerciale de proximité**

Confrontée à la fragilité de son commerce de proximité, Bouvines sollicite un accompagnement en faveur des projets de reprise du petit commerce.

Poursuivre le renouvellement de la population

Bouvines continue à étoffer son offre en matière de logement avec le lotissement « les jardins d'Auguste » à proximité de la nouvelle école Léonard de Vinci.

#### **CHERENG**

Situé le long de l'axe départemental RD 941 qui relie Villeneuve d'Ascq à Tournai, Chérens est un bourg péri-urbain d'environ 3 000 habitants qui bénéficie d'un cadre de vie résidentiel au



cœur du Val de Marque.

	Commune	Territoire	MEL
<b>Superficie (km<sup>2</sup>)</b>	4,18	76,13(4%)	611,45
<b>Population</b>	3 001	105 623 (1 %)	1 113 833
<b>Densité de population (nb./ha)</b>	718	1 387	1 822
<b>Population de :</b>			
- de 20 ans	25%	28%	27%
+ de 65 ans	16%	11 %	13%
<b>Revenu médian (€/UQ)</b>	26 985	-	17 985
<b>Taux de chômage</b>	7,4 %	15,3%	15,7%
<b>Taux de logements sociaux</b>	5,59 %	35,4 %	25,7 %

(%) : la part de la commune - UC : unité de consommation - Source : ADULM sauf taux de logements sociaux issu de l'indicateur Filocom/ RPLS 2013

### Un patrimoine historique au sein d'une commune rurale

Le bourg de Chéreng s'étend de part et d'autre de la route de Tournai (RD 941 ) le long de laquelle se remarquent un ancien relais de poste, La Hamaide (inscrit à l'IMH) et le château de Montreuil, siège de la fédération de chasse, en retrait de la RD.

Chéreng maintient une identité rurale avec plus de la moitié du territoire communal de nature agricole, tout en préservant l'activité économique et commerciale (cartonnerie Mulliez, tissage Duquennoy).

Une dominante d'espaces naturels et agricoles

De nombreux équipements scolaires et péri-scolaires

Les équipements publics adaptés aux pratiques associatives, sportives et culturelles ainsi qu'à l'accueil de loisirs sont répartis dans la commune (Espace Planquart, salle Provo, halle couverte, terrains extérieurs).

Une offre importante de commerces, vente directe et services

Les nombreux commerces et services implantés de manière dispersée attirent une clientèle venant des communes alentour.

Trois exploitations agricoles réalisent une activité commerçante de vente et cueillette.

Une accessibilité surtout routière (RD941,A27)

Un renouvellement de l'offre de logement nécessaire

Confrontée à un vieillissement de la population et à une faible mobilité résidentielle des familles installées, la commune ne dispose pas de logements permettant l'installation de jeunes ménages, ni d'une offre destinée aux personnes âgées.

### LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

Diversifier l'offre de logements en maîtrisant l'étalement urbain

Une étude master-plan menée par la MEL a confirmé la nécessité de répondre au vieillissement de la population et a conduit la commune à proposer la maîtrise de l'extension urbaine en développant un projet d'habitat en continuité de la rue du cimetière, comprenant notamment un bégainage et des logements en primo-accession.

	Commune	Territoire	MEL
Mod Superficie (km <sup>2</sup> )	3,13	76,13(4%)	611,45
Population	1 147	105 623 (1 %)	1 113 833
Densité de population (nb. / km <sup>2</sup> )	366	1 387	1 822
Population de :			
- de 20 ans	26%	28%	27%
+ de 65 ans	14%	11 %	13%
Revenu médian (€/UQ)	35 057	-	17 985
Taux de chômage	5,9%	15,3%	15,7%
Taux de logements sociaux	2,52 %	35,4 %	25,7 %

(%) : la part de la commune - UC : unité de consommation - Source : ADULM sauf taux de logements sociaux issu de l'indicateur Filocom/ RPLS2013

## **GRUSON**

Commune rurale du Val de Marque, située dans le Mélantois, isolée des grands axes de communication, Gruson est bordée à l'ouest par la Marque qui fait office de limite communale avec Anstaing.

Un village pittoresque

Surnommée "la petite suisse du Nord", Gruson est un village à la fois résidentiel et campagnard, écrin de verdure au relief vallonné sur les hauteurs de la rive droite de la Marque. Des enjeux de préservation des espaces naturels et agricoles

Le plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Marque prescrit des champs d'expansion des crues en bordure de Marque, sur sa rive droite.

### **Une offre diversifiée en nouveaux logements**

Un béguinage de onze logements répond à la demande d'une population vieillissante. La construction du Domaine de la clé des champs assure le rajeunissement du village.

**Un centre-village à valoriser en lien avec la réorganisation des équipements publics**

### **Une vigilance en matière de déplacements**

La desserte bus du village est centralisée sur un seul arrêt, le Calvaire au centre du village. L'accessibilité essentiellement routière nécessite de sécuriser les modes doux et de modérer les vitesses.

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **Améliorer l'accessibilité**

Afin de tenir compte de l'expansion du village, une étude de faisabilité a été sollicitée auprès des services départementaux pour la mise en place d'un ou deux arrêts complémentaires. Concernant les liaisons intercommunales, les habitants de Gruson bénéficient des chemins multi-usages (piétons et cycles) réalisée le long de la Marque. Cependant, il reste quelques discontinuités à traiter, entre Anstaing et Gruson d'une part et Chéreng et Gruson par ailleurs.

**Des perspectives de renouvellement du centre-village**

Une réflexion autour des équipements publics centraux s'appuie sur une réserve foncière communale à l'arrière de la mairie correspondant à une emprise d'environ 1 ha occupé actuellement par un espace arboré.

### **Préserver le patrimoine environnemental face au risque de l'étalement urbain**

À l'horizon du SCOT, la commune de Gruson envisagerait son développement par l'urbanisation d'un site (chemin de l'arbre) et souhaite lancer une réflexion sur un secteur d'environ 3 ha

au sud-est du village.

## **PERONNE EN MELANTOIS**

Commune résidentielle et rurale au cœur du bassin de la Marque, Péronne-en Mélançois est située à la fois en limite de la couronne sud de Lille (Fretin) et de la Communauté de Communes du Pévèle-Carembault (Cysoing, Louvil, Templeuve).

	<b>Commune</b>	<b>Territoire</b>	<b>MEL</b>
<b>Superficie (km<sup>2</sup>)</b>	1,14	76,13(4%)	611,45
<b>Population</b>	872	105 623 (1 %)	1 113 833
<b>Densité de population (nb. 765)</b>		1 387	1 822
<b>Population de :</b>			
- de 20 ans	28%	28%	27%
+ de 65 ans	11 %	11 %	13%
<b>Revenu médian (€/UC)</b>	26 774		17 985
<b>Taux de chômage</b>	5,1 %	15,3%	15,7%
<b>Taux de logements sociaux</b>	3,57%	35,4%	25,7 %

(%) : la part de la commune - UC : unité de consommation - Source : ADULM  
sauf taux de logements sociaux issu de l'indicateur Filocom/ RPLS 2013

### **Une démographie plutôt dynamique**

La commune se compose d'une majorité de familles avec enfants (plus de 50 %).

La croissance de la population est stable avec une progression annuelle de 1,4% entre 1999 et 2007.

### **Une production de logements constante et diversifiée**

L'augmentation du parc de logements est plus rapide qu'à l'échelle métropolitaine.

Le développement se poursuit à un rythme maîtrisé notamment rue du Marais (opération d'une quarantaine de logements) et rue du Général-de-Gaulle (opération d'une dizaine de logements).

### **Un cadre de vie qui bénéficie d'un patrimoine remarquable**

Le village se caractérise par ses anciennes fermettes typiques en «rouge-barre», son église Saint-Nicolas et par ses marais, milieu écologiquement sensible aujourd'hui accessible à tous suite aux aménagements d'itinéraires de promenades et d'observation.

### **Une proximité des grands axes routiers, gare TER et aéroport à valoriser**

La desserte en transports en commun notamment par la ligne départementale N°220 reste insuffisante au regard des infrastructures proches (gare de Fretin, Lesquin et 4 cantons).

### **Un renouvellement urbain à accompagner**

Le site Rocq en limite communale avec Fretin, en grande partie inoccupé, est inscrit en convention EPF 2015-2019 dans l'objectif de le reconvertir.

### **Une accessibilité numérique à améliorer**

### **Une sécurisation des déplacements à renforcer**

La création d'itinéraires cyclables en « site propre » vers le secteur des 4 cantons est une priorité en matière de sécurisation des déplacements.

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

Préserver l'environnement et valoriser le cadre de vie  
un nouvel espace de loisirs est aménagé à l'entrée des Marais de Péronne.  
Offrir de nouveaux équipements et services en cœur de village  
La municipalité développe une réelle ambition pour inscrire son école dans l'ère du 21<sup>e</sup> siècle.

## **SAINGHIN EN MELANTOIS**

Commune péri-urbaine, Sainghin-en-Mélantois est une porte d'entrée du Val de Marque vers la Pévèle.

Avec la présence du CRT de Lesquin et du parc d'activités de la Haute-Borne, la commune a su préserver un cadre de vie de qualité.

	<b>Commune</b>	<b>Territoire</b>	<b>MEL</b>
<b>Superficie (km<sup>2</sup>)</b>	10,48	76,13(4%)	611,45
<b>Population</b>	2 509	105 623 (1 %)	1 113 833
<b>Densité de population (nb./UC)</b>	239	1 387	1 822
<b>Population de :</b>			
- de 20 ans	23%	28%	27%
+ de 65 ans	18%	11 %	13%
<b>Revenu médian (€/UC)</b>	26 838		17 985
<b>Taux de chômage</b>	6,5 %	15,3%	15,7%
<b>Taux de logements sociaux</b>	8,57 %	35,4 %	25,7 %

(%) : la part de la commune - UC : unité de consommation - Source : ADULM sauf tx de logements sociaux issu de l'indicateur Filocom/ RPLS 2013

### **Un bourg champêtre et actif aux portes de l'agglomération**

Situé au sud-est de Lille au confluent de la Marque et du ruisseau de la Noyelle, le village de Sainghin en-Mélantois conserve un aspect rural en contraste avec l'agglomération villeneuvoise. On y recensait en 2010 encore 17 exploitations agricoles.

### **De nouveaux logements face au déclin démographique**

La commune avait perdu près de 10% de ses habitants entre 1999 et 2007. Elle a retrouvé depuis cette période une croissance démographique plus soutenue.

L'aménagement d'un nouveau quartier d'une centaine de logements est en cours au nord de la commune.

### **Une situation stratégique**

Implantée au cœur d'un triangle formé au nord par l'A27 et à l'ouest par l'A23, le développement de la commune a permis de préserver en partie la plaine agricole et l'identité villageoise tandis que le CRT de Lesquin s'étendait à l'ouest au-delà de l'A23.

Rue de Lille, les Laboratoires ANIOS se développent régulièrement depuis les années 2000

### **Une accessibilité freinée aux heures de pointe**

A 9 km de Lille et à proximité immédiate des échangeurs des 4 Cantons, la commune de

Sainghin-en-Mélantois est traversée par deux axes routiers principaux (D146 et D 955) qui la relie d'une part de Lille à Cysoing vers Orchies et d'autre part de Roubaix - Villeneuve d'Ascq vers Fretin et Templeuve.

**Une forte attente en matière d'accessibilité numérique**

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **Préserver le patrimoine rural, l'activité agricole et le cadre de vie**

Le village de Sainghin-en-Mélantois vise une progression démographique modérée à l'horizon 2020 ne dépassant pas 3000 habitants. Cet objectif de développement permet de préserver le caractère de bourg rural dont les surfaces agricoles et naturelles représentent plus des deux tiers de la superficie communale.

#### **4.5.6. Territoire couronne Nord**

*Localisé en continuité directe du nord de Lille, le territoire de la Couronne Nord s'étend sur 11 communes (Marcq-en-Barœul, Lambersart, La Madeleine, Saint-André-lez-Lille, Marquette-lez-Lille, Wambrechies, Pérenchies, Capinghem, Prêmesques, Verlinghem, Lompret) alternant péri urbanité résidentielle et vastes espaces ruraux de qualité.*

*La plus peuplée, Marcq, compte 39 591 habitants, tandis que Capinghem, la moins peuplée, en compte 1 645 (NB : chiffre qui doit être réactualisé à la hausse avec les prochains chiffres officiels de recensement INSEE).*

*Il accueille 12,4 % de la population de la métropole regroupés sur 11,4 % de la superficie métropolitaine.*

*Ce niveau de population le classe au 4<sup>e</sup> rang des huit territoires, tant au plan du nombre que de la densité d'habitants au km<sup>2</sup>.*

Le territoire de la couronne Nord s'étend donc sur 11 communes réparties en deux sous territoires :

#### **Couronne Nord 1 : 6 communes**

Capinghem, Lompret, Pérenchies, Prêmesques, Verlinghem, Wambrechies.

#### **Couronne Nord 2 : 5 communes**

Lambersart, La Madeleine, Marcq-en-Barœul, Marquette, Saint André lez Lille.

## **COURONNE NORD 1**

### **CAPINGHEM :**

La commune de CAPINGHEM constitue l'une des quatre communes rurales de la Métropole Européenne Lilloise (MEL), historiquement la plus petite en termes de superficie et d'habitants.

Néanmoins, l'émergence du quartier Humanité a indéniablement changé la donne en amenant une population nouvelle qui sera mis en exergue par les prochains chiffres officiels du recensement.

Capinghem se situe entre LOMME et ARMENTIERES à 7 kms au Nord-Ouest de LILLE.

### **Données chiffrées de la commune**

*Enquête publique unique du 20 novembre 2018 au 11 janvier 2019  
Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU)  
Modification de 6 périmètres de délimitation d'abords des monuments historiques (PDA) situés sur les  
communes de Lille et Hellemmes (commune associée à Lille)*

		Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	1,86	69,67 (3 %)	611,45
Population	1 645	138 358 (1 %)	1 113 833
Densité de population (nb.	884	1 986	1 822
Population de :			
- de 20 ans	28%	26%	27%
+ de 65 ans	14%	16%	13%
Revenu médian (€/UC)	25 643	-	17 985
Taux de chômage	8,7 %	10,6%	15,7 %
Taux de logements sociaux	10,99%	18,1 %	25,7 %

Petite commune résidentielle, CAPINGHEM a vu sa population doubler en trente ans pour représenter au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 2104 habitants.

CAPINGHEM fait partie de l'arrondissement de LILLE et du canton d'ARMENTIERES.

La commune d'une superficie de 1,86 Km<sup>2</sup> présente deux aspects, d'une part le cœur du village ancien autour de l'église qui a gardé son caractère rural et d'autre part les nouvelles constructions autour des grands axes routiers qui lui donnent un aspect plus urbain. Ainsi la commune bénéficie d'une avantageuse dualité Ville-Campagne.

Le quartier Humanité, directement raccordé au réseau routier par la rocade Nord de LILLE et à la ligne 2 du métro de la MEL, créé sous forme d'expérience urbaine et sociale, a connu une réussite très rapide.

Cependant la transition urbaine reste à construire entre le centre-bourg et Humanité.

Les élus ont donc décidé de définir un projet d'aménagement économique sur le site du Tournebride ainsi que la réalisation d'une voie de circulation entre les deux secteurs de la commune.

Un Centre-Bourg dont l'armature urbaine s'appuie sur un maillage d'équipements publics vieillissant. Une opportunité pour la commune de redessiner son centre autour : D'équipements adaptés qui répondront à ses enjeux démographiques et urbains.

#### **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE :**

- Le développement d'une zone à dominante économique entre Humanité et le Centre-Bourg,
- La réalisation d'une voie de transit entre Humanité et le Centre-Bourg.
- La reconfiguration et la restructuration du schéma d'équipements publics de la commune.

Les contributions de la commune au projet métropolitain seront :

- participer à la dynamique d'aménagement foncier à vocation économique de la MEL, - - de de contribuer aux besoins de diversification des parcours résidentiels du territoire
- et de s'inscrire dans la démarche du futur Parc de l'Arc Nord pour consolider la qualité du cadre de vie de la commune.

La mutualisation pour certains équipements (salle polyvalente) et services à la population est envisagée avec les communes voisines d' ENNETIERES en WEPPES, LOMME et PREMESQUES. Les actions de la MEL en faveur du développement de la commune concernent l'habitat, les espaces publics et réseaux.

## LOMPRET:

LOMPRET, petite commune résidentielle, est située dans le cœur rural du territoire de la MEL, au Nord de la rocade Nord-Ouest.

### Données chiffrées de la commune

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	3,10	66,83 (5 %)	611,45
Population	2 315	116137(2%)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	747	1 738	1 822
Population de :			
- de 20 ans	27%	27%	27%
+ de 65 ans	15%	16%	13%
Revenu médian (€/UQ)	32 053	-	17 985
Taux de chômage	7,1 %	10,6%	15,7 %
Taux de logements sociaux	5,31 %	17%	25,7 %

LOMPRET a vu sa population baisser de 0,6% depuis 2011 pour représenter en 2016, 2301 habitants.

LOMPRET fait partie de l'arrondissement de LILLE et du canton de LAMBERSART. La commune d'une superficie de 3,10 Km<sup>2</sup> conserve une identité rurale et agricole au sein du futur Parc de l'Arc Nord.

Le territoire subit deux coupures importantes, la ligne TGV et la voie ferrée ARMENTIERES-LILLE.

L'accessibilité de la commune par le Sud (Rocade Nord-Ouest) via un ouvrage étroit sous la voie ferrée est assez peu fonctionnelle et dangereuse.

Cet enjeu prioritaire pour la commune se matérialise par deux projets qui sont d'une part la requalification du chemin de la Phalecque et la mise en sécurité du passage à niveau n°12, et d'autre part la requalification de la rue Brame à partir de l'échangeur n°7 via un cheminement urbain dans un quartier de LAMBERSART.

Les contributions de la commune au projet métropolitain seront de diversifier le parc de logements pour développer de la mixité intergénérationnelle, de s'inscrire dans la démarche du futur Parc de l'Arc Nord pour consolider l'identité rurale de la commune, d'identifier du foncier à vocation économique et la mutualisation, MEL (solutions de gestions...), LAMBERSART et VERLINGHEM (Nouvelles Activités Périscolaires), SIVOM Alliance Nord-Ouest (Instruction des permis de construire).

Les actions de la MEL en faveur du développement de la commune concernent l'économie, l'habitat, les espaces publics et réseaux, l'écologie urbaine.

## PERENCHIES :

La commune de PERENCHIES située à 7,4 Kms au Nord-Ouest de LILLE présente une urbanisation dense, marquée par son identité d'ancienne cité industrielle textile.

PERENCHIES fait partie de l'arrondissement de LILLE et du canton d'ARMENTIERES.



L'urbanisation est restée marquée par le passé industriel. L'identité d'ancienne cité industrielle textile se retrouve dans la densité urbaine élevée de la commune

### Données chiffrées de la commune

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	3,03	69,67 (4 %)	611,45
Population	8196	138 358 (6 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	2 705	1 986	1 822
Population de :			
- de 20 ans	29%	26%	27%
+ de 65 ans	14%	16%	13%
Revenu médian (€/UQ)	19315	-	17 985
Taux de chômage	9,9 %	10,6%	15,7%
Taux de logements sociaux	17,61 %	18,1 %	25,7 %

La commune comptait en 2016, 8366 habitants, en augmentation de 2,07% depuis 2011,

Une attractivité résidentielle certaine : Une demande forte de logements locatifs. Un niveau d'équipements publics important. Une proximité directe avec Lille et Lomme, leurs infrastructures médicales et commerciales.

Un taux de logements sociaux éloigné des 25 % définis par la loi ALUR malgré les efforts de la commune.

Un parc important de logements de type « maison ouvrière », constitutif d'un parc social de fait, non comptabilisable dans les objectifs de la loi.

Une quasi absence de capacités foncières nouvelles.

Le centre de la commune est coupé en deux par la voie ferrée assurant la liaison entre le Nord du département et le cœur de la métropole. Cette structure urbaine liée à une circulation de poids lourds importante, engendre des problèmes d'engorgement récurrents.

La commune connaît donc deux limites importantes à son développement, qui sont d'une part sa capacité foncière quasi absente et d'autre part son accessibilité.

*Concernant l'amélioration de l'accessibilité, le projet de contournement Sud-Est est prévu avec le lancement des études du passage sous la voie ferrée et la requalification du chemin du Vieux Soldat.*

*Concernant le développement du programme de logements, la commune répond au besoin par deux projets, l'un concerne la Prévôté (170 logements) l'autre le quartier de la Gare (135 logements).*

*Les contributions de la commune au projet métropolitain seront de saisir les opportunités en renouvellement urbain pour développer du logement, de développer l'intermodalité sur le territoire, de favoriser la création du foncier à vocation économique et mutualisation au sein de la MEL et du SIVOM Alliance Nord-Ouest.*

Les actions de la MEL en faveur du développement de la commune concernent les espaces publics et réseaux.

### **PREMESQUES:**



PREMESQUES est une commune rurale résidentielle, de la Couronne Nord située en frontière des bassins de la Lys et des Weppes. Idéalement placée, aux abords d'axes routiers majeurs, son attractivité est grandissante.

Nichée dans un environnement paysagé et agricole située à 10 Kms au Nord-Ouest de LILLE. La commune fait partie de l'arrondissement de LILLE et du canton d'ARMENTIERES.

### Données chiffrées de la commune

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	5,07	66,83 (8 %)	611,45
Population	2 227	116137(2%)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	433	1 738	1 822
Population de :			
- de 20 ans	29%	27%	27%
+ de 65 ans	10%	16%	13%
Revenu médian (€/UC)	23 924	-	17 985
Taux de chômage	7,5 %	10,6%	15,7 %
Taux de logements sociaux (1/1/15)	6,72%	17%	25,7 %

Elle comptait en 2016, 2138 habitants, en baisse de 2,51 % depuis 2011.

Un village « éco-responsable », la commune est engagée dans une démarche d'agenda 21 communal (projet territorial de développement durable) depuis 2013.

L'urbanisation de PREMESQUES est dispersée, dont deux pôles plus importants, le « centre-bourg » et à l'Est de la commune la « Montagne ». Le manque de service en Centre-Bourg favorise une attractivité naturelle vers Pérenchies (commerciale, résidentielle...).

Des potentiels fonciers réels qui pourraient contribuer à une diversification de l'offre de logements et à un maintien des populations de jeunes et âgées dans les années à venir.

La commune souhaite un développement mesuré (moins de 2300 habitants) pour garder une identité rurale.

Les contributions de la commune au projet métropolitain seront de favoriser le démarrage d'activités sur le site « Horseland » et mener une réflexion sur l'accueil de services et de commerces de proximité en centre-bourg, de poursuivre un effort modéré de constructions de logements, de s'inscrire dans la démarche du futur Parc de l'Arc Nord pour consolider la qualité du cadre de vie d'une commune qui veut rester « village », de maintenir un tissu associatif et sportif, de mutualiser des espaces publics et des services publics/privés avec les communes voisines de CAPINGHEM, LA CHAPELLE D'ARMENTIERES, HOUPLINES et PERENCHIES.

Les actions de la MEL en faveur du développement de la commune concernent les espaces publics et réseaux, les projets urbains ruraux et naturels, l'écologie urbaine.

### **VERLINGHEM :**

VERLINGHEM est une commune rurale et résidentielle bénéficiant d'un cadre verdoyant mêlant espaces agricoles, maraîchers et boisés. La Deûle borde son territoire sur une courte distance.

La commune fait partie de l'arrondissement de LILLE et du canton de LAMBERSART.

### Données chiffrées de la commune :

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	10,08	66,83 (15%)	611,45
Population	2 381	116137(2%)	1 113 833

*Enquête publique unique du 20 novembre 2018 au 11 janvier 2019*  
*Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU)*  
*Modification de 6 périmètres de délimitation d'abords des monuments historiques (PDA) situés sur les communes de Lille et Hellemmes (commune associée à Lille)*

Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	236	1 738	1 822
Population de :			
- de 20 ans	27%	27%	27%
+ de 65 ans	16%	16%	13%
Revenu médian (€/UQ)	26 453	-	17 985
Taux de chômage	4,9 %	10,6%	15,7%
Taux de logements sociaux (1/1/15)	4,99%	17%	25,7 %

Elle comptait en 2016, 2445 habitants, en augmentation de 3,69% depuis 2011.

Située à 8 Kms de LILLE, elle bénéficie d'une dimension économique (tertiaire et agricole) non négligeable.

Cependant son accessibilité par la requalification de la RD 654, rue de PERENCHIES, constitue une priorité pour la commune.

Le projet de développement de la commune consiste à maintenir le niveau de population en développant deux programmes d'habitat, les terrasses du Long Champ en centre-bourg et la deuxième phase du lotissement de la Roseraie.

La commune a pour objectifs de réaménager ses équipements publics.

Une attention particulière est portée à l'adaptation en termes d'accessibilité PMR de sa mairie et à la mise aux normes ERP de la salle du Tournebride dans le domaine de la Chanterelle.

Les contributions de la commune au projet métropolitain seront de poursuivre un effort mesuré de construction de logements, de s'inscrire dans la démarche du futur Parc de l'Arc Nord pour consolider la qualité du cadre de vie d'une commune qui veut rester « village » et mutualisation au sein de la MEL et du SIVOM Alliance Nord-Ouest.

Les actions de la MEL en faveur du développement de la commune concernent l'habitat, les espaces publics et réseaux.

## **WAMBRECHIES :**

Wambrechies est la 6<sup>e</sup> commune, en poids de population, des 11 communes la Couronne Nord. Elle constitue l'un des deux centres ruraux du territoire.

Une commune nichée au cœur du Val de Deûle.

Wambrechies est une commune à la fois rurale et périurbaine située au cœur du Val de Deûle, à 7 Kms au Nord de LILLE.

La commune fait partie de l'arrondissement de LILLE et du canton de LILLE 1.

### Données chiffrées de la commune

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	15,47	69,67 (22 %)	611,45
Population	9 784	138 358 (7 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	627	1 986	1 822
Population de :			
- de 20 ans	27%	26%	27%
+ de 65 ans	15%	16%	13%
Revenu médian (€/UQ)	22 529	-	17 985
Taux de chômage	8,8 %	10,6%	15,7%
Taux de logements sociaux (1/1/15)	19,21 %	18,1 %	25,7 %

Elle comptait en 2016, 10 539 habitants, en augmentation de 8,59% depuis 2011.

Le port de plaisance, les parcs, son patrimoine bâti, la coulée verte le long de la Deûle, ses services et ses espaces agricoles participent à l'attractivité de son cadre de vie.

Une solide dynamique économique et urbaine caractérise la commune, grâce à la vitalité de plusieurs parcs d'activités (Eco Park, Parc du Chat, parc du Moulin, Parc de la Becquerelle...) ainsi que le renforcement projeté de la zone portuaire industrielle.

Le potentiel touristique peut encore être valorisé (Château de Robersart et son parc en rénovation progressive, le port de plaisance en saturation, les itinéraires cyclables...). Le projet de développement de la commune se poursuit sur le quartier Est où un vaste projet d'habitat (environ 700 logements) vient répondre à la volonté de rééquilibrer sa population entre les deux rives de la Deûle.

Le port industriel qui s'étend sur 33 ha est amené à se développer et la Deûle recalibrée pour permettre le passage de péniches de 3 000 tonnes, en lien avec le futur canal Seine-Nord et les canaux belges et hollandais.

La commune de WAMBRECHIES s'est également engagée avec celle de MARQUETTE dans la mise en œuvre d'un agenda 21 intercommunal s'inscrivant dans une charte pour le développement durable.

*Les contributions de la commune au projet métropolitain seront de poursuivre l'effort de logements sociaux, de favoriser le développement économique fluvial de la métropole, de s'inscrire dans la démarche du futur Parc de l'Arc Nord pour consolider la qualité du cadre de vie, Mutualisation au sein de la MEL et du SIVOM Alliance Nord-Ouest, à l'observatoire fiscal et gestion des autorisations de droit des sols.*

Les actions de la MEL en faveur du développement de la commune concernent l'habitat, les transports et déplacements, les espaces publics et réseaux, les projets urbains ruraux et naturels.

## **TERRITOIRE COURONNE NORD 2**

Ceinture Nord de l'agglomération lilloise, les communes suburbaines de la Couronne Nord 2 prolongent Lille jusque la rocade autoroutière Nord-Ouest pour partie et ouvrent sur les Grands Boulevards pour la partie centrale.

Ces communes, si proches du cœur de la métropole, sont attractives, notamment en termes d'habitat, mais elles ont néanmoins le défi du manque d'espace libre ou du renouvellement urbain ajouté à une saturation de la circulation automobile.

## **LA MADELEINE**

Avec une population de 22 221 habitants, La Madeleine est la 3<sup>e</sup>, en poids de population, des 11 communes de la Couronne Nord.

Elle constitue l'une des 5 communes suburbaines du territoire.

### **Physionomie de la commune de La Madeleine :**

La Madeleine est la commune la plus « minérale » de la Métropole Européenne de Lille. La particularité la plus évidente de cette commune est sa très forte densité de population, 4 fois

plus que la densité de la MEL comme de la Couronne Nord. En bien des endroits l'impression de ne pas avoir quitté la ville de Lille se fait sentir, tant l'urbanisme est similaire.

Sa superficie est de 2,84 Km<sup>2</sup>.

La commune se situe donc au nord de Lille, de part et d'autre des « Grands Boulevards ». D'ailleurs, La Madeleine fait partie de l'arrondissement de Lille, canton de Lille1.

### **Données chiffrées de la commune**

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	2,84	69,67 (4 %)	611,45
Population	22 221	138 358 (16 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	7 824	1 986	1 822
Population de :			
- de 20 ans	22%	26%	27%
+ de 65 ans	15%	16%	13%
Revenu médian (€/UQ)	20 634	-	17 985
Taux de chômage	12,6%	10,6%	15,7%
Taux de logements sociaux	25,5%	18,1 %	25,7 %

### **Démographie communale :**

#### **1. La population :**

La Madeleine est une commune industrielle avec une population active nombreuse (le sommet est en 1962 de 23 381 habitants), puis la chute est brutale avec la fermeture simultanée de grands sites industriels (1975 : 20 999 madeleinois) pour une remontée avec une autre population socialement variée, surtout des « résidents » travaillant hors de la commune ou retraités.

Une population majoritairement adulte (63% des habitants)

#### **2. La densité de population**

Le taux de logements sociaux est de 25,5 %, ce qui veut dire que la mixité sociale de sa population est réelle, en dépit de la vitrine très bourgeoise que la commune offre en bordure du Grand Boulevard.

### **Caractéristiques de la commune :**

- La commune la plus dense de la Métropole donc qui se caractérise par une continuité urbaine et fonctionnelle avec Lille et une forte mixité sociale avec des quartiers d'habitat traditionnel en cœur de ville et à proximité de l'ancien tissu industriel, notamment le paysage est marqué par quelques grands ensembles des années 70 tel que sur le secteur de la Nouvelle Madeleine.
- Une qualité de vie évidente qui se manifeste par un niveau d'équipement public et commercial révélateur de la qualité urbaine et de l'attractivité résidentielle de la commune. La contiguïté avec les quartiers remarquables de Lille (Vieux Lille, Euralille), l'offre en transports favorisant l'intermodalité et la présence de la Deûle comme atout supplémentaire à l'attractivité communale renforcent cet aspect très positif.
- Une ville encore marquée par la désindustrialisation mais qui se tourne vers le tertiaire. 72 % de l'activité économique de la ville provient maintenant du secteur tertiaire même s'il existe un noyau industriel toujours solide (secteurs Pré Catelan, St Charles notamment). En termes de paysages, de nombreuses friches sont reconquises ou en cours de reconquête, héritage de

ce passé industriel qui est l'origine du développement de cette commune, avec ses quartiers populaires (Berkem, St Charles) aujourd'hui « quartiers en veille » selon la politique de la ville.

- Un potentiel à exploiter aux frontières de la commune : à l'ouest, via le renouvellement urbain en bord de Deûle, au nord, via le redéploiement du quartier St Charles, à l'est via la requalification du Grand Boulevard qui doit réduire son effet de rupture urbaine, enfin au sud, via un projet d'aménagement sur le secteur de Coubertin pour réduire l'effet de fracture de la D 749.

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **1) La reconquête urbaine au cœur du projet de développement de la commune.**

Le passé industriel, l'identité urbaine et le potentiel en termes de renouvellement urbain constituent les véritables moteurs de développement de la ville de La Madeleine, selon toujours le principe de la mixité sociale et fonctionnelle. Cette politique s'applique tant pour l'habitat que pour les équipements publics (exemple : un pôle raquettes) et économiques (exemple la friche SNCF).

**2) Une volonté forte de conforter la centralité** communale avec le projet de redessiner le Cœur de Ville, notamment en requalifiant la place du marché. Création d'une commission extra-municipale associant les habitants pour développer les initiatives rassemblant les diverses populations en ce cœur de ville, à l'exemple de la médiathèque municipale. Projet également d'intégrer l'axe structurant de la rue du Général de Gaulle à ce cœur de ville, lieu de rencontres.

### **3) Terminer le « carré magique culturel » madeleinois**

La commune cherche à développer son offre d'équipements culturels déjà bien entamé ( 3 côtés du carré constitués du Conservatoire, de la nouvelle Médiathèque et du centre culturel le Millénaire) en transformant l'ancienne chaufferie industrielle Huet en salle modulable de spectacles. Le but est de proposer des équipements et une programmation culturels cohérents en mutualisant les moyens avec les communes voisines de Marquette et Marcq en Baroeul.

## **ACTIONS DE LA MEL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

**Habitat** : Développer une offre diversifiée

**Espace public et réseaux** : Aménager l'espace public conformément aux politiques métropolitaines

Accompagner les projets communaux.

Mettre en œuvre les itinéraires cyclables sur les voies routières

**Maintenir le patrimoine**, essentiellement réfection de trottoirs et réfections de chaussées

**Economie** : développer les parcs d'activités du territoire

**Collaborer à l'aménagement et au renouvellement de la ville** (requalification des sites Pardoën et rue Trulin, optimisation du réseau d'assainissement « amont Marquette »)

## **LAMBERSART**

*Lambersart est la 2<sup>e</sup> commune en poids de population des 11 communes de la Couronne Nord. Elle constitue l'une des 5 communes suburbaines du territoire en étant directement rattachée*

à l'urbanisation dense de l'agglomération.

Sous un dessin d'arbre stylisé, un slogan accrocheur « Lambersart Naturellement » donne le ton quand on entre dans cette commune. Et c'est bien l'impression que Lambersart donne : chercher l'union entre la nature et la ville

### Données chiffrées de la commune :

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	6,16	69,67 (9 %)	611,45
Population	28 581	138 358 (21 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	4 640	1 986	1 822
Population de :			
- de 20 ans	26%	26%	27%
+ de 65 ans	16%	16%	13%
Revenu médian (€/UQ)	24 024	-	17 985
Taux de chômage	11,2%	10,6%	15,7%
Taux de logements sociaux	17,22%	18,1 %	25,7 %

### **Physionomie de la commune de Lambersart :**

Lambersart, arrondissement de Lille, est chef lieu de canton.

En 2016, la commune a reçu 4 fleurs au concours national des Villes et Villages Fleuris. Mais cela fait de nombreuses années que la politique communale est tournée vers une grande qualité de vie aux portes de Lille.

Exemple parmi d'autres, une expérience de lagunage naturel sur le canal de la Deûle est l'une des premières de la région et de France, mise en place par les VNF (dont une partie de l'administration est sise dans la commune) dans les années 1990.

Effectivement, l'eau circule, parallèlement au canal, dans le lagunage naturel linéaire, en s'épurant. Les organismes aquatiques et palustres trouvent là un habitat protégé du batillage, se substituant pour partie à l'habitat naturel détruit par l'artificialisation des berges ou le batillage.

Actuellement, les VNF développent un projet de gestion de restauration des berges de canaux ou de bassins de dépôts de boues de curage, dans le cadre de la Trame verte régionale. Cet échantillon d'infrastructure naturelle, a valeur de test pour les projets régionaux de corridors biologiques.

Lambersart est une commune bourgeoise. En témoignent un assez grand nombre de grandes maisons au charme suranné avec jardins privés dotés de grands arbres anciens.

### **Démographie communale :**

#### **1. La population**

La population de Lambersart a connu son apogée en 1975 avec 29614 habitants. Depuis cette date ce chiffre est en baisse constante : en 2011, 28581 lambersartois et 2016 27618 habitants, soit une baisse donc récente de 3,37 %.

La structure en classes d'âges de la population est conforme aux moyennes de la MEL. Mais les grandes maisons bourgeoises sont coûteuses d'entretien et trop grandes pour la taille actuelle des familles, d'où une proportion importante de vacance dans ce type d'habitat. Lambersart est attirant mais l'offre de logements modernes est insuffisante.

## **2. Les logements sociaux**

Le point de faiblesse de la commune est là : 17,60 % de logements sociaux en 2016, en légère remontée par rapport à 2011 (17,22 %). La réglementation nationale impose 25 % aux communes (la MEL est à 25,7 %) et en-dessous de 20 % la commune paie des pénalités annuelles variables selon le degré « d'effort » pour pallier ce manque.

Lambersart paie un passé de ville très bourgeoise. Enrayer ce mouvement tout en conservant le caractère agréable du cadre de vie est l'enjeu primordial du PLU2

### **Caractéristiques de la commune :**

- 1) Une commune au caractère résidentiel de haute notoriété donc avec un cadre de vie très attractif favorisé par les berges de la Deûle à proximité de la citadelle de Lille et du quartier Vauban. Une ville encore très marquée par la présence d'une partie de la population aux revenus importants.
- 2) Une attractivité économique orientée vers le tertiaire : le poids du tertiaire dans l'économie lambersartoise est passé de 67 % en 1975 à 87 % en 2010, avec notamment le succès des parcs récents du Canon d'Or et Cessoie Sud. Un effort à faire pour accroître la desserte en transports publics, en particulier pour la ZAC du Pont Royal.
- 3) Une animation culturelle et touristique reconnue avec le Colysée, maillon incontournable et foisonnant du réseau des Maisons Folie de la métropole, la culture au cœur du pôle animation du Pacot Vandracq. Sans oublier le rôle joué par les bords de la Deûle pôle d'animation culturelle et touristique avec les « Dimanches au bord de l'eau » et Lambersart Plage

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

1) **L'aménagement du quartier de la Cessoie au nord ouest de la commune**, dernière possibilité d'extension de la zone bâtie de la ville sur 45 ha. De nombreuses études ont déjà été faites avec des scénarii différents. Production de logements dont une partie de logements sociaux en locatif ou accession, avec activités tertiaires, sont au centre de la réflexion. La concertation avec les riverains et le monde agricole sont également un élément déterminant du projet.

2) **Une requalification du Cœur de Bourg**, un projet central pour la commune avec l'aménagement notamment des espaces publics de l'îlot Saint-Calixte et Place Félix Clouët

3) **Aérer le tissu dense d'habitat du quartier du Canteleu**, avec le projet notamment d'une végétalisation globale du quartier et une coulée verte vers les bords de la Deûle

## **ACTIONS DE LA MEL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

**Habitat** : développer une offre diversifiée en matière de logements mais aussi réaliser des hébergements spécifiques

**Espace public et réseaux** : accompagner les projets communaux, si minimes soient-ils

**Maintenir le patrimoine** : essentiellement réfection de trottoirs, chaussées

## MARCQ EN BAROEUL

En termes de poids démographique, Marcq en Baroeul est la première des communes de la Couronne Nord. Elle constitue l'une des 5 communes suburbaines du territoire, dont l'urbanisme constitue une transition entre le centre dense de l'agglomération et les campagnes métropolitaines.

### Données chiffrées de la commune

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	14,04	66,83 (21 %)	611,45
Population	39 591	116137(34%)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	2 820	1 738	1 822
Population de :			
- de 20 ans	26%	27%	27%
+ de 65 ans	17%	16%	13%
Revenu médian (€/UC)	25 007		17 985
Taux de chômage	10,9%	10,6%	15,7%
Taux de logements sociaux	18,39%	17%	25,7 %

### Physionomie de la commune de Marcq en Baroeul :

La superficie de Marcq en Baroeul est de 14,04 km<sup>2</sup> soit 21 % des 11 communes de la Couronne au Nord de Lille. C'est à la fois une ville dense, autour du Grand Boulevard mais pas que, et une commune avec des terres agricoles ou naturelles rurales.

### Démographie communale :

#### 1. La population :

En 2016, la population communale est de 38 805 marcquois. C'est en diminution par rapport à 2011 qui avait 39 591 habitants. Mais il est nécessaire de pondérer : Marcq en Baroeul, mis à part 2011, oscille depuis longtemps entre 38 000 et 39 000 habitants. La commune a un pourcentage de personnes âgées de 17 %, supérieur à la MEL 13 % certes, mais non remarquable pour autant.

#### 2. La « richesse » de la population

Avec Croix et Bondues, Marcq en Baroeul a les taux d'imposition les plus élevés de la MEL.

A l'époque assez récente de l'ISF, la commune était la 17<sup>ème</sup> ville de France « riche ». Il n'est donc pas étonnant de constater un taux faible de logements sociaux (18,39 %), supérieur néanmoins à Lambersart.

### Caractéristiques de la commune :

1) Une forte notoriété résidentielle : Outre la qualité architecturale de certaines demeures, l'environnement mixte dans la ville intègre près d'un tiers de zone naturelle qui contribue à la qualité du cadre de vie, comme par exemple en pleine ville l'hippodrome du Croisé-Laroche, de renommée nationale. La vie de la commune s'organise en 7 quartiers au caractère propre et 3 pôles de commerce de proximité.



- 2) Une économie particulièrement dynamique : Marcq en Baroeul concentre près de 45 % des entreprises de la Couronne Nord dont des entreprises prestigieuses comme les établissements Lesaffre ou les Boulangeries Paul faisant de cette commune la « ville du pain et du levain » sur 9 parcs d'affaires privés. La zone du Pavé Stratégiques développe autour de l'économie dédiée aux sports, aux loisirs et de la santé.
- 3) Une ville durable : la commune, dès 2006, s'est engagée dans une démarche de développement durable l'Agenda 21 et s'y tient.
- 4) Une ville socialement contrastée : les écarts de revenus importants entre quartiers favorisés et populaires, dont le quartier de la Briqueterie classé en Politique de la Ville
- 5) Mais des efforts de production de logements dans un contexte foncier contraint : la commune intègre dorénavant une part de 30 % de logements sociaux dans ses programmes en dépit du potentiel foncier qui s'amenuise.

### **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

- 1) **Bien habiter la ville** : renouvellement urbain comme nouveaux programmes d'habitat, la ville veut répondre aux diverses demandes métropolitaines, tant sur les logements sociaux que sur les logements en accession à la propriété et de grand standing qui participent à la grande attractivité de la commune. Elle souhaite garder un tissu urbain dense autour du Grand Boulevard et un habitat moins dense dans les autres quartiers
- 2) **Créer des emplois** : poursuivant son histoire basée sur l'accueil optimale de la vie économique, Marcq en Baroeul souhaite continuer sa politique d'activités économiques fondées dans le tissu urbain, en privilégiant la « ville des courtes distances » entre lieu d'habitation et lieu de travail.
- 3) **Réinventer son art de vivre** notamment par une restructuration audacieuse du Grand Boulevard. En effet, en couvrant une partie des voies de circulation, la surface libérée serait dédiée à une zone exceptionnelle de promenade urbaine et de loisirs en cœur résidentiel d'Euralille
- 4) **Accompagner les quartiers moins favorisés**, en particulier en développant un accompagnement d'accès à l'emploi pour ses habitants (création d'un hôtel d'entreprises pour jeunes créateurs, épicerie-école ...)

### **ACTIONS DE LA MEL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

**Habitat** : développer une offre diversifiée en matière d'habitat

**Espace public et réseaux** : accompagner les projets communaux d'aménagement de l'espace public, notamment l'enfouissement et l'amélioration des réseaux

**Maintenir le patrimoine**, essentiellement les réfections de trottoirs et revêtements de chaussées

## **MARQUETTE-LEZ-LILLE**

Avec une population de 10 029 habitants.

Marquette est la 5<sup>e</sup> commune, en poids de population des 11 communes de la Couronne Nord. Elle constitue l'une des 5 communes suburbaines du territoire.

### Données chiffrées de la commune

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	4,86	69,67 (7 %)	611,45
Population	10 029	138 358 (7 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	2 064	1 986	1 822
Population de :			
- de 20 ans	27%	26%	27%
+ de 65 ans	12%	16%	13%
Revenu médian (€/UC)	20 082		17 985
Taux de chômage	11,6%	10,6%	15,7%
Taux de logements sociaux	23,4 %	18,1 %	25,7 %

#### **Physionomie de la commune de Marquette-lez-Lille :**

Voisine de La Madeleine et de Marcq en Baroeul, Marquette-lez-Lille offre une toute autre physionomie, tant au niveau social que du bâti urbain.

C'est une ancienne ville industrielle concentrée le long de la Deûle ( Massey-Ferguson, Decauville, Kuhlman-Rhodia, Sonoco, Malteries modernes ou Grands Moulins de Paris ...) aux friches actuelles immenses, devenue depuis une quinzaine d'années une ville résidentielle à la population socialement variée, globalement classe moyenne active.

#### **Démographie communale :**

La population en 2016 est de 10 424 habitants, en hausse par rapport à 2011 10 029 marquettois.

Avec l'arrêt quasi simultané des industries traditionnelles sur Marquette-lez-Lille dans les années 1990, le chiffre de la population peu à peu est remonté.

Néanmoins, la fonction première de la ville a connu une mutation : de ville où l'on travaille, Marquette est devenue une ville où l'on habite pour travailler ailleurs.

#### **Caractéristiques de la commune :**

1) Une ville qui s'est transformée et qui est encore amenée à se redessiner : la ville s'est réurbanisée avec les quartiers résidentiels Village-en-Flandre, Haut-Touquet et le développement d'une activité commerciale de proximité. Avec le site Rhodia, des opportunités de renouvellement urbain sont à saisir. Des sites d'implantation économique se déploient : Bouverne, Riveo.

2) Une accessibilité qui devra s'adapter au développement des projets d'aménagement : le problème des voies de communication sur Marquette est réel : la Corolle ne répond pas aux besoins de desserte transversale de la commune, le besoin urgent du redéploiement du V'Lille se fait sentir.

Le projet de LINO Nord est nécessaire pour la greffe urbaine du projet Rhodia. L'utilisation de la Deûle pour le transport de personnes par navettes fluviales serait une opportunité pour soulager le réseau viaire saturé dans cette partie

### **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

1) La volonté de lancer des projets opérationnels de reconquête du site Rhodia notamment, la commune étant soucieuse de pouvoir utiliser ces grands potentiels fonciers en proximité immédiate de Lille pour des programmes ambitieux de logements, voire la création de nouveaux quartiers.

2) Une volonté de continuer à accompagner le développement économique de la commune, en saisissant toutes les opportunités y compris dans le vaste projet du site Rhodia. Ainsi, la commune encourage la famille Lesaffre qui veut réhabiliter et réinscrire dans son circuit de production le site des Grandes Malteries, en bord à voie d'eau.

3) Poursuivre l'engagement commun avec Wambrechies en matière de développement durable : au cœur de cet engagement intercommunal, la mise en application de l'Agenda 21

4) Etoffer l'offre d'équipements publics au service de la population communale, notamment la Maison de la Famille dans la ZAC de la Becquerelle qui regroupe en un même lieu crèches, PMI et relais d'assistantes maternelles. Ou encore construction d'une salle polyvalente communale, médiathèque et terrain synthétique de sport

### **ACTIONS DE LA MEL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

**Habitat** : développer une offre diversifiée en matière d'habitat

**Espace public et réseaux** : accompagner les projets communaux d'aménagement de l'espace public, notamment l'enfouissement et l'amélioration des réseaux

**Maintenir le patrimoine**, essentiellement les réfections de trottoirs et revêtements de chaussées

## **SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE**

Avec une population de 11 524 habitants, Saint-André est la 4<sup>e</sup> en poids de population, des 11 communes de la Couronne Nord. Elle constitue l'une des 5 communes suburbaines du territoire.

Voisine de Lambersart et si différente !

Saint-André pour le Nord de la France c'est l'ancien hôpital psychiatrique Ulysse Trélat, aujourd'hui une friche en plein cœur de ville, marqué par un cachet patrimonial incontestable. Plus récemment, Saint-André c'est l'usine Caby qui ferme.

Saint-André c'est aussi une ville saturée, aux heures de pointe mais pas que, pour circuler en voiture ou s'y stationner.

### Données chiffrées de la commune

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	3,16	69,67 (5 %)	611,45
Population	11 524	138 358 (8 %)	1 113 833
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	3 647	1 986	1 822
Population de :			
- de 20 ans	27%	26%	27%
+ de 65 ans	16%	16%	13%
Revenu médian (€/UQ)	20 699	-	17 985
Taux de chômage	11,8%	10,6%	15,7%
Taux de logements sociaux	22,94 %	18,1 %	25,7 %

### **Physionomie de la commune de Saint-André-lez-Lille :**

Aux portes de Lille, Saint-André est une commune résidentielle à la population socialement variée. Alors que le revenu médian de sa voisine immédiate Lambersart est de 24 024 €/UC,

celui de Saint-André est de 20 699, supérieur néanmoins à l'ensemble de la MEL qui est de 17 985 €/UC.

**Démographie communale :**

En 2016, Saint-André-lez-Lille compte 12 293 habitants, soit en progression de 6,67 % par rapport à 2011 (11 524 habitants), égalant presque l'apogée de 1975 qui comprenait 12 443 andrésiens.

Mais c'était avant la crise des industries traditionnelles françaises. La structure de cette population montre que nous avons affaire à majoritairement des familles insérées dans la vie active, la proportion de personnes retraitées étant à peine supérieure à la moyenne de la MEL.

**Caractéristiques de la commune :**

1) Une commune qui participe à l'identité résidentielle de la Couronne Nord : en géographie, nous dirions que Saint-André est à l'interface ville/campagne : au sud la contiguïté avec Lille et son niveau de services et d'équipements publics favorables au développement résidentiel, et au nord la proximité de la campagne sitôt sorti de la commune. Interface largement positive en termes d'attractivité.

2) la reconquête urbaine comme moteur du développement urbain de la commune, en particulier grâce au grand potentiel foncier que représentent les friches industrielles (friche Rhodia, Ulysse Trélat, Jean Caby, Cœur de Deûle ...)

3) Une offre de logements locatifs qui continue à se développer, améliorant encore le bon pourcentage actuel en terme de logements sociaux.

4) Point noir de la commune : les déplacements urbains saturés, à l'image de l'avenue De Lattre de Tassigny. L'accessibilité nécessitera d'être réétudiée avec la mise en œuvre des grands projets de renouvellement urbain, notamment l'entrée de ville venant de Lille avec la requalification du site Caby, la réalisation de tronçons de la LINO avec une desserte correcte de bus en corollaire de l'aménagement des sites Rhodia et le secteur de la gare à repenser.

**LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

1) La volonté d'engager la requalification du site Rhodia : 60 ha de friches répartis sur les communes de Saint-André et Marquette à aménager en mixant activités économiques et secteurs résidentiels d'habitat sur la partie Portes de l'Abbaye

2) Réussir la reconversion du site Ulysse Trélat, 7 ha en coeur de ville à transformer en nouveau quartier d'habitat réintégré dans la ville sans lui retirer son cachet patrimonial et sans oublier de réfléchir sur les enjeux d'accessibilité

3) Valoriser le secteur Cœur de Deûle pour là encore ériger un quartier d'habitat de qualité en bord à voie d'eau

**ACTIONS DE LA MEL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

**Habitat :** développer une offre diversifiée en matière d'habitat

**Espace public et réseaux :** accompagner les projets communaux d'aménagement de l'espace public, notamment l'enfouissement et l'amélioration des réseaux

**Maintenir le patrimoine,** essentiellement les réfections de trottoirs et revêtements de chaussées

**4.5.7. Territoire couronne Sud**

**SUD 1**

## **EMMERIN**

La commune d'Emmerin a une superficie de 4,91 km<sup>2</sup> pour une population de 3174 habitants (2016) et une densité de 654 habitants au km<sup>2</sup>.

Le revenu médian est de 23295€/UC alors que celui de la MEL est de 16944€.

Son taux de logements sociaux est de 2,21%.

La commune, située à moins de 5 km de Lille, a un cadre de vie exceptionnel lié à la protection des champs captant qui permet à la commune de valoriser son caractère naturel.

Toutefois les champs captant contraignent tout développement.

Par manque de moyens, les projets de la commune sont compromis s'ils ne sont pas aidés et accompagnés.

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **Une commune en harmonie avec son environnement**

La municipalité va reprendre les principes d'un développement durable et responsable. Cela se traduira par la mise en œuvre de projets « agenda 21 communal ».

Les contraintes budgétaires doivent également inciter à rationaliser les dépenses.

### **La recherche d'une qualité, moteur du développement urbain**

La commune va conforter son cadre de vie et consolider les liens sociaux.

A l'extension urbaine, la commune préfère exploiter les dernières « dents creuses » communales. La municipalité poursuit une logique qualitative : privilégier le long terme en générant de la cohérence sociale plutôt que consommer immédiatement les derniers espaces disponibles.

La commune se veut expérimentale en la matière.

### **La municipalité ambitionne un développement vertueux**

La commune ne dispose pas de zone d'activités. Elle souhaite favoriser des activités respectueuses de l'environnement.

Le développement d'une agriculture responsable et d'un commerce de proximité, si possible en circuit court, sera priorisé.

### **Des principes métropolitains appliqués localement**

La municipalité désire valoriser son cadre de vie, notamment en adoptant les préconisations du master-plan « champs captant ».

A titre d'exemple, le principe des hémicycles sera mis en œuvre localement pour préserver les franges urbaines.

### **Une évolution de la mobilité**

La réalisation de la LINO doit améliorer l'accessibilité d'Eurasanté et des communes voisines. La municipalité mise sur cette réalisation pour préserver le cœur de ville des circulations pendulaires. Elle ambitionne le développement d'une mobilité douce, en adéquation avec les principes du développement durable.

### **Un nouveau souffle culturel**

La municipalité souhaite mettre en place de nouveaux programmes culturels.

Les Emmerinales et les Bouquinades doivent développer et favoriser les rencontres entre Emmerinois. Des équipements sportifs seront également rénovés telles la salle de tennis et la salle d'évolution.

## **HOUPLIN-ANCOISNE**

Située dans le Mélantais à 12 km de Lille, la commune d'Houplin-Ancoisne a une superficie de 6,48 km<sup>2</sup> pour une population de 3439 habitants (2016) ; la densité de la population est de 532 habitants au km<sup>2</sup>.

Le revenu médian est de 21864€/UC ; celui de la MEL étant de 16944€.

Le taux de logements sociaux est de 17,01%.

La commune s'est développée le long de la route reliant Houplin à Ancoisne. Cette commune est gardienne de l'Eau des champs captant.

La commune bénéficie d'un atout grâce au jardin Mosaic d'une superficie de 33 ha.

La commune dispose de peu de possibilités pour poursuivre son développement.

### **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

#### **Un élan participatif**

La municipalité souhaite se baser sur les recommandations de la chambre régionale des comptes pour déterminer le projet de mandat. L'optimisation des bâtiments communaux est programmée. Au niveau de la gouvernance, la municipalité souhaite s'appuyer sur les principes de la démocratie participative, notamment par un management participatif des habitants et des associations. Certains projets sont néanmoins envisagés, notamment en matière d'enfance et de famille et une étude va être lancée en vue de la création d'une maison d'accueil rurale pour personnes âgées.

#### **Un développement urbain limité**

La commune dispose de peu d'espaces pour poursuivre son développement. La municipalité souhaite donc optimiser le fonctionnement communal. Les écoles pourraient être rassemblées et le fonctionnement des deux médiathèques sera optimisé, notamment par une mise en réseau. Les espaces ainsi libérés pourront permettre l'éclosion et la réalisation de nouveaux projets.

#### **Favoriser l'activité économique**

L'activité économique étant souvent incompatible avec la protection des champs captant, la municipalité va soutenir les entreprises en place afin qu'elles puissent exercer leur activité. La municipalité souhaite également développer le commerce de proximité pour revitaliser les deux bourgs.

#### **L'excellence naturelle**

Les champs captant ont donné l'occasion au Parc de la Deûle de se développer. La municipalité entend poursuivre l'extension de l'équipement et profiter de ses retombées. Les jardins Mosaic, et plus généralement le Parc de la Deûle s'inscrivent comme une priorité du mandat municipal.

#### **Limiter les nuisances**

La commune connaît de nombreuses circulations pendulaires perturbant son fonctionnement. La municipalité souhaite donc contraindre certaines circulations. L'incitation à l'utilisation des modes doux, particulièrement adapté au cadre naturel environnant, et le développement des transports collectifs sont également envisagés.

### **Développer sport et culture**

Au niveau culturel, la municipalité entend favoriser les synergies des événements municipaux avec les activités culturelles proposées par Mosaic.

Au niveau sportif, la commune souhaite soutenir les activités et leur permettre de se développer. Dans ce cadre, le club de football devrait disposer d'un club-house, par exemple.

## **LOOS**

Au Sud-Ouest de la banlieue lilloise, la commune de Loos d'une superficie de 6,95 km<sup>2</sup> à une population de 22076 habitants (2016) et une densité de 2996 habitants au km<sup>2</sup>.

Le revenu médian est de 16333€/UC pour 16944 pour la MEL.

Le taux de logements sociaux est de 39,21%.

Loos bénéficie de nombreux axes de desserte facilitant son développement.

Le développement du pôle EURASANTÉ valorise le savoir-faire communal.

La commune est limitrophe des champs captant et du Parc de la Deûle ce qui doit favoriser le développement des zones de loisirs et de détente.

Le quartier des Oliveaux va profiter de l'ANRU ; le quartier Clémenceau sera concerné par la politique de la ville.

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **Optimiser le fonctionnement**

La municipalité souhaite un fonctionnement communal optimisé. La mise en œuvre d'un contrôle de gestion intégrant de nouveaux outils, telles les démarches qualité, va permettre d'optimiser l'organisation et les moyens communaux.

### **Dynamiser l'urbain**

La municipalité souhaite reconfigurer le cœur de ville, notamment en réaménageant l'espace adjacent au centre François-Mitterrand. Une partie de la rue du Maréchal Foch est également concernée, notamment par une requalification de bâtiments communaux. Le quartier des Oliveaux va bénéficier de l'ANRU et le quartier Clémenceau sera concerné par la politique de la ville.

### **Exploiter le pôle d'excellence**

La municipalité souhaite poursuivre le développement du pôle d'excellence Eurasanté. Au niveau du commerce, la requalification du cœur de ville doit revitaliser le commerce de proximité. Enfin, au niveau construction du centre commercial des Oliveaux, un programme ambitieux de rénovation est envisagé avec une enseigne discount.

### **Valoriser les zones de nature**

La municipalité souhaite valoriser son environnement naturel en proximité immédiate des champs captant. A terme, la commune doit disposer d'une véritable entrée du Parc de la Deûle. Les carrières de Loos en fin d'exploitation, le parc communal et les zones à dominantes naturelles environnantes donnent l'opportunité de réaliser cette ambition.

### **Ouvrir la commune**

La réalisation de la LINO est une priorité de la municipalité. Au-delà du désenclavement d'Eurasanté, cette infrastructure doit libérer les énergies d'un centre-ville congestionné par des circulations parasites. Le développement des modes doux serait facilité avec l'implantation de stations V'Lille et la création d'un plan de circulation cyclable.

### **Optimiser le rayonnement**

La commune dispose d'équipements culturels et sportifs de premier ordre.

Dans un premier temps, la municipalité souhaite optimiser leur utilisation avant de décider de la construction de nouveaux équipements

## **NOYELLES -les- SECLIN**

Noyelles-les-Seclin, situé à 8 km du Sud de Lille, s'étend sur 2,38 km<sup>2</sup> pour une population de 879 habitants (2016). La densité est de 366 habitants au km<sup>2</sup>.

Le revenu médian est de 24099€/UC pour 16944 à la MEL.

Le taux de logements sociaux est de 2,12%.

La commune s'est développée au croisement de deux routes départementales ; Située dans les champs captant, elle profite d'un cadre privilégié à préserver.

Noyelles-les-Seclin bénéficie d'une importante attractivité économique due à la zone industrielle de Seclin dont 1/3 de sa surface est implantée sur son territoire.

Les champs captant contraignent son développement.

### **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

#### **Optimiser le fonctionnement**

La municipalité dispose de peu d'espaces constructibles et mise sur l'optimisation du fonctionnement communal. L'éclairage public sera refait une fois l'étude lancée pour sa rénovation. L'église Saint-Martin, bâtiment d'exception, aura droit à un lifting extérieur et des travaux seront aussi engagés sur l'hôtel échevinal. Les investissements ne seront pas oubliés et la municipalité souhaite réhabiliter ou reconstruire certains bâtiments dans le cadre d'opérations d'urbanisme ou de réfections communales(exemple : école du village).

#### **Un cœur de ville à reconquérir**

La première priorité de la municipalité sera de reconvertir la friche Oléa. Cette entreprise de transformation de produits chimiques a fermé voici de nombreuses années, en laissant les sous-sols pollués. La DRIRE doit finaliser le diagnostic de la pollution. Le propriétaire est tenu de dépolluer. La municipalité a engagé les procédures nécessaires. Le propriétaire touchera l'argent de la vente uniquement une fois les travaux effectués.

## **SECLIN**

Seclin, capitale du Mélantois, se situe en Flandre Romane à 9,6 km de Lille et s'étend sur 17,42 km<sup>2</sup> pour une population de 12463 habitants (2016) ; La densité de population est de 708 habitants au km<sup>2</sup>.

Le revenu médian est de 18673€/UC pour 16944 à la MEL.

Le taux de logements sociaux est de 28,71%.

La commune joue le rôle de pôle d'échange entre la Métropole lilloise et le bassin minier.

La commune est une porte d'entrée au Parc de la Deûle.

### **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

#### **Qualité de vie et développement durable**

La commune souhaite se baser sur les principes du développement durable pour maintenir le niveau de qualité de vie. Les projets principaux sont la construction d'équipements, le développement des services à la personne, l'aménagement des routes, la création de logements,



l'incitation aux déplacements doux et à l'utilisation des transports collectifs et la valorisation du canal, de ses abords et du patrimoine communal.

### **Renforcer la centralité**

La commune va poursuivre ses efforts en termes de construction de logements. De nombreux programmes sont prévus (Résidences Comtesses de Flandre et Hôpital, friche Danone, site Lincrusta,...). L'objectif reste de rapprocher l'habitant de l'emploi. C'est aussi le moyen de préserver la mixité sociale. Des nouveaux équipements scolaires seront également réalisés (nouvelle salle ou plateau au lycée des Hauts de Flandre).

### **Exploiter le potentiel économique**

L'emploi et le développement économique restent la priorité communale. La commune souhaite poursuivre la réalisation de nouvelles zones d'activités (A1-Est, portes de Burgault,...) tout en améliorant l'existant (zone de l'Unexpo, zone industrielle,...) et en soutenant et développant le commerce de proximité.

### **Une nature valorisée**

La commune souhaite mettre en valeur les grands espaces naturels dont elle dispose. En premier lieu, la priorité sera donnée à la requalification des abords du canal pour en faire une véritable entrée du Parc de la Deûle.

### **Un rôle de pôle d'échanges conforté**

La construction d'un PEM (Pôle d'Echanges Multimodal) et le renforcement des transports collectifs l'accompagnant, la réalisation de l'échangeur Templemars, la construction de voies vertes et le projet de création d'une nouvelle liaison ferroviaire reliant la métropole à l'ex bassin minier sont autant d'éléments permettant à la commune de conforter son rôle d'interface pour faire de la commune un point d'entrée majeur et efficace sur la métropole.

### **Un patrimoine valorisé**

Le patrimoine particulièrement riche de la commune sera conforté. Les pratiques sportives seront également encouragées. A titre d'exemple, la création d'une piste d'athlétisme et la rénovation des cours de tennis sont envisagées durant le mandat.

## **TEMPLEMARS**

Templemars se situe dans le pays du Mélantois en Flandre Romane à 6 km au sud de Lille sur une superficie de 4,61 km<sup>2</sup> pour une population de 3356 habitants (2016) et une densité de 695 habitants au km<sup>2</sup>.

Le revenu médian est de 23476€/UC pour 16944 dans la MEL.

Le taux de logements sociaux est de 7,39%.

Elle est située en frange de la zone urbaine de la Métropole, préservée au Nord par la zone naturelle des Périseaux et au Sud par les espaces agricoles la séparant de Seclin.

La commune souhaite que l'accessibilité soit améliorée tout en ne dégradant pas la qualité de vie des habitants.

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **Un cadre de vie préservé**

La municipalité souhaite poursuivre les aménagements conduisant à l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Elle souhaite favoriser l'émergence de nouvelles synergies favorisant l'équilibre entre qualité de vie et proximité à l'emploi, entre accessibilité et cadre de vie.

### **Un développement réfléchi**

Dans un contexte favorable, la commune perd des habitants. La protection des zones agricoles, les contraintes imposées par les champs captant et les fouilles archéologiques complexifient la réalisation des projets. La municipalité va cependant réaliser une centaine de logements et ambitionne d'urbaniser une parcelle de 7 hectares située derrière le complexe sportif même si les fouilles archéologiques entraîneront un surcoût important.

### **Un environnement économique favorable**

La commune dispose d'une importante zone d'activités. Le taux d'endettement est faible et des équipements comme la médiathèque, la salle Desbonnet ou le dojo ont pu être réalisés sans emprunt. La municipalité entend donc soutenir l'activité économique sur le secteur.

### **Valoriser les espaces de nature**

L'espace naturel des Périsseaux représente une formidable opportunité pour les habitants. Un espace de respiration et de loisirs leur est proposé en proximité immédiate. La municipalité souhaite poursuivre les aménagements de l'espace naturel afin de permettre aux concitoyens d'en profiter pleinement.

### **Une accessibilité facilitée**

La municipalité souhaite la réalisation de l'échangeur. L'équipement favorisera l'activité économique du secteur mais contraindra l'exploitation agricole, autre activité économique. Sur le projet, la municipalité souhaite prendre en compte les attentes de chacun.

### **Mutualiser les pratiques**

La municipalité souhaite poursuivre la mise en réseau des équipements sportifs et culturels. La médiathèque sera développée au sein d'un dispositif intercommunal renforcé par un portail internet. Au niveau du sport, les équipements mutualisés avec Wattignies pour le basket et Vendeville pour le football seront renforcés.

## **WATTIGNIES**

Située au sud-Ouest de l'agglomération lilloise, Wattignies a une superficie de 6,31 km<sup>2</sup> pour une population de 14485 habitants (2016) ; sa densité est de 2107 habitants au km<sup>2</sup>.

Le revenu médian est de 18448€/UC pour 16944 dans la MEL.

Son taux de logements sociaux est de 37,39%.

Wattignies est limitrophe de Lille et s'étend jusqu'au champs captant ; la partie de la commune, en limite de Noyelles-les-Seclin, est située en zone naturelle.

Wattignies est bien desservie par les transports collectifs ; elle peut développer les modes doux vers la Faculté de Médecine, la Faculté Scientifique, le Parc de la Deûle et EURASANTÉ.

### **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **L'humain au centre des préoccupations**

La municipalité souhaite renforcer la cohésion, la solidarité au sein de la commune et soutenir les structures visant à développer l'action sociale. L'aide à la maison de l'emploi, le service jeunesse au sein du Blanc-Riez et les chartes à vocation humanitaire (Unicef, Handicap,...) seront priorités. La solidarité passe aussi par des services de qualité proposés à la jeunesse et aux aînés. La municipalité soutient enfin la réalisation d'un nouveau commissariat à vocation territorial.

### **Une forme urbaine harmonieuse**

La municipalité souhaite mettre en cohérence les opérations d'urbanisme afin d'harmoniser la croissance urbaine. A proximité de la mairie, dans la continuité du projet « Pie qui chante », la constitution d'un nouveau quartier doit conforter la nouvelle centralité. Les aménagements visant à renforcer le poids économique sur le pôle de la Ferrière, la revitalisation du Blanc-Riez dans le cadre de la politique de la ville et les aménagements envisagés à plus long terme le long de la rue Jules Ferry sont autant d'actions renforçant ce développement cohérent.

### **Relancer l'économique**

La municipalité souhaite réaliser une zone artisanale sur les 13 hectares disponibles à l'arrière de Cora. Le commerce de proximité sera soutenu et la rénovation du centre commercial du Blanc-Riez dépassera la simple rénovation commerciale pour intégrer une dimension économique, dans une vision plus large.

### **Bonifier les bonnes pratiques**

La municipalité souhaite faciliter la situation routière en renforçant l'usage des transports collectifs et des modes doux. La desserte permettant de relier de manière cadencée Wattignies au CHR et la réalisation d'infrastructures permettant une utilisation sécurisée des modes doux seront renforcées.

### **Favoriser le sport et la culture**

Au niveau du sport, la municipalité va mettre aux normes la piscine. Un terrain de football synthétique est également prévu.  
Une médiathèque devrait remplacer la bibliothèque.

## **SUD 2**

### **FACHES THUMESNIL**

La commune de Faches -Thumesnil est située au sud de l'agglomération lilloise, longée par l'autoroute A1 et proche de l'aéroport de Lille - Lesquin ; elle est à l'intersection des grands axes autoroutiers conduisant à Valenciennes, Bruxelles et Paris.

Elle fait partie du Mélandois, qui forme le versant sud-est de l'agglomération lilloise

Pour l'Histoire on notera que jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle, Thumesnil était un hameau de la commune de Faches.

La commune déjà très peuplée, poursuit son développement.

Le projet d'éco-quartier Jappe-Geslot répond à cette ambition, 450 logements sont prévus d'être construits sur un secteur enclavé et contraint (présence de catiches). Cela doit amener, à terme, une nouvelle dynamique en cœur de ville.

A proximité des autoroutes, la ville est bordée par les échangeurs de la porte d'Arras et de Faches Thumesnil. Elle est également traversée par des routes départementales d'importance, et profite d'une ligne ferroviaire avec des gares à proximité. Elle dispose d'une bonne desserte en transports collectifs.

Cependant la présence des grands axes routiers périphériques et du grand espace naturel protégés des Périsseaux au sud, sont des contraintes aux possibilités d'extension de l'urbanisation.

## **CHIFFRES CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE**

La superficie de la commune est moyenne avec 4.62 km<sup>2</sup>

Le nombre d'habitants qui s'élève à 17590 présente une densité de population au km<sup>2</sup> de 3807. Les moins de 20 ans représentent 28% de la population et les plus de 65 ans 18% ces deux pourcentages se situent dans la moyenne de ceux de la métropole européenne de Lille (MEL) respectivement 27.6% et 17.7%

Le revenu médian s'établit à 19270 €, soit relativement supérieur à celui de la MEL (16944€)

Le taux de chômage de 11.3% est assez bien inférieur au taux moyen de la métropole qui est de 15.7%

Enfin le taux de logements sociaux au 01/01/2015 était de 15.41% nettement inférieur au taux moyen de la métropole de 25.7%

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **Le bien vivre ensemble**

La municipalité souhaite valoriser ses forces vives. Cela passe principalement par le développement de projets liés à l'enfance et aux questions éducatives. Les écoles connaîtront des travaux de rénovation et l'utilisation du numérique sera étendue.

Des bourses d'initiatives solidaires et une facilité d'accès au logement des jeunes couples sont également envisagées. Les aînés bénéficieront d'un lieu d'accueil dans le futur éco-quartier de la Jappe.

### **Concentrer la ville**

Depuis 2000, la municipalité a mis en œuvre un vaste programme de logements. Pour le mandat, l'accent sera porté sur l'aménagement urbain. Notamment avec l'éco-quartier de la Jappe.

La réflexion portée sur le site Sévigné et le traitement des franges urbaines dans le cadre de la politique de la ville, sont également concernés. La municipalité souhaite concentrer la polarité administrative autour de l'Hôtel de ville en regroupant les agents de police nationaux et municipaux dans les anciens locaux de la poste.

### **Un nouvel essor économique**

La création de l'éco-quartier Jappe permettra de finaliser la requalification de la zone d'activités incluse dans le périmètre. La commune projette également de favoriser le commerce de proximité dans les quartiers. L'arrivée de bureaux et d'une offre hôtelière sur la zone du centre commercial est également envisagée.

### **Valoriser les zones de nature**

La municipalité souhaite poursuivre l'aménagement de la plaine des Périsseaux, notamment par la requalification de l'étang de pêche et par l'accueil d'une activité hippique. Le Parc des Aubépinés continuera d'être valorisé et la réalisation d'un parc public de 2 500 m<sup>2</sup> est prévue

rue Kleber.

### **Faciliter et multiplier les formes de mobilité**

En complément des opérations d'urbanisme, la municipalité souhaite rénover plusieurs grands axes urbains. Cela doit inciter à utiliser les transports collectifs et les deux-roues.

Des stations V'Lille viendront compléter le dispositif existant.

### **Un cadre de rayonnement intercommunal**

La commune souhaite moderniser ses équipements sportifs et rénover la médiathèque qui pourrait prendre une dimension intercommunale.

L'animation culturelle doit passer par la création d'événements festifs, impliquant les habitants,

La municipalité souhaite également s'associer à un projet de piscine intercommunal.

## **FRETIN**

La commune de Fretin se situe dans le pays du Mélantois, à la limite de la Pévèle en Flandre romane, à 9,5 km au sud-est de Lille.

Le cœur de village s'est développé le long d'une route départementale et dispose d'une gare. Néanmoins, son isolement induit par la proximité de l'aéroport et de l'A1 s'est renforcé par la création de la LGV nord reliant la Belgique et l'Angleterre en 1993.

La commune bénéficie de la présence de la zone aéroportuaire de Lille-Lesquin et d'une partie du Centre Régional de Transport (CRT) sur son territoire.

Les entreprises sont majoritairement isolées du cœur de village.

La commune qui se situe à la porte de la Pévèle, bénéficie de la proximité des marais et d'un environnement naturel de qualité. Les projets de nouvelles liaisons ferroviaires et routières inquiètent cependant la commune.

Celle-ci souhaite préserver son environnement et prolonger ses espaces naturels vers d'autres espaces du territoire, notamment celui des Périseaux.

L'aéroport, le CRT, les lignes ferroviaires (classique et LGV Nord) et les autoroutes (A1 et A23) sont autant d'infrastructures isolant la commune du territoire. Cela confère un avantage, celui de préserver un cadre de vie rurale. En contrepartie, l'isolement contraint son accessibilité majoritairement à l'usage de la voiture.

### **CHIFFRES CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE**

La superficie de la commune est de 13.17 km<sup>2</sup>

Le nombre d'habitants qui s'élève à 3326 présente une densité de population au km<sup>2</sup> de 253. Les moins de 20 ans représentent 28% de la population et les plus de 65 ans 12% ; le pourcentage de jeunes de moins de 20 ans est similaire à la moyenne de la Métropole Européenne de Lille (MEL) (27.6%), celui des plus de 65 ans est assez bien inférieur à la moyenne de la MEL (17.74%)

Le revenu médian s'établit à 22085 €, soit assez nettement supérieur au revenu médian de la MEL (16944€).

Le taux de chômage de 9.1 % est largement inférieur au taux moyen de la métropole (15.7%). Enfin le taux de logements sociaux au 01/01/2015 était de 6.47%, soit environ le quart du taux moyen de la métropole (25.7%).

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **Nature, bien-être et qualité de vie**

La municipalité souhaite poursuivre les principes ayant permis le développement de la commune. L'habitant continuera de s'inscrire au cœur du projet et la construction d'équipements ou la mise en place de services dédiés à la petite enfance, à la jeunesse et aux aînés sera privilégiée.

Le cadre de vie et les fonctionnalités communales seront améliorés, un développement urbain limité et qualitatif est souhaité.

### **Un développement urbain réfléchi**

La municipalité va ordonnancer sa programmation urbaine. La commune doit poursuivre son développement mais de façon organisée. Sur les deux zones de développement possibles, une sera priorisée. Le projet à réaliser visera la qualité et devra favoriser la mixité sociale, notamment en réalisant un équipement d'accueil pour personnes âgées.

### **Favoriser le commerce de proximité**

La municipalité va aménager des halles commerciales dans la ferme Houzé, récemment rachetée. La partie musée sera préservée et valorisée. Le marché hebdomadaire sera soutenu et le commerce de proximité sera renforcé.

La municipalité gardera également le principe d'orienter les implantations économiques de grande envergure à l'extérieur du bourg, comme cela a été fait jusqu'à présent. Le cadre et la qualité de vie des concitoyens doivent avant tout être préservés.

### **Une nature valorisée**

La municipalité ambitionne de poursuivre l'aménagement des marais. Le travail réalisé jusqu'à présent a permis aux habitants de disposer d'un espace de détente et de respiration de tout premier ordre.

Ce travail sera pérennisé et renforcé.

### **Favoriser la mobilité**

La municipalité souhaite un renforcement de l'offre en transports collectifs sur la commune. Cela passe par une desserte plus intense en bus urbains et par des aménagements sur la gare de Fretin, notamment sur l'offre en stationnement. La municipalité souhaite également l'aménagement de cheminements piétonniers et cyclables afin de sécuriser les déplacements doux vers les communes voisines.

### **Poursuivre l'excellence sportive et culturelle**

Au niveau culturel, le musée de la vie rurale sera valorisé. Concernant les sports, la municipalité va construire un mur d'escalade et un skate parc. Un terrain synthétique doit également remplacer le terrain de football du stade Nivesse.

## **LESQUIN**

La commune de Lesquin se situe dans le Mélandois à 5,7 km au sud-est de Lille.

En raison du Centre Régional de Transport (CRT) et de l'aéroport de Lille-Lesquin situés en partie sur son territoire, la ville tire une grande partie de sa richesse de la circulation des passagers et marchandises.

C'est une ville essentiellement résidentielle, qui connaît une forte croissance et qui est proche des grands axes routiers tel que les autoroutes A1 et A23.

Au croisement de l'A1 et de l'A23, la commune dispose d'importantes réserves foncières.

Au sud, les espaces adjacents au CRT et à la zone aéroportuaire pourraient encore accueillir de l'activité.

Au nord, le bourg peut poursuivre son développement urbain alors qu'à l'Est, les espaces de loisirs et de nature adjacents au stade Pierre Mauroy fournissent à la commune un cadre de vie de qualité.

La position stratégique de la ville est mise à profit; le développement urbain et économique se base sur de l'extension urbaine mais également sur la requalification de friches industrielles. Il est reconnu que l'extension rapide de la commune lui impose d'anticiper les services à proposer aux résidents (crèches, écoles, services aux aînés) et que l'augmentation quantitative mais également les caractéristiques sociodémographiques des nouveaux habitants vont engendrer des nouveaux besoins à traiter, tels que des espaces de respiration, des franges naturelles ...

Il est également admis que l'attractivité de la commune est menacée par les problématiques d'accessibilité connues sur le secteur et qu'il faudra les traiter.

## **CHIFFRES CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE**

La superficie de la commune est moyenne avec 8.41 km<sup>2</sup>

Le nombre d'habitants qui s'élève à 6383 présente une densité de population au km<sup>2</sup> de 759. Les moins de 20 ans représentent 26% de la population et les plus de 65 ans 14% ces deux pourcentages se situent en dessous de ceux de la métropole européenne de Lille (MEL), respectivement 27.6% et 17.7%

Le revenu médian s'établit à 21527 €, soit assez bien supérieur au revenu médian de la Métropole Européenne de Lille (16944€).

Le taux de chômage de 7.6 % est très nettement inférieur au taux moyen de la MEL qui est de 15.7%

Enfin le taux de logements sociaux au 01/01/2015 était de 17.29 % significativement inférieur au taux moyen de la métropole de 25.7%

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **Un fonctionnement à hauteur des équipements**

La commune dispose d'équipements de très haute facture. La priorité de la municipalité sera donc de faire fonctionner de manière optimum ces équipements. Des investissements sont prévus mais ils viendront une fois la médiathèque et les écoles de musique, de danse et d'arts plastiques intégrées au centre culturel. Cette intégration va libérer des espaces et favoriser l'émergence des projets. Ces derniers répondront aux besoins engendrés par l'augmentation de la population.

### **Une réponse aux habitants**

L'augmentation de la population va engendrer un travail sur les écoles. La capacité de la maternelle sera doublée et l'école Pasteur sera réaménagée. Deux béguinages vont être réalisés.

Le réaménagement de la mairie est programmé.

Un vaste parking à l'arrière est envisagé. Les locaux du CCAS doivent être reconstruits en même temps que plusieurs bureaux à vocation sociale (aide à l'emploi et à l'insertion, point information jeunesse, local pour la banque alimentaire,...).

### **Un potentiel économique**

La municipalité poursuivra les aménagements permettant de séparer le cœur de ville de l'activité économique. La reconversion du site Lidl est programmée. Les nouvelles implantations

seront orientées vers les zones d'activités. Faute d'accessibilité, l'aménagement de la zone de Pic-au-vent est repoussé.

La municipalité n'autorisera sa commercialisation qu'en cas de réalisation de l'aire de grand passage des gens du voyage.

### **Un environnement de qualité**

La municipalité souhaite valoriser les espaces de nature entourant la commune, notamment ceux menant au golf et à la plaine des sports.

### **Développer les transports collectifs**

Avec la hausse du nombre d'habitants, la municipalité souhaite développer l'offre en transports collectifs, notamment en prolongeant la Liane desservant le centre commercial vers les nouveaux quartiers. La gare doit également évoluer en pôle d'échanges afin d'optimiser le stationnement et le rôle de cet arrêt ferroviaire de plus en plus utilisé.

### **Des équipements d'excellence**

La commune dispose d'équipements majeurs dans le domaine de la culture et du sport.

Le nouveau centre culturel et son fonctionnement vont monter en puissance durant le mandat. Le fonctionnement du complexe sportif est complété par les terrains de sport rachetés à Décathlon. Un projet de piscine intercommunale est à l'étude.

## **LEZENNES**

La commune de Lezennes se situe à 4,7 km au sud-est de Lille, entre les communes de Ronchin, Hellemmes, Villeneuve-d'Ascq et Lesquin au sein de la Métropole Européenne de Lille (MEL).

La richesse initiale de Lezennes provient de ses carrières de craie qui ont été exploitées dès le début de notre ère et qui ont fourni les pierres de construction pour une multitude d'édifices pendant de nombreux siècles.

Le bourg a longtemps été au cœur d'espaces agricoles.

La création de la commune de Villeneuve d'Ascq, l'implantation de la zone du Hellu et la création de l'hypermarché Auchan V2 dans les années 70 ont fortement impacté l'environnement immédiat de la commune.

La commune a néanmoins réussi à préserver l'identité de son Centre-Bourg et à offrir des équipements de qualité à ses concitoyens.

Elle propose de nombreux services dans un environnement proche d'une multitude de commerces, d'espaces dédiés à l'économie mais également d'espaces de loisirs, de détente et de nature. La réalisation du stade Pierre Mauroy accentue et diversifie les pratiques culturelles et sportives déjà existantes sur le secteur.

De nombreuses carrières souterraines sont toujours présentes. Elles compliquent l'urbanisation du secteur mais représentent également un patrimoine que la commune souhaite valoriser.

## **CHIFFRES CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE**

La superficie de la commune est relativement petite avec 2.14 km<sup>2</sup>

Le nombre d'habitants qui s'élève à 3098 présente une densité de population au km<sup>2</sup> de 1448.

Les moins de 20 ans représentent 25% de la population et les plus de 65 ans 14% soit pour ces deux tranches d'âge des taux inférieurs à ceux de la MEL, respectivement 27.6% et 17.7%



Le revenu médian s'établit à 21806 €, significativement supérieur au revenu médian de la MEL (16944€)

Le taux de chômage de 9.3% est assez bien inférieur au taux moyen de la métropole qui est de 15.7%

Enfin le taux de logements sociaux au 01/01/2015 était de 8.89% nettement inférieur au taux moyen de la métropole de 25.7%

## **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **Préparer l'avenir en concertation**

**La priorité du mandat est de s'assurer que les enfants aient les moyens de devenir adultes et de comprendre la société dans laquelle ils vivent.** Pour cela, la réalisation d'un centre multi-accueil est prévue et un nouvel équipement culturel pourrait voir le jour sur l'ancienne ferme Carette en la rassemblant avec la mairie. Ces équipements seront réalisés en suivant un nouveau mode de concertation, dont les instances vont être renouvelées avec un appel aux candidatures à travers le journal municipal.

### **Un nouveau bourg**

Dans les trois ans qui viennent, les alentours du passage du Ramponneau et de la Pierre blanche doivent accueillir des logements, un parking et ouvrir la place. C'est un investissement lourd et un effort conséquent sera porté sur la concertation. Les alentours du stade Pierre Mauroy seront également concernés par de nouveaux aménagements. La municipalité s'engage à ce que les nouveaux équipements ne soient pas source de déséquilibres.

### **Un équilibre économique**

L'attractivité du stade Pierre Mauroy génère des convoitises commerciales sur le secteur. Celles-ci ne doivent pas désavantager la commune.

Il conviendra de respecter un développement harmonieux et équilibré sur le secteur. La commune

souhaite que le commerce de proximité du bourg puisse se développer et que les zones d'activités éloignées du stade ne perdent pas de leur pouvoir d'attraction.

### **Privilégier les espaces naturels**

La municipalité souhaite que des espaces de respiration soient conservés sur le secteur. Elle souhaite que les espaces de nature disponibles autour du golf et la plaine des sports soient aménagés afin de favoriser promenades et balades.

### **Des déplacements adaptés**

La commune dispose d'une desserte correcte en transports collectifs. Elle souhaite inciter l'utilisation du vélo en réalisant de nouvelles structures favorisant la sécurité des utilisateurs. Le programme de jalonnement pédestre, initiative remarquable, sera renforcé. Le civisme des automobilistes sera également recherché (la commune est intégralement en zone 30).

### **Un rayonnement maîtrisé**

La commune dispose de nombreux équipements dédiés aux sports et à la culture. Néanmoins, de nouvelles réalisations sont entrevues. Celles-ci doivent permettre à la commune de maintenir son niveau d'excellence et aux habitants de pouvoir pleinement profiter de leur usage.

## **RONCHIN**

La commune de Ronchin se situe au sud-est de la banlieue lilloise, localisée dans le Mélantois, en Flandre romane.

Elle est limitrophe des villes de Lille au nord, Lezennes à l'est, Lesquin au sud et Faches-Thumesnil à l'ouest.

Deux gares desservent la commune qui dispose d'une bonne offre en transports collectifs. La commune est bordée par le périphérique et l'autoroute A1, la partie urbanisée de la commune est séparée des zones de loisirs et de ses espaces à vocation économique.

L'attractivité du stade Pierre Mauroy incite la commune à aménager les terrains environnants. Une zone naturelle, "le Haut Moulin" se positionne dans la continuité de zones économiques adjacentes et des anciens ateliers SNCF, entre Euralille et le stade.

Ronchin dispose de nombreux équipements sportifs et culturels, golf, centre équestre, piscine plusieurs complexes sportifs, une école de musique qui jouit d'une excellente renommée, etc.

La commune s'est développée autour de la mairie et de la gare. Cette dernière a facilité l'implantation d'entreprises industrielles. Certaines sont toujours en activité.

La ville est bordée d'autoroutes et de voies ferrées. La Métropole Européenne de Lille (MEL) constate que ces coupures urbaines contraignent cependant le développement communal et l'accessibilité des réserves foncières, situées au-delà de l'autoroute A1, en direction du stade Pierre Mauroy, là où les équipements publics sont limités.

La MEL indique que la commune dispose d'espaces de loisirs et de respiration de premier ordre. Cependant elle considère que l'attractivité grandissante du stade Pierre Mauroy et les disponibilités foncières environnantes risquent d'attiser la convoitise sur ces espaces et qu'il convient de les préserver.

### **CHIFFRES CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE**

La superficie de la commune est moyenne avec 5.42 km<sup>2</sup>

Le nombre d'habitants qui s'élève à 17971 présente une densité de population au km<sup>2</sup> de 3316. Les moins de 20 ans représentent 27% de la population et les plus de 65 ans 14% ; le pourcentage de jeunes de moins de 20 ans est similaire à la moyenne de la MEL (27.6%), celle des plus de 65 ans est relativement inférieur à la moyenne de la MEL (17.74%)

Le revenu médian s'établit à 19175 €, soit sensiblement supérieur au revenu médian de la MEL (16944€).

Le taux de chômage de 13.5 % est sensiblement inférieur au taux moyen de la métropole qui est de 15.7%.

Enfin le taux de logements sociaux au 01/01/2015 était de 24.28 % soit comparable au taux moyen de la métropole de 25.7%

### **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

#### **Une ville durable et solidaire**

La commune souhaite se développer de manière durable et solidaire.

Cela passe par la mise en œuvre de l'agenda 21 communal. Les projets principaux sont la

construction d'équipements pour les jeunes et les aînés, l'incitation aux déplacements doux et au civisme automobile, l'implantation de la fibre optique, la mise en accessibilité des bâtiments publics et le développement de la démocratie participative.

### **Reconfigurer le centre-ville**

La réalisation d'un immeuble rue du Général Leclerc doit permettre de reconfigurer le centre-ville. Les quartiers du Champ du Cerf et de la Comtesse de Ségur vont bénéficier du programme de la politique de la ville.

Les aînés bénéficieront d'un béguinage neuf et d'une nouvelle maison médicalisée. Les plus jeunes d'un restaurant scolaire en self-service.

### **Favoriser le commerce de proximité**

La reconfiguration du centre-ville va offrir de nouveaux espaces commerciaux. Economiquement abordables, ceux-ci devront permettre à l'artisanat et aux petits commerces de redynamiser le cœur de ville. Un suivi sera également effectué sur les mutations possibles des implantations industrielles en milieu urbain

### **Des espaces de nature valorisés**

La restructuration du centre-ville doit également permettre une mise en valeur du jardin public. Les espaces de nature disponibles autour du golf et de la plaine des sports seront également aménagés afin de favoriser promenades et balades.

### **Des déplacements apaisés**

La commune dispose de deux gares et d'une bonne desserte en transports collectifs. La municipalité développera l'utilisation des modes doux (implantation de stations V'Lille et d'infrastructures dédiés). Les automobilistes seront incités au civisme (aménagements pour réduire les vitesses excessives, implantation de radars pédagogiques, de zones bleues et une police municipale renforcée).

### **Des pratiques culturelles et sportives confortées**

Le rayonnement culturel et sportif communal sera renforcé. L'école de musique verra son rôle pédagogique encouragé et les équipements sportifs seront confortés. La proximité du stade Pierre Mauroy et les nouveaux aménagements prévus dans sa continuité donneront l'occasion de préserver le golf et de valoriser la plaine des sports.

## **VENDEVILLE**

La commune de Vendeville se situe dans le Mélandois en Flandre romane à 6,2 km au sud-est de Lille.

Elle est située à proximité d'infrastructures routières et aéroportuaires, et est également bordée de zones d'activités économiques, d'espaces de nature, de zones commerciales et d'espaces urbains. Cela lui confère de nombreux avantages mais génère également des contraintes.

La proximité de l'hypermarché Auchan Faches Thumesnil, de l'Aéroport, de l'autoroute A1 et du Centre Régional de Transport fait de la commune un emplacement d'implantation privilégié et convoité pour les entreprises.

Il est cependant reconnu par la Métropole Européenne de Lille (MEL) que cette attractivité complique le fonctionnement de la commune et que la zone d'activités prévue à l'est de l'A1

pourrait palier ces problématiques mais sa réalisation a été repoussée en raison des recommandations préfectorales.

La zone agricole des Périseaux représente pour la commune un espace naturel de premier ordre. Elle peut se baser sur cet espace pour développer des activités de randonnées pédestres. Ce «sanctuaire» représente une garantie pour la préservation du bien-être et de la qualité de vie des habitants du secteur.

La commune dispose, aux deux extrémités du bourg, de zone d'activités plus ou moins occupées.

La zone urbanisée de la commune longe l'autoroute A1. Elle est également séparée par une route départementale rejoignant l'autoroute. Cette situation occasionne de nombreuses problématiques, notamment celle d'un fonctionnement urbain compliqué souvent congestionné, il est reconnu que des solutions doivent être trouvées pour atténuer cette problématique.

### **CHIFFRES CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE**

La superficie de la commune est assez petite avec 2.57 km<sup>2</sup>.

Le nombre d'habitants qui s'élève à 1653 présente une densité de population au km<sup>2</sup> de 643. Les moins de 20 ans représentent 26% de la population et les plus de 65 ans 13% ; le pourcentage de jeunes de moins de 20 ans est similaire à la moyenne de la MEL (27.6%), celle des plus de 65 ans est assez bien inférieur à la moyenne de la MEL (17.74%) .

Le revenu médian s'établit à 26265 €, soit très largement supérieur au revenu médian de la MEL (16944€).

Le taux de chômage de 7.8 % est pratiquement la moitié du taux moyen de la métropole (15.7%).

Enfin le taux de logements sociaux au 01/01/2015 était de 1.91%, sans comparaison avec le taux moyen de la métropole (25.7%).

### **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

#### **Un nouveau souffle**

La municipalité souhaite redéployer les moyens communaux pour porter de nouveaux projets. L'état des finances est sain mais une vue d'ensemble de problématiques communales est nécessaire avant d'engager les décisions des premiers projets.

#### **Redessiner l'urbain**

Faute de terrains constructibles en Centre- Bourg, la population de la commune évolue défavorablement. En développant de nouvelles zones constructibles, de nouveaux défis s'afficheront, notamment sur le traitement des entrées de ville ou sur le regroupement des services communaux. Cette dernière hypothèse pouvant apporter une réponse intéressante à la mise aux normes de l'accessibilité de la mairie.

#### **Redéployer l'économique**

La municipalité souhaite réfléchir avant d'engager les orientations à donner au développement économique communal. La volonté affichée est de regrouper l'éparpillement des d'activités présentes aux entrées de ville et dans la zone du Corbillon, jamais totalement commercialisée. Cette ambition doit permettre aux entreprises de se concentrer sur un lieu adapté, comme la zone d'activités de Vendeville.

#### **Sanctuariser les espaces naturels**

La municipalité souhaite poursuivre le programme engagé sur l'espace naturel des Périseaux

en maintenant le plus possible la zone agricole en l'état. La municipalité partage pleinement la volonté de créer un espace naturel de respiration et de promenade en permettant aux agriculteurs de poursuivre leur activité et en veillant à préserver l'intégrité et la vocation de leur patrimoine foncier.

### **Apaiser les déplacements**

La municipalité souhaite une liaison directe en transport collectif avec la commune de Templemars. Le terminus de la Liane situé dans la commune pourrait être prolongé.

La municipalité souhaite également permettre aux collégiens et lycéens de rejoindre leur établissement directement depuis la commune.

La municipalité souhaite favoriser l'accessibilité des zones d'activités avoisinantes mais sans que cela ne dégrade la qualité de vie des habitants.

### **Jouer collectif**

La municipalité souhaite poursuivre les démarches de mutualisation engagées, notamment dans le domaine de la culture et du sport.

## **4.5.8. Territoire lillois**

*Au sein de la métropole, le territoire Lille Lomme Hellemmes rassemble une densité exceptionnelle de fonctions de centralités et réunit, à ce titre notamment, plusieurs enjeux et orientations de l'action de la MEL pour la durée de mise en œuvre du contrat de co-développement.*

Capitale régionale, le territoire Lille Hellemmes Lomme se caractérise par une concentration de fonctions de centralité (centres décisionnels économiques, administratifs, universitaires, touristiques et culturels), avec un rayonnement associé notamment à l'image de la Grand Place de Lille et de ses vieux quartiers.

Les passages quotidiens de très nombreux métropolitains et extra-métropolitains dans les équipements et espaces publics lillois en sont révélateurs.

Ce cœur métropolitain concentre des infrastructures d'exception, supports de la mobilité:

- 2 gares TGV, accueillant 25 millions de voyageurs par an
- 2 lignes de métro, dont les rames de la ligne 1 sont actuellement doublées, convergent gare de Lille Flandres et à la Porte des Postes.

La métropole étudiera le développement d'un nouveau pôle multimodal à la Porte des Postes grâce à sa proximité avec le réseau ferré, afin de ménager des capacités pour les gares de Lille Flandres et Lille Europe

- Un réseau bus dense et dont la fréquentation n'a de cesse de s'amplifier grâce à la multiplication des lignes à Haut niveau de Service, comme la Liane 5.

Capitale régionale, la ville de Lille et ses communes associées Lomme et Hellemmes, avec plus de 220 000 habitants et 20 % de la population métropolitaine, est le cœur géographique, économique, culturel et touristique de la métropole lilloise.

On trouvera ci-après les principales données INSEE permettant de mieux connaître ce territoire.

## **Données INSEE**

<b>Population</b>	Lille (59350)
Population en 2015	232741

Enquête publique unique du 20 novembre 2018 au 11 janvier 2019  
Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU)  
Modification de 6 périmètres de délimitation d'abords des monuments historiques (PDA) situés sur les  
communes de Lille et Hellemmes (commune associée à Lille)

Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> ) en 2015	6682,2
Superficie (en km <sup>2</sup> )	34,8
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2010 et 2015, en %	0,5
dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2010 et 2015, en %	0,9
dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2010 et 2015, en %	-0,4
Nombre de ménages en 2015	121332
<i>Sources : Insee, RP2010 et RP2015 exploitations principales en géographie au 01/01/2017</i>	
Naissances domiciliées en 2017	3162
Décès domiciliés en 2017	1449
<i>Source : Insee, état civil en géographie au 01/01/2018</i>	
<b>Logement</b>	Lille (59350)
Nombre total de logements en 2015	135811
Part des résidences principales en 2015, en %	89,3
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2015, en %	1,9
Part des logements vacants en 2015, en %	8,8
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2015, en %	27,8
<i>Source : Insee, RP2015 exploitation principale en géographie au 01/01/2017</i>	

## LILLE

Lille, ancienne capitale des Flandres, est le siège de la Préfecture du Nord et chef-lieu de la Région Hauts de France.

Elle concentre sur un faible périmètre les fonctions d'excellence : les sièges de nombreuses collectivités territoriales et de l'état déconcentré, des sièges régionaux de grandes entreprises, des équipements culturels et sportifs métropolitains Contribue très fortement au rayonnement de la Métropole en France et à l'étranger

### Données chiffrées de la commune :

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	22,18	42,35	611,45
Population	182 294	227 533	1 091 438
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	8129	5 759	1 812
Population de :			
- de 20 ans	23%	24%	27,6 %
+ de 65 ans	9%	10%	17,7%
Revenu médian (€/UQ	-	16 485	17 985
Taux de chômage	18,7%	17,9%	15,5%
Taux de logements sociaux (1/1/15)	27%	26,52 %	25,7 %

Son unité urbaine en fait la quatrième agglomération Française après PARIS- LYON et

MARSEILLE. Sa proximité avec plusieurs grandes villes Belges a participé à la création de l'Euro-métropole LILLE- KORTRIJK- TOURNAI, premier groupement européen de coopération territoriale. Cette commune est au centre d'un carrefour Européen des plus importants, à la croisée de grands itinéraires à destination des pays comme l'Allemagne-le Luxembourg- la Belgique et le Royaume-Uni.

Elle est le cœur géographique, économique, culturel et touristique de la métropole lilloise. Comme toute grande métropole, LILLE a projeté la réalisation de grands aménagements (le grand projet urbain - l'aménagement des Rives de la HAUTE-DEULE - l'extension d'EURALILLE - le réaménagement du site de la CITADELLE- EURASANTE). D'autres projets sont à venir SAINT-SAUVEUR et FIVES-LILLE CAIL BABCOCK.

**Dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme dit PLUi2,  
La ville de LILLE**

A mis en avant ses atouts et son souhait de développement, tout en voulant apporter sa contribution au projet métropolitain et au projet de mutualisation.

Cela se traduit par des actions à fort impact sur le territoire dans les domaines de l'habitat, des espaces publics et réseaux, des projets urbains, ruraux et naturels, de la politique de la ville, de l'écologie urbaine et du rayonnement.

Elle se veut être une capitale régionale dont :

La centralité doit être renforcée autour de fonctions d'excellence et du rayonnement qu'elle procure à la métropole en France et à l'étranger.

Le moteur économique de la métropole est prépondérant (Euralille 3ème quartier d'affaires français- Eurotechnologies- Eurasanté et la futur Euralimentaire- 3ème port fluvial de France- un centre commercial Lillois dynamique).

Une capitale culturelle et touristique (plus d'un million de touristes en 2014 dont 55 % d'étrangers-Lille 3000, 2004, Ville Européenne de la culture- Nombreux édifices culturels- milieu associatif important et dynamique).

Des quartiers en mutation constante.

Une production dynamique d'habitat

Une rénovation urbaine à poursuivre

Un commerce de proximité riche à préserver

Un cadre vie et un patrimoine architectural préservés de premier plan

Lieu de convergences des principaux axes de transports.

L'ensemble de ces mesures peut être consulté des pages 72 à 76 du document contrat de co-développement-territoire LILLOIS 2015-2020.

## LOMME

Située sur le versant ouest de la métropole Lilloise, Lomme est une commune associée à Lille depuis 2000. et a su garder sa personnalité à travers le développement autour de ses quartiers et de son axe central l'avenue de Dunkerque. Avec plus de 27 000 habitants, Lomme est la porte d'entrée du territoire.

### Données chiffrées de la commune

	Commune	Territoire MEL	
Superficie (km <sup>2</sup> )	9,31	34,83	611,45
Population	27 000	227 533	1 091 438
Densité de population (nb. hab/km <sup>2</sup> )	2 900	6 533	1 812

Enquête publique unique du 20 novembre 2018 au 11 janvier 2019  
Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU)  
Modification de 6 périmètres de délimitation d'abords des monuments historiques (PDA) situés sur les  
communes de Lille et Hellemmes (commune associée à Lille)

Population de :			
- de 20 ans	27%	24%	27,6 %
+ de 65 ans	15%	10%	17,7%
Revenu médian (€/UQ	-	16 485	17 985
Taux de chômage	13,4%	17,4%	15,5 %
Taux de logements sociaux (1/1/15) %		25,5%	25,7 %

En sa qualité de ville associée, elle a voulu apporter sa contribution au projet métropolitain et au projet de mutualisation autour des mêmes points, mais aussi mettre en avant ses atouts et son souhait de développement qui se traduisent comme suit :

- Porte d'entrée Lilloise entre la ville dense et la ruralité, elle vise le renforcement et l'aménagement de ses centralités et offre un parc naturel urbain de 35 ha potentiel de loisirs et d'entrée sur la zone de l'Arc Nord de l'espace naturel métropolitain.
- Une polarité économique commerciale majeure M.I.N et zone commerciale du Grand But.
- Des programmes d'habitat ambitieux (Humanité-Mitterie-Multilom- Délivrance- R.H Marais- Mont à camp
- Des secteurs d'activités riches et variés (Eurotechnologies- un tissu artisanal dense- reconquête de friches Mosley, plateforme SNCF ...) La ville bénéficie d'un tissu artisanal dense, (quartier Marais) qui répond à une diversité d'offres d'emplois peu qualifiés. Des sites en mutation offrent des perspectives de développement (friche Mosley, plateforme SNCF...).

- Une accessibilité à développer

Certains tronçons comme l'avenue de Dunkerque, le quartier Marais (rue de l'Egalité), l'accès à Englos par la rue des Fusillés sont rapidement congestionnés et rendent la circulation difficile dans et autour de la ville.

L'ensemble de ces mesures peut être consulté des pages 80 à 83 du document contrat de co-développement- territoire LOMME 2015-2020

## HELLEMES

Située sur le versant est de la métropole lilloise, la commune associée d'Hellemmes d'une superficie de 3,34 km<sup>2</sup>, forme un vaste ensemble urbain allant de Lille jusqu'à Villeneuve d'Ascq (est/ouest) et de Mons-en-Barœul à Lezennes et Ronchin (nord/sud).

Associée à Lille depuis 1977, Hellemmes a su garder son identité avec sa structure en 5 quartiers : Epine Pavé du Moulin, Guinguette Semeuse, Centre Abeilles, Dombrowski Chapelle d'Elocques et Barrière Boldoduc.

### Données chiffrées de la commune

	Commune	Territoire	MEL
Superficie (km <sup>2</sup> )	3,34	34,83	611,45
Population	18 016	22 700	1 091 438
Densité de population (nb.	5 200	6 500	1 812
Population de :			
- de 20 ans	27%	24%	27,6 %
+ de 65 ans	13%	11 %	17,7%
Revenu médian (€/UQ	-	16 485	17 985
Taux de chômage	10,5%	17,4%	15,5 %
Taux de logements sociaux (1/1/15)	23%	25,5%	25,7 %



En sa qualité de ville associée, elle a voulu apporter sa contribution au projet métropolitain et au projet de mutualisation autour des mêmes points, mais aussi mettre en valeur ses atouts et son souhait de développement qui se traduisent comme suit :

- Une identité propre (nombre de ménage en hausse malgré une population vieillissante-caractéristique d'un tissu urbain dense-taux de chômage dans la moyenne métropolitaine revenu moyen faible exprimant un niveau de pauvreté non négligeable)
- Un patrimoine industriel atout de son développement urbain (reconversion des friches industrielles de la filature, de FBC et à venir de l'ancienne imprimerie H2D.)
- Une partie de la commune, l'épine, est toujours fortement enclavée en raison de la ligne SNCF)
- Des espaces d'extension urbaine à valoriser (Zone du pavé moulin de 30 hectares)
- Des quartiers et un commerce de proximité à rénover (les quartiers Sarts et Epine - et le commerce de proximité rue Salengro à sanctuariser)

L'ensemble de ces mesures peut être consulté des pages 86 à 87 du document contrat de co-développement-territoire HELLEMMES 2015-2020.

## **5. Déroulement de l'enquête.**

### **5.1. L'arrêté de mise à enquête publique.**

Par arrêté en date du 22 octobre 2018, Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille, a prescrit une enquête publique unique.

#### **Article 1 : objet**

1. La révision générale du Plan local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille
2. La modification de 6 périmètres de délimitation d'abords des monuments historiques des communes de Lille et Hellemmes (commune associée à Lille)

L'arrêté précise d'autre part:

#### **Article 2 :**

##### **Précise**

- Les dates où le public pourra prendre connaissance des dossiers, du mardi 20 novembre 2018 à 9h00 au vendredi 11 janvier 2019 inclus à 17h00 ;
- Les modalités de consultation des dossiers (PLU2 et PDA) ;
- Les 11 lieux, dénommés «communes pivots», où les dossiers ont été disponibles et consultables en mairie de chacune de ces communes, et ce pendant les horaires normaux d'ouverture au public des bureaux ;  
Communes retenues en qualité de communes pivots :  
Comines, Lambersart, Lille, Lys-Lez-Lannoy, Marcq-en-Barœul Pérenchies, Ronchin, Roncq, Sainghin-en-Weppes, Santes, Villeneuve d'Ascq ;
- Précise le lien pour consulter le dossier sur le site Internet [www.reaistre-numeriaue.fr/PLU2-](http://www.reaistre-numeriaue.fr/PLU2-)
- La présence de registres papier au siège de la MEL et dans chaque communes pivots ;
- L'existence d'un e-registre accessible à l'adresse [www.reaistre-numeriaue.fr/PLU2-MEL](http://www.reaistre-numeriaue.fr/PLU2-MEL)
- La possibilité à toute personne, d'obtenir, à ses frais, communication des dossiers d'enquête

#### **Article 3 :**

**mentionne**

- Identité et qualité de la commission d'enquête,
- Les lieux et dates et créneaux horaires de permanences prévues

**Article 4**

Fait état des modalités relatives à la publicité

**Article 5 :**

**Modalités de clôture de l'enquête**

**Article 6**

- Mise à disposition du public du rapport et des conclusions, auprès du Service Droit de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la métropole européenne de Lille ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de Lille.
- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet [www.reaistre-numerique.fr/PLU2-MEL](http://www.reaistre-numerique.fr/PLU2-MEL)
- communication du rapport et de ces conclusions.

**Article 7 :**

**Pièces mises à enquête**

Sont mis à disposition du public dans les conditions définies à l'article 2 du présent arrêté :

- le projet de PLU2 arrêté et notamment son évaluation environnementale ;
- le projet de PDA arrêté ;
- l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de PLU ;
- les avis émis par les personnes publiques associées dont les délibérations des conseils municipaux.

La possibilité de les consulter

- pendant toute la durée de l'enquête publique, à la métropole européenne de Lille et dans chacune des mairies des communes pivots constituant des « lieux d'enquête ».
- sur le site [www.reaistre-numerique.fr/PLU2-MEL](http://www.reaistre-numerique.fr/PLU2-MEL).

**Article 8 :**

La possibilité de consulter l'évaluation environnementale du projet de PLU, pièce du dossier d'enquête publique,

Ce même avis était également consultable sur le site de la MRAE :

[http://www.mrae.developpement-durable.aouv.fr/IMG/pdf/avis\\_plu2\\_métropole\\_lille.pdf](http://www.mrae.developpement-durable.aouv.fr/IMG/pdf/avis_plu2_métropole_lille.pdf)

**Article 9 :**

Information relative aux études d'impact des projets de travaux de construction et d'aménagement

**Article 10 :**

Identification de la personne responsable du projet ou de l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

Le Service du Droit de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la métropole européenne de Lille pour le PLU

La personne publique responsable de la modification de 6 périmètres de délimitation des abords des monuments historiques de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France - 3 rue Lombard CS 80016 - 59041 Lille Cédex).

**Article 11 :**

Décision pouvant être adoptée à l'issue de l'enquête

Le Conseil de la métropole européenne de Lille pourra approuver le PLU2, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, après avoir été présentés lors d'une conférence intercommunale rassemblant les Maires des Communes membres de la métropole européenne de Lille.

Monsieur le Préfet se prononcera, par arrêté, sur la modification des périmètres de délimitation d'abords des monuments historiques,

**Article 12 :** Affichage et diffusion de l'arrêté

**5.2. Publicité -Information du public.**

**Article L123-10 du code de l'environnement** - Modifié par Ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017

- I. Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête informe le public. L'information du public est assurée par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par l'enquête, ainsi que, selon l'importance et la nature du projet, plan ou programme, par voie de publication locale.

**Article R123-11 du code de l'environnement** Modifié Décret n°2017-626 du 25 avril 2017

- I. Un avis portant les indications mentionnées à l'article R. 123-9 à la connaissance du public est publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le ou les départements concernés.

**Application à l'enquête**

**A la charge de la MEL**

**Avis d'enquête publié dans la presse :**

Le choix des journaux s'est effectué, dans la liste des journaux autorisés à publier des annonces judiciaires et légales pour l'année 2018, selon les modalités fixées dans l'**arrêté, daté du 17 décembre 2017, de Monsieur le Préfet du Nord,**

**Journaux retenus**

**La voix du nord.**

- 1<sup>ère</sup> Parution le samedi 03 novembre 2018
- 2<sup>nd</sup> Parution le mardi 06 novembre 2018
- 3<sup>ème</sup> Parution le mardi 20 novembre 2018

**Nord Eclair**

- 1<sup>ère</sup> Parution le samedi 03 novembre 2018
- 2<sup>nd</sup> Parution le mardi 06 novembre 2018
- 3<sup>ème</sup> Parution le mardi 20 novembre 2018

**Au préalable aux parutions légales**

Dans le journal « La Voix du Nord » du 09 novembre 2018 un article de presse relatait :

- les dates d'enquête publique du 20 novembre 2018 au 11 janvier 2019,

→ la possibilité de consulter les pièces, et d'expression par internet, avec mention du lien pour y accéder

#### **Article R123-11 du code de l'environnement**

II. L'avis mentionné au I est publié sur le site internet de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.

L'arrêté portant ouverture de l'enquête publique en son article 4, indique :

« 4/ Un avis est publié sur le site internet de la Métropole Européenne de Lille quinze jours avant et durant toute la période d'enquête » ;

#### **Application à l'enquête**

L'avis chargé d'informer le public, sur le site internet de l'autorité pour le 05 novembre 2018. La MEL a installé un lien donnant accès à la plateforme du registre numérique : [www.registre-numerique.fr](http://www.registre-numerique.fr)

Le lien proposé donne accès au site dédié au registre numérique, sur lequel sont mis à disposition les pièces relatives à l'enquête publique unique :

- ⇒ l'arrêté portant enquête publique unique,
- ⇒ l'avis voué à l'information du public par affichage.
- ⇒ Le dossier relatif au PLU2 avec toutes ses pièces.
- ⇒ Le dossier relatif à la modification de 6 périmètres de délimitation d'abords des monuments historiques (PDA) situés sur les communes de Lille et Hellemmes (commune associée à Lille)

#### **Article R123-11 du code de l'environnement**

III. - L'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête désigne le ou les lieux où cet avis doit être publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tout autre procédé.

Pour les projets, sont au minimum désignées toutes les mairies des communes sur le territoire desquelles se situe le projet ainsi que celles dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet.

Cet avis est publié quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

#### **L'arrêté portant enquête publique en son article 4 indique**

« -2/ Cet avis sera en outre affiché au moins quinze jours à l'avance et durant toute l'enquête :

- Au tableau d'affichage habituel des mairies des 90 communes métropolitaines et dans les lieux publics »

#### **Les 90 communes de la Mel :**

Anstaing, Armentières, Aubers, Baisieux, Beaucamps Ligny, Bois-Grenier, Bondues, Bousbecque, Bouvines, Capinghem, Comines, Chérenghem, Croix, Deûlémont, Don, Englos, Emmerin, Ennetières en Weppes, Erquinghem le Sec, Erquinghem-Lys, Escobecques, Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Fournes-en-Weppes, Frelinghien, Fretin, Fromelles, Gruson, Hallennes-lez-Haubourdin, Halluin, Hantay, Haubourdin, Hem, Herlies, Houplin-Ancoisne, Houplines, Illies, La Bassée, La Chapelle d'Armentières, La Madeleine, Lambersart, Lannoy, Leers, Le Maisnil, Lesquin, Lezennes, Lille, Linselles, Lompret, Loos, Lys-lez-Lannoy, Marcq-en-Barœul, Marquette-lez-Lille, Marquillies, Mons-en-Barœul, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Noyelles-lez-Seclin, Pérenchies, Péronne-en-Mélantois, Prêmesques, Radinghem-en-Weppes Ronchin, Roncq, Roubaix, Sillery-lez-Lannoy, Quesnoy

sur Deûle, Sainghin-en-Mélantois, Sainghin en Weppes, Saint-André, Salomé, Santes, Seclin, Sequedin, Templemars, Toufflers, Tourcoing, Tressin, Vendeville, Verlinghem, Villeneuve d'Ascq, Wambrechies, Warneton, Wasquehal, Wattignies, Wattrelos, Wavrin, Wervicq-Sud, Wicres, Willems.

#### **Article R123-11 du code de l'environnement**

**IV. - En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet procède à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.**

*Ces affiches doivent être visibles et lisibles de la, ou s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes à des caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement.*

*L'arrêté du 24 avril 2012 fixe les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné au R. 123-11 du code de l'environnement.....*

#### **Application à l'enquête**

Le support est de grande taille constitué de deux panneaux d'un matériau adapté à une utilisation extérieure, supportant d'éventuelles intempéries.

Ces points d'affichage se situent en des lieux de passage du public et sont installés dans un champ visuel normal.

Désignés par la MEL, 27 points d'affichage étaient prévus sur le territoire des communes suivantes :

1. Armentières : Pôle d'échange multimodal ;
2. Lomme : Parking Relais de St Philibert ;
3. La Bassée : Pôle d'échange multimodal ;
4. Don-Sainghin : Gare ;
5. Seclin : Gare ;
6. Villeneuve d'Ascq : Métro Les Prés ;
7. Tourcoing : Pôle d'échange Pont de Neuville ;
8. Lille :
  - 8.1.1. Place des Buisseries ;
  - 8.1.2. Boulevard de la Liberté ;
  - 8.1.3. Siège de la MEL
  - 8.1.4. 32 rue Vantroyen ;
  - 8.1.5. Intersection rue du Ballon / rue de la Louvière (vers couvent des dominicains) ;
  - 8.1.6. Notre dame de Fives Place du Prieuré ;
  - 8.1.7. Rue de Lannoy (Fives)
  - 8.1.8. 56 rue Faidherbe (Hellemmes)
9. Houplines : Croisement D945 et Rue Roger Salengro (au niveau du 140)
10. Lambersart : Croisement Anne Delecaux / Avenue de l'Hippodrome, (station essence)
11. Sainghin en Mélantois : Croisement D952 Rue Président Paul Doumer et D146 Villeneuve d'Ascq ;
12. Wambrechies : rue de Quesnoy (supermarché)
13. Baisieux : Carrefour entre la D90 / D941 ;
14. Lys les Lannoy : Rue Pierre de Coubertin ;
15. Comines : Place du Général de Gaulle, (arrêt de bus) ;
16. Roncq : 407 rue de Lille (arrêt de bus) ;

*Enquête publique unique du 20 novembre 2018 au 11 janvier 2019  
Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU)  
Modification de 6 périmètres de délimitation d'abords des monuments historiques (PDA) situés sur les  
communes de Lille et Hellemmes (commune associée à Lille)*

- 17. Marcq en Baroeul : 88 Avenue Maréchal Foch ;
- 18. Ronchin : Rue du Faubourg d'Arras, en direction de Ronchin ;
- 19. Santes : Rue du Marechal Foch ;
- 20. Sainghin en Weppes : Croisement D45 et RN41.

**Commentaire CE**

Panneaux à la charge de la MEL, pour l'élaboration et la maintenance de ceux-ci, pendant les 15 jours minimum précédant la date d'ouverture de l'enquête publique ainsi que pendant les 53 jours consécutifs de ladite enquête.

La commission signale

- Le panneau prévu sur le territoire de Sainghin en Weppes au croisement des D45 et RN41, était positionné à l'intersection RN 41 / rue Faidherbe sur le territoire de la commune de Fournes en Weppes.
- Commune de Baisieux : initialement prévu au Carrefour entre la D90 / D941 le panneau était installé au Centre socio-culturel Ogimont, rue de la mairie, Baisieux

**Publicité complémentaire organisée par la MEL**

❖ **Un fascicule explicatif**, prévu pour être distribué en toutes boites sur l'ensemble du territoire de la MEL, ainsi que mis à disposition dans l'ensemble des mairies.

❖ **Encarts publicitaires dans la presse**

Chaque encart en quadrichromie :

- présente le logo correspondant au PLU2, sous-titré « plan local d'urbanisme » ainsi que le titre 'ENSEMBLE DESSINONS L'AVENIR DE LA METROPOLE''
- invite à participer à l'enquête publique du 20 novembre 2018 au 11 janvier 2019
- fait état « la métropole de Lille se dote d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme(PLU) pour 85 communes ;
- invite à consulter le projet PLU2 et exprimer ses remarques :
  - directement en ligne, de chez vous, sur le registre numérique
  - lors des permanences organisées dans les mairies des 87 communes
  - dans l'un des douze lieux d'enquête ouverts dans la Métropole.
- Signale : « retrouvez l'agenda des permanences, l'intégralité des pièces mises à enquête et contribuez à l'enquête sur " [www.registre-numérique.fr/PLU2-MEL](http://www.registre-numérique.fr/PLU2-MEL)''

**Dates de parutions**

Voix du Nord	20 minutes
Mercredi 21 novembre 2018	
Jeudi 22 novembre 2018	
Vendredi 23 novembre 2018	
Samedi 24 novembre 2018	
Dimanche 25 novembre 2018	
Lundi 26 novembre 2018	
Mardi 27 novembre 2018	
Mercredi 19 décembre 2018	
Jeudi 20 décembre 2018	
Vendredi 21 décembre 2018	
Samedi 22 décembre 2018	
Dimanche 23 décembre 2018	
	Mercredi 21 novembre 2018 Vendredi 23 novembre 2018 Lundi 17 décembre 2018

### **5.2.2. Points de publicité.**

L'arrêté portant enquête publique unique fait état de l'affichage de l'avis d'enquête:  
au tableau d'affichage habituel  
→ des mairies des 90 communes métropolitaines et dans les lieux publics  
→ de la métropole européenne de Lille.

#### **Commentaire CE**

En complément de la publicité légale, les communes disposant d'un site internet avait la possibilité d'accentuer cette information.

#### **Siège d'enquête**

1 rue du Ballon, 59000 Lille

#### **Territoire des Weppes**

##### **Weppes 1.**

##### **Commune de Hantay,**

**Mairie**, 20 rue Mirabeau.

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, en permanence, de l'extérieur.

**Autre lieu habituel**

**Salle Jean Macé**, rue Mirabeau ;

##### **Commune d'Herlies**

**Mairie**, 1 rue du Bourg

Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible, en permanence, par le public.

**Autre(s) lieu(x) habituel(s) :**

⇒ **Salle des sports**,

Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible, en permanence, par le public

⇒ **Rue Faubordin**,

Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible, en permanence, par le public

##### **Commune d'Illies,**

**Mairie**, 3/5 rue de la mairie

Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible, en permanence, par le public

**Autre(s) lieu(x) habituel(s)**

⇒ **1 Hameau de Ligny.**

⇒ **Rue Maurice Bouchery.**

##### **Commune de La Bassée,**

**Mairie**, place du général de Gaulle

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, par le public, aux heures d'ouverture,

##### **Autres lieux habituels**

##### **Lieux d'enseignement :**

⇒ **Jules Verne**, rue des casernes.

⇒ **La Roseraie**, rue de la Marne.

⇒ **Charlemagne**, 30 bis, rue de Lille.

⇒ **Notre Dame**, 79 rue du bois Saint Maur

*Enquête publique unique du 20 novembre 2018 au 11 janvier 2019*  
*Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU)*  
*Modification de 6 périmètres de délimitation d'abord des monuments historiques (PDA) situés sur les*  
*communes de Lille et Hellemmes (commune associée à Lille)*

- ⇒ **Collège Schweitzer**, 5 rue du collège.
- ⇒ **Lycée Boilly**, rue du collège.

**Bâtiments communaux :**

- ⇒ **Gymnase**,
- ⇒ **Dojo**, rue de Lille
- ⇒ **Espace Guy Drut**, rue du collège

**Lieux événementiels :**

- ⇒ **Foyer Social et culturel**, 33 rue de Lille
- ⇒ **Salle Vox (salle des Fêtes)**, place du Gal De Gaulle
- ⇒ **L'AFEJI**,

**Transport**

- ⇒ **Gare SNCF**.

**Publicité - information du public, selon le R123-11 - IV**, du code de l'environnement  
**Pôle d'échange multimodal - Gare SNCF - La Bassée**

**Commune de Marquillies.**

**Mairie**, 126 place Léon Bocquet

Affichage de l'avis à l'intérieur - visible de l'extérieur.

**Autres lieux habituels**

- ⇒ **Bureau de poste**, 45 Rue de l'Arbre de Paradis,
- ⇒ **Restaurant scolaire**,
- ⇒ **Salle Municipale - Salle Castel**

**Commune de Salomé.**

**Mairie**, 7 rue Pasteur

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible pendant les heures d'ouverture

**Autre(s) lieu(x) habituel(s)**

- ⇒ **Agence postale**, 7 rue Pasteur
- ⇒ **Centre communal action sociale**, rue Pasteur
- ⇒ **Salle des fêtes complexe Nowacki**, rue Louis Romon
- ⇒ **Salle Dominique Cornette**, rue Louis Romon
- ⇒ **Salle Emile Dubois**, rue Pasteur
- ⇒ **Ecole primaire**, 82 rue Pasteur

**Commune de Wicres.**

**Mairie**, 1, place de l'Eglise

Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible, en permanence, par le public

**Autre(s) lieu(x) habituel(s)**

**Ecole publique** - Affichage de l'avis à l'extérieur -

**Weppes 2**

**Commune de Beaucamps-Ligny.**

**Mairie**, 2 rue de Fournes

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, pendant les heures d'ouverture au public



*Enquête publique unique du 20 novembre 2018 au 11 janvier 2019*  
*Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU)*  
*Modification de 6 périmètres de délimitation d'abord des monuments historiques (PDA) situés sur les*  
*communes de Lille et Hellemmes (commune associée à Lille)*

Affichage de l'avis à l'extérieur (environnement de la mairie, au centre du village)

Visible et lisible, en permanence, par le public

**Commune de Don,**

**Mairie**, 1 rue de Don

Affichage de l'avis à l'intérieur et l'extérieur - Visible et lisible, en permanence, par le public

**Publicité - information du public**, selon le R123-11 - IV.

Gare de Don / Sainghin

**Publicité complémentaire**

Rue de l'égalité

**Commune d'Erquinghem le Sec,**

**Mairie**, rue de l'Eglise

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, en permanence, par le public

**Commune de Fournes-en-Weppes, (59134)**

**Mairie**, 1345, rue Faidherbe

Affichage de l'avis à l'intérieur et l'extérieur.

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Salle Octave d'Hespel,
- ⇒ Salle des fêtes, rue du 4 septembre
- ⇒ Salle Mal et Bonnel, Parvis Notre Dame
- ⇒ Salle Mal et Bonnel, Parvis Notre Dame
- ⇒ Espace Raoult, rue Raoult.

**Commune de Sainghin en Weppes,**

**Mairie**, place du général De Gaulle

Affichage de l'avis à l'intérieur- Visible et lisible pendant les heures d'ouverture

**Publicité - information du public**, selon le R123-11 - IV.

⇒ **Gare de Don / Sainghin**

⇒ **RN 41 / CD 45** (prévu par la MEL)

**Constaté : Intersection RN 41 / rue Faidherbe sur le territoire de la commune de Fournes en Weppes.**

**Commune de Wavrin,**

**Mairie**, place de la république

Affichage de l'avis à l'intérieur et l'extérieur - Visible et lisible, en permanence, par le public

**Publicité complémentaire**

⇒ **Revue municipale** Flash infos Novembre / Décembre 2018

Contenu

**Enquête publique PLU2 du 20 novembre 2018 au 11 janvier 2019**

*Dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, les administrés sont invités à participer à la phase de concertation du projet de PLU2. Cette procédure se déroulera du 20 Novembre 2018 au 11 Janvier 2019.*

Durant l'enquête publique, si vous souhaitez consulter les documents du PLU2 et apporter votre contribution, plusieurs choix s'offrent à vous :

- Vous déplacer au sein des mairies de Santes ou Sainghin-en-Weppes, aux horaires d'ouverture ;
- Vous rendre au siège de la MEL, 1 rue du Ballon - 59 034 Lille ;
- Vous connecter sur le site de la MEL <https://www.registre-numerique.fr/PLU2-MEL>
- Vous présenter, aux permanences du Commissaire Enquêteur :
  - En Mairie de Wavrin : le samedi 8 Décembre 2018, de 9h à 12h ou le Vendredi 4 Janvier 2019, de 14h à 17h ;
  - À la MEL : le Jeudi 27 Décembre 2018, de 14h à 17h ou le Vendredi 4 Janvier 2019, de 14h à 17h À noter : seul le Commissaire Enquêteur est habilité à répondre aux administrés sur les questions de fond.

#### **Bâtiments communaux.**

- ⇒ Maison de l'olivier, rue du Vert Touquet (près de la rue Sadi Carnot)
- ⇒ Ecoles A. France et Ferry, 54-56 rue Achille Pinteaux
- ⇒ Poste de Police, 3 rue Jules Ferry
- ⇒ Centre Culturel le Moulin, 3 rue R Salengro
- ⇒ Salle de sport Carnot, 64B rue S Carnot
- ⇒ Salle de sport Leclerc, rue du M Leclerc (à proximité du n°7)
- ⇒ La Halle des sports, rue de Verdun
- ⇒ Salle des fêtes, 36 rue Roger Salengro
- ⇒ Maison de l'enfance, derrière la salle des fêtes
- ⇒ MJC, centre commercial, rue des Roseaux
- ⇒ La gare
- ⇒ La poste, 114 rue Achille Pinteaux

### **Weppes 3**

#### **Commune d'Englos,**

**Mairie**, 22 rue Paul Procureur

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, en permanence,

#### **Bâtiments communaux**

**Espace Kaliméra**, 26 rue Paul Procureur

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, en permanence

#### **Publicité complémentaire**

##### **Bulletin communal**

Article dans le bulletin municipal « Englos Infos » de novembre 2018, sous le titre « je compte sur vous »

Contenu

Extrait :

« Le PLU 2 sera soumis à enquête publique. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie les 24 novembre et 17 décembre de 9h à 12h.. »

#### **Commune d'Ennetières en Weppes**

**Mairie**, rue du Bourg

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, en permanence de l'extérieur

**Publicité complémentaire**

Revue municipale du mois de novembre

**Commune d'Escobecques,**

**Mairie**, chemin Forterie

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, en permanence, de l'extérieur

**Autre lieu habituel**

→ Bâtiment à l'angle de la rue de la Forterie et de la rue des Cats

**Hallennes-lez-Haubourdin,**

**Mairie**, 4 rue Louis Pasteur

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, en permanence, de l'extérieur par le public

**Autres lieux habituels**

- ⇒ Panneau municipal, à l'angle de la rue Sentier de l'Eglise et de la rue Jean Jaurès -
- ⇒ Panneau municipal, à la Roseraie, à l'angle de la rue Dunant et de la rue Schweitzer
- ⇒ Complexe sportif.
- ⇒ Panneau municipal, à l'école maternelle, rue Pompidou
- ⇒ Espace Marie Curie, rue Gambetta - Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, en permanence, de l'extérieur par le public

**Publicité- complémentaire**

Article dans le bulletin municipal « Hallennes Infos » de novembre 2018

**Haubourdin,**

**Mairie**, 11 rue Sadi Carnot

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, par le public en permanence

**Autres lieux habituels.**

- Rue du Général Mesny, au niveau du parking, sur le panneau municipal
- Angle de la rue Hazebrouck et de la rue Sadi Carnot, sur panneau municipal
- Place Clémenceau sur le panneau municipal

**Lieux complémentaires**

- Sur le parking rue de Paris,
- Rue du Maréchal Foch, à l'Espace culturel,
- Rue de la Canteraine, près de l'intersection avec le chemin de Santes,

**Santes,**

**Mairie**, 8 rue Albert Bernard.

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, en permanence de l'extérieur

**Lieux habituels**

- ⇒ L'Espace Simone Weil,
- ⇒ Salle Agora,
- ⇒ Salle des sports Robert Dujardin,

**Publicité - information du public, selon le R123-11 - IV**, du code de l'environnement

Panneau installé rue Foch

## **Publicité complémentaire**

### **Lieux publics**

- ⇒ **L'école Matisse**, rue Monneau,
- ⇒ **École Notre Dame**, rue Foch
- ⇒ **École Sainte Thérèse**, rue Koenig
- ⇒ **Crèche**, rue Foch,
- ⇒ **Cabinet médical**, rue Foch
- ⇒ **Boulangerie Vienne**, rue Foch
- ⇒ **Boulangerie Droque**, rue de Gaille
- ⇒ **Magasin Carrefour Contact**, rue du Cœur Joyeux
- ⇒ **Pompes Funèbres**, rue Clémenceau, face à l'Eglise
- ⇒ **Lettre du maire** n°15 d'octobre 2018.

### **Sequedin,**

#### **Mairie**, 2 rue Carnot

Affichage de l'avis à l'intérieur et l'extérieur - Visible et lisible en permanence,

#### **Autre(s) lieu(x) habituel(s)**

- ⇒ Panneau municipal, à l'angle de la rue de la Maison Blanche et de la rue du Hem,
- ⇒ Panneau municipal, à l'angle de la rue de la Maison Blanche et de la rue des acacias.
- ⇒ Panneau municipal, rue Jean-Jacques Rousseau, face à la rue Gounod,

#### **Publicité complémentaire**

- ⇒ Panneau municipal, à l'angle de la rue de Verdun et de la rue de la Pépinière
- ⇒ Panneau municipal, place de la Clairière
- ⇒

### **4.6.2. Territoire tourquennois.**

### **Bondues,**

#### **Mairie,**

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, en permanence,

#### **Publicité complémentaire**

- ⇒ affichage électronique
- ⇒ école Van der Meersch, avenue du Coquinage ;
- ⇒ Ecole les Obeaux - Chemin St Georges ;
- ⇒ Salle de sports Poher - Chemin St Georges ;
- ⇒ Stade Lefebvre (grille) - rue du Bosquel ;
- ⇒ Espace culturel - rue René d'Hespele ;
- ⇒ Maison de la petite enfance - allée du grand cerf

### **Halluin,**

#### **Mairie,**

Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible, en permanence,

#### **Publicité complémentaire**

- ⇒ Services techniques 14 rue des Prés
- ⇒ Piscine Philippe CROISON route de Neuville
- ⇒ Cinéma le FAMILIA place Jacquard, Halluin
- ⇒ Bibliothèque municipale 68, Rue de Lille
- ⇒ Ferme du Mont Saint Jean 7 chemin d'eau
- ⇒ Salle Berlioz 35, Rue Hector Berlioz
- ⇒ Complexe Edouard Branly Rue Camélinat
- ⇒ Salle Alexandre Faidherbe 60, Rue Marthe Nollet

⇒ MJC 78 rue Gustave Desmettre

**Mouvaux,**

**Mairie,**

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, en permanence,

**Autre lieu habituel**

Service jeunesse 42 bd Carnot

**Publicité complémentaire**

- ⇒ L'Etoile scène de Mouvaux 1 place du Cœur de ville
- ⇒ Espace Jean Richmond 2 place du Cœur de ville
- ⇒ Poste de police municipale 29 bis rue Galliéni
- ⇒ Salle Becker 574 rue de Tourcoing
- ⇒ Garderie Dewavrin 24 rue des écoles
- ⇒ Garderie Ducrocq 7 rue Pierre Prévost
- ⇒ Complexe sportif football Stade Patrick Balaÿ rue Mirabeau
- ⇒ Complexe sportif Pierre de Coubertin-Dojo rue Mirabeau
- ⇒ Fermette du Hautmont 11 allée du Parc
- ⇒ Salle Malraux 80 rue Kléber
- ⇒ Salle Courcol rue Galliéni
- ⇒ Salle De Gaulle 2 place du Général De Gaulle

**Neuville-en-Ferrain,**

**Mairie,**

Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible, en permanence,

**Autre lieu habituel**

Centre technique municipal - Rue Henri Dunant.

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Neuville Info en novembre et décembre
- ⇒ Information sur 2 panneaux lumineux angle rues Branly et de Tourcoing et angle rue Vertuquet et du Gallodrome (période de l'enquête)
- ⇒ Salle A. Malraux rue Fernand Lecroart
- ⇒ Espace Lecroart 4 rue Fernand Lecroart
- ⇒ Espace Jeunesse 40 rue de Tourcoing
- ⇒ Restaurant Schuman 83 rue de Tourcoing
- ⇒ Bibliothèque 39 rue de Tourcoing
- ⇒ Ecole Ambroise Paré 37 rue Ambroise Paré
- ⇒ Ecole Lamartine 18 rue du Maréchal Lyautey
- ⇒ Ecole Camille Claudel 29 rue du Gallodrome
- ⇒ Stade Liétaert allée des Sports
- ⇒ RAM 8 rue Edouard Branly
- ⇒ Centre Paul Claudel 135 rue du chemin vert
- ⇒ Halte-garderie Petits loups 118 rue du chemin vert
- ⇒ Ferme du Vert Bois 84 rue du chemin vert
- ⇒ Salle Roger Craye 118 rue du chemin vert
- ⇒ Stade Depoortere rue du Christ
- ⇒ Salle D. Flament rue du Christ

**Roncq,**

**Mairie,**

**Particularité : lieu réservé aux élus.**

**L'affichage se situe en mairie annexe** (dans le sas) - :rue Jules-Cornard.

Affichage de l'avis à l'intérieur - visible et lisible pendant les heures d'ouverture

Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible, en permanence,

**Publicité - information du public**, selon le R123-11 - IV.

407 rue de Lille à Roncq, à proximité de l'arrêt de bus

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Centre Culture -l 364 rue de Lille ;
- ⇒ Salle Catry - place Jean Jaurès ;
- ⇒ les Anciennes Ecuries - rue de la Latte ;
- ⇒ Salle Guy Drut - 264 rue de Lille ;
- ⇒ Salle Joel Bats -70 rue de Lille ;
- ⇒ salle Stélandre - rue Jules Watteeuw ;
- ⇒ la Marelle - 1 rue Jules Watteeuw ;
- ⇒ Salle Jules Gilles - 3 bis rue Maurice Thorez ;
- ⇒ Salle Henry Boerio - rue Maurice Thorez.

### **Tourcoing**

**Mairie** 10 Place Victor Hassebroucq, 59200 Tourcoing

Affichage de l'avis à l'extérieur - visible et lisible pendant les heures d'ouverture

Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible, en permanence, par le public

**Publicité - information du public**, selon le R123-11 - IV.

Pôle d'échange Pont de Neuville Tourcoing station métro

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Maison des services du blanc seau 280 Boulevard Constantin Descat
- ⇒ Maison de la justice et du droit
- ⇒ Le centre d'accès au droit et le service d'aide aux victimes (CADSAV)
- ⇒ Hôtel de police municipale
- ⇒ Square de l'Abattoir
- ⇒ CCAS 26 rue de la Bienfaisance
- ⇒ Résidence LES ACACIAS -2, Rue des Carliers
- ⇒ EHPAD LES FLANDRES - 42 Rue Jean Macé
- ⇒ Résidence Les Hortensias - 32 rue Léon Jouhaux
- ⇒ Résidence La Roseraie 319 rue Racine
- ⇒ Jardin botanique 32, Rue du Moulin Fagot
- ⇒ Serres botaniques 32, Rue du Moulin Fagot

### **4.6.3. Territoire roubaisien**

#### **Roubaisien 1**

##### **Leers**

**Mairie,**

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, aux heures d'ouverture

Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible, en permanence,

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Revue municipale.  
Annonce de l'enquête dans le n° du mois de juin et nouvelle annonce rappelant les dates prévues dans le n° de décembre

*Enquête publique unique du 20 novembre 2018 au 11 janvier 2019*  
*Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU)*  
*Modification de 6 périmètres de délimitation d'abords des monuments historiques (PDA) situés sur les*  
*communes de Lille et Hellemmes (commune associée à Lille)*

- ⇒ Rue de Wattrelos
- ⇒ Rue du Mal Leclerc
- ⇒ Rue Roger Salengro
- ⇒ Rue Victor Hugo
- ⇒ Rue Jules Ferry
- ⇒ Rue du Gal de Gaulle
- ⇒ Rue des Patriotes
- ⇒ Rue Michelet

**Lys-lez-Lannoy,**

**Mairie,**

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, pendant les heures d'ouverture  
Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible, en permanence,  
L'arrêté affiché en mairie.

**Autres lieux habituels**

- ⇒ CCAS : Intérieur
- ⇒ Béguinage : Intérieur
- ⇒ Piscine des Trois villes : Intérieur

**Publicité - information du public, selon le R123-11 - IV.**

- ⇒ rue Pierre de Coubertin

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Revue municipale - Une annonce y a indiqué le lancement d'une procédure
- ⇒ Salle André Desmulliez
- ⇒ Espace culturel AGORA
- ⇒ Parc Maréchal
- ⇒ Espace Maurice Titran
- ⇒ Maison de quartier du Fresnoy
- ⇒ Ferme du Gauquier
- ⇒ Crèche PMI
- ⇒ Dojo
- ⇒ Théâtre de l'Eden, Stade Jean Cholle
- ⇒ Complexe Jules Ferry

**Roubaix,**

**Mairies,**

- ⇒ Principale
- ⇒ Mairie NORD, 14, Place Fosse aux Chênes
- ⇒ Mairie SUD, 188, Bd de Fourmies
- ⇒ Mairie OUEST, 187, rue de l'épeule
- ⇒ Mairie EST, 71, Ave de Verdun

Affichage de l'avis Visible et lisible, aux heures d'ouverture

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Service Hygiène et Habitat

**Toufflers,**

**Mairie,**

- ⇒ Affichage de l'avis à l'intérieur : visible aux d'ouverture
- ⇒ Affichage de l'avis à l'extérieur Visible et lisible, en permanence,
- ⇒ Arrêté affiché à l'accueil

**Publicité complémentaire**

- ⇒ La Chênis, 32 rue de la Lys
- ⇒ Salle des Sports, parking des Écoles
- ⇒ Local culturel, 56 rue de l'Église
- ⇒ Maison des Jeunes, 61, rue de l'Église
- ⇒ affichage lumineux au début de la rue de Roubaix

### **Wattrelos**

#### **Mairie,**

Affichage de l'avis à l'intérieur-Visible / lisible, aux heures d'ouverture  
L'arrêté a été affiché à l'accueil de la mairie

#### **Autre(s) lieu(x) habituel(s)**

- ⇒ École de Musique : Intérieur
- ⇒ Maison du Projet Intérieur
- ⇒ Mairie annexe de Beaulieu
- ⇒ Mairie annexe Sapin vert

#### **Publicité complémentaire**

- ⇒ Pôle Emploi - Maison des Associations Beaulieu
- ⇒ Bibliothèque municipale - Centre socio-éducatif
- ⇒ Maison des associations Mousserie
- ⇒ Maison des Jeunes
- ⇒ Cité des Transports

### **Roubaisien 2**

#### **Croix,**

#### **Mairie,**

Affichage de l'avis à l'intérieur-Visible et lisible, pendant les heures d'ouverture

#### **Autre(s) lieu(x) habituel(s)**

Mobilier urbain

- ⇒ Rue Léon Stien
- ⇒ Place Saint Pierre
- ⇒ Avenue des deux moulins (devant le club J3)
- ⇒ Boulevard Emile Zola (devant le stade Henri Seigneur)
- ⇒ Avenue W. Churchill (devant les jardins Mallet Stevens)
- ⇒ Rue d'Hem (en bas de la rue carrefour du fer à cheval)
- ⇒ Angle avenue de Flandres / rue Holden
- ⇒ Rue Saint martin du Gard
- ⇒ Rue du Créchet

#### **Lieux publics**

- ⇒ Centre de la petite enfance - 16 Place de la République
- ⇒ Entrée du CCAS rue Léon Desjardins
- ⇒ Salle Sandra Contour Saint Martin
- ⇒ Piscine municipale rue Victor-Schoelcher
- ⇒ Ecole Lucie Aubrac 44 Rue Kléber
- ⇒ Ecole Don Bosco 130 Rue Jean Baptiste Delescluse
- ⇒ Ecole Malraux la Fontaine - 320, rue Verte
- ⇒ Ecole Jean Lebas 3 rue Georges Potié
- ⇒ Salle Jacques Brel 137 Rue Jean Baptiste Delescluse

### **Hem,**

**Mairie,** 49 rue Général Leclerc



Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, aux heures d'ouverture

**Autre lieu habituel**

service technique et urbanisme

**Publicité complémentaire**

Revue municipale. Le sera prochainement

**Equipements sportifs :**

- ⇒ Maison du foot rue de Lionderie
- ⇒ Complexe sportif Diligent (avenue Laennec)

**Groupe scolaire (non visible depuis la voie publique) :**

- ⇒ Ecoles Marie curie (rue Lannelongue)
- ⇒ Groupe scolaire Marcel Pagnol (avenue de la Marne)
  - Groupe scolaire Victor Hugo (rue de Beaumont, parc de la mairie)
  - Groupe Delattre de Tassigny (192 rue de la Vallée)
  - Ecole Jules Ferry (31 rue des Ecoles)

**Les panneaux d'affichage libre**

- ⇒ Place de la République,
- ⇒ rue Santos Dumont,
- ⇒ Charles de Gaulle,
- ⇒ Avenue Calmette
- ⇒ rue Jean Jaurès

**Commentaire CE**

concernant les panneaux d'affichage libre, il s'avère que la pérennisation de celui-ci, était tributaire d'autres applications de par sa vocation à l'affichage libre.

**Equipements publics**

- ⇒ Hôtel de ville (42 rue du Général Leclerc) : sur vitre intérieure, visible en permanence
- ⇒ Services techniques (impasse Boussebart) : affichage réglementaire dans panneaux vitrés prévus à cet effet, visible ne permanence
- ⇒ Maison de l'emploi (parvis Berthelot) : sur vitre intérieure, visible depuis le domaine public
- ⇒ Ferme Francomme : sur vitre intérieure, visible quand le site est ouvert (site clôturé, cour intérieure)
- ⇒ Centre social 3 Villes : sur vitre intérieure, visible quand le site est ouvert (site clôturé)

**Lannoy,**

**Mairie,**

Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible, par le public aux horaires d'ouverture

**Autre(s) lieu(x) habituel(s)**

- ⇒ Syndicat d'initiative, 1 Place Carnot - Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible en permanence
- ⇒ Salle des sports David Douillet, Rue Nationale - Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible en permanence
- ⇒ Salle Henri Lechevin, 48 rue de Lille - Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible en permanence

- ⇒ Bibliothèque, 31 Rue des Remparts - Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible en permanence

#### **Wasquehal,**

##### **Mairie,**

Affichage de l'avis à l'intérieur et l'extérieur - Visible et lisible, en permanence, par le public

##### **Autre(s) lieu(x) habituel(s)**

- ⇒ Service Urbanisme - Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible, en permanence, par le public
- ⇒ Mairie annexe : 10 rue Louise Michel - Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible, en permanence, par le public

##### **Publicité complémentaire**

- ⇒ Revue municipale. Annonce de l'enquête (LE WASQUEHL) Novembre 2018 ;
- ⇒ DOJO : 15 rue du Molinel
- ⇒ Services Techniques : 95 rue Emile Dellelette
- ⇒ Bibliothèque : 4 rue Pasteur
- ⇒ Espace Gérard Philippe : 22 rue Louis Lejeune
- ⇒ Crèche du Molinel : 56 chemin du Heule
- ⇒ Groupe scolaire Charles De Gaulle : 36 rue Léon Jouhaux
- ⇒ Ecole Charles Perrault : 7 rue du Haut Vinage
- ⇒ Foyer logement Harmonie : 1 rue Condorcet
- ⇒ Foyer logement Quiétude : 1 rue Ambroise Croizat
- ⇒ CCAS : 4 rue Michelet
- ⇒ Maison nouvelle : 9 rue du Haut Vinage
- ⇒ Office du Tourisme : 17 rue Jean Macé
- ⇒ Centre petite enfance : 22 rue Louis Lejeune

#### **4.6.4. Territoire de la Lys**

##### **Lys 1**

##### **Armentières,**

##### **Mairie,**

Affichage de l'avis à l'intérieur Visible et lisible, par le public aux heures d'ouverture

##### **Autre(s) lieu(x) habituel(s)**

3 points d'affichage à l'intérieur de la mairie : au rez de chaussée - dans l'ascenseur et au 2ème étage.

##### **Publicité - information du public, selon le R123-11 - IV.**

Armentières au pôle d'échange multimodal P+R rue de Comines - à proximité de la gare

##### **Publicité complémentaire**

- ⇒ Maison DEBOSQUE -point d'accès au droit 29 rue Jean Jaurès
- ⇒ Piscine-centre aquatique 17 avenue de l'Europe
- ⇒ Ruche des deux Lys-liaison Nieppe Armentières
- ⇒ Maternité rue Jules Lebleu
- ⇒ Ecole de musique rue Paul Bert
- ⇒ CCAS rue Paul Bert

- ⇒ Médiathèque, rue Paul Pouchain fermée le jeudi
- ⇒ Crèche Municipale 248 quai de la dérivation
- ⇒ Maison du temps libre avenue Gustave Dron-grille fermée par cadenas

### **Deûlémont**

**Mairie**, 5 Place Louis Claro 59890

Affichage de l'avis à l'intérieur Visible et lisible de l'extérieur en permanence, par le public.

#### **Publicité complémentaire**

- ⇒ Site internet : [www.ville-deulemont.fr](http://www.ville-deulemont.fr) lien direct d'accès sur le site de la MEL
- ⇒ Ecole Guynemer, à l'extérieur visible en permanence
- ⇒ Espace Saint-Symphorien- panneau affichage sur site à l'extérieur

### **Erquinghem-Lys**

**Mairie**, Place du Général de Gaulle 59123

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, par le public de l'extérieur.

#### **Publicité complémentaire**

- ⇒ La plaine sportive rue des Armées- intérieur visible de l'extérieur
- ⇒ Le centre socio culturel AGORALYS 120 rue Delpierre- intérieur
- ⇒ Bureau de poste 121 rue d'Armentières

### **Frelinghien**

**Mairie**, 5 place des combattants

Affichage de l'avis à l'intérieur et l'extérieur - Visible et lisible, en permanence,

#### **Publicité complémentaire**

- ⇒ Site internet : [www.ville-frelinghien.fr](http://www.ville-frelinghien.fr) : Lien direct d'accès au PLU2 sur le site de la MEL
- ⇒ Médiathèque, 30 place des combattants
- ⇒ Salle des sports 132 rue d'Armentières

### **Houplines**

**Mairie**, Place du Général de Gaulle

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, par le public aux heures d'ouverture

#### **Publicité complémentaire**

- ⇒ Salle associative rue Dufour -salle fermée à 10H point non vérifiable par le CE
- ⇒ Centre culturel Jean-Charles Bringuez rue Roger Salengro  
Lieu inaccessible - aucune affiche sur la façade vitrée extérieure
- ⇒ Salle des sports Gérard Dufour située pavé de la Chapelle- aucun affichage à l'intérieur et l'extérieur.
- ⇒ Salle des fêtes place de la République à l'intérieur visible en permanence de l'extérieur
- ⇒ Restaurant scolaire-relais assistante maternelle rue des tramways : à l'intérieur visible de l'extérieur

### **La Chapelle d'Armentières**

**Mairie**, 269 route Nationale

Affichage de l'avis à l'intérieur et l'extérieur Visible et lisible, en permanence, par le public.

**Autre(s) lieu(x) habituel(s)**

- ⇒ Ecole du Parc route nationale - Intérieur : visible en permanence par le public
- ⇒ Ecole de Wez Macquart - Intérieur : visible en permanence par le public

**Publicité complémentaire**

- ⇒ La Poste route Nationale
- ⇒ Panneau d'affichage urbain rue Marle quartier de la Choque
- ⇒ Panneau d'affichage Quartier de la Pléiade rue du Bellay
- ⇒ Complexe sportif derrière mairie
- ⇒ Salle polyvalente de Wez Macquart + Salle polyvalente de la CHOQUE
- ⇒ Salle paroissiale Wez Macquart
- ⇒ Espace culturel Mandela
- ⇒ La crèche route nationale
- ⇒ Bibliothèque route nationale

**Lys 2**

**Bousbecque**

**Mairie**, 19 rue de Wervicq,

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible de l'extérieur

**Comines**

**Mairie**, Grand Place

Affichage avis à l'intérieur - Visible et lisible, par le public aux horaires d'ouverture

**Publicité - information du public**, selon le R123-11 - IV.

Place du Général de Gaulle

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Maison du Patrimoine
- ⇒ Services techniques
- ⇒ CCAS
- ⇒ Service des sports (4 affiches pour les 4 salles)
- ⇒ Maison de l'Enfance
- ⇒ Médiathèque
- ⇒ Nautilus
- ⇒ Ecole de musique
- ⇒ Hôpital
- ⇒ Gare
- ⇒ Collège Philippe de Comynes
- ⇒ Centre social
- ⇒ Panneau Ste Marguerite
- ⇒ Ecoles publiques (Brel/Brassens, Centre Perrault, Coquelicots).
- ⇒ Accueil de loisirs Brel/Brassens
- ⇒ Accueil de loisirs La Tannerie

**Linselles**

**Mairie**, 12 Rue de Bousbecque

Affichage de l'avis l'extérieur - Visible et lisible, en permanence, par le public

**Quesnoy sur Deûle**

**Mairie**, Place du Général de Gaulle

Affichage de l'avis à l'intérieur

**Publicité complémentaire**

Ecole

**Warneton,**

**Mairie,** 1 Route de Deûlémont

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible l'extérieur

**Wervicq-Sud,**

**Mairie,**(urbanisme) 53 rue Gabriel Péri

Affichage de l'avis à l'intérieur Visible de l'extérieur

#### **4.6.5. Territoire Est**

##### **Est 1**

##### **Forest-sur-Marque,**

**Mairie,** 80 rue Principale

Affichage de l'avis à l'intérieur Visible et lisible, par le public, aux horaires d'ouverture

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Site internet <https://www.forestsurmarque.fr>
- ⇒ Médiathèque

##### **Mons-en-Barœul**

**Mairie,** 27 avenue Robert Schuman

Affichage de l'avis à l'intérieur et l'extérieur

Visible et lisible, en permanence, par le public

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Site internet : [www.monsenbaroeul.fr](http://www.monsenbaroeul.fr)
- ⇒ Mairie 3<sup>ème</sup> étage (urbanisme) et 4<sup>ème</sup> étage ( sport, jeunesse, associations, renouvellement urbain)
- ⇒ Local « ville » traversant la résidence Europe
- ⇒ Fort de Mons(conservatoire, bibliothèque...)
- ⇒ Maison de la petite enfance rue Calmette
- ⇒ Salle Allende rue René Coty
- ⇒ Piscine rue Lacordaire
- ⇒ Maison de quartier Concorde rue Vincent de Paul
- ⇒ Maison des associations rue d'Alsace
- ⇒ Le Lien place de l'Europe

##### **Sailly-lez-Lannoy,**

**Mairie,** rue de la mairie

Affichage de l'avis à l'extérieur -Visible et lisible, en permanence, par le public

**Publicité complémentaire**

Site internet : [www.saillylezlannoy.fr](http://www.saillylezlannoy.fr)

- ⇒ 5 panneaux d'affichage à différents endroits de la commune

##### **Tressin,**

**Mairie,** rue du Stade

Affichage de l'avis à l'extérieur -Visible et lisible, en permanence, par le public

**Autre(s) lieu(x) habituel(s)**

- ⇒ Pl du général Ge Gaulle - Extérieur : visible en permanence

*Enquête publique unique du 20 novembre 2018 au 11 janvier 2019*  
*Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU)*  
*Modification de 6 périmètres de délimitation d'abords des monuments historiques (PDA) situés sur les*  
*communes de Lille et Hellemmes (commune associée à Lille)*

- ⇒ Rue Pierre Brabant - Extérieur : visible en permanence
- ⇒ Rue du Moulin - Extérieur : visible en permanence
- ⇒ Rue du Marais - Extérieur : visible en permanence
- ⇒ Rd point du Gressart - Extérieur : visible en permanence

**Villeneuve d'Ascq,**

**Mairie,** place Salvador Allende

Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible, en permanence, par le public

**Autre(s) lieu(x) habituel(s)**

- ⇒ Mairie d'Annapes - Extérieur : visible en permanence
- ⇒ Mairie d'Ascq - Extérieur : visible en permanence
- ⇒ Mairie du Breucq - Extérieur : visible en permanence
- ⇒ Mairie du Bourg - Extérieur : visible en permanence
- ⇒ Mairie de la Cousinerie - Extérieur : visible en permanence

**Publicité - information du public,** selon le R123-11 - IV.

- ⇒ Métro Les près

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Revue municipale. Oui dans « La tribune » de novembre
- ⇒ Piscine du Triolo
- ⇒ Piscine de Babylone
- ⇒ Ferme Dupire à Triolo
- ⇒ Maison de quartier Genet
- ⇒ Maison de quartier Jacques Brel
- ⇒ Point d'accès au droit

**Willems,**

**Mairie,** rue Victor Provo

Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible, en permanence, par le public

**Publicité complémentaire**

- ⇒ 4 arrêts de bus
- ⇒ Salle de sport Jean Clermont
- ⇒ Salle de tennis
- ⇒ Ecole maternelle Concorde
- ⇒ Ecole primaire Condorcet
- ⇒ Pole multifonctionnel ECLAT

**Est 2**

**Anstaing,**

**Mairie,** 7, rue Marie Curie

Affichage de l'avis et arrêté à l'intérieur

Affichage de l'avis à l'extérieur -

**Autre(s) lieu(x) habituel(s)**

- ⇒ Ecole Andrée Chedid
- ⇒ Ecole Marie Curie

**Baisieux,**

**Mairie,** 707 rue de la Mairie

Affichage de l'avis à l'intérieur - visible et lisible aux heures d'ouverture

Affichage de l'avis à l'extérieur Visible et lisible, en permanence.

**Autres lieux habituels**

- ⇒ Gare
- ⇒ Proximité église
- ⇒ Ecole St Jean Baptiste

**Publicité - information du public**, selon le R123-11 - IV.

- ⇒ Centre Socioculturel d'OGIMONT

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Tracts spécifiques dédiés à l'EPU: A disposition des visiteurs en mairie
- ⇒ Revue municipale, Basil 'Echos de novembre 2018
- ⇒ Panneau électronique communal.
- ⇒ Site internet [www.mairie-baisieux.fr](http://www.mairie-baisieux.fr)

**Bouvines,**

**Mairie**, 59 chaussée Brunehaut

- Affichage de l'avis à l'intérieur et arrêté
- Affichage de l'avis à l'extérieur

**Autre(s) lieu(x) habituel(s)**

- ⇒ Magasin unique du centre-ville
- ⇒ Rue principale

**Publicité complémentaire**

- Tract spécifique dédié à l'EPU, distribué en toutes boites

**Chéreng,**

**Mairie**, route nationale

- Affichage de l'avis et arrêté à l'intérieur
- Affichage de l'avis à l'extérieur.

**Autre(s) lieu(x) habituel(s)**

- ⇒ Panneaux communaux (hors électoraux)
- ⇒ Espace Planquart
- ⇒ Salle Victor Provo
- ⇒ Ecole publique Jules Ferry
- ⇒ Ecole privé Sainte Marie
- ⇒ Salle de tennis

**Gruson,**

**Mairie**, 3 rue de Verdun

- Affichage de l'avis à l'intérieur et arrêté
- Affichage de l'avis à l'extérieur

**Autres lieux habituels**

- ⇒ Salle polyvalente
- ⇒ Ecole Pasteur

**Péronne-en-Mélantois**

**Mairie**, 10 rue des marais

- Affichage de l'avis à l'intérieur et arrêté
- Affichage de l'avis à l'extérieur.

**Autre lieu habituel**

- ⇒ Bibliothèque

**Sainghin-en-Mélantois,**

**Mairie**, 433 rue du Maréchal Leclerc

- Affichage de l'avis à l'intérieur et arrêté
- Affichage de l'avis à l'extérieur.

**Autres lieux habituels**

- ⇒ Salle des fêtes rue du stade
- ⇒ Complexe sportif rue du stade
- ⇒ Groupe scolaire St Exupéry (2 points)
- ⇒ Club des Aînés 220 rue du Mal Leclerc
- ⇒ Ecole privé St Joseph 2 chemin des écoliers

**Publicité - information du public, selon le R123-11 - IV.**

- ⇒ Panneau M.E.L. croisement CD 952 / CD 146  
Très visible au carrefour  
A proximité Ateliers de Maintenance Keolis Site des 4 cantons

**4.6.6. Territoire couronne Nord**

**Nord 1**

**Capinghem.**

**Mairie,** 58, bis rue Poincaré

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible de l'extérieur, en permanence,

**Autre lieu habituel**

- ⇒ Humanité - Saint Philibert  
Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible, en permanence.

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Entrée côté gauche quartier Humanité Hôpital St Philibert

**Lompret.**

**Mairie,** 4. rue de l'Eglise

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible de l'extérieur, en permanence,

**Autres lieux habituels**

- ⇒ Lompréthèque - Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, aux heures d'ouverture
- ⇒ Salle des sports - Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, aux heures d'ouverture

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Chemin du vieux soldat
- ⇒ Chemin du vieux soldat/route de Pérenchies
- ⇒ Route de Pérenchies (2 points)
- ⇒ Cimetière Z A Grand Logis
- ⇒ Paul Brame (2 points)
- ⇒ Ateliers municipaux
- ⇒ Rue de la Chapelle
- ⇒ Rue de la Phalecque
- ⇒ Rue de la Phalecque/ruelle des Vilains
- ⇒ Rue Jean Monnet

**Pérenchies.**

**Mairie,** place du Général de Gaulle

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible de l'extérieur, en permanence,

**Autres lieux habituels**

- ⇒ Salle Municipale, 49 rue de la Prévôté.
- ⇒ Avenue du parc de l'Horloge.

**Publicité complémentaire**



*Enquête publique unique du 20 novembre 2018 au 11 janvier 2019  
Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU)  
Modification de 6 périmètres de délimitation d'abords des monuments historiques (PDA) situés sur les  
communes de Lille et Hellemmes (commune associée à Lille)*

- ⇒ Revue municipale. Novembre et décembre 2018
- ⇒ Site internet. [www-ville-perenchies](http://www-ville-perenchies)

**Prêmesques,**

**Mairie,** Place J.B Lebas

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible de l'extérieur.

**Autres lieux habituels**

- ⇒ Salle des Sports
- ⇒ Ecole J.L. Chrétien
- ⇒ Maison des associations

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Revue municipale. Parution sur l'Echo - sept.2018
- ⇒ Ecole JL chrétien
- ⇒ Maisons des associations
- ⇒ Site internet, [mairie@premesques.fr](mailto:mairie@premesques.fr)

**Verlinghem,**

**Mairie,** Place Général de Gaulle

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible de l'extérieur, en permanence,

**Autre lieu habituel**

- ⇒ Ecole Gutenberg - avis extérieur, visible en permanence, par le public

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Lieu-dit « Le Corbeau
- ⇒ Rond-point de Pérenchies / Wambrechies
- ⇒ Rue Lafontaine
- ⇒ Face à la ferme des templiers

**Wambrechies,**

**Mairie,** 2 place du général de Gaulle

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible de l'extérieur, en permanence,

**Autres lieux habituels**

- ⇒ Salle des fêtes
- ⇒ Office du tourisme (fondation Ledoux)

**Publicité - information du public, selon le R123-11 - IV.**

- ⇒ Rue de Quesnoy - abords supermarché

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Rue Ober (angle avenue Foch)
- ⇒ Avenue du maire Catteau (angle rue d'Ypres)
- ⇒ Rue d'Ypres ( angle avenue Pasteur
- ⇒ Rue de la résistance
- ⇒ Route de Linselles
- ⇒ Chemin du bas plat
- ⇒ Hameau de la vigne

**Nord 2**

**Lambersart,**

**Mairie,** 19 avenue G. Clémenceau

Affichage de l'avis intérieur/extérieur-Visible et lisible, aux heures d'ouverture

**Publicité - information du public, selon le R123-11 - IV.**

- ⇒ Croisement Anne Delecaux /Avenue de l'hippodrome station essence ESSO

**Publicité complémentaire**

- ⇒ panneau informatique avenue Clémenceau
- ⇒ site internet <http://www.lambersart.fr/>

### **La Madeleine,**

**Mairie,** 160 rue du Général de Gaulle

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, aux heures d'ouverture

Affichage de l'avis à l'extérieur

#### **Publicité complémentaire**

- ⇒ Revue municipale. « Mag' deleine »
  - Numéro spécial PLU2 en mai 2018 - Numéro de novembre un encart - Idem pour le numéro de décembre 2018
- ⇒ Ecole Kléber (entrée principale)
- ⇒ Ecole Dhallendre (entrée rue Dhallendre)
- ⇒ Ecole Courbet (entrée rue Courbet)
- ⇒ Ecole Anne Franck (entrée rue Jean Bart)
- ⇒ Ecole Louise de Bettignies (entrée rue Lemire)
- ⇒ Hôtel de ville (côté état-civil + entrée sur local standard + service urbanisme étage)
- ⇒ Services techniques (rue Pompidou)
- ⇒ Piscine
- ⇒ CRC (place du Marché)
- ⇒ Médiathèque (place du Marché)
- ⇒ Maison Petite Enfance (rue des Gantois)
- ⇒ CCAS (rue des Gantois)
- ⇒ Romarin (rue Paul Doumer)
- ⇒ Dhinin (rue Pompidou)
- ⇒ Pôle Raquettes
- ⇒ Centre Gantois (au bout de la rue Gantois)
- ⇒ Centre Flandre (rue du Parc)
- ⇒ information du « Mag'deleine » de mai 2018

### **Marcq-en-Barœul,**

**Mairie,** 103, avenue Foch

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, aux heures d'ouverture

Affichage de l'avis à l'extérieur,

#### **Autre lieu habituel**

- ⇒ Entrée service urbanisme 2<sup>ème</sup>

**Publicité - information du public,** selon le R123-11 - IV.

- ⇒ place devant la mairie

#### **Publicité complémentaire**

- ⇒ Revue municipale. « Images de Marcq » Distribué toutes boîtes aux lettres (numéro de novembre article page 2)
- ⇒ Site internet <https://www.marcq-en-baroeul.org/>

### **Marquette-lez-Lille**

**Mairie,** 11, place du Général de gaulle

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, aux heures d'ouverture

#### **Publicité complémentaire**

- ⇒ Service de la Direction des Services Techniques

- ⇒ Parc Domaine du Vert Bois
- ⇒ Ecoles publiques
- ⇒ Crèches
- ⇒ Ludothèque
- ⇒ Bibliothèque Municipale
- ⇒ Salle des fêtes et autres salles municipales

#### **Saint-André lez Lille**

**Mairie**, 89, rue du Général Leclerc

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, aux heures d'ouverture

Affichage de l'avis à l'extérieur .

**Autre lieu habituel**

- ⇒ Rue de LAMBERSART , avis à l'extérieur ;

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Piscine
- ⇒ Les salles de sports de la commune
- ⇒ Ecole de musique
- ⇒ Salle des fêtes
- ⇒ CCAS

### **4.6.7. Territoire couronne Sud**

#### **Sud 1**

##### **Emmerin**

**Mairie**, 4 rue Auguste Potié

Affichage de l'avis à l'extérieur Visible et lisible, en permanence, par le public

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Salle des associations, rue Auguste Potié
- ⇒ Salle Lejeune rue Victor Hugo ;
- ⇒ Espace Etoile rue auguste Potié
- ⇒ Salle Lemoine
- ⇒ Salle Henri Lhote, rue du maire Castel
- ⇒ Ecole rue du maire Castel
- ⇒ Salle tennis rue du maire Castel
- ⇒ Espace musique

##### **Houplin-Ancoisne**

**Mairie**, 1 place du 8 mai 1945

Affichage de l'avis et arrêté à l'intérieur Visible et lisible, aux heures d'ouverture

Affichage de l'avis à l'extérieur.

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Banque alimentaire, rue Jean Jaurès
- ⇒ Cantine rue 29 Jean Jaurès
- ⇒ Boulangerie Flinois, 65 rue Jean Jaurès
- ⇒ Pharmacie 6 rue Jean Jaurès
- ⇒ Médiathèque, place du 8 mai 1945
- ⇒ Salle des sports, Léo Lagrange, rue Guy Moquet

##### **Loos**

**Mairie**, 104, avenue du maréchal Foch

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, aux heures d'ouverture

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Antenne mairie (les Oliveaux)

- ⇒ Bibliothèque
- ⇒ Théâtre
- ⇒ Police municipale
- ⇒ Restaurant scolaire (les Oliveaux)
- ⇒ Centre communal d'action sociale
- ⇒ Centre Prévert
- ⇒ Maion de l'amitié
- ⇒ Observatoire de la vie quotidienne

#### **Noyelles-lez-Seclin**

**Mairie**, place Alexandre Gratte

Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible, en permanence, par le public

#### **Publicité complémentaire**

- ⇒ Revue municipale
- ⇒ Ecole du marais
- ⇒ Centre d'animation municipale - 18bis rue de Wattignies

#### **Seclin**

**Mairie**, 89, rue Roger Bouvry

Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible, en permanence.

**Publicité - information du public**, selon le R123-11 - IV.

- ⇒ Place de la Gare

#### **Publicité complémentaire**

- ⇒ Face à la Poste, 21 Bd Hentgès
- ⇒ Face salle des fêtes, 9 rue Jean Jaurès
- ⇒ Face à la gare, 2 rue Pierre Sépard
- ⇒ 60 rue Max Dormoy
- ⇒ Rue des Euwis
- ⇒ 85 rue Burgault
- ⇒ Hameau de Wattinessart, rue du Plouich
- ⇒ Martinsart, 44 rue JB Mullier
- ⇒ Avenue Jules Blanckaert

#### **Templemars,**

**Mairie**, 101, rue Jules Guesde

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, aux heures d'ouverture

Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible, en permanence,

#### **Publicité complémentaire**

- ⇒ Salle Henri Desbonnet, 2 rue Jules Guesde
- ⇒ Salle Robert Blézel, square Périseaux
- ⇒ Salle des rouges barres, rue du chevalier de la Barre
- ⇒ Salle de la gare, 151 rue Jules Guesde
- ⇒ Centre technique municipal RD 952
- ⇒ Salle Fernand Sastre, rue Pierre Curie
- ⇒ Salle Colette Besson, rue JB Mullier
- ⇒ Salle de tennis rue Pierre Curie
- ⇒ La Poste, Place Delecroix
- ⇒ Panneau d'affichage rue du Général de Gaulle

#### **Wattignies,**

**Mairie**, 306, rue Clémenceau

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, par le public aux heures d'ouverture

Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible, en permanence, par le public

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Revue municipale
- ⇒ Ecole de musique, rue Jules ferry
- ⇒ Rue Flemming / rue Laennec
- ⇒ Face au 149 rue Salengro
- ⇒ Face au 32 rue Hoche
- ⇒ Face au 3 rue Voltaire
- ⇒ Centre culturel Robert Delfosse, rue des arts

**Sud 2.**

**Faches-Thumesnil**

**Mairie**, 50 rue Jean Jaurès

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, en permanence.

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Revue municipale.
- ⇒ Contre Les Arcades - 16 rue Kleber
- ⇒ Centre Médicosocial - 286 rue Kleber
- ⇒ Ecole G Sand - 13 rue de Dunkerque
- ⇒ DAP Parking de la Mairie - rue Jean Jaurès
- ⇒ Ecole Lamartine - 5 rue de la résistance
- ⇒ Centre social des 5 Bonniers - 20 avenue de Bordeaux
- ⇒ MAJ - 170 rue Henri Dillies
- ⇒ Maison des Aînés - 103 rue Carnot
- ⇒ Salle Jacques Brel - rue G Hoche
- ⇒ PIJ 59 - rue Gambetta
- ⇒ Centre sportif rue Kleber - 298 rue Kleber
- ⇒ CCAS - 11 rue André Diligent
- ⇒ Maison des tout petit - 17 rue André Diligent

**Fretin.**

**Mairie**, 3 rue Alfred Cousin

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, par le public aux heures d'ouverture

**Autres lieux habituels**

Pour ces lieux mentionnés ci-dessous, l'avis d'affiche est situé en extérieur visible en permanence

- ⇒ Angle rue Poincaré et chemin rural 40
- ⇒ Entrée allée des peupliers
- ⇒ Entrée rue du petit marais
- ⇒ Entrée rue Wettringen
- ⇒ En face du 1 rue des anciens combattants
- ⇒ Angle rue Anciens Combattants et rue Pierre Legrand
- ⇒ Angle rue G Clémenceau et rue Pierre Sémard

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Médiathèque rue Alfred Cousin

### Lesquin,

**Mairie,** 39 rue Faidherbe

Affichage de l'avis à l'intérieur -Visible et lisible, par le public aux heures d'ouverture

Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible et lisible, en permanence, par le public

#### **Publicité complémentaire**

- ⇒ La Ribambelle - 28 bis Rue Victor Hugo
- ⇒ Complexe sportif - rue d'IENA
- ⇒ Centre culturel - 1 rue Camille Claudel

### Lezennes

**Mairie,** 1 place de la république

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, aux heures d'ouverture

#### **Publicité complémentaire**

- ⇒ Revue municipale.
- ⇒ Devant l'ancienne mairie - 2 rue Chanzy
- ⇒ Rue Victor Hugo - entre le 3 et le 3bis
- ⇒ Entrée du complexe sportif - 17 rue du camp Français
- ⇒ Devant la salle Brassens ( arrêt de bus)- 91 rue Jean Baptiste Defaux

### Ronchin,

**Mairie,**

Affichage de l'avis à l'intérieur - Visible et lisible, en permanence,

**Publicité - information du public,** selon le R123-11 - IV.

Rue du faubourg d'Arras en direction de Ronchin,

#### **Publicité complémentaire**

- ⇒ Revue municipale.
- ⇒ Ecole René Coty - 66 rue Roger Salengro
- ⇒ Ecole Kergomard - 1 rue du 11 novembre
- ⇒ Ecole Suzanne Lacorre - 73 rue du général Leclerc
- ⇒ Ecole Charles Perrault - rue Millet
- ⇒ Ecole Albert Samain - rue A De Musset
- ⇒ Ecole G Sand - rue Vincent Auriol
- ⇒ Ecole Marceline Desbordes Valmore - Rue Jules Ferry
- ⇒ Ecole Pierre Brossolette - rue Robert Hanicotte
- ⇒ Ecole Jean Moulin - Rue Roger Salengro
- ⇒ Ecole Jules Ferry - 71 rue Général Leclerc
- ⇒ Ecole Guy Mollet - rue Jules Ferry
- ⇒ Police municipale - 10 place Général De Gaulle
- ⇒ EPHAD - 33 rue Descartes
- ⇒ CCAS 13 place du Général De Gaulle
- ⇒ Ludothèque- place général De Gaulle résidence comtesse
- ⇒ Point info Séniors - 650 avenue Jean Jaurès
- ⇒ Piscine municipale - rue max Dormoy
- ⇒ Service jeunesse - espace Guy Bedos rue du général Leclerc
- ⇒ Services techniques et urbanisme - 124 rue Roger Salengro
- ⇒ Bibliothèque municipale - sous la mairie

### **Vendeville**

**Mairie**, 79 rue de Seclin

Affichage de l'avis à l'extérieur- Visible et lisible, en permanence, par le public

#### **Publicité complémentaire**

- ⇒ Revue municipale.
- ⇒ Service état civil dans mairie
- ⇒ Couloir entrée mairie
- ⇒ Fenêtre (vers extérieur) salle Paul Buisine
- ⇒ Fenêtre (vers extérieur) groupe scolaire Decaux
- ⇒ Hall entrée bibliothèque municipale
- ⇒ Fenêtre (vers extérieur) salle des fêtes La Chiconnière

### **4.6.8. Territoire lillois**

#### **Lille et communes associées)**

### **Lille**

**Mairie**, Place Augustin Laurent

Affichage de l'avis à l'intérieur -Visible et lisible, par le public aux heures d'ouverture

Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible en permanence, par le public

#### **Autres lieux habituels**

- ⇒ 10 mairies de quartiers :
- 1. Moulins, 215 rue d'ARRAS
- 2. Lille Sud, 83, rue du Fg des Postes
- 3. Fg de Béthune 17, avenue Verhaeren
- 4. Bois Blancs, 18, rue du Pont à Fourchon
- 5. Vauban, 212 rue Colbert
- 6. Wazemmes 100 rue de l'Abbé Aerts
- 7. Centre, 10, rue Pierre DUPONT
- 8. Fives, 127ter rue Pierre LEGRAND
- 9. Saint Maurice, 74, rue Saint Gabriel
- 10. Vieux Lille, 13, rue de la Halle

**Publicité - information du public**, selon le R123-11 - IV.

- ⇒ Place des Buis
- ⇒ Salle des fêtes rue Lannoy à Fives
- ⇒ Place Richebé/Liberté
- ⇒ notre Dame de Fives rue du prieuré
- ⇒ 32/71 rue Vantroyen
- ⇒ siège de la MEL rue du Ballon
- ⇒ Angle rues du ballon et de la Louvière

#### **Publicité complémentaire**

Revue municipale.

### **Hellemmes commune associé à Lille**

**Mairie**, 155 rue Roger Salengro

Affichage de l'avis à l'intérieur -Visible et lisible, aux heures d'ouverture

Affichage de l'avis à l'extérieur - Visible en permanence,

#### **Autres lieux habituels**

L'ensemble des affichages ci-dessous est visible en permanence

- ⇒ 208 rue Faidherbe (parc Engrand)
- ⇒ Rue Anatole France
- ⇒ Piscine rue du progrès
- ⇒ Rue Pierre Curie (école Dombrowski)
- ⇒ Ecoles Herriot rue du Pavé du Moulin
- ⇒ L'Epine à côté de l'école Rostand
- ⇒ Rue Maurice Berteaux, angle rue Jules Ferry
- ⇒ Rue Chanzy à côté du Parc
- ⇒ Parc François Mitterrand rue Roger Salengro.

**Publicité - information du public, selon le R123-11 - IV.**

- ⇒ Ecole face Eglise 56, rue Faidherbe

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Revue municipale.

#### **Lomme commune associée à Lille**

**Mairie**, 72. avenue de la République

Affichage de l'avis à l'intérieur

**Autres lieux habituels**

L'ensemble des affichages ci-dessous est visible aux heures d'ouverture

- ⇒ Piscine - 433 bis Av. de Dunkerque (Mont-à-Camp)
- ⇒ Maison du Citoyen - 343 Av. de Dunkerque (Mont-à-Camp)
- ⇒ Maison des Séniors \* 103, Avenue de la République ( Mont-à-Camp)
- ⇒ Maison du projet du Marais (LCP du Marais) 14/16, Rue Thénard
- ⇒ Ecole de musique et danse - 60 rue Victor Hugo (Marais)
- ⇒ Cyberespace du Marais/école de coupe et couture - 60 rue Victor Hugo - (Marais)
- ⇒ Boulodrome - rue Victor Hugo (Marais)
- ⇒ Maison du projet de la Mitterie Allée des Villas, Entrée E1/appt 5, (Mitterie)
- ⇒ Foyer des roses 30, rue Anne Delavaux (Délivrance)

L'ensemble des affichages ci-dessous est visible en permanence

- ⇒ Mission jeunesse - 353 Avenue de Dunkerque (Mont-à-Camp)
- ⇒ LCP Délivrance 27, Place Beaulieu (Délivrance)
- ⇒ Maison Folie Beaulieu -33, place Beaulieu (Délivrance)
- ⇒ Maison des Enfants 796 Av. de Dunkerque (Bourg)
- ⇒ Médiathèque l'Odysée 794 Av. de Dunkerque (Bourg)

**Publicité - information du public, selon le R123-11 - IV.**

- ⇒ Saint-Philibert rue du Grand But

**Publicité complémentaire**

- ⇒ Revue municipale.

## **4.7. Permanences**

### **4.7.1. Territoire des Weppes**



### **Weppes 1.**

#### **Hantay,**

1<sup>ère</sup> permanence : 26/11/18 - 0 visite - 2<sup>de</sup> permanence : 15/12/18 - 7 visites

#### **Herlies**

1<sup>ère</sup> permanence : 21/11/18 - 7 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 12/12/18 - 19 visites

#### **Illies,**

1<sup>ère</sup> permanence : 05/12/18 - 3 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 07/1/19 - 12 visites

#### **La Bassée,**

1<sup>ère</sup> permanence : 20/11/18 - 1 visite - 2<sup>de</sup> permanence ; 11/1/19 - 16 visites

#### **Marquillies,**

1<sup>ère</sup> permanence : 03/12/18 - 11 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 28/12/18 - 20 visites

#### **Salomé,**

1<sup>ère</sup> permanence : 23/11/18 - 6 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 14/12/18 - 2 visites

#### **Wicres,**

1<sup>ère</sup> permanence : 10/12/18 - 12 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 10/1/19 - 11 visites

### **Weppes 2**

#### **Beaucamps Ligny,**

1<sup>ère</sup> permanence : 01/12/18 - 9 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 7/01/19 - 4 visites

#### **Don,**

1<sup>ère</sup> permanence : 29/11/18 - 2 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 20/12/18 - 4 visites

#### **Erquinghem le Sec,**

1<sup>ère</sup> permanence : 08/12/18 - 1 visite - 2<sup>de</sup> permanence : 05/01/19 - 1 visite

#### **Fournes-en-Weppes,**

1<sup>ère</sup> permanence : 28/11/18 - 11 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 19/12/18 - 6 visites

#### **Sainghin en Weppes,**

1<sup>ère</sup> permanence : 11/12/18 - 12 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 9/01/19 - 14 visites

#### **Wavrin,**

1<sup>ère</sup> permanence : 08/12/18 - 15 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 4/01/19 - 12 visites

### **Weppes 3.**

#### **Englos,**

1<sup>ère</sup> permanence : 24/11/18 - 3 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 17/12/18 - 6 visites

#### **Ennetières en Weppes**

1<sup>ère</sup> permanence : 22/11/18 - 18 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 13/12/18 - 18 visites

#### **Escobecques,**

1<sup>ère</sup> permanence : 27/11/18 - 7 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 18/12/18 - 2 visites

#### **Hallennes-lez-Haubourdin,**

1<sup>ère</sup> permanence : 04/12/18 - 9 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 3/1/19 - 8 visites

#### **Haubourdin,**

1<sup>ère</sup> permanence : 20/11/18 - 0 visite - 2<sup>de</sup> permanence : 11/1/19 - 33 visites

#### **Santes,**

1<sup>ère</sup> permanence : 7/12/18 - 12 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 8/1/19 - 20 visites

#### **Sequedin,**

1<sup>ère</sup> permanence : 30/11/18 - 6 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 22/12/18 - 10 visites

### **4.7.2. Territoire tourquennois.**

#### **Bondues,**

1<sup>ère</sup> permanence : 30/11/18 - 15 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 10/1/19 - 13 visites

#### **Halluin,**

1<sup>ère</sup> permanence : 23/11/18 - 10 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 28/12/18 - 11 visites

#### **Mouvaux,**

1<sup>ère</sup> permanence : 8/12/18 - 13 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 8/1/19 - 5 visites

#### **Neuville-en-Ferrain,**

1<sup>ère</sup> permanence : 5/12/18 - 15 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 5/1/19 - 14 visites

#### **Roncq,**

1<sup>ère</sup> permanence : 20/12/18 - 20 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 9/1/19 - 11 visites

**Tourcoing**

1<sup>ère</sup> permanence : 20/11/18 - 6 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 7/1/19 - 9 visites

### **4.7.3. Territoire roubaisien**

#### **Roubaisien 1**

**Leers**

1<sup>ère</sup> permanence : 11/12/18 - 7 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 5/1/19 - 8 visites

**Lys-lez-Lannoy**

1<sup>ère</sup> permanence : 19/12/18 - 7 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 10/1/19 - 7 visites

**Roubaix**

1<sup>ère</sup> permanence : 20/11/18 - 5 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 11/1/19 - 4 visites

**Toufflers**

1<sup>ère</sup> permanence : 22/11/18 - 6 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 27/12/18 - 13 visites

**Wattrelos**

1<sup>ère</sup> permanence : 07/12/18 - 7 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 9/1/19 - 8 visites

#### **Roubaisien 2**

**Croix**

1<sup>ère</sup> permanence : 15/12/18 - 24 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 9/1/19 - 25 visites

**Hem**

1<sup>ère</sup> permanence : 1/12/18 - 11 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 4/1/19 - 12 visites

**Lannoy**

1<sup>ère</sup> permanence : 24/11/18 - 2 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 28/12/18 - 0 visite

**Wasquehal**

1<sup>ère</sup> permanence : 28/11/18 - 13 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 7/1/19 - 20 visites

### **4.7.4. Territoire de la Lys**

#### **Lys 1**

**Armentières**

1<sup>ère</sup> permanence : 20/11/18 - 0 visite - 2<sup>de</sup> permanence : 11/1/19 - 4 visites

**Deûlémont**

1<sup>ère</sup> permanence : 6/12/18 - 3 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 19/12/18 - 7 visites

**Erquinghem-Lys**

1<sup>ère</sup> permanence : 3/12/18 - 16 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 7/1/19 - 15 visites

**Frelinghien**

1<sup>ère</sup> permanence : 5/12/18 - 7 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 5/1/19 - 14 visites

**Houplines**

1<sup>ère</sup> permanence : 14/12/18 - 7 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 3/1/19 - 4 visites

**La Chapelle d'Armentières**

1<sup>ère</sup> permanence : 28/11/18 - 10 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 28/12/18 - 10 visites

#### **Lys 2**

**Bousbecque**

1<sup>ère</sup> permanence : 24/11/18 - 5 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 2/12/18 - 4 visites

**Comines**

1<sup>ère</sup> permanence : 20/11/18 - 2 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 11/1/19 - 7 visites

**Linselles**

1<sup>ère</sup> permanence : 08/12/18 - 18 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 05/1/19 - 12 visites

**Quesnoy sur Deûle**

1<sup>ère</sup> permanence : 22/11/18 - 8 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 22/12/18 - 7 visites

**Warneton**

1<sup>ère</sup> permanence : 11/12/18 - 4 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 8/1/19 - 2 visites

**Wervicq-Sud**

1<sup>ère</sup> permanence : 30/11/18 - 8 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 3/1/19 - 8 visites

#### **4.7.5. Territoire Est**

##### **Est 1**

###### **Forest-sur-Marque,**

1<sup>ère</sup> permanence : 26/11/18 - 7 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 22/12/18 - 7 visites

###### **Mons-en-Barœul**

1<sup>ère</sup> permanence : 29/11/18 - 6 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 28/12/18 - 5 visites

###### **Sailly-lez-Lannoy,**

1<sup>ère</sup> permanence : 22/11/18 - 8 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 19/12/18 - 3 visites

###### **Tressin,**

1<sup>ère</sup> permanence : 05/12/18 - 5 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 4/1/19 - 4 visites

###### **Villeneuve d'Ascq,**

1<sup>ère</sup> permanence : 20/11/18 - 16 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 11/1/19 - 20 visites

###### **Willems,**

1<sup>ère</sup> permanence : 13/12/18 - 24 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 10/1/19 - 15 visites

##### **Est 2**

###### **Anstaing,**

1<sup>ère</sup> permanence : 7/12/18 - 7 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 7/1/19 - 7 visites

###### **Baisieux,**

1<sup>ère</sup> permanence : 21/11/18 - 8 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 15/12/18 - 19 visites

###### **Bouvines,**

1<sup>ère</sup> permanence : 28/11/18 - 12 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 27/12/18 - 7 visites

###### **Chérenq,**

1<sup>ère</sup> permanence : 1/12/18 - 2 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 3/1/19 - 7 visites

###### **Gruson,**

1<sup>ère</sup> permanence : 8/12/18 - 8 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 9/1/19 - 11 visites

###### **Péronne-en-Mélantois**

1<sup>ère</sup> permanence : 23/11/18 - 3 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 20/12/18 - 2 visites

###### **Sainghin-en-Mélantois,**

1<sup>ère</sup> permanence : 11/12/18 - 4 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 8/1/19 - 9 visites

#### **4.7.6. Territoire couronne Nord**

##### **Nord 1**

###### **Capinghem,**

1<sup>ère</sup> permanence : 15/12/18 - 10 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 8/1/19 - 5 visites

###### **Lompret,**

1<sup>ère</sup> permanence : 21/12/18 - 10 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 10/1/19 - 18 visites

###### **Pérenchies,**

1<sup>ère</sup> permanence : 03/12/18 - 11 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 05/1/19 - 13 visites

###### **Prémesques,**

1<sup>ère</sup> permanence : 24/11/18 - 13 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 20/12/18 - 6 visites

###### **Verlinghem,**

1<sup>ère</sup> permanence : 10/12/18 - 3 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 07/1/19 - 18 visites

###### **Wambrechies,**

1<sup>ère</sup> permanence : 29/11/18 - 16 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 28/12/18 - 28 visites

##### **Nord 2**

###### **Lambersart,**

1<sup>ère</sup> permanence : 20/11/18 - 8 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 11/1/19 - 13 visites

###### **La Madeleine,**

1<sup>ère</sup> permanence : 05/12/18 - 5 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 04/1/19 - 2 visites

###### **Marcq-en-Barœul,**

1<sup>ère</sup> permanence : 21/11/18 - 9 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 27/12/18 - 13 visites

**Marquette-lez-Lille**

1<sup>ère</sup> permanence : 12/12/18 - 4 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 09/1/19 - 5 visites

**Saint-André lez Lille**

1<sup>ère</sup> permanence : 01/12/18 - 2 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 03/1/19 - 0 visite

Lors de la permanence 1, une délégation  
d'environ 30 personnes s'est présentée  
en opposition au projet des Mucheaux<sup>32</sup>

#### **4.7.7. Territoire couronne Sud**

##### **Sud 1**

**Emmerin,**

1<sup>ère</sup> permanence : 8/12/18 - 26 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 7/1/19 - 21 visites

**Houplin-Ancoisne,**

1<sup>ère</sup> permanence : 26/11/18 - 9 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 22/12/18 - 9 visites

**Loos**

1<sup>ère</sup> permanence : 28/11/18 - 5 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 27/12/18 - 6 visites

**Noyelles-lez-Seclin**

1<sup>ère</sup> permanence : 18/12/18 - 2 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 10/1/19 - 8 visites

**Seclin**

1<sup>ère</sup> permanence : 20/11/18 - 8 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 11/1/19 - 15 visites

**Templemars,**

1<sup>ère</sup> permanence : 13/12/18 - 10 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 09/1/19 - 11 visites

**Wattignies,**

1<sup>ère</sup> permanence : 04/12/18 - 6 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 04/1/19 - 8 visites

##### **Sud 2**

**Faches-Thumesnil**

1<sup>ère</sup> permanence : 30/11/18 - 3 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 18/12/18 - 8 visites

**Fretin,**

1<sup>ère</sup> permanence : 01/12/18 - 5 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 03/1/19 - 6 visites

**Lesquin,**

1<sup>ère</sup> permanence : 07/12/18 - 9 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 07/1/19 - 14 visites

**Lezennes**

1<sup>ère</sup> permanence : 04/12/18 - 3 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 04/1/19 - 2 visites

**Ronchin,**

1<sup>ère</sup> permanence : 22/11/18 - 7 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 20/12/18 - 5 visites

**Vendeville,**

1<sup>ère</sup> permanence : 11/12/18 - 3 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 08/1/19 - 4 visites

#### **4.7.8. Territoire lillois**

##### **Lille et communes associées**

**Lille,**

1<sup>ère</sup> permanence : 20/11/18 - 3 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 10/1/19 - 11 visites

**Lomme** commune associée

1<sup>ère</sup> permanence : 12/12/18 - 3 visites - 2<sup>de</sup> permanence : 05/1/19 - 7 visites

**Hellemmes,** commune associée

1<sup>ère</sup> permanence : 30/11/18 - 1 visite - 2<sup>de</sup> permanence : 20/12/18 - 4 visites

**Siège MEL Lille,**

1<sup>ère</sup> permanence : 27/12/18 - 8 visites - 2<sup>ème</sup> permanence : 04/1/19 - 5 visites

3<sup>ème</sup> permanence : 11/1/19 - 14 visites

#### 4.7.9. Bilan du déroulement des permanences

Les conditions d'accueil du public se passées dans de bonnes conditions, hormis commune de La Madeleine lors de la première permanence, où le commissaire enquête s'est vu relégué au sous-sol et les difficultés qui en résultent au niveau de la communication informatique.

Les 177 permanences réparties sur les 87 communes retenues ont permis d'accueillir :

Territoires	Nombre communes	visites
<b>Weppes</b>	20	370
<b>Tourquennois</b>	6	142
<b>Roubaisien</b>	9	179
<b>Lys</b>	12	182
<b>EST</b>	13	226
<b>Couronne Nord</b>	11	242
<b>couronne SUD</b>	13	213
<b>Lille et communes associées</b>	3	29
<b>Siège MEL</b>	-	27
	<b>87</b>	<b>1610</b>

#### 4.8. Clôture de l'enquête publique unique.

Le vendredi 11 janvier 2019, à 17 heures, l'enquête publique unique était terminée.

L'ensemble des registres centralisé au siège d'enquête, devait être mis à la disposition de la commission d'enquête.

En raison de l'organisation établie, et l'afflux de contributions lors de la dernière semaine, le service chargé de cette organisation a sollicité un délai se portant à environ 15 jours afin de scanner les pièces, parvenues au siège de l'enquête ainsi que celles communiquées par les communes en possession de contributions déposées en mairie, jusqu'à l'heure de clôture, et les insérer au registre numérique.

Mardi 5 février 2019, prise en compte des contributions

##### Commentaire CE

En l'état il a été impossible d'établir une vérification fiable, avant cette prise en compte, les pièces n'étaient ni référencées, ni classées dans l'ordre des scan et livrées en vrac dans 9 cartons.

La commission a été dans l'obligation de reprendre document par document, les référencer au regard de l'ordre établi au registre numérique.

#### PV de synthèse

Pour faire suite à la clôture de l'enquête, les contributions ont été transmis à chaque commissaire enquêteur, chargé d'une subdivision, pour être analyser et en synthétiser le contenu.

Le 25 mars 2019, le PV de synthèse a été transmis, en partie et complété le 9 avril 2019, à de traitement par la MEL

#### 4.9. Participation à l'enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée selon les modalités prévues à l'arrêté, daté du 22 octobre 2018, de Monsieur le Président de la MEL portant enquête publique

*Enquête publique unique du 20 novembre 2018 au 11 janvier 2019  
Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU)  
Modification de 6 périmètres de délimitation d'abords des monuments historiques (PDA) situés sur les  
communes de Lille et Hellemmes (commune associée à Lille)*

3655 contributions ont été recensées sur le registre numérique dans le cadre du délai prévu, c'est à dire entre le mardi 20 novembre 2018 et le vendredi 11 janvier 2019 inclus à 17h00. 23 contributions ont été classées hors délai soit pour une antériorité à la date d'ouverture de l'enquête, soit pour délai dépassé.

**Contributions hors délai, enregistrées au registre numérique**

Les contributions référencées de @3326 à 3336 et @3340, répertoriées en hors délai sur le registre numérique ont été pris en compte et traitées, sachant que l'horaire d'enregistrement est extrêmement proche de 17h00, et pour certaines 17h00 précises.

**Liste des contributions Hors délai**

17/09/2018 Mme Billaud Madeleine de Wicres, envoi postal le 18/09/2018  
Le destinataire du courrier est l'ingénieur conseil en urbanisme de la MEL)

26/09/2018, Lanoo Alexandre, Frelinghien, destinataire la MEL

19/10/2018 FAC de Lambersart, arrivée MEL le 24 octobre 2018

**05/11/2018** M. Mathon Patrick, Carvin arrivée MEL le 05 novembre 2018 2018

11 /01/2019 Legrand Joel, Courriel du 11/01/2019 à 22h05, reçu le 24/01/2019

12/01/2019 Courouble, Croix, envoi postal 16/01/2019( arrivée Mairie de Croix le 18/01/2019)

12/01/2019 Delecourt , Croix, envoi postal 15/01/2019( arrivée Mairie de Croix le 17/01/2019)

12/01/2019, origine [metropoleeuropeennedelille@gmail.com](mailto:metropoleeuropeennedelille@gmail.com) - Environnement et transition énergétique  
Mobilité et déplacements

14/01/2019 M. Foucart Bruno,

24/01/2019 M. Legrand Joel - courriel adressé à titre personnel à un membre de l'équipe organisatrice de l'enquête publique.

10/02/2019 M. Decaestecker, Halluin.

10/01/2019 M. Desurmont Stéphane, envoi postal 12/01/2019( arrivée Mairie de Croix le 17/01/2019)

30/01/2019 M. Poulain Marcel, Willems, arrivé le 04/02/2019.

../01/2019 M. Delearde JP, Lompret

08/02/2019 M. Foucart Bruno Houplin Ancoisne,

09/02/2019 Fédération régionale des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement dans les Hauts de France (courrier adressé à M. le président de la MEL)

23/02/2109 Dobrjanskyj M T, Prêmesques,  
Non daté Coeugnart Pluquin, Lomme postée le 3 février 2019

05/03/2019, Mairie de Tourcoing,

07/03/2019 mairie de Bousbecque Délibération du 1<sup>er</sup> mars 2019

29/05/2019 Ma campagne respire - arrivée MEL le 05 /06/2019

**Cas particulier.**

*Suite à un appel téléphonique le vendredi 24 mai de madame CANTINEAU, directrice de l'urbanisme à la mairie de MARCQ en BAROEUL, l'attention de la CE a été attirée sur ce qui semble être une erreur matérielle, une « erreur de plume », décelée par personne jusqu'à cette remarque, sur un secteur de la carte de zonage de cette commune.*

*En effet, le secteur concerné par cette erreur est actuellement occupé par les Etablissements LESAFFRE : la partie « site de production industrielle » classée en UF et la partie « entrepôts-logements de fonction » classée en UGb, donc un classement de*

*zonage conforme à la réalité effective du secteur. Au PLU2, les 2 zones UF et UGb n'existent plus et sont comprises dans un large secteur UGB4.1 résidentiel, sans raisons particulières exprimées dans le dossier du PLU2. Ce zonage de quartier résidentiel UGB4.1 interdit toute évolution possible aux Ets LESAFFRE.*

*La CE demande donc une explication à ce changement radical de zonage, si toutefois ce n'est pas une « erreur matérielle » de dessin. Dans la logique de la réalité du terrain, et compte tenu du changement de dénomination des zones entre le PLU1 et le PLU2, il serait adéquat de retracer sur la carte de zonage du PLU2 une zone correspondante à l'ancienne UF qui serait appelée UI et une zone correspondante à l'ancienne UGb qui serait appelée UE.*

*Ci-dessous 2 extraits de cartes de zonage : la première tirée du PLU1 en vigueur actuellement et la seconde tirée du projet de PLU2 tel que présenté en enquête publique*

*Lors d'un échange courriel la MEL :*

*confirmait « une erreur de zonage sur le site Lesaffre s'est produite ..... ».*

### Commentaire CE

*Après comparaison entre le PLU en cours et le projet présenté il s'avère que le PLU2, présente en lieu et place de 2 zones UF et Ugb, un large secteur UGB4.1 résidentiel, sans raison particulière exprimée dans le dossier du PLU2.*

*Cette erreur de zonage au PLU2, reconnue par la MEL, a été mise en exergue à compter du 24 mai 2019 plus de 4 mois après la clôture de l'enquête publique, le vendredi 11 janvier 2019.*

*Situation de zonage reconnue très gênante d'autant que le site industriel emploie plusieurs centaines de personnes.*

*Il serait bienvenue de revenir au zonage établi au PLU en cours, selon une procédure adéquate.*

### Expression du public

*Le délai d'enquête a permis de recenser 3655 contributions, qui ont toutes fait l'objet d'un traitement, pour être transmis au MO sous forme de Procès-verbal,*

#### **Sur le climat de l'enquête**

*L'enquête s'est déroulée dans un bon esprit, avec un accueil correct dans chacune des collectivités,*

*Les permanences se sont déroulées dans un climat serein et courtois, et l'attente engendrée n'a fait l'objet d'aucun grief concernant l'organisation.*

*Par contre le public s'est montré inquiet quant à certaines décisions envisagées, les concernant personnellement, notamment les fonds de jardins qui d'un zonage en U se voit affecté en zone A, alors que cette partie initialement en U, n'apportera aucun aspect économique au monde agricole.*

### Concertation préalable

*La concertation préalable n'a fait l'objet que de peu de contributions. Au nombre de 8, elles ciblent surtout l'absence de consultation de communes limitrophes au projet.*

### Le dossier d'enquête - Modalités de consultation - facilité de compréhension

*Les quelques contributions relatives à ce thème révèlent que la compréhension du dossier fût difficile pour la majorité des habitants des territoires impactés par le projet. Cette difficulté a été accentuée par plusieurs points :*



- Un dossier trop volumineux pour pouvoir être consulté sereinement tant sur ordinateur qu'en commune pivot où la masse des documents présentés a pu rebuter beaucoup de personnes. Par ailleurs, la lecture sur écran était pénible, surtout pour les plans.
- Un dossier complexe tant la nature des territoires est diversifiée passant de l'urbain sur densifié à la ruralité bucolique. Dès lors, le nombre de type de zonages ne pouvait être qu'important.
- Une réglementation de plus en plus contraignante obligeant le maître d'ouvrage à inclure une multitude de documents, cela ne facilitant pas une approche rapide du dossier.
- Le choix des communes « pivot » qui n'étaient pas centrales voire inexistante pour certains territoires, rendant les consultations problématiques pour certaines catégories de personnes.
- Un nombre de permanences par commune au nombre de 2 alors que pour un PLU communal le nombre de permanences est souvent égal à 4 pour un dossier moins conséquent.

### **Les emplacements réservés.**

Dans chaque territoire, dans chaque commune, des emplacements réservés (ER) ont été définis et mentionnés au projet de PLU 2. Ils ont été rassemblés de manière détaillée, suivant le classement en 7 catégories d'emplacements réservés ou de servitudes assimilées, dans l'une des annexes de la partie Règlement du dossier mis à la disposition du public : à savoir « Le livre ER » qui comporte 130 pages.

Le détail et le classement de ces emplacements réservés ont fait partie des documents mis à la disposition du public dans les dossiers communaux établis pour chaque commune.

La commission d'enquête estime que la MEL a largement permis aux personnes intéressées par le projet de PLU2 soumis à l'enquête, d'une part, d'en être informé et de prendre connaissance de ces emplacements réservés ; et d'autre part, de pouvoir présenter des observations auprès de la commission d'enquête sur les différents aspects de ces emplacements réservés contenus dans le projet, et pour ceux qui sont susceptibles d'avoir des conséquences sur leur situation de faire part de leurs réactions.

Pour preuve, les emplacements réservés ont suscités les réactions normales et compréhensibles du public sous forme de demandes d'informations et de contributions ou d'observations, souvent argumentées, quelquefois alternatives et constructives, la plupart du temps résolument opposées. Certaines contributions portent parfois sur l'inscription d'un ER non prévu dans le projet de PLU2.

Sans prétendre à une exhaustivité, il convient de retenir particulièrement :

- les contributions relatives aux préoccupations des agriculteurs pour l'échangeur de l'A 25 côté Erquinghem-Lys pour le secteur de la Lys ;
- celles relatives à des projets de logements sur le secteur Nord dont les habitants semblent craindre une augmentation significative de la population;
- une cristallisation de points de vue opposés pour une liaison douce dans le secteur de Roubaix par suite de manque de concertation préalable avec les riverains, les associations, les habitants de la commune et toutes personnes intéressées par le projet ;
- les observations en faveur de l'échangeur de Templemars (près de 400) pour le secteur Sud, prouvant ainsi que la problématique des transports et surtout des embouteillages est bien l'une des préoccupations majeures des résidents de la métropole ; et la CE prend acte de la



proposition d'engager une réflexion avec l'ensemble des services de l'Etat et la MEL pour trouver une réponse, au-delà d'une simple approche d'infrastructures nouvelles, à l'accessibilité du secteur et ses problèmes d'engorgement routiers ;

- dans le secteur des Weppes les observations contre l'implantation (près de 100) d'une aire de passage des gens du voyage à Wavrin à l'extrémité du son territoire, près de Fournes ;
- dans le secteur Est, une opposition forte au projet de ZAD sur Baisieux, non mentionné dans ce projet PLU2 (révision générale) avec un impact territorial fort et préoccupant pour les agriculteurs ; et pour lequel la CE regrette de n'avoir pas été informée par la MEL, lors de la préparation d'enquête, des réflexions en cours (à l'ordre du jour du conseil communautaire du 14 décembre 2018, donc en cours d'enquête) sur la recherche d'une alternative aux difficultés de développement sur le Sud de la métropole et l'éventualité de cette décision géographique et administrative, ce qui lui aurait permis de donner une information juste à la population sur les raisons et les conséquences de la solution adoptée.

Dans ses commentaires en réponse au PV de synthèse des observations établi par la commission d'enquête, la MEL s'est engagée à prendre en considération, dans le PLU soumis à approbation ou dans le cadre des procédures de gestion dynamique du PLU 2, les demandes relatives à ces emplacements réservés, à savoir les corrections, ajustements ou aménagements éventuels, y compris les suppressions, et d'étudier aussi les opportunités d'inscription de nouveaux emplacements à l'issue des études adéquates.

### **Les demandes d'ajout(s) ou de modification(s) du règlement - modifications zonage**

**Les contributions relatives à une demande de modification de zonage A ou N vers le zonage U** ont été relativement nombreuses, La commission d'enquête en dénombre 370 (29 TOURCOING- 58 LYS - 24 ROUBAIX - 65 EST - 16 SUD -139 WEPPEs - 39 NORD) sur les 3.655 déposées; ce qui représente un peu plus de 10%. Force est de constater que pour nombre de propriétaires un changement de zonage A ou N vers U dans le PLU peut entraîner une augmentation importante de la valeur d'une propriété, par exemple un terrain classé en zone agricole ou naturelle vaudra évidemment beaucoup moins cher qu'un terrain classé dans une zone urbaine. C'est donc essentiellement sur cette motivation que les demandes ont été faites par les contributeurs, mais il faut bien le dire rarement avancées de façon formelle. D'autres demandes concernent des projets de successions dont la finalité est de transmettre un patrimoine valorisé. D'autres encore concernent des demandes de divisions parcellaires pour des projets de constructions de maisons individuelles et plus rarement des projets de lotissements (3 ou 4 constructions sur des terrains de superficies plus importantes).

Le territoire de la MEL peut présenter des enjeux différents tant en terme de production agricole que de vulnérabilité due à la pression urbaine sur les milieux naturels. Ainsi, c'est en tenant compte du code de l'urbanisme, du règlement du PLU2, du principe du réalisme (la réalité sur le terrain) que la commission d'enquête a examiné les diverses demandes des particuliers.

### **Modification zonage UE Vers zonage UVD8**

Les contributions relatives aux demandes de modification du zonage UE vers UV sont au nombre de 23 et se répartissent comme suit (21 NORD - 2 LYS). Elles traitent de changement de zonage urbain..

### **Modification zonage autres**

la quasi-totalité des contributions (10) - à l'exception de la contribution 1678-3 s'analyse en des demandes de classement, par voie de modification, à l'IPAP soit de la ferme Acquette à

CROIX, des Grands Boulevards et de la ferme rue Voltaire à WASQUEHAL afin d'offrir une protection aux éléments patrimoniaux.

Une contribution s'analyse en une demande de modification de zonage afin de préserver le manoir de l'avenue de la Marne à WASQUEHAL qui passerait de « secteur paysager et/ou arboré à préserver simple » à secteur paysager et/ou arboré à préserver normal » (UE-UGB6).

### **Dents creuses**

Le demande d'urbanisation des dents creuses a suscité 27 observations. Le public s'étonne que certaines parcelles difficiles d'accès pour l'exploitation agricole, soient restées en zone A et ce, malgré les nuisances que cela peut apporter (par exemple lors des traitements phytosanitaires) ; que ces mêmes parcelles entourées de propriétés bâties ne soient pas elles-mêmes reprises en zone constructible. En particulier dans les hameaux, l'incompréhension du public sur la non constructibilité des dents creuses est encore plus grande. Certains se demandent pourquoi certains hameaux, là où se situent le plus grand nombre de dents creuses, sont repris en zone A alors que d'autres hameaux, voire des maisons isolées sont repris en UVD. Le public argue également que le fait qu'aucune construction ne sera plus autorisée dans les champs captant, les dents creuses présenteront une opportunité pour compenser et récupérer des terrains constructibles. Certaines personnes s'indignent de voir leur jardin accolé à leur habitation et situé entre deux constructions, repris en zone A.

### **EBC**

Dans le cadre de son plan de développement des espaces naturels et en lien avec la politique de boisement menée par la Région des Hauts-de-France, la Métropole Européenne de Lille a mis en place des outils permettant de consolider la préservation des boisements existants, pour nombre d'entre eux déjà identifiés au PLU1, mais aussi de poursuivre cette démarche en ciblant de nouveaux secteurs destinés être boisés et nouvellement identifiés dans le PLU2 .

Ces nouveaux niveaux de protections complémentaires aux Espaces Boisés Classés (EBC) déjà existants concernent des Secteurs Paysagers et/ou Arborés (SPA) en milieu urbain. La commission d'enquête encourage ces initiatives car les espaces boisés sont de petite taille au sein de la MEL et la pression reste forte sur ces milieux fragiles.

Le public, sensibilisé à la préservation des espaces naturels en milieu urbain et soucieux de son cadre de vie , s'est exprimé lors des permanences des membres la commission d'enquête et plus encore sur le registre numérique mis à sa disposition.

Les 118 contributions recensées par la commission d'enquête sur les EBC et SPA font état :

- d'une part de protestations concernant des suppressions d'EBC déjà inscrits au PLU1, à l'exemple de la commune de Wambrechies où deux sites sont particulièrement concernés
- d'autre part, de contestations de nouveaux classement EBC ou SPA sur des propriétés privées comme, entre autre, des jardins privatifs sur la commune de Pérenchies ou aussi sur des sites à vocations industriels /économiques comme sur la commune de Marquette lez Lille où l'enjeu économique est important pour la société concernée.

**Concernant le premier point, les suppressions complètes d'EBC qui étaient déjà inscrits au PLU1**, l'exemple de la commune de Wambrechies est significatif. En effet, la commune est concernée par 2 sites, le Bois Hudelist et celui du Château d'Haye.

Des modifications de zonage proposées par la MEL n'ont pas fait l'objet de demandes particulières d'ajustement du conseil municipal, mais sont plutôt revendiquées par les riverains et utilisateurs-promeneurs de ces espaces urbains naturels.

- Le Bois Hudelist avec son nouvel Emplacement Réservé aux Logements (ERL5) a fait l'objet de 26 contributions hostiles au projet d'urbanisation. Les contributions recensées sont examinées par la MEL et la commission d'enquête dans le PV de Synthèse. Le lecteur pourra donc s'y reporter.

En résumé de cette participation, les arguments avancés contre cette suppression d'EBC sont :

- L'inventaire du patrimoine architectural et paysager, où figurent ce bois et la maison attenante. Il est indiqué "il contribue à l'équilibre de ce quartier moyennement urbanisé".
- Cette suppression est en totale incohérence avec la description dans l'IPAP, page 439, du domaine concerné qui précise que " l'ensemble dans un parc de 9000 m<sup>2</sup>, contribue à l'équilibre de ce quartier moyennement urbanisé».
- Des difficultés prévisibles de circulation et de stationnement.
- Le bois classé en zone protégée au PLU1 (Cette protection n'a de sens que dans la durabilité.).
- Le site du Château d'Haye, quant à lui, a fait l'objet de 32 contributions contre la suppression de l'EBC pour le projeter en zonage UVC2.2. Les contributions sont examinées par la MEL et la commission d'enquête dans le PV de Synthèse. Le lecteur pourra aussi s'y reporter.

En résumé de cette participation, les arguments avancés contre la suppression de l'EBC sont orientés sur la préservation de la biodiversité et l'opposition à l'urbanisation:

- Constat d'une biodiversité exceptionnelle dans cette zone située en bordure de Deûle.
- Dernier bastion de nature et de verdure naturel dans une agglomération qui a été gagnée par la fièvre immobilière et qui pour autant revendique son côté nature.
- Cette zone constitue le parc et jardin de l'ancien château d'Haye dont les vestiges sont remarquables et font partis du patrimoine culturel Wambrechinois,
- Sauvegarde d'un environnement exceptionnel de l'appétit des promoteurs immobiliers pour lesquels les bordures de Deûle constituent un nouvel axe de profit,
- Empêcher des constructions futures en zone marécageuse et inondable
- La coulée verte de la Deûle réalisée et entretenue depuis des années, qui permet la survie d'espèces animales (insectes, petite faune...) risque de subir une pression supplémentaire

La commune de La Madeleine peut aussi être citée dans ce cas de figure où la participation est motivée par la préservation du cadre de vie en étant hostile à l'urbanisation.

### **Concernant le deuxième point, les contestations de classement EBC ou Secteurs Paysagers et/ou Arborés ( SPA) en milieu urbain, sur des propriétés privées**

Les contestations émanent de particuliers qui découvrent parfois la qualification en EBC d'un jardin privatif d'agrément, d'un jardin potager ou d'un simple pâturage. Des documents photographiques sont parfois joints en appui des revendications. C'est ainsi le cas sur la commune de Pérenchies.

Ces classements pénalisent, selon les contributeurs, les propriétaires intéressés soit par des projets immobiliers soit par des divisions parcellaires mais aussi concernés par la valeur

patrimoniale d'un bien soumis à une succession. Les arguments avancés expriment souvent une profonde incompréhension, voir pour certains un sentiment d'injustice et d'inégalité.

Concernant le classement Secteurs Paysagers et/ou Arborés (SPA) sur des sites à vocations industriels ou économiques, les contestations ne représentent que peu de contributions. Cependant ce classement peut impacter lourdement l'économie locale.

Ainsi, sur la commune de Marquette lez Lille, la SA Lesaffre est concernée par le classement d'une partie de ses terrains en SPA renforcé limitant ainsi les possibilités de développement de l'entreprise qui a pour projet la construction d'un nouveau centre de recherche et de développement ainsi que le siège administratif du groupe. L'accès routier aux installations est aussi concerné.

La requérante estime que l'intérêt économique ou social mérite d'être pris en considération et sollicite une adaptation et un assouplissement du SPA à son projet.

## **OAP**

**Préalablement il y a lieu de rappeler l'article L131-4 du code l'urbanisme**

Les plans locaux d'urbanisme et les documents en tenant lieu ainsi que les cartes communales sont compatibles avec :

1° Les schémas de cohérence territoriale prévus à l'article [L. 141-1](#)

.../.....

3° les plans de déplacements urbains prévus à l'article L1214-1 du code des transports.

## **Tourquennois**

**NEUVILLE EN FERRAIN : OAP 47 rue de Tourcoing - 4,2 ha - 35 logements/ha minimum dont 40% Locatifs sociaux.**

- Où vont se situer les constructions? 150 logements n'est pas raisonnable au regard de la circulation que cela va générer
- cet afflux de population sera imposé par ce manque de possibilité d'accéder ou de quitter les lieux, c'est une enclave.
- les entrées et sorties des classes provoquent déjà des stationnements sauvages et dangereux.
- Sol argileux, lourd et fort humide
- Niveau de nuisance sonore élevé dépassant les limites admises des 68 db de jour et de 62 db de nuit (pics à plus de 80 db et au-delà...)
- pollution de l'air (PM10 et PM2,5)
- Cette zone dans le prolongement des prairies du club Hippique de la ferme Debreyne faisait office de zone tampon et de protection des nuisances par rapport aux habitations existantes situées en amont. (Quartier de l'Europe)
- Si construction d'habitations, celles-ci devraient se trouver si possible à bonne distance de l'A-22 et au plus près de l'habitat existant.
- Prévoir, pour le futur des terrains de sport à proximité de cette zone ;
- DEMANDE : Création d'un bassin d'orage au niveau de la ferme MASURE pour éviter un engorgement des eaux dans le bas de la pâture côté rue du FERRAIN
- Mise en place d'un tampon pour la récupération des eaux pluviales à hauteur de la ferme au niveau de la rue de TOURCOING
- Mise en place de puits perdu pour freiner l'écoulement des eaux sur toute la largeur

- Avant les constructions faire des sondages pour les nappes phréatiques très hautes dans le secteur
- Réalisation d'un drainage sur l'ensemble du terrain (pour maîtriser l'écoulement des eaux pluviales)
- Création d'une aire de stationnement pour desserrer la rue du maréchal Lyautey
- Création d'un square inexistant à ce jour en comparaison avec les autres quartiers
- Faire le recensement des caves inondables dans le quartier et même sur NEUVILLE (Rue CLEMENCEAU, rue du BAILLY, rue du maréchal LYAUTEY)
- Concertation avec les habitants du quartier avant de définir les constructions.

## **LYS**

**1) LINSELLES OAP 42** (sur le livre des OAP) (40 sur le plan)- rue de la Viscourt - 8325 m<sup>2</sup> - entre 20 et 25 logements/ha soit environ 20 logements.

- souhaite que la parcelle concernée par l'OAP 42 reste en zonage A.

**2) LINSELLES OAP 43** (sur le livre des OAP) (41 sur le plan) rue de Wambrechies - 7923 m<sup>2</sup> - entre 20 et 25 logements/ha soit environ 20 logements.

- L'utilisation de ces terrains accroît la consommation de terre agricole et enclave le reste des parcelles. Ces terres sont un ajout alors que la commune a déjà inscrit des terres en AUDM.

**3) LA CHAPELLE D'ARMENTIERES : OAP 29 La Perche** - environ 150 logements dont 30% de locatif social.

- sur la forme : Ce document n'a pas fait l'objet d'une véritable concertation avec la population. Seule une présentation après l'arrêt du projet a été réalisée devant un public peu nombreux.

- La population n'a pu faire valoir ses attentes et elle n'était préparée à cette procédure de révision.

- La consultation de ce projet par les élus est difficile : la carte de destination des sols est peu lisible, la consultation des zonages et des dispositions réglementaires est compliquée car il faut ouvrir plusieurs chapitres et plusieurs plans pour connaître les règles : plan de zonage, plan des hauteurs, plans du stationnement, règlement de la zone...Ce document est réservé aux initiés et illisible pour le grand public...

- sur le fond : Absence d'ambition urbanistique et de volonté d'aménagement de la commune pour les 10 à 15 ans à venir.

- Il s'agit là d'un vaste gâchis d'espace agricole en contradiction avec les orientations du PADD.

- Le parti d'aménagement montre également des incohérences : rares zones d'habitat retenues sont situées loin du centre de la commune et à côté de zones d'activités. Aucun zonage ne renforce la centralité ni les relations entre les quartiers. Aucune extension possible du hameau de Wez-Macquart alors que la commune voisine de Prêmesques souhaite développer l'urbanisation rue de la Bleue...

- L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la Perche ne présente pas l'organisation générale du projet alors que le permis d'aménager est déjà délivré.

- rien de précis sur les dessertes de tous types en direction du quartier de La Choque, problème majeur de cette zone d'habitat.

- note des modifications à la parcelle pour reclasser des terrains constructibles en zone agricole sans raison affichée.
- le règlement de la zone NL ne limite aucune hauteur maximale des installations d'où un risque important pour la qualité paysagère des lieux. Dans cette zone la Collectivité n'a aucun moyen d'agir sur le foncier. Il est regrettable que le Conseil Municipal n'ait pas pu consulter l'avant-projet envisagé avant de donner un avis sur le zonage proposé.

**ROUBAIX : OAP 3 Ponts et OAP Bd de Strasbourg**

- demande la prise en compte par la MEL des demandes d'OAP de la Ville, OAP 3 Ponts et OAP Bd de Strasbourg dès l'application du PLU2 et deux autres OAP suite aux études à mener par la MEL, dès les premières modifications du PLU2.

**Analyse des contributions.**

1) **CROIX : OAP 13 : site EDGAR** (ancien établissement secondaire 3 SUISSSES)  
situé 74 rue de la Gare : environ 2 ha -

- La création de 200 logements sur cette partie de la parcelle est inadaptée.
- Les axes routiers et possibilités de parkings sont saturés.
- Laissons les entreprises développer leur attractivité en facilitant leur accès, prévoyons des espaces verts
- Inquiet des très nombreux projets immobiliers, d'habitat collectifs sur plusieurs étages, dans la ville. La destruction massive d'habitats individuels au profit d'habitat collectif, sans projet de lien humain, cette folie des grandeurs (ou des hauteurs)

**Analyse des contributions.**

1) **CROIX : OAP 65 : site FLERS/ARGOSYN « LA MAILLERIE »** (anciennes friches industrielles) situé à cheval sur VILLEUVE D'ASCQ et CROIX (avenue Lenôtre) : 12 ha

- la trame viaire devrait être connectée avec l'avenue du Gal Leclerc qui figure d'ailleurs en emplacement réservé (F1).
- attire l'attention sur les discordances relevées entre les autorisations délivrées et le projet de rédaction du PLU2.
- le projet de 700 logements, 1600 m<sup>2</sup> de bureaux et divers commerces représentent des milliers de personnes qui quotidiennement passeront dans notre avenue privée....
- ce projet « LA MAILLERIE » fait disparaître des espaces non bâtis et valorisables durablement...
- Demande de maintenir les boisements et prairies humides le long de la « Petite Marcq », de rendre pérenne ces zones boisées et prairies par leur classement en « Espace boisé classé » ou « Espace Naturel »

**HEM - OAP 24 (sur plan ou 23 dans le livre des OAP) dit «Tribonnerie»**

- OPPOSES au projet de la Tribonnerie 2 qui enlèvera tout le caractère champêtre et rural de la ville d'HEM
- Une urbanisation massive est très dommageable pour l'environnement
- Impasse Djumnée : texte beaucoup trop vague pour répondre à l'enquête,
- S'oppose à l'élargissement de cette impasse
- Urbanisation : CONTRE la déclassification; même faiblement, des terrains NPI ou NP OU ZH, classés en "zone naturelle inondable" ou en zone NP récréative et de loisirs,

- Comment justifier qu'un terrain inondable en zone naturelle ou qu'un terrain NP ne l'est plus ?
- Il est indispensable de conserver les zones agricoles encore existantes dans le PLU2, en cohérence avec l'orientation de préservation des zones agricoles du SCOT.
- Demande de supprimer le projet de zone AUCM (environ 250 logements) et le projet de zone NL
- Il ne faut pas bâtir rue du général Leclercq devant la cheminée car il ouvre vers un corridor biologique sur la campagne de la Tribonnerie. Cet espace doit recueillir naturellement les eaux de ruissellement ..

### **Analyse des contributions**

**WASQUEHAL - OAP 67 SENTIER DU LAURIER** - sur une superficie de 11 ha -

(entre 300 et 350 logements)

- Conteste le projet de zonage en AUDM et AUCM des abords du Sentier du Laurier (Wasquehal partie sud), ainsi que le projet d'OAP n°67
- demande le rétablissement en Zone Agricole du champ d'environ 4,5 hectares, pour lequel un projet d'agriculture urbaine peut être envisagé
- ces projets, d'initiative privée, méconnaissent l'intérêt écologique,
- ils portent atteinte à l'intérêt général en tenant très insuffisamment compte des lois sur l'eau, sur l'air, sur le bruit, sur la biodiversité et des incidences locales des accords de Paris sur le climat,
- ils sont contradictoires avec les orientations du Plan Climat de la MEL adopté en 2013 (L'article L131-4 du Code de l'Urbanisme fait obligation de le prendre en compte) et du Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD) adopté le 15 décembre 2017.
- demande en raison de son intérêt écologique, que le secteur AUDM soit considéré comme une zone tampon ou zone naturelle relais.
- DEMANDE la réalisation rapide, sur financement de la MEL, d'une évaluation plus complète de l'intérêt écologique de cette zone par un organisme qualifié.
- Zone humide voire inondable
- L'imperméabilisation des sols engendre lors d'évènements pluvieux importants, un effet de ruissellement générant des inondations pénalisantes.
- Circulation déjà difficile voire impossible aux heures de pointe ...
- aucune action concertée n'a été mise en place sur Wasquehal entre la MEL et la commune pour diminuer la dépendance à la voiture individuelle
- La ville de Wasquehal a un patrimoine ancien de plus de 6000 logements datant d'avant les réglementations thermiques. Une partie en mauvais état, peut faire l'objet d'actions en renouvellement urbain, mais beaucoup de logements, issus de la loi Loucheur, mériteraient de bénéficier d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat.
- il est nécessaire d'avoir une étude et des réflexions globales sur les déplacements et l'aménagement...
- Cumul de fortes nuisances,
- Espèces sauvages,
- Gardons ce grand carré de verdure pour des projets à taille humaine
- atouts du site : une flore particulièrement riche, présence des chauve-souris et de perruches ou encore proximité du canal faisant de la zone un endroit privilégié pour les amateurs de balades ou de la course à pied. Les espaces verts dans Wasquehal se font rares.
- risques d'inondations liés à ce projet

- Désapprouve totalement les projets de construction dans les zones humides (répertoriées dans le projet de PLU2).

Souhaite que ces zones humides soient sanctuarisées et rendues définitivement inconstructibles.

- La préservation de la biodiversité restante sur le secteur devrait être une priorité

- La phase de concertation : Alors que d'autres communes réalisaient des dossiers complets dans le journal municipal durant la phase de concertation de fin 2015 à octobre 2017, la concertation sur les modifications à inscrire projet de PLU2 a été réduite au minimum.

-En conséquence,

▪ Constatant le défaut manifeste d'informations des Wasquehaliens et indépendamment des arguments qui nous amènent à contester certaines propositions du PLU2,

Demande un débat public et contradictoire local sous l'égide directe de la MEL

- Ratio m<sup>2</sup> de verdure par habitant déjà très faible à Wasquehal

- Préserver au maximum le sentier du Laurier, l'un des derniers endroit vert de Wasquehal,

- les études environnementales nécessaires ne semblent pas avoir été réalisées et portées à la connaissance du public.

- demande que les efforts de construction de logements, d'activités ou d'équipements soient réalisés dans le tissu urbain existant (secteur avenue JP Sartre / dents creuses / friches / etc. ) avant d'ouvrir à l'urbanisation de la zone des Lauriers.

- Souhaite, en raison de son intérêt, que le secteur encore prévu en AUDM soit considéré comme une zone tampon ou zone naturelle relais, incluse dans la zone verte et bleue de la Marque.

### **Analyse des contributions**

#### **VILLENEUVE D'ASCQ**

- L'ensemble des OAP de projets urbains concernant Villeneuve d'Ascq doivent avoir pour objectif le développement d'un maillage des voies réservées aux déplacements cyclistes et piétons

- privilégier les matériaux pérennes et naturels et/ou pouvant être réemployés ou étant déjà issus du réemploi ;

- atteindre la neutralité carbone des opérations ;

- rechercher des performances énergétiques minimalement équivalentes à des bâtiments basse consommation (BBC) et prioritairement des performances énergétiques équivalentes à celles de bâtiments passifs.

- Pour l'OAP globale centre-ville, nous proposons de :

- remplacer la zone 30km/h par une zone de rencontre (20km/h), les limitations à 30 étant trop souvent non respectées (moyenne de 42km/h en réalité) ;
- prioriser les modes doux avec un partage de l'espace public en faveur des piétons et des vélos ;
- fixer un nombre de 0,5 place de stationnement par logement et favoriser la mutualisation des places de stationnement existantes ;
- en matière de perméabilité visuelle, s'assurer que les surfaces vitrées ne sont pas contre-productives en termes de performances énergétiques du bâtiment ;
- ajouter comme objectif de l'ensemble des secteurs de cette OAP concernés par des activités tertiaires la promotion d'un tissu commercial durable et qualitatif (objectif affiché de l'OAP globale bd de Tournai).



**Pour le secteur 2 Victoires :**

- en matière de liaisons modes doux, les liaisons douces inter quartiers existantes sont à maintenir **et à développer**.

**Pour le secteur 4 Place commerciale, nous proposons de :**

- prioriser l'accès à la place commerciale à pied et à vélo ;
- développer des espaces publics de qualité adaptés aux évolutions des usages : des espaces de pauses intégrant des espaces de convivialité à proximité de la programmation tertiaire **seront aménagés**, leur desserte en cheminement doux sera priorisée.

**Pour l'OAP frange nord de Lezennes :**

- les liaisons piétonnes et cyclistes inter quartiers existantes sont à **développer** pour véritablement inciter à ce type de déplacements ;
- le développement de 9 000 m<sup>2</sup> d'activités commerciales doit être remplacé par la création d'espaces publics récréatifs et conviviaux, dédiés à d'autres activités que la consommation ;
- les liaisons douces, attenantes à une programmation tertiaire, **devront intégrer le plus souvent possible** l'aménagement d'espaces de pause, de détente, intégrant des espaces de convivialité (terrain de pétanque), terrasses...

**Pour l'OAP site Montalembert, nous proposons de :**

- créer une zone apaisée ou zone de rencontre, avec une limitation de vitesse fixée à 20 km/h max et favoriser la mobilité des piétons ET des cyclistes ;
- créer des cheminements piétons ET cyclistes distincts de la trame viaire ;
- limiter au strict minimum le stationnement public afin de ne pas additionner le stationnement public à du stationnement privé déjà généreux ;
- améliorer la mixité sociale de l'opération, en rehaussant le taux de 30 % de locatif social à 50%, favoriser l'habitat participatif et la mutualisation d'espaces communs, en particulier d'espaces verts et jardins privés ;

**Pour l'OAP site Flers/Argosyn, nous proposons de :**

- ajouter la création de voies cyclables aux cheminements piétons prévus ;
- limiter la vitesse à 20 km/h dans l'ensemble du quartier, afin de favoriser la place des piétons et des cyclistes dans le partage de l'espace public ;
- diminuer significativement le nombre de places de stationnement privé prévu (1 200 !), compte tenu de la proximité du réseau de transport en commun structurant (arrêt de métro et station de tramway à moins de 10 minutes de marche) OU de limiter au maximum le nombre de places de stationnement public ; l'addition superflue de places de stationnement public et privé encourage en effet l'usage de la voiture individuelle ;
- revoir à la hausse la part de logements sociaux prévus dans l'opération, en la faisant passer de 25 à 50 % (nous rappelons 60 % des Français sont éligibles à un logement social) ;

**SYNTHESE :**

- favoriser les modes doux de qualité et surs et favoriser piétons et cyclistes sur l'espace public
- prévoir des lieux de détente et de convivialité sur l'espace public

- favoriser le petit commerce durable
- favoriser les matériaux pérennes ou réemployables
- Viser la neutralité carbone dans les opérations
- Réduire le nb de places de stationnement public et privé
- En finir avec les grands ensembles commerciaux de périphérie, par exemple Englos
- Accroître la mixité sociale à 50%
- Développer l'habitat participatif
- Développer les bus en site propre
- Régler le point noir vélo rue de Lannoy
- Améliorer l'accès en mode doux au parc du Héron

**Sur le projet d'OAP ILOT SUD** : (société est en relation de travail avec la Mel et les villes de Villeneuve d'Ascq et Lezennes sur le site de Leroy Merlin. Elle explique qu'elle ne retrouve pas dans le PLU2 un certain nombre de dispositions sur lesquelles il y aurait eu un accord opérationnel)

- le projet d'aménagement, à la demande de M. le Maire de Villeneuve d'Ascq, a été renommé « ilot sud » et non « ilot nord » ;
- l'article 2.7 relatif aux « liaisons modes doux » oblige à une perméabilité visuelle entre Heron Park et le Grand Stade.
- l'article 2.8, sur le stationnement, interdit le stationnement en surface. Il est essentiel pour le projet d'exclure de cette obligation le stationnement « visiteurs » ;
- le programme sur lequel nous nous sommes entendus et qui fait l'objet du protocole d'accord susmentionné, fait état de 9 000m<sup>2</sup> (et non 6 000) de commerces et de 20 000m<sup>2</sup> de logements (et non 23 000). Nous avons bien noté que ce point a également été soulevé par la ville de Villeneuve d'Ascq dans sa délibération ;
- la section « Programmation » précise que la façade rue de Versailles a une programmation mixte logements/activités. Or, le plan repris en page suivante interrompt cette vocation à partir de la cour urbaine. Il nous semble opportun de poursuivre cette vocation mixte tout le long de la rue de Versailles jusqu'au boulevard de Tournai ;
- Cette même section « programmation » précise que la façade rue du Val a une programmation économique. Cela nous apparaît trop restrictif si Heron Park ne « retourne » pas sa façade (actuellement arrières de programmes et parkings). Est-il possible de revoir la formulation en parlant de « dominante économique » ? ;
- L'article 4.2 sur la hauteur des constructions limite la hauteur du bâtiment signal, à l'angle du Bd de Tournai/rue de Versailles à 37m. Or, il a toujours été prévu de monter jusqu'à 12 étages soit 40m et non 37m ; Est-il possible d'apporter cette modification ?
- L'article 5.4 impose un socle de 70% minimum de surfaces vitrées lorsque le bâtiment est implanté à l'alignement. Il est opportun d'exclure le logement de cette obligation. Nous avons bien noté que ce point a également été soulevé par la ville de Villeneuve d'Ascq dans sa délibération.
- Ce même article impose un socle de double hauteur (> à 6,5m). Cela est nécessairement associé à des façades commerciales ou de service. Il faudrait le préciser comme tel pour lever toute ambiguïté.

**Cette société est en relation de travail avec la Mel et les villes de Villeneuve d'Ascq et Lezennes sur le site de Leroy Merlin. Elle explique qu'elle ne retrouve pas dans le PLU2 un certain nombre de dispositions sur lesquelles il y aurait eu un accord opérationnel**

**La CE prend acte, avec avis favorable, que la MEL reprendra tous contacts utiles avec la société concernée afin de mettre en cohérence le PLU2, et notamment l'OAP, avec les points déjà travaillés avec elle sur le projet d'aménagement**

### **Commune de Willems**

#### **OAP 71 (chaussée de Verdun) et 72 (chemin du garde)**

- Les questions, objections... sont synthétisées ci-après :

- Absence de concertation
- Destruction de champs et espaces verts
- Quid de nombreux animaux sauvages observés, disparition de la biodiversité, de faune et de flore
- Routes inadaptées et déjà saturées vers Hem ou Baisieux ; accès aux écoles dangereux
- Projets disproportionnés : environ 200 logements soit 5 à 700 habitants qui s'ajoutent aux autres projets en cours et ce pour une commune de 3000 habitants. La Mel (PLH ?) n'autorise normalement que 12 logements par an.)
- Insuffisance des services communaux publics ou privés : écoles, cantines, associations, corps médical, commerces,
- Refus d'une banlieue dortoir
- TC limités à des bus peu fréquents pour par exemple regagner le métro ; usage de la voiture obligatoire
- Les terrains agricoles n'infiltrant plus, accroissement du ruissellement et des inondations
- Traiter en priorité les dents creuses, les friches et la réhabilitation d'immeubles anciens
- Projet en contradiction avec le livre IV p15 de l'évaluation environnementale
- Privilégier la densification à l'extension surtout sur des terrains agricoles
- Pour l'OAP 72 suppression de beaux pâturages et d'arbres centenaires
- Réseaux d'eau et d'assainissement déjà insuffisants
- Les pôles Eclat et Agrotech sont quasi vides
- Plusieurs projets concurrents sur les communes voisines comme Baisieux
- De plus en plus de pollution
- Pas de liaisons douces vers Villeneuve d'Ascq ; pratique du vélo dangereuse ; pas de zone de covoiturage
- Où est passée la notion de village durable ?
- Pourquoi avoir annulé un PC de 58 logements au centre du village ?
- Rendre constructible la parcelle ZE 3945 rue Pottié
- L'imperméabilisation des sols va aggraver les inondations
- Sauvegarder le fond de vallée du riez Mazy
- La zone NL près du cimetière est inacceptable ; à laisser en A
- Repasser l'OAP 71 en agricole
- Repasser l'OAP 72 en agricole
- Remettre en zone constructible le secteur des Droettes
- Poursuivre d'arborer le bois de la rue du bon conseil

Les contributeurs s'interrogent sur le bien-fondé de ces deux importantes extensions urbaines eu égard à la taille de la commune et peu en phase avec les principes généraux qui sous-tendent le PLU2 ; certains suggèrent de poursuivre les projets du PLU actuel qu'ils jugent plus doux.

### **Analyse des contributions**

**GRUSON OAP 21** site du chemin de l'Arbre - 100 logement

- Demande de retrait du PLU de l'OAP 21 à Gruson :

- consommation de terres agricoles et augmentation du trafic routier en l'absence d'alternative de déplacement en transports en commun (voir note en PJ).

L'avis de la DDTM en date du 27 avril 2018 cite explicitement l'absence de justification d'une localisation préférentielle.

L'autorité environnementale (avis de la MRAE) recommande également de mieux prendre en compte l'accessibilité en transports en commun dans le choix des zones ouvertes à l'urbanisation.

En application de la démarche ERC de prise en compte de l'environnement, l'évitement s'impose

**Analyse des contributions**

FACHE THUMESNIL - OAP 18 - site de LA JAPPE-GESLOT - 480 logements environ

- proposition d'élargir l'OAP et reporter une partie les projets d'habitation sur friches industrielles du triangle rue Faidherbe / chemin rouge / D917 / voie ferrée.

**Analyse des contributions**

LESQUIN - OAP 35 - site du Moulin - 16 ha - 420 logements environ

- ⇒ - demandent d'étudier des propositions d'amélioration de la circulation actuelle et souhaitent retarder la construction des 400 logements du site du Moulin le temps qu'un plan de circulation acceptable soit mis en place ainsi que des aménagements pour les modes de déplacements doux.
- ⇒ Opposition totale de certains contributeurs à la réalisation de l'OAP du Moulin pour causes de circulation difficile déjà existante dans La rue des meuniers et les rues et routes de Lesquin et sururbanisation globalement à Lesquin
- ⇒ Générateur potentiel d'inondations
- ⇒ Insécurité routière
- ⇒ Pollution diverses et mesures (de l'air, sonore..)
- ⇒ Mesure de l'impact de la circulation dans le secteur de la rue des meuniers faussé
- ⇒ Urbanisation trop intensive
- ⇒ accroissement de la pollution
- ⇒ insécurité pour les enfants au moment des sorties d'écoles
- ⇒ amplification de la circulation, avec une problématique aux heures de pointes
- ⇒ probabilité de 6000 emplois pour Aeroparc et 6000 véhicules.
- ⇒ Constat que Le centre-ville sert déjà d'axe de transit aux personnes qui souhaitent éviter l'autoroute A1
- ⇒ Construction sur champs captant
- ⇒ Urbanisation trop intensive en général sur Lesquin

**Analyse des contributions**

LESQUIN : « LILLE AEROPARC » - Zone AUD

- ⇒ accroissement de la pollution
- ⇒ insécurité pour les enfants au moment des sorties d'écoles
- ⇒ amplification de la circulation, avec une problématique aux heures de pointes
- ⇒ probabilité de 6000 emplois pour Aeroparc et 6000 véhicules.
- ⇒ Constat que Le centre-ville sert déjà d'axe de transit aux personnes qui souhaitent éviter l'autoroute A1
- ⇒ Construction sur champs captant

⇒ Urbanisation trop intensive en général sur Lesquin

### **Analyse des contributions**

LILLE O.A.P 36 - BD DE LA LORRAINE ET DE LA MOSELLE SUR LE TERRITOIRE DE LILLE - 300.000m<sup>2</sup> de surface plancher maximum

- conteste formellement l'OAP 36 qui parle de l'emprise sur le port fluvial, or le port fluvial (CCI de LILLE) a résigné pour 30 ans....

- opposition ferme sur la « non limitation de hauteur » sur le secteur « signal urbain »

- Il n'est nulle part mentionné le secteur, la parcelle « Madame de STAEL »

- opposée à la non limitation en hauteur des constructions « signaux urbains » sur le secteur Staël et boulevard de la Moselle.

- Oui à une hauteur maximum de 21m et une architecture raisonnée.

- Problème de largeur entre le port fluvial et les riverains du côté opposé du boulevard de la Moselle pour réaliser le projet du PLU2.

- tenir compte des cours d'eau enterrés (Arbonnoise, Fourchon, etc). Trop de travaux n'entraîneraient-ils pas des remontées.

- Qu'en est-il du devenir du port de Lille ?

- sur les zones figurant au plan (UCM1.1 et UCM2.1), le plus souvent, il n'y a pas de règles pour les hauteurs maximales et surtout sur l'emprise au sol maximum ce qui crée un champ complètement libre pour densifier au maximum et densification n'est pas synonyme d'ultra-urbanisation.

- La construction d'immeubles supplémentaires viendrait également à compliquer le problème déjà présent de stationnement..

- ne souhaite pas voir construire une tour dépassant les maisons déjà présentes. 56 m de haut c'est inacceptable.

- L'architecture du quartier ne peut raisonnablement pas se marier avec des constructions d'immeubles de grande hauteur,

- considère que ce terrain doit être soumis aux règles de construction respectant le style lillois flamand du quartier

- Pourquoi ne pas créer une voie verte digne de ce nom avec piste cyclable ou voie piétonne ou même la doter d'un moyen de transport en commun pour tous les nouveaux habitants.

- Pendant des années le quartier a été inondé. On est arrivé à un fragile équilibre.

Les fondations gigantesques de cet immeuble vont perturber la circulation des eaux souterraines et fragiliser le sol du quartier. Inondations, affaissements, maisons fissurées.

- Problèmes de circulation, embouteillages donc plus de pollution pour Lille alors que les dernières analyse sur la qualité de l'air à Lille sont alarmantes.

- Problème de stationnement insuffisant...

- Pourquoi ne pas prévoir sur la zone de l'ancien collège de Mme de STAEL la plantation d'arbres

L'espace est une denrée rare, pourquoi laisser aux promoteurs immobiliers la main mise sur notre devenir ?

- Quartier saturé de voitures dites "ventouses".

Il y a 60 ans on a interdit l'implantation de commerces, au prétexte que le quartier était préservé,

Le Square d'Espagne a été construit dans le respect du "style" du quartier.

opposé à la suppression d'espaces verts et à la construction d'immeubles de hauteur déraisonnable

- Quelles sont les transformations à venir du quartier VAUBAN, le descriptif OAP 36 me paraissant insuffisant.

.....

- conteste également l'OAP émis sur le port fluvial.

#### **LILLE OAP 39 - SAINT SAUVEUR - 23 ha**

- déplore le manque d'espace vert (le parc JB Lebas n'étant, tout au plus, qu'un zoo pour les piétons, entourés par les voitures) et le jardin des plantes étant bruyant au possible.

- demande la sanctuarisation de cet espace de l'ancienne gare Saint Sauveur et la piétonisation de celui-ci.

- Partage intégralement l'Avis de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES).

- Protection des espaces verts et des espèces animales est une priorité absolue.

- Protection des espaces verts et des espèces animales est une priorité absolue.

- Cette friche doit devenir un grand espace vert et ne doit pas être urbanisée. Cet avis, murement réfléchi, a été développé dès 2015 dans mon rapport intitulé « la dernière opportunité d'un parc »

- L'aménagement de la friche Saint-Sauveur, tel qu'il est prévu par la SPL Euralille, est un suicide urbain.

- Il est nécessaire de conserver des espaces verts à Lille et d'arrêter cette bétonisation frénétique du moindre mètre carré de verdure.

- souhaite que le PLU2 s'engage à la préservation des espaces ouverts urbains (ceux de l'actuelle friche Saint-Sauveur, ceux de Lille-Sud comme tant d'autres).

#### **LILLE OAP 40 - VAUBAN ESQUERMES BOULEVARD DE LORRAINE - 2.7 ha**

- Il faudrait valoriser la liaison avec le boulevard de Lorraine en végétalisant pour une continuité par rapport à la place qui a été créée pour le collège, ainsi que l'espace public donnant rue Roland. Végétalisation visible de la rue et non seulement à l'intérieur de l'îlot.

- Envisager l'implantation de bacs pour déchets afin d'éviter les dépôts sauvages

#### **O A P « Projets urbains » à Lille**

##### **1. Ex collège de Staël**

Opposition au déplafonnement sur le secteur « anciennement collège Mme de Staël », boulevard de la Moselle,

L'OAP 36 ne permet pas de répondre pleinement aux enjeux de requalification du site et les réflexions pour encadrer les règles de constructibilité doivent être poursuivies.

##### **2. Ex-SILILAM**

Dans les documents soumis à enquête publique, T ex SILILAM est toujours classé en zone UP (zone de parc urbain), alors que la presse locale s'est déjà fait le relais de réflexions pour un aménagement comprenant des constructions (Article paru dans la Voix du Nord le 9 octobre 2017).

##### **3. Opposition aux OAP Saint-Sauveur et Palais de justice**

La décision de construire le nouveau Palais de Justice sur la zone humide de la plaine Winston Churchill dans le Vieux-Lille relève aussi malheureusement de la même absence de prise en

compte des enjeux de climat et de biodiversité à l'échelon local et va là aussi faire baisser la superficie d'espaces verts par habitant.

### **Analyse des contributions**

**SAINGHIN EN WEPES - L'OAP n°53** - La Sablonnière (zone d'extension urbaine - le projet comprend du logement social, du logement libre, un emplacement réservé pour un équipement public et une zone d'activité).

demande :

- que suite à une erreur matérielle, le périmètre de cette OAP délimité en page 10 de l'OAP soit redessiné

- Que trois emplacements réservés soient créés au sein du périmètre de cette OAP (le 1er concernant l'extension de l'école maternelle Salvador Allende, le second, la création d'une place publique et le troisième, la création d'un parc urbain).

- souhaite donc qu'un espace d'extension soit maintenu sur cette OAP qui sera cantonné à l'espace strictement nécessaire pour l'école.

**L'OAP n°54** - Plate Voie (zone de renouvellement urbain comprenant deux secteurs pour une surface totale de 27 100 m<sup>2</sup> dont un emplacement réservé

- souhaite que cette zone d'extension soit maintenue et que ce projet puisse voir le jour.

### **Analyse des contributions**

**WAVRIN - OAP 68** - Anatole France - 90 logements

- Rappelle que, au bas de la rue Anatole France coule un cours d'eau nommé « courant du Quinquibus » en partie couvert, lequel va se diriger vers l'ancienne voie ferrée d'Armentières puis vers les marais de Santes.... Qu'en sera t'il lorsque les maisons seront construites, les voies d'accès et les parkings publics et privés goudronnés réalisés ?

- zone constituée d'un espace boisé, véritable poumon vert à l'entrée de la ville où la circulation routière est très dense.

- La réalisation d'un lotissement nécessitera la destruction de cet espace boisé et occasionnera des difficultés supplémentaires au niveau de la circulation dans un secteur déjà saturé. Que justifie la construction de ce lotissement dans un secteur saturé au niveau de la circulation routière ?

- il est donc impératif que chaque hectare de champ captant soit préservé.

### **Conclusion de la CE**

L'association présente une pétition réalisée en ligne qui rassemble 2100 signatures

**ENNETIERES EN WEPES - OAP 15 La Sablière** - Environ 44 logements

- FLORE : 13 essences d'arbres, 63 arbres (diam > 15 cm) dont certains séculaires, d'autres « remarquables » (expertisés par la MEL)

- FAUNE : Une trentaine d'espèces animales, protégées pour la majorité d'entre-elles,

- SOL : Le caractère résolument atypique du terrain : ·déclivité très forte >10% (source Géoportail. Gouv) ·ancienne sablière dont le sol atteint aujourd'hui les couches argileuses à retrait-gonflements classés en « aléa FORT

- Imperméabiliser une partie du site par des constructions (en reclassant la zone en AUUM (logements collectifs, mixtes) ou en UVD 6.1 (pavillonnaires)), engendrera inéluctablement un accroissement des ruissellements (déjà forts), inondations et glissements de terrain sur les habitations en contre-bas.

- Attirent l'attention sur une demande de modification d'un Espace Boisée classée EBC (Dite « La Sablière » : parcelles n° 1131 et 507) en zone à urbaniser AUCm .
- Les besoins de construction doivent être faits sur des parcelles privées en très petit lots, moins de 3000 habitants pas d'obligations !!

Sur le PLU2 construction de parking dans la zone de la sablière !! c'est une grosse erreur ! pas un véhicule ne descendra se garer en bas de cette zone

**Sollicitent :**

1. la suppression de l'OAP du site « la Sablière » et du projet de classement en AUCM des parcelles B 1131, B520, B 507 et B 1102.
2. le maintien de l'EBC sur la parcelle 1131.

**Demande :** de localiser les logements collectifs sur la prairie permanente détruite et de renoncer aux quatre logements pavillonnaires, afin de préserver tous les arbres.

### **Analyse des contributions**

**LAMBERSART – OAP 32 (dans le livre des OAP) et OAP 31 sur le plan**

**Sur environ 35 ha au nord de la commune de Lambersart et à l'ouest de la commune de Saint-André-lez-Lille. Le site constitue un vaste espace agricole...**

400 logements minimum.

- L'absence de plan de circulation crédible risque d'embouteiller les villes voisines de St-André et Verlinghem, alors qu'aucun accès ne se fait par la ville de Lambersart. Enfin, il y a eu déjà un avis défavorable de l'enquête publique qui a été méprisé par les décideurs politiques

- Contre le projet des Muchaux qui symbolise tout ce qu'il ne faut pas faire en matière d'aménagement.

Il va détruire des terres agricoles (sans doute parmi les meilleures de France), Saccager la biodiversité de la zone

Augmenter considérablement les nuisances liées à la circulation...

- opposé à ce projet qui enlève 40 hectares de terres agricoles.
- On veut faire du péri-urbain, enlever des terres agricoles pour construire des logements sur 15 hectares alors qu'il y a beaucoup de logements ailleurs.
- On veut créer des magasins, des résidences pour personnes âgées mais je ne suis pas d'accord qu'on construise 400 logements et des routes, des magasins alors qu'il y en a déjà ailleurs.
- Je suis d'accord pour créer une résidence pour les personnes âgées si cela ne supprime pas les enclos pour animaux et les terres des agriculteurs.

### **Opposés au projet OAP des Muchaux**

**Fait part** de graves dysfonctionnements constatés sur la plus importante OAP d'extension urbaine de la métropole lilloise : Les Muchaux à Lambersart / St André.

Parmi lesquels :

- Une expropriation/spoliation des agriculteurs préméditée.
- Une pétition contre le projet négligée.
- Une concertation préalable du projet bâclée.
- Des réserves de personnes publiques associées minimisées.
- Un avis défavorable de la commission de préservation des espaces agricoles ignoré.
- Des stratégies de la MEL contournées.



*Enquête publique unique du 20 novembre 2018 au 11 janvier 2019  
Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU)  
Modification de 6 périmètres de délimitation d'abords des monuments historiques (PDA) situés sur les  
communes de Lille et Hellemmes (commune associée à Lille)*

- Une mise en danger d'espèces protégées occultée.
- Un avis défavorable de l'enquête publique du projet méprisé.
- Un arbitrage de l'Autorité environnementale (SCOT) oublié.
- Une étude stratégique du Parc de l'Arc Nord enterrée.
- Une mobilisation des citoyens lors de l'enquête publique du SCOT étouffée.
- Des conclusions d'enquête publique du SCOT falsifiées.
- Des cartes sur les hémicycles du SCOT redessinées.
- Des contributions à la concertation du PLU2 toujours ignorées.
- Un motif d'incompatibilité avec le SCOT clairement dévoilé.
- Une réserve de la ville de Saint-André sur l'accès au futur quartier balayée.
- Des engagements officiels non respectés.
- Une politique de la ville déficiente.
- Un étalement urbain démesuré.
- Le projet politique d'urbanisation des dernières terres agricoles de la commune de Lambersart est en contradiction avec les orientations du Scot et le bon sens
- circulation automobile est déjà extrêmement congestionnée tous les matins et tous les soirs sur les axes routiers autour de Lambersart. La construction d'un nouveau quartier dans la zone des Muchaux ne va faire qu'augmenter ce problème de santé public.
- ce projet de construction aux Muchaux prévoit de créer encore un autre nouveau golf sur la métropole. Les terrains de golf sont de gros consommateurs d'eau.
- la métropole approche régulièrement la zone de stress hydrique.
- la commune de Lambersart n'est pas en situation de pénurie de logements...
- propose de réserver cette zone dans le PLU2 à la culture maraîchère bio ou raisonnée afin de favoriser les approvisionnements en cycle courts des légumes sur la métropole lilloise.
- l'autorité environnementale dans son rapport sur le projet de SCOT du 22 Juin 2016 écrit en page 4 au sujet des hémicycles : « qu'une route à 2x2 voies est une coupure au-delà de laquelle l'urbanisation est interdite lorsqu'elle enserme une enveloppe urbaine, et autour de laquelle l'urbanisation est interdite lorsqu'elle se situe en dehors des enveloppes urbaines ». C'est exactement la situation du secteur des « Muchaux » avec la Rocade Nord-Ouest. → voir l'avis de l'autorité environnementale Nord-Pas-de-Calais- Picardie. Développement-
- Le Document d'orientation et d'objectifs du SCOT indique vouloir « Poser des limites à l'urbanisation » avec les « hémicycles » dont le secteur des « Muchaux » fait visiblement partie sur toutes les cartes. Or, la Commission d'enquête « s'étonne que la MEL semble y intégrer ce secteur (dans un hémicycle) et y propose en même temps une urbanisation »...
- .., des incohérences apparaissent entre le document d'orientation et d'objectifs (DOO) et le projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme intercommunal en ce qui concerne les « hémicycles » que le SCOT identifie comme étant des espaces agricoles et naturels attenants à l'urbanisation.
- Ce projet vient en contradiction avec le document d'orientation « Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU2 ».....
- Ce projet vient en contradiction avec le document d'orientation « Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU2 ».....
- le territoire des Muchaux appartient bien à l'hémicycle du parc de l'Arc Nord et il est à ce titre protégé de toute urbanisation significative.....
- demandons que les engagements officiels pris par l'ancien maire de Lambersart en 2014 soient appliqués, à savoir un retour en zone Agricole de la partie nord des Muchaux (celle au-dessus du chemin des Muchaux) et qu'elle soit même étendue à l'ensemble du territoire des

Muchaux (entre la rocade Nord-Ouest et le sud du chemin des Muchaux) afin de respecter le périmètre d'hémicycle auquel les Muchaux font intégralement partis.

**Aspect écologique :**

- C'est une zone humide (grands fossés de part et d'autre de la chaussée),..
- De nombreuses espèces protégées habitent les environs de la mare concernée par le projet,
- Il en résultera donc encore plus de pollution de l'air, encore plus de temps de trajet, et donc encore moins de qualité de vie... environ 1000 véhicules supplémentaires sur cette petite zone excentrée

**Terres agricoles**

- Construire des maisons dans cette partie de Lambersart va nous délester de nos dernières terres agricoles
- : Pourquoi ne pas travailler avec les agriculteurs du site des Muchaux, afin de les aider à se convertir à l'agriculture biologique....
- la consommation excessive de terres agricoles, l'analyse insuffisante de l'impact du projet sur les espaces agricoles et les zones humides, le non-respect de l'hémicycle et une délimitation floue, l'incompatibilité avec le SCOT...
- En tant qu'exploitante agricole (sur les Muchaux), je suis dépitée par ce bétonnage général. La terre est un bien précieux et irremplaçable. Le retour en arrière ne sera pas possible....
- La rocade nord-ouest doit rester la frontière naturelle entre l'espace urbain et l'espace agricole.

**Trafic routier saturé**

- Enclavés derrière la rocade, les habitants ne bénéficieront que de très peu de transport en commun rapides.
- L'accès vers Saint-André ou Lambersart par la rue du Mal de Lattre de Tassigny est saturée matins et soirs , au rond-point de la rocade et devant l'école de la Cessoie, véritables goulots, impossibles à modifier. L'accès à Lambersart par l'Avenue de L'hippodrome, via la rue Gustave Eiffel, sera également sursaturé
- N'oublions pas d'ailleurs que cette zone de Saint-André (fin de l'avenue de Lattre de Tassigny) ne bénéficie pas de transports en commun... et ce seront autant de voitures supplémentaires que la circulation ne pourra supporter.

**Immobilier :**

- ne pas céder à la pression des promoteurs immobiliers
- Eviter que la "promotion immobilière" ne soit, au final, la seule à profiter de cette révision générale du PLU!
- le temps n'est plus à ces lotissements excentrés et non desservis facilement par des transports en commun
- les votes des représentants des citoyens à la MEL auraient mis un terme à ce projet absurde qui ne sert que les intérêts des promoteurs immobiliers
- deux arguments avancés par l'équipe présidant le conseil de la MEL ont suffi à faire voter la poursuite du projet malgré l'avis défavorable du commissaire enquêteur :
  - « le commissaire est incompetent »
  - « je vous rappelle que nous avons pour habitude de voter les projets des copains »
- ce projet ne correspond en rien aux souhaits des habitants de ce quartier et ne respecte pas ces derniers.

Il est grand temps que la ville de Lambersart se tourne vers son avenir, un avenir respectueux de l'environnement et du bien-être de chacun....

- ce projet ne correspond en rien aux souhaits des habitants de ce quartier et ne respecte pas ces derniers.
  - Il est grand temps que la ville de Lambersart se tourne vers son avenir, un avenir respectueux de l'environnement et du bien-être de chacun.
  - L'agglomération doit plutôt être densifiée et dispose de grandes friches industrielles à exploiter
  - Il est incompréhensible d'inciter des citoyens à habiter dans un territoire, non desservi par des transports en commun de qualité.
  - Nos élus pourraient s'inspirer des politiques d'aménagement néerlandaises qui commencent par construire des lignes de transport en commun et n'urbanisent que les secteurs desservis par ce type de liaison.
  - Comment justifiez-vous l'incohérence flagrante entre le projet des Muchaux et le projet Rue de Lille : le 1er consomme des terres agricoles et participe à l'étalement urbain, alors que le 2ème prétend lutter contre l'étalement urbain ! Un peu de cohérence s'il vous plait.
  - Osons abandonner ce projet des années 80, d'autant plus avec la capacité de construction de logements du projet Rue Bonte, qui rend le projet des Muchaux encore moins indispensable..
  - la communication sur la consultation m'a semblé très mauvaise...
- 

### **Analyse des contributions**

**LAMBERSART - OAP 34 - Secteur rue Bonte abords de voie ferrée - d'une surface de 9 ha - 300 logements minimum.**

- très inquiète par ce projet de construction de logements dans un des espaces verts restants sur la commune de Lambersart.
- nuisances sonores, nuisances visuelles (du logement collectif à la place des arbres et de la prairie), augmentation de la pollution...
- Il est donc absolument nécessaire de préciser les protections prévues, de les renforcer, et d'agrandir significativement l'espace végétalisé prévu en bordure des habitations rue de Flandres.
- totalement contre votre projet d'ouverture sur notre allée. Nous habitons ce quartier bien tranquille. Un passage par notre allée est la porte ouverte à l'insécurité.
- Projet de liaison mode doux de l'OAP 34 rejeté pour cause d'inutilité (la liaison bus rue de la Carnoy existe déjà)
- Si la LINO est abandonnée sur Lambersart, elle ne l'est pas côté Lomme et il faudra tenir compte dans le projet de son débouché aux confins de l'avenue de Dunkerque et de la rue Auguste Bonte. un projet immobilier déjà bien ficelé sur des terrains inconstructibles auparavant est déjà prévu en remplacement sans qu'aucune concertation avec les riverains n'ait été mise en œuvre !
- le projet ne prévoit pas d'espace vert supplémentaire pour les 300 logements (!) annoncés; il se contente "d'annexer" l'espace vert qui était obligatoire lors de l'édification du lotissement de 85 maisons que nous habitons !!!
- une réelle concertation avec la population environnante s'avère indispensable et il aurait certainement plus judicieux de transformer ces terrains en friche en coulée verte avec une ligne de bus à haut niveau de service.

- ... nous souhaitons :
    - conserver la butte végétalisée
    - que la hauteur des logements construits soit limitée à 2 étages
    - la suppression des liaisons mode doux
  - de classer cette zone boisée dans la résidence des 3 Châteaux en zone sauvegardée EBC. Ceci en raison du nombre et de la qualité des arbres qu'elle renferme
  - Notre résidence est un poumon vert indispensable à la quiétude des habitants vivant dans la pollution urbaine. Il est indispensable de maintenir ce réservoir de biodiversité en pleine ville..
  - une simple voie piétonne et cycliste nous semble une bonne solution
  - Cette zone est devenue un véritable corridor écologique, abritant des chauves-souris (espèce protégée), des hérissons (espèce protégée) et une très grande diversité d'oiseaux (faucon, rouge gorge, mésanges, chouettes, etc.) ainsi que de nombreux insectes comme les odonates (espèce menacée dans notre région. Cf évaluation par le GON, groupe ornithologique et naturaliste du NPdC). Nous avons également pu constater à la limite de notre propriété, provenant de cette zone, la présence récurrente d'un faisan. Il est donc indéniable que la richesse écologique de ce secteur n'est plus à démontrer.
  - . Le secteur concerné par l'OAP Bonte est riche en biodiversité et espèces d'arbres à maintenir voire à développer, d'autant plus que les lignes d'arbres avenue de l'Hippodrome sont vouées à l'abattage
  - Demande de classement de la zone boisée dans l'OAP Rue Bonte/friche SNCF (ne figurant pas comme telle dans le plan de zonage du PLU2) en EBC, avec remplacement de la trame viaire prévue par une voie pour modes doux sans suppression d'arbres
  - . 3 sujets sont effectivement à réajuster.
- Le premier concerne l'OAP n° 34 - Secteur rue Bonte.

Ce secteur a été inscrit dans un zonage UVC5.1 (Villes du Canal Urbain) - Tissu résidentiel collectif.

Pour autant, ce futur zonage ne semble plus le plus adapté compte tenu de l'évolution des réflexions sur le secteur (notamment une grande mixité fonctionnelle) et sa proximité immédiate avec l'avenue de Dunkerque caractérisée par sa densité et ses transports collectifs à haut niveau de service...

De plus, dans un souci de traitement homogène de zonage, il convient d'inclure dans cette extension de centralité, les parcelles situées entre l'avenue de Dunkerque et le magasin LIDL où se situent principalement les résidences La Carnoy.

### **Analyse des contributions**

#### **PERENCHIES - OAP 48 rue de la Prévôté - 170 logements**

- hauteur de construction R+1 / bruit, inférieure à 6m. Toits plats afin d'éviter de créer des nuisances sonores (ligne FRET-TER)
- préserver le foncier non encore urbanisé
  - Privilégier la sauvegarde des ZA, vertes ou de loisirs
  - Eviter le mitage
  - Induire la reprise des « dents creuses » ou sites obsolètes
  - Privilégier la densification horizontale des projets pavillonnaires en économisant le foncier
  - Privilégier la densification horizontale et verticale à R+3 au centre et dans les zones proches déjà urbanisées
- Réserver 2 giratoires D654 rue de Lomme, jouxtant le pont TGV

- Réserver les emplacements de voirie le long de la voie TGV
- Réserver les emplacements de voirie en limite des communes de Pérenchies et Prêmesques, depuis la voie TGV à la D952 Echangeur 3 à Capinghem jusqu'à la voie TGV (accès Humanicité & hôpital St Philibert)
- Consulter les archives CUDL sur les investigations menées dans ce secteur
- : Lecture difficile des documents.

Sur la carte générale de destination des sols, de nombreux éléments en surcharge, tels que : éléments informatifs, prescriptions diverses, les OAP etc....rendent compliquée la compréhension du document

- Manque de transparence concernant l'état de la procédure
- sur la commune de Pérenchies, il est prévue un développement très important de l'urbanisation sur un territoire naturel, qui, de plus, est distant de près de 1 km du centre :( secteur AUCm rue de la prévôté, de plus de 5 Ha), par surcroit en zone i3, secteur à risque d'inondation). Quelle cohérence ?
- sur la commune de Pérenchies, il est prévue un développement très important de l'urbanisation sur un territoire naturel, qui, de plus, est distant de près de 1 km du centre :( secteur AUCm rue de la prévôté, de plus de 5 Ha), par surcroit en zone i3, secteur à risque d'inondation).
- concernant la protection de l'environnement et des paysages :
  - Pourquoi, le secteur Zdh, chemin de la vierge, jouxtant l'allée du bocage, n'est pas classé en espace boisé classé ? Ceci correspondrait à la réalité du terrain : boisé et écran entre une zone pavillonnaire et un bassin (proche du site Demeyre)

### **Analyse des contributions**

#### **PERENCHIES - OAP 49 - rue de la Gare - 135 logements**

La construction sur cette AOP serait des appartements de 3 étages. Ceux-ci apporteraient de nombreuses nuisances aux habitations du domaine des vergers :

- nuisances sonores,
- perte d'ensoleillement, de luminosité
- augmentation de la consommation de l'énergie (allumage des lumières plus précoces et nombre de démarrage du chauffage plus élevé
- ces appartements auront une visu directe sur les jardins et les habitations
- destruction de la faune et de la flore.
- si le besoin est vraiment réel pourquoi pas construire mais des maisons comme chemin de l'Oris.

### **IPAP.**

#### **Analyse des contributions**

La quasi-totalité des contributions - à l'exception de la contribution 1678-3 - s'analyse en des demandes de classement, par voie de modification, à l'IPAP soit de la ferme Acquette à CROIX, des Grands Boulevards et de la ferme rue Voltaire à WASQUEHAL et d'un bâtiment du XVIII<sup>ème</sup> siècle à LAMBERSART afin d'offrir une protection aux éléments patrimoniaux.

Une seule contribution s'analyse en une demande de modification de zonage afin de préserver le manoir de l'avenue de la Marne à WASQUEHAL qui passerait de « secteur paysager et/ou arboré à préserver simple » à secteur paysager et/ou arboré à préserver normal » (UE-UGB6).

### **Mobilité - déplacement**

#### **Analyse des contributions**

Les très nombreuses contributions sur ce thème peuvent en fait se synthétiser en quelques points :

- Les difficultés de déplacement dans la Métropole sont connues de tous : le réseau autoroutier, le sud de l'agglomération, la RN 41, axe Lille centre Aéroport de Lesquin, certains secteurs ruraux, etc... Peu de secteurs échappent en fait à la congestion.
- Les contributeurs ont le sentiment que malgré les principes généraux et schémas souvent satisfaisants développés dans les documents du dossier, notamment PADD et rapport de présentation, on est en peine de discerner dans les documents graphiques de nouvelles lignes de TC, de nouvelles pistes cyclables, de nouvelles voies ou bretelles, de nouveaux parcs de covoiturage ... Ils ont donc la sensation que la situation ne s'améliorera pas dans les années à venir.
- L'autre point, et là encore malgré les principes affirmés, il n'y a pas toujours eu et il n'y a pas encore de véritable cohérence entre développement urbain (nouvelles zones d'habitat ou d'activité) et modalités de déplacement adaptées offertes aux usagers actuels ou futurs.
- On recense donc une demande forte de développement quantitatif et qualitatif de tous les types de déplacement.
- On note également beaucoup d'interrogations sur des projets de déviation routière de bourgs (Capinghem etc...) qui sont curieusement inscrits depuis parfois fort longtemps en emplacements réservés et ne sont jamais programmés et réalisés.

### **Gens du voyage**

#### **MOUVAUX (S1)**

- L'emplacement est situé sur une zone humide, proche des habitations et visible par tous
- Pétition de 555 signatures (485 riverains proches du site concerné, 50 des usagers des jardins familiaux, 20 des membres de la pétanque mouvalloise) signale que le site est inapproprié en raison de la présence à proximité d'une aire de jeux pour enfants en bas âge très appréciée, d'un terrain de basket, de terrains de pétanque et de jardins familiaux.
- Par ailleurs le site fait face à l'usine MACOPHARMA (pollution sonore et visuelle).
- Pollution du sol par des métaux lourds
- Pétition de 13 signatures manifeste sa crainte pour la sécurité des enfants, les incivilités, les problèmes de gestion des déchets et les problèmes de stationnement des véhicules.
- Se pose aussi la question du devenir du projet d'Eco Quartier de la municipalité.
- Eric DURAND, le maire de MOUVAUX, avait manifesté son opposition au terrain familial locatif par voie de presse (VDN 19 octobre 2018).

#### **RONCQ, HALLUIN, NEUVILLE en FERRAIN, TOURCOING (S11)**

- Terrain pollué situé à proximité d'un rond point et du CVE d'Halluin, risque d'incendie et d'explosion.

#### **LYS (LINSELLES ERS 7)**

- 27 contributeurs sont opposés à l'implantation d'un terrain familial sur le terrain d'un agriculteur, propriétaire du terrain agricole, dont l'exploitation pourrait être mise en péril si cette implantation se réalisait. Cet agriculteur a reçu le soutien de la profession, des amis, des habitants de la commune.
- Crainte pour l'environnement et la valeur du capital immobilier
- Proximité d'une imprimerie bruyante
- Problème de stationnement des caravanes
- Risque de départ de certaines entreprises de la ZI
- Question du devenir de l'installation de logements et commerces
- Demande de recherche d'un autre emplacement

## **ROUBAIX**

**ROUBAIX-1- LEERS/LYS-LEZ-LANNOY (ERL L7)** : un projet intercommunal d'habitats adaptés a été formulé par les communes de LEERS, LYS-LEZ-LANNOY et ROUBAIX dans le secteur du Carihem. Ce souhait a été retranscrit au PLU2 par l'inscription d'un ERL (L7 sur la commune de LEERS). Les maires des 3 communes sont en voie de définir le périmètre et la capacité d'accueil du projet. Ce projet n'a engendré aucune contribution dans le cadre de l'enquête publique.

**ROUBAIX-2- CROIX rue du Creusot (ERL L1)** : l'habitat adapté désigne des opérations destinées à accueillir des familles ne souhaitant plus, ou ne pouvant plus, voyager, sauf de façon épisodique, mais qui désirent garder au moins partiellement l'habitat en caravane.

- Contestation du site retenu
- Imprécision du document, notamment en ce qui concerne le type de logements prévus
- Absence d'information concernant la superficie des terrains attribués, la densité par logement (1500 m<sup>2</sup>) paraît exagérée
- Appartements sociaux incompatibles avec la zone artisanale et commerciale au milieu de laquelle ils sont prévus
- Risque de faire fuir les investisseurs rebutés par la proximité de l'installation prévue
- Mise en cause de la tranquillité du quartier
- Absence de réponse précise aux questions posées
- Absence de communication

## **EST-2 (BAISIEUX S3)**

4 contributions qui posent la question de la légalité de cet emplacement d'une aire de grand passage prévu en ZA et dans le périmètre de la plaine de Bouvines, loin de toute commodité. Nécessité de prendre des mesures de protection acoustique ainsi que des mesures de protection du voisinage.

## **WEPPE (LA BASSEE S5)**

L'aire de grand passage projetée est située sur des terres agricoles, à proximité d'une exploitation légumière qui effectue de la vente directe et qui craint les « nuisances » que provoquerait cette proximité. Par ailleurs le site retenu serait humide voire submersible. Cette situation engendrerait par ailleurs un accroissement dangereux de la circulation. Il est aussi relevé que le règlement (Livre II - zones inconstructibles A, N, AUD) n'autorise pas la construction d'une aire de grand passage.

Par ailleurs le site ne correspond pas aux objectifs du PADD :

- Conséquences négatives sur les milieux naturels et agricoles qui doivent être préservées, notamment les terres agricoles en limite des territoires de Lorgies et Violaines
- Le site ne tient pas compte de l'environnement immédiat à vocation mixte
- Eléments de desserte et de réseaux insuffisants
- Aménagements paysagers et clôtures des sites incompatibles avec l'environnement actuel
- Prise en compte du contexte hydraulique des bassins de la Lys afin de préserver les territoires limitrophes des risques d'inondation par une gestion des eaux de ruissellement et de la limitation de l'imperméabilisation des sols
- Consultation de la Maison du Département Aménagement et Développement territorial de l'Artois à Béthune en ce qui concerne la route d'Estaires dont elle est la gestionnaire pour partie
- Prise en considération du SDAGE du Bassin Artois Picardie et du SAGE de la Lys au titre de l'étude hydraulique et de l'impact des rejets liés à une imperméabilisation pour les territoires des communes limitrophes.

On regrette aussi l'absence de consultation et d'information, avec les communes limitrophes

### **WAVRIN.**

Ce sujet fait l'objet d'une mobilisation conséquente, d'autant qu'à l'origine le lieu choisi se serait situé de façon à conforter un lieu de passage en cohérence avec les besoins et la nécessité de proximité des commodités minimales.

Pour des raisons locales ce lieu a été modifié et déplacé en limite de la commune de Fournes en Weppes non concernée par la loi La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dite loi Besson II, loi française qui modifie le dispositif de la loi Besson I qui obligeait les villes de plus de 5 000 habitants à prévoir des emplacements de séjour pour les nomades.

Argumentaire contre le projet

- o Fournes, village tranquille, l'un des rares endroits qui bénéficie encore de quelques quiétudes et sérénité et ne demande pas la présence de gens du voyage à proximité ;
- o L'absence totale de concertation et d'une stratégie purement électorale du maire de Wavrin
- o La zone choisie sur une zone destinée à la culture bio ;
- o Inadéquation du lieu par rapport aux villages qui disposent de site et monuments historiques
- o L'obligation légale pour les communes de Wavrin et Sainghin en Weppes sensées accueillir les gens du voyage, et que celles-ci disposent en proximité du centre de chaque commune, des espaces suffisants, notamment des friches, pour remplir le rôle d'accueil avec toutes les commodités nécessaires (écoles, commerces, services à la personne etc.....)

Facilité pour Wavrin d'installer les gens du voyage à l'extrémité de son territoire, près de Fournes

- o Regrette la disparition, l'utilisation des terres agricoles plutôt que des friches industrielles ;
- o le choix de cet endroit sur une terre agricole ;
- o la notion d'accueil, ne se limite pas à l'attribution d'un terrain,

Ce terrain ne dispose pas de réseaux alors que d'autres emplacements potentiels existent avec ces aménagements.

- o l'insécurité routière, trafic intense du rond-point nord de Fournes en Weppes,



- les gens du voyage voulant rejoindre les commerces de Fournes et traversant la RN 41 qui n'est pas sécurisée pour les piétons. Il faudrait dans ce cas prévoir un tunnel ou une passerelle pour piétons, d'un coût exorbitant.
- difficultés à cohabiter avec les populations autochtones.
- Le projet d'Hallennes lez Haubourdin, abandonné
- Leurre de la part du maire d'une commune voisine qui dans l'obligation légale d'installer une aire de stationnement, laquelle implantée au plus près du centre de l'agglomération pour des commodités d'accès aux services, la situation proposée l'exonère de son obligation, par l'implantation à la limite du village voisin.
- L'aspect paysager, l'intérêt environnemental (poumon vert) du secteur et ce que représente la plaine des Weppes, classement en ZPPAUP
- projet en totale incohérence avec le SCOT, qui a identifié la plaine des Weppes comme frange vert concourant au cadre de notre vie ;
- Suppression de la réserve foncière, le long de RN 41 ;
- Pourquoi le choix de cet endroit sur les champs captant ?
- soutient le Conseil Municipal de Fournes qui a décidé le 17 septembre dernier d'adopter une motion contre cette implantation ;
- la MEL fait une
- L'évaluation des besoins enquête publique sur la base d'un document qui est soit faux, soit déjà obsolète.
- Evocation du règlement de la zone NL - AAC3

Ne voit donc pas comment cette aire pourrait être développée, alors même que sa définition n'est pas compatible avec le zonage NL.

- Historique de l'accueil des gens du voyage dans les années 1970, les désagréments, et l'impunité.
- démonstration d'une absence totale de concertation et d'une stratégie purement électoraliste du maire de Wavrin
- développement des projets d'agricultures raisonnées sur l'emplacement.
- Aspect comportemental.
- Wavrin et Sainghin ont-ils étudié une implantation dans la zone industrielle des Ansereuilles ?
- Le coût des installations.
- Réouverture du dossier, pour une nouvelle étude à l'ensemble du territoire des Weppes de manière dépassionnée et a-politicienne pour que l'aire de passage soit sur un emplacement juste et le meilleure possible.
- Il suffirait, de prévoir pour chaque commune un emplacement de 2, 3, ou 5 caravanes  
Cela permettrait de contrôler, de cohabiter, de les insérer dans les activités, dans la vie communale, avec un investissement raisonnable.

### **Champs captant**

#### **Analyse des contributions**

Les contributions portent essentiellement sur la sauvegarde des champs captant en les protégeant des projets d'urbanisation, de créations d'infrastructures routières et de tous autres types de pollutions.

Une contribution porte sur une opposition ferme à la protection de ceux-ci.

Deux contributions envisagent une alternative à leur protection en allant chercher de l'eau dans la Canche.

## **Environnement**

### **Analyse des contributions**

Sur le thème de l'environnement les contributions ont été très nombreuses, on en dénombre plus de 400.

Celles-ci reprennent majoritairement les commentaires voire les griefs que la MRES (maison régionale de l'environnement et des solidarités) a développé dans sa contribution et/ou les avis et recommandations de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale).

#### **Ces contributions dénoncent principalement :**

- Une évaluation environnementale qui manque de profondeur
- Un PLU basé exagérément sur les axes de croissance économique, démographique, et de regain d'attractivité au détriment des thèmes transition écologique, évolution climatique, ressources, écologie, pollution atmosphérique, etc..
- une prévision abusive de consommation de terres agricoles pour le développement de l'urbanisation et une urbanisation pas toujours appropriée comme celle prévue le long de cours d'eau
- Une mesure des services écosystémiques rendus par les milieux naturels et agricoles ouverts à l'urbanisation insuffisante
- Des mesures d'évitement d'atteinte à l'environnement trop peu nombreuses et des mesures de réduction et compensation minimales
- Une étude sur les ressources en eau trop superficielle
- un manque de précision sur la méthodologie employée pour le recensement des zones humides et inondables bien souvent réservoirs de biodiversités
- Une préservation des champs captant insuffisante
- Une présentation et une analyse des problèmes de pollution atmosphérique incomplète qui ne prends pas suffisamment en compte les impacts des prévisions d'extension de l'urbanisme
- Une pollution de l'air due à l'usage intensif des voitures rendu inévitable par le manque de transports en commun efficaces
- Une prise en compte insuffisante de la transition énergétique
- Un défaut de recensement **des espèces animales et végétales menacées**

#### **D'autres contributions demandent principalement :**

- Une obligation, pour les constructions neuves, de végétaliser les murs et les toitures ou d'installer sur ces dernières des panneaux solaires
- Un effort plus important pour le maintien et la création d'espaces verts urbains et des espaces boisés
- Une prise en compte plus complète du plan climat actuel en vigueur
- Des outils de suivi et d'évaluation dans le temps des mesures de protections de l'environnement plus pertinents
- Une identification plus lisible des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité et une justification démontrant la pertinence de la désignation des ENR

## **Zones humides**

### **Analyse des contributions**

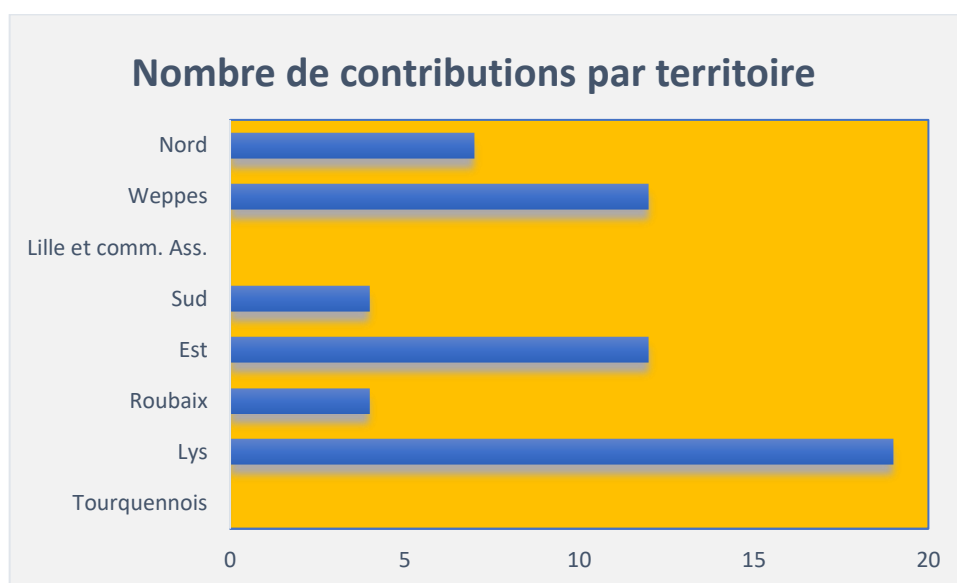
Ces contributions portent sur des terrains classés en zones humides (Zdh) par leur spécificité, généralement dominées par des plantes hydrophiles.

Les études menées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et les résultats du projet ARCH identifient ces secteurs avec des présomptions d'existence d'une zone humide

## Espaces agricoles

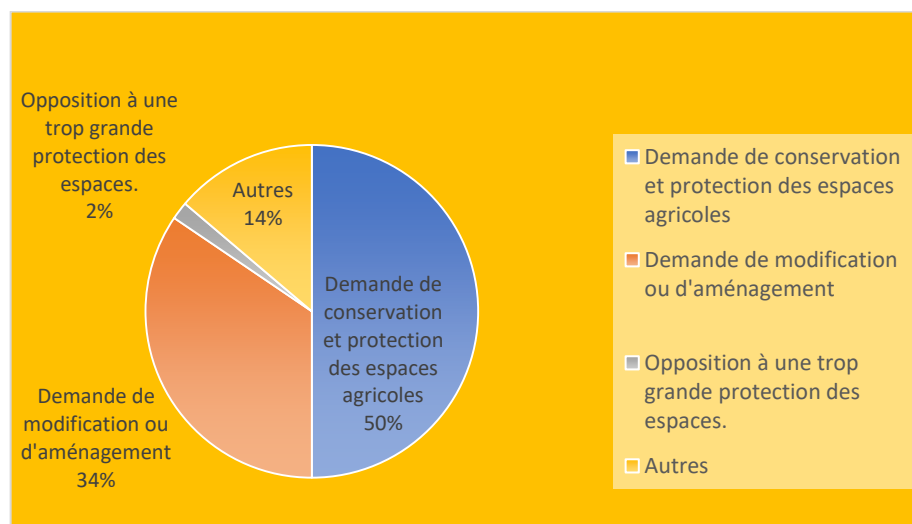
### Analyse des contributions

Le thème des activités agricoles a recueilli 58 contributions. Ce sont essentiellement les territoires ruraux périphériques de la métropole qui se sont montrés participatifs dans cette concertation.



Ces contributions se déclinent sous quatre catégories :

1. Protection et conservation des espaces
2. Demande de classement en A, ou modification des limites du zonage.
3. Opposition à une trop grande préservation des espaces agricoles
4. Autres.



La première catégorie, la plus importante, émane de fédération, groupement d'associations agricoles, agriculteurs qui expriment une profonde inquiétude sur les reprises d'espaces agricoles. Ces inquiétudes sont partagées par les habitants de ces zones naturelles et qui bénéficient de paysages et conditions de vie naturelles.

La seconde catégorie est constituée en majorité d'exploitants pour qui le PLUI intervient dans ses propositions sur l'intégrité de l'exploitation ou risque de modifier le territoire des habitants.

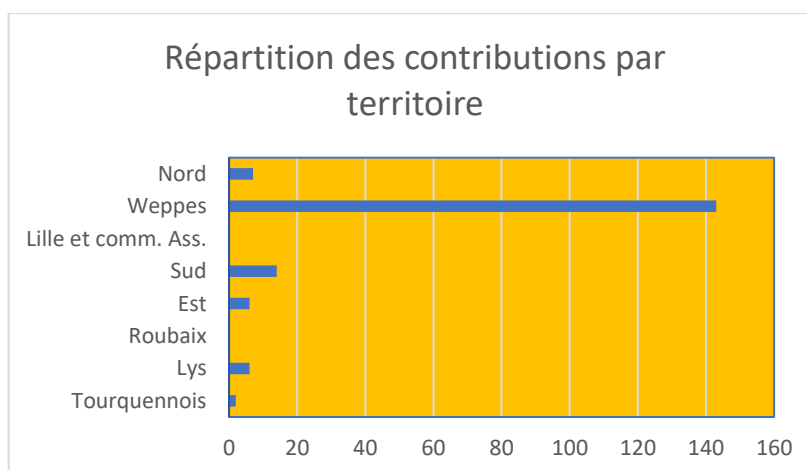
Une seule contribution émane d'un habitant estimant que l'on place trop d'espace en zone A, réduisant ainsi les possibilités de constructions.

### **Activités économiques**

#### **Analyse des contributions**

Le thème des activités économiques recueille 178 contributions dont l'impact le plus important concerne l'implantation de l'entreprise Vandembulcke, sur le territoire d'Herlies. Un permis de construire a été déposé le 11/09/2017.

Ce projet, dont la genèse date de 2004, a été élaboré en concertation avec la commune d'Herlies qui affiche une volonté de développer l'économie et l'emploi sur le territoire des Weppes.



### **Stationnement**

#### **Analyse des contributions**

Les contributions relatives au stationnement sont au nombre de 14 et se répartissent de la façon suivante (1 TOURCOING - 3 LYS - 2 ROUBAIX - 1 EST - 2 LILLE et Communes associées) - 2 WEPPEES - 3 NORD). Leur nombre ne reflète pas le sentiment général d'insatisfaction souvent exprimé au sujet du stationnement en ville notamment et on ne peut imaginer que cet épineux problème n'existe pas.

## **5. Conclusion sur le déroulement de l'enquête publique**

*Enquête publique unique du 20 novembre 2018 au 11 janvier 2019*  
*Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU)*  
*Modification de 6 périmètres de délimitation d'abords des monuments historiques (PDA) situés sur les*  
*communes de Lille et Hellemmes (commune associée à Lille)*

Il est nécessaire de rappeler l'organisation de cette procédure à compter de la délibération prescrivant la révision générale du PLU de la Métropole Européenne de Lille

**13 février 2015** (délibération communautaire)

Plan Local d'Urbanisme (PLU) - **Prescription de la révision générale du plan local d'urbanisme** - Objectifs poursuivis et définition des modalités de la concertation

**19 octobre 2017** (délibération communautaire) (**arrêt initial**)

Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) - **Arrêt du bilan de la concertation et du PLU** - Avis sur les périmètres des abords des monuments historiques

**15 décembre 2017** (délibération communautaire)

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme - **corrections des erreurs techniques de la délibération arrêtant le projet de PLU.**

**15 juin 2018** ((délibération communautaire)

**PLU2 - suite de la consultation administrative - arrêt du projet - poursuite de la procédure**

Des réserves ont été émises par des Conseils municipaux consultés. Par conséquent conformément à l'article L 153-15 du code de l'urbanisme, il convient de soumettre à nouveau le projet de PLU2 arrêté le 15 décembre 2017 aux suffrages du Conseil métropolitain.

Pour poursuivre la procédure de révision générale, ce nouvel arrêt doit être adopté à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés.

**Le 19 juillet 2018,**

Saisine de Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille, auprès de Monsieur le Président du Tribunal de Lille, pour la désignation d'une commission d'enquête

**20 juillet 2018**

Désignation de la commission de 15 commissaires enquêteurs.

**1<sup>er</sup> août 2018**

Invitation par la MEL, VP urbanisme et service organisateur de l'enquête publique

A cette date le mois de juin 2019 était souhaité comme le mois de l'approbation du PLU2, avec en filigrane les contraintes légales dues aux élections générales des conseils municipaux et de fait des intercommunalités et métropoles

**22 octobre 2018**

Arrêté portant enquête publique

**21 novembre 2018 au 11 janvier 2019**

Enquête publique

**11 janvier 2019**

Clôture de l'enquête publique

la Mel nous informe que l'ensemble des pièces seront disponibles dans un délai d'environ quinze jours en raison de la prise en compte des dernières contributions parvenues au siège de l'enquête,

**5 février 2019**

Prise en compte des pièces des contributeurs, au siège d'enquête 1 rue du Ballon, 59000 Lille

### **28 février 2019**

A l'initiative de la MEL. Réunion avec le VP MEL chargé de l'urbanisme - le service organisateur EP

Objet : délai de transmission rapport et avis, en raison des contraintes légales liées aux élections générales municipales.

La MEL souhaite une transmission du PV de Synthèse, au 25 mars 2019.

J'ai par ailleurs attiré l'attention sur le fait des milliers de contributions à traiter en synthèse, dans un délai aussi court,

d'autant qu'il faille prendre en considération la date de remise des documents (5 février 2019) et une période non négligeable pour vérifier et restructurer l'ordre chronologique des contributions (9 cartons) données en vrac.

#### **commentaire CE**

*il est utile de rappeler la remise des contributions 3 semaines après la clôture de l'enquête publique, et ce dans des conditions qui ne sont les meilleures, puisque l'ensemble des pièces, nous ont été remis en vrac, non référencées dans 9 cartons.*

*Sachant qu'il nous a été dans l'impossibilité de vérifier le contenu desdits cartons. Le document de prise en charge mentionne d'ailleurs la prise en compte de cartons sans précision du contenu.*

### **Lundi 25 mars 2019**

A la demande de la MEL, réunion avec le MO (VP MEL, service organisateur de l'enquête, service de l'urbanisme.) pour transmission du PV de synthèse.

Transmission d'une partie des contributions traitées, par procès-verbal

Le complément serait communiqué le vendredi 5 avril

### **Mardi 9 avril 2019**

Communication de l'ensemble des contributions actualisées.

#### **Commentaire CE**

*Cette phase a été compliquée en raison du principe établi des 15 subdivisions (1 par commissaire enquêteur), et en raison du délai envisagé par la MEL*

*Et l'actualisation était due à de fausses directions constatées, des contributions référencées au registre numérique, en raison de localisations erronées, mentionnées au registre numérique, ou (et) de pluralité de sujets à traiter.*

#### **Réception des observations en réponse aux contributions.**

La réception des observations en réponse aux contributions, s'est échelonnée jusqu'au 07 juin 2019.

Organisation compliquée, par une attente dans le cadre d'une approbation du PLU, et la gestion des 3655 contributions par une commission de 15 commissaires enquêteurs, et les services de la MEL

Sur la forme, l'enquête s'est déroulée selon les modalités prescrites par l'arrêté portant enquête publique unique, et aucun incident n'a entravé le bon déroulement de cette procédure.

#### **Réception des observations en réponse aux contributions.**

La réception des observations en réponse aux contributions, s'est échelonnée jusqu'au 07 juin 2019,

*Enquête publique unique du 20 novembre 2018 au 11 janvier 2019  
Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU)  
Modification de 6 périmètres de délimitation d'abords des monuments historiques (PDA) situés sur les  
communes de Lille et Hellemmes (commune associée à Lille)*

Observations que chaque CE a consulté et éventuellement apporté un commentaire ou et un avis.